BORDEAUX MÉTROPOLE	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**	***Délibération***
	Séance publique du 30 novembre 2018	***N° 2018-768***

Convocation du 23 novembre 2018
Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	**Conseil du 30 novembre 2018**	***Délibération***
	Direction générale Valorisation du territoire **Direction de la nature**	***N° 2018-768***

Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable - Adoption

---

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis les années 90, la préservation des espaces agricoles aux abords des villes est un enjeu majeur. En effet, le développement périurbain a entraîné des pressions foncières importantes avec pour conséquence une diminution de l'activité agricole. Désormais, c'est un **équilibre entre espaces naturels, agricoles et forestiers et espaces urbains** qui est recherché par les métropoles.

La **notion de durabilité** au sens économique, environnemental mais aussi social est aujourd'hui **au cœur du développement agricole** et la multifonctionnalité de l'agriculture est reconnue. La société civile s'est également emparée du sujet via la **question alimentaire** avec une **volonté de reterritorialisation** de celle-ci, et par conséquent le besoin d'une agriculture de proximité. Le lien producteurs-consommateurs se recrée à travers une augmentation importante de la demande en produits locaux, ce qui permet un maintien voire une revalorisation des espaces agricoles périurbains.
L'ensemble des métropoles françaises a donc investi le champ de l'agriculture urbaine avec des déclinaisons opérationnelles variées, selon les potentialités de leur territoire, allant de mesures de soutien ponctuelles et sectorielles à l'élaboration de véritables politiques agricole et alimentaire reposant sur une approche multidimensionnelle de l'agriculture urbaine et périurbaine.
A l'échelle départementale, l'agriculture girondine est fortement marquée par l'importance de la viticulture tant dans son image de marque, ses paysages que la structuration des partenaires du monde viticole. Pour autant **l'histoire du monde agricole métropolitain atteste de la persistance d'une agriculture nourricière reposant sur le maraichage et la polyculture, associée à de petits élevages**.

<u>Une action métropolitaine déjà engagée et à conforter</u>

Dès 2007, la Métropole a œuvré en faveur de l'agriculture, en partenariat avec les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs du territoire. **Des actions de soutien à l'activité agricole, au développement de la formation, à la valorisation des circuits courts ont été engagées avec succès**, particulièrement au sein des espaces périurbains comme la vallée des Jalles où l'ensemble des actions est coordonné dans le programme du Périmètre des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP).

Aujourd'hui, il convient **d'accélérer le mouvement de transition agricole et alimentaire en adoptant une politique agricole métropolitaine globale** afin de coordonner nos actions et d'en développer de nouvelles en accord avec la réalité du territoire métropolitain. La **politique agricole de Bordeaux Métropole**, en

partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine et le département de la Gironde, a pour objectif de **faciliter le développement des activités agricoles de production, de valorisation et de commercialisation**. Elle a pour enjeu majeur l'efficacité de la production agroalimentaire sur le territoire métropolitain et s'inscrit à ce titre dans le **Plan d'actions pour un territoire durable à haute qualité de vie adopté en 2016** par le Conseil de Bordeaux Métropole.

Un projet de politique agricole fondé sur une vision partagée de l'agriculture et du territoire :

Un diagnostic quantitatif et qualitatif de l'agriculture sur le territoire métropolitain a été réalisé par Bordeaux Métropole au premier semestre 2018. Celui-ci a fait l'objet d'une vaste concertation qui a permis de construire **une vision partagée du territoire d'un point de vue agricole**, d'en dégager les forces et les faiblesses et de faire émerger les enjeux et les objectifs d'une politique agricole métropolitaine. Cette vision partagée et les orientations stratégiques ont été validées en comité de pilotage le 30 mai 2018 par les élus métropolitains et communaux.

Ce diagnostic partagé a confirmé que l'agriculture métropolitaine apparait aujourd'hui **résiduelle en termes de surfaces mises en valeur (6585 ha)** et se développe essentiellement sur **deux secteurs historiques, la vallée des Jalles et la presqu'île d'Ambès**. **Si la viticulture est partout présente** et particulièrement dans le tissu urbain du sud de la Métropole, **elle n'est pas dominante** face aux terres labourables et aux prairies.
Le territoire a enregistré, comme au niveau national, **une forte diminution du nombre des exploitations**, divisé par deux depuis les années 2000. Aujourd'hui subsistent **176 exploitations fortement spécialisées, dans leur grande majorité individuelles et dont les chefs d'exploitations ont majoritairement plus de 50 ans**, ce qui n'est pas sans poser un problème de pérennité des exploitations dû à la difficulté des transmissions de ces exploitations.
L'**agriculture métropolitaine est particulièrement exposée au risque inondation**, pesant sur les exploitations dissociées de l'habitation. En effet plus de 70 % des exploitations sont en zone d'aléa fort à très fort, ce qui constitue une spécificité métropolitaine limitante. A cette contrainte forte s'ajoute la **contamination potentielle des sols** par des polluants urbains, industriels ou phytosanitaires.
Mais le territoire métropolitain dispose de potentialités favorables au développement agricole : **l'existence de débouchés diversifiés et du Marché d'intérêt national (MIN) de Bordeaux Brienne** (futur pôle d'excellence alimentaire)**, un réseau de partenaires publics et privés dynamiques et volontaristes, le développement de structures coopératives de commercialisation,** enfin **l'essor d'initiatives citoyennes** en faveur de la sensibilisation à une agriculture et une alimentation de qualité.

Enjeux et objectifs d'une politique agricole métropolitaine durable contribuant à la politique alimentaire :

- ***Enjeux :*** cinq enjeux majeurs ont été révélés par le diagnostic :

- le plus évident est **l'enjeu nourricier** et donc la contribution de l'agriculture métropolitaine à l'autonomie alimentaire de la Métropole. Il suppose une augmentation de la capacité de production et intègre une dimension sanitaire, étant entendu que qualité sanitaire et quantité des productions sont indissociables,
- **l'enjeu économique** s'impose également, compte-tenu des retombées socioéconomiques importantes des activités agricoles sur le territoire, l'agriculture étant créatrice de richesse et d'emplois,
- **l'enjeu environnemental**, qui se manifeste par la conciliation entre agriculture et biodiversité et la gestion des milieux. Le développement des pratiques respectueuses de l'environnement est vital pour les exploitants dans une logique d'adaptation au changement climatique et de pérennisation de leurs activités,
- l'**enjeu** est fort aussi en termes **d'expérimentation et d'innovation** (sur les techniques de production comme sur le modèle de production et de commercialisation), conditions sur lesquelles reposent l'adaptation et la durabilité des exploitations,
- Enfin les activités agricoles non-professionnelles répondent à un **enjeu social et éducatif** de sensibilisation à l'environnement et aux bienfaits d'une alimentation de qualité, qui indirectement contribue à la création de débouchés pour les agricultures professionnelles.

- ***Objectifs :***

- la politique agricole métropolitaine doit répondre à ces enjeux et définir par conséquent des **modèles agricoles métropolitains durables originaux** élaborés à partir des réalités du territoire. **Elle doit**

s'appuyer sur les héritages et contribuer au développement complémentaire des expérimentations agricoles en tissu urbain. Elle doit également s'appuyer sur **deux piliers essentiels que sont la vitalité économique des entreprises agricoles multifonctionnelles et leur contribution à la gestion de l'environnement au bénéfice de tous les habitants**, dans une logique d'adaptation au changement climatique,

- ces éléments nous incitent à aborder **l'activité agricole en tant qu'activité économique professionnelle de production**. A ce titre **les pratiques de jardinage urbain, individuelles ou collectives, répondant prioritairement à une fonction de lien social et / ou de sensibilisation à l'environnement, ne rentrent pas dans le périmètre de la politique agricole métropolitaine**. Par ailleurs, ces pratiques de jardinage sont déjà soutenues par Bordeaux Métropole dans son Règlement d'intervention Nature,

- ces éléments incitent aussi à distinguer **agriculture urbaine et périurbaine**. En effet, le territoire articule des zones agricoles traditionnelles en périphérie de la ville-centre et des parcelles enchâssées dans le tissu urbain dense. Les premières, situées majoritairement en zones humides et inondables, sont des héritages de l'histoire agricole et urbaine locale (ceinture maraichère, marais de la Presqu'île). Les secondes sont des opportunités à valoriser au sein des espaces urbains. **Les deux types d'agriculture partagent des points communs évidents en termes techniques, de pratiques agraires, d'accès aux débouchés urbains**, et autres. Dans les deux cas, la technicité des pratiques, les contraintes environnementales et de voisinage sont fortes et souvent la viabilité économique des exploitations repose sur la multifonctionnalité des exploitations (lieu de production, de vente, de sensibilisation, de pédagogie, etc.). Elles admettent aussi de **fortes différences en termes de productivité et elles nécessitent de développer la multifonctionnalité des exploitations agricoles** pour équilibrer le bilan financier des très petites exploitations.

<u>Les orientations stratégiques de la politique agricole métropolitaine :</u>

C'est en faveur d'une approche globale d'une agriculture à la fois performante en termes de production, de plus-value pour les exploitants, créatrice d'emplois et en même temps soucieuse de la préservation d'un environnement ressource à la fois pour les exploitants mais plus largement pour tous les habitants du territoire, que la collectivité veut s'engager.

Dès lors, **la politique agricole métropolitaine** peut se décliner en **six orientations stratégiques majeures** déclinées en plan d'action (*Annexe 1 :* Plan d'action de la politique agricole métropolitaine et état d'avancement) :

1. **<u>soutenir la production agricole et faciliter les conditions d'exploitation</u>**

Cette orientation stratégique consiste à ***favoriser la diversification des productions***, ***soutenir l'adaptation des exploitations au risque inondation***, ***agir sur le foncier agricole, sur la planification urbaine et les règlements (Plan local d'urbanisme (PLU), Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), etc.)***.

2. **<u>renforcer le lien Agriculture–Nature dans une logique d'adaptation au changement climatique</u>**

   - L'objectif de cette orientation est d'accompagner la mutation du système de production agricole métropolitain dans son adaptation nécessaire au changement climatique par le soutien au développement des pratiques agro environnementales, à la mutation vers des modes de gestion et d'exploitation respectueux des milieux, tout en garantissant la qualité des productions. Cette orientation stratégique consiste donc à ***inciter et soutenir le développement de pratiques agro environnementales, lutter contre les pollutions et espèces nuisibles, soutenir l'innovation des systèmes d'exploitation dans une logique durable d'adaptation au changement climatique*** et ***soutenir les démarches de gestion et de valorisation énergétiques agricoles,***

3. **renforcer les structures du système de production agricole métropolitain**

L'objectif de cette orientation est un complément indispensable des deux précédentes pour accompagner la mutation du système de production agricole métropolitain et renforcer son efficacité. Il s'agit ici de conforter et développer les filières de formation professionnelle, initiale et continue, afin d'accompagner les nouveaux installés (*accompagnement technique post-formation, parrainage sécurisant les transmissions d'exploitations*) mais également de donner les moyens techniques de faire évoluer leur système de production pour les exploitants en place,

- cette orientation stratégique consiste donc à ***organiser et animer des réseaux d'acteurs***, ***agir sur la formation professionnelle, l'accompagnement des porteurs de projet et des nouveaux installés, sur la transmission des exploitations et favoriser l'émergence de structures et équipements collectifs,***

4. c**onsolider et diversifier les modes de commercialisation**

- La diversification des productions envisagée dans la première orientation, avec ses bénéfices économiques, environnementaux et sanitaires, est indissociable de son pendant en matière de commercialisation. La multiplicité des modes de commercialisation est tout à la fois un facteur de viabilité économique pour les exploitants, leur offrant la possibilité d'adapter leur modèle économique d'exploitation et de vente, mais aussi une réponse aux attentes variées des consommateurs métropolitains, disposant de produits de qualité accessibles au gré de leur modèle de consommation spécifique. Cette orientation stratégique consiste donc à agir ***en faveur d'une plus grande diversité des modes de commercialisation, renforcer le rôle du MIN[1] de Brienne, futur pôle d'excellence alimentaire et soutenir les démarches de transformation locales,***

5. **valoriser la production locale de qualité**

- L'objectif est d'accompagner l'évolution conjointe des modes de production et de consommation des produits agricoles. Il s'agit de communiquer sur les qualités des productions agricoles métropolitaines, de faire connaître l'offre des divers produits et les différents modes de commercialisation permettant aux habitants de prendre conscience des potentialités du territoire en la matière. Cette orientation doit se combiner étroitement avec les axes de réflexions et le programme d'actions du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD). Cette orientation stratégique consiste donc à ***valoriser les productions locales*** et ***contribuer au développement des « fermes pédagogiques »,***

6. **valoriser l'agriculture par son intégration au projet métropolitain**

L'objectif est d'intégrer les activités agricoles au projet métropolitain, au-delà d'une simple juxtaposition spatiale des espaces agricoles et des espaces urbanisés. Compte-tenu des bénéfices écosystémiques d'une agriculture durable (économie, emplois, production locale, biodiversité, cadre de vie et paysager, etc.) valorisant les potentialités naturelles, il s'agit d'intégrer dans une réflexion globale ville et campagnes périurbaines pour conforter un projet métropolitain durable. Pour ce faire il convient de changer le regard, sinon les mentalités des urbains comme des agriculteurs en **communiquant sur les services rendus par l'agriculture** et sur la **valorisation du métier d'agriculteur**.

Au total, le plan d'action déclinant ces orientations (Annexe 1 : Plan d'action de la politique agricole métropolitaine et état d'avancement) se compose de 95 actions dont 62 sont déjà en cours et à conforter.

Les moyens de la mise en œuvre de la politique métropolitaine agricole et alimentaire durable :

1 MIN : Marché d'intérêt national

L'ensemble des axes d'intervention proposés combine des actions menées par Bordeaux Métropole en maîtrise d'ouvrage directe et des actions menées par des partenaires, auxquelles Bordeaux Métropole apporte son soutien en matière d'ingénierie ou d'appui financier.

La mise en œuvre de la politique agricole durable métropolitaine s'appuie donc sur :

- **la mobilisation prioritaire des outils de la planification urbaine**. L'enjeu est ici de protéger les sols et de lutter contre l'étalement urbain. Dans ce cadre le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) doivent être toujours plus vertueux. Il s'agit donc de préserver les terres agricoles au moyen du zonage agricole (A) du Plan local d'urbanisme (PLU) mais aussi au moyen de périmètres règlementés de type PPEANP (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) ou de type ZAP (Zone agricole à protéger). L'animation du programme d'action du PPEANP, déléguée à Bordeaux Métropole par le Conseil départemental de la Gironde, constitue ainsi un levier de mise en œuvre majeur de la politique agricole métropolitaine,

- **une stratégie foncière** en partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), l'Établissement public foncier (EPF) et le Conseil départemental dans les deux périmètres stratégiques que sont le PEANP des Jalles et la presqu'île d'Ambès. Cette stratégie foncière se décompose et se décline comme suit :

- **le suivi et l'analyse des données de l'observatoire foncier existant** piloté par Bordeaux Métropole (données relatives aux propriétés de Bordeaux Métropole, ou privées affectées à un usage naturel, forestier et agricole, suivi des mutations et des valeurs foncières, etc.),

- **la mobilisation de crédits pour procéder à l'acquisition, l'entretien et la valorisation de fonciers, ou de biens immobiliers considérés comme stratégiques**. A ce titre une enveloppe financière annuelle, et dédiée, de 400 000 € est proposée dans le budget primitif de 2019,
- **la poursuite des mises à disposition de fonciers** (auprès de nouveaux exploitants agricoles ou d'exploitants agricoles en phase de développement) **et la décision complémentaire de mettre à disposition des biens immobiliers** (auprès d'exploitants agricoles ou de salariés agricoles, notamment des saisonniers) appartenant à Bordeaux Métropole, au moyen prioritairement du bail rural environnemental. Plus exceptionnellement il pourra être fait appel aux conventions de mise à disposition (à prix modique voire gratuit selon la durée et le niveau de précarité de la mise à disposition). Il pourra également être développé, dans un souci d'optimisation des fonciers de Bordeaux Métropole, les occupations temporaires sur des sites inoccupés en attente de projet,
- **la cession de fonciers**, appartenant à Bordeaux Métropole, aux prix agricoles et selon l'expertise de la SAFER, **à de nouveaux exploitants agricoles** ou à des exploitants agricoles en phase de développement,
- **la signature de convention avec la SAFER et l'EPF** pour favoriser l'articulation des actions foncières sur les différents types d'espaces et une meilleure coopération locale.

- **La consolidation des partenariats (enveloppe annuelle de 150 000 €) :**

  →avec les institutions (Conseil départemental de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, Chambre d'agriculture de la Gironde, Mutuelle sociale agricole), pour agir en complémentarité et pour améliorer la connaissance de l'activité agricole sur notre territoire,

  →avec le MIN de Brienne, dans la perspective de la création du pôle d'excellence alimentaire,

  →avec les associations professionnelles, pour accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs pour soutenir le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et pour favoriser le développement de l'agriculture biologique,

  →avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, pour lutter contre les pollutions des terres agricoles et accompagner les démarches innovantes,

  →avec les Parcs naturels régionaux, pour mettre en cohérence les actions en faveur de la préservation de l'environnement et de la lutte contre l'étalement urbain,

  →et avec les métropoles voisines, pour renforcer notre autosuffisance alimentaire.

- l**a mise en place d'un observatoire Nature / Agriculture** (en cours de préfiguration) permettra de suivre les actions en faveur d'une agriculture durable et d'évaluer la mise en œuvre de la politique agricole,

notamment l'efficacité des moyens et outils mis en place. Cette préfiguration est assurée par l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux, dans le cadre de son programme de travail multi-partenarial, avec l'objectif de proposer un observatoire pour mi 2019.

- **le financement d'un programme d'actions** :

  →<u>en maitrise d'ouvrage directe</u> par Bordeaux Métropole visant à améliorer le fonctionnement des exploitations agricoles, lutter contre les nuisibles, réhabiliter des patrimoines, lutter contre des pollutions des sols, développer des projets agro-environnementaux,

  →<u>en subventions aux communes</u> dans le cadre des contrats de codéveloppement visant à soutenir des manifestations et des actions de valorisation des espaces naturels et agricoles, à développer des projets de fermes urbaines et de couveuses agricoles,

  Ce programme d'actions représente une enveloppe moyenne annuelle de 500 000 € TTC. Ce montant intègre le financement du programme d'action du PPEANP (2015/2025) à concurrence de 250 000 € annuels en moyenne, qu'il est proposé de poursuivre.

- **l'attribution de nouvelles aides directes aux exploitants agricoles sera l'objet d'un Règlement d'intervention agriculture (**Annexe 2 : Mise en œuvre opérationnelle de la politique agricole métropolitaine - Actions éligibles au Règlement d'intervention (RI) Agriculture) dans le cadre d'une concertation et d'une convention de cofinancement avec la Région Nouvelle Aquitaine et répondant aux deux objectifs d'une agriculture respectueuse de l'environnement et au développement des filières locales (Annexe 3 : Actions éligibles au Règlement d'intervention agriculture Bordeaux Métropole susceptibles de conventionnement avec la Région Nouvelle Aquitaine).

  Il est proposé que ces aides soient soumises aux critères de conditionnalité suivants :

  - s'inscrivent en particulier dans les deux axes majeurs que sont l'adaptation aux risques inondations et le développement des pratiques agro-environnementales,
  - s'attribuent sur la base de critères évaluables et de plafonds (par an et par exploitation),
  - sont complémentaires à celles attribuées par la Région.

  L'enveloppe financière prévisionnelle annuelle est plafonnée à 150 000 €.

  De plus, au titre de l'adaptation au risque inondation, des **fonds européens** (fonds Barnier) sont potentiellement mobilisables à travers le **Plan d'aménagement et de prévention de l'inondation** (PAPI).

- **le renforcement des actions de communication**_: dans la continuité d'Agora 2017, il est proposé de poursuivre le travail de valorisation des agriculteurs et de leurs métiers par l'organisation d'évènements, d'expositions et par des publications sous l'intitulé « paysans de Métropole ».

L'ensemble de cette politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable représente un effort budgétaire estimé à 1 200 000 € TTC. Elle sera mise en œuvre par Bordeaux Métropole et ses partenaires (cf. annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
VU la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (MAPTAM),
VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
VU l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014, qui définit la Métropole comme une collectivité à statut particulier disposant de plein droit d'un large champ de compétences, notamment, en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'amélioration du cadre de vie ainsi que de protection et de mise en valeur de l'environnement.
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

VU le Code rural et notamment ses articles L 141-5 et R 141-2, relatifs à la mise en œuvre d'opérations foncières en matière de préservation et de valorisation agricole par les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER),
VU l'article L 113-15 du Code de l'urbanisme, par lequel la Métropole exerce la compétence en matière d'espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP),
VU la délibération du conseil métropolitain n°2016-777 du 16 décembre 2016 approuvant le Plan local d'urbanisme
VU la délibération métropolitaine n° 2017-409 du 16 juin 2017, relative à la convention cadre triennale 2017-2019 entre Bordeaux Métropole et la Chambre d'agriculture de Gironde
VU la délibération métropolitaine n° 2018-291 du 27 avril 2018, relative à la convention de partenariat entre la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Aquitaine Atlantique (SAFER) et Bordeaux Métropole

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture sur le territoire de Bordeaux Métropole répond à cinq enjeux majeurs que sont l'enjeu nourricier, économique, environnemental, expérimental et d'innovation, social et éducatif,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable telle que présentée,

Article 2 : de valider le plan d'actions permettant la mise en œuvre de cette politique agricole métropolitaine,

Article 3 : de valider le budget annuel consacré à la mise en œuvre de la politique agricole métropolitaine à hauteur de 1.200.000 € TTC et d'imputer les dépenses sur les programmes 05P012O001, 05P012O002 et 05P012O006 et sur les exercices budgétaires 2019 et suivants, sous réserve de leur vote.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et documents afférents à la mise en œuvre de cette politique et de son plan d'action,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à rechercher tout cofinancement permettant d'atteindre les objectifs de mise en œuvre de la politique agricole métropolitaine et de son plan d'action.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : **5 DÉCEMBRE 2018** **PUBLIÉ LE :** **5 DÉCEMBRE 2018**	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée, Madame Béatrice DE FRANÇOIS

Annexe 1: Plan d'action de la Politique Agricole Métropolitaine et état d'avancement des actions (en cours, nouvelles)

Orientations	*Axes d'intervention*	*Actions*	*Etat d'avancement de l'action*	*Maitrises d'ouvrages potentielles*	*Calendrier*
Soutenir la production agricole et faciliter les conditions d'exploitation	***Diversifier les productions***	A l'échelle du territoire de la Métropole : soutenir des filières peu ou pas aidées par la PAC ; adapter les productions aux potentialités agronomiques des sols pour maximiser ces productions	*Action nouvelle*	BM/Région	2019
	Soutenir l'adaptation des exploitations au risque inondation	Mettre en œuvre un dispositif de soutien à l'adaptation structurelle au risque inondation de nouveaux bâtiments, du matériel et à l'aménagement de l'outil de production (bâtiments existants) sous conditions	*Action nouvelle*	BM	2019
		Instaurer un soutien et une prise en charge sous conditions des études et préalables réglementaires à l'adaptation au risque inondation	*Action nouvelle*	BM	2019
		Réaliser une plaquette d'information/sensibilisation sur la démarche métropolitaine en matière d'adaptation au risque inondation	*Action nouvelle*	BM	2019
		Etudier les potentialités de mise en œuvre de mécanismes de solidarité avec les agriculteurs en cas d'aléas climatiques exceptionnels, en complément des dispositifs existants	*Action nouvelle*	BM et CA 33	2019
	Agir sur le foncier agricole	Réserver une enveloppe budgétaire métropolitaine pour l'acquisition de foncier (avec ou sans bâtiment) agricole et naturel préalable à une mise en exploitation	*Action nouvelle*	BM	2019
		Coordonner et animer le groupe foncier métropolitain (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), CA 33, CG33)	*Action en cours, à conforter*	BM + SAFER+CD33 + CA33	2018/2019
		Renforcer la veille foncière : formation des agents communaux à Vigi-Foncier, mise en place d'un tableau de bord du foncier agricole	*Action en cours, à conforter*	BM+SAFER	2018/2019
		Définir des modes opératoires efficaces de mobilisation et de mise à disposition du foncier métropolitain et remobiliser des espaces agricoles et naturels métropolitains gérés par d'autres directions métropolitaines	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Construire un process de viabilité agricole des terrains mis à disposition ou cédés (accès, réseaux, dépollutions, assainissement et accès à l'eau potable, etc.)	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Identifier et valoriser le potentiel agricole inexploité (friches, terres anciennement agricoles non urbanisées, etc.)	*Action en cours, à conforter*	BM+SAFER+CD33	2018/2019
		Développer avec les communes une politique volontariste de valorisation et d'entretien des friches agricoles	*Action en cours, à conforter*	BM+CD33	2018/2019
		Développer une politique de portage foncier (mobilisation de foncier pour nouvelles installations, contribution au développement et au remembrement des exploitations), avec l'Etablissement public foncier (EPF) et la SAFER voire le Conseil Départemental	*Action en cours, à conforter*	BM+SAFER+EPF+CD33	2018/2019
		Développer un processus d'identification systématique du potentiel agronomique des terrains en zonage A du Plan local d'urbanisme (PLU)	*Action nouvelle*	BM	2019
		Etudier la possibilité de création d'une bourse d'échanges des terres agricoles, afin de faciliter la restructuration ou le développement d'exploitations agricoles	*Action nouvelle*	BM+SAFER+CA33	2019/2020
	Agir sur la planification urbaine et les règlements (PLU, Plan de prévention du risque inondation (PPRI), etc.)	Maintenir des zonages agricoles et naturels du PLU (au moins 50 % du territoire)	*Action en cours, à conforter*	BM	Depuis révision du PLU
		Assouplir le règlement des zones U et Us pour permettre les activités agricoles urbaines (temporaires et /ou pérennes) et autoriser/faciliter des activités agricoles en zones économiques/industrielles /artisanales	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Négocier des évolutions du Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) avec les services de l'Etat	*Action en cours, à conforter*	BM+CA33	2018/2019
		Accompagner les demandes de permis de construire en partenariat avec les services communaux et la Chambre d'agriculture	*Action en cours, à conforter*	BM + COMMUNES + CA33	2018/2019
		Proposer aux communes des outils réglementaires de protection des terres agricoles (Extension/nouveau PEANP, ZAP, etc)	*Action en cours, à conforter*	BM+CA33+CD33	2018/2019
	Inciter et soutenir le développement de pratiques agro environnementales	Mettre en valeur des outils existants tels que les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), Natura 2000, etc.	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2018
		Promouvoir les actions de nos partenaires (Cistude Nature, Arbre et Paysage)	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Mettre en œuvre de programmes partenariaux pluri-annuels en matière d'expertise et de conseil agro environnemental	*Action nouvelle*	BM	2018/2019
		Développer le conseil technique de transition vers une intégration de la nature dans le process de production	*Action nouvelle*	BM	2019
		Soutenir financièrement la conversion ou le maintien en bio, les plantations de haies ou les démarches de suivi écologiques des exploitations et soutenir les investissements nécessaires à la mise en œuvre des pratiques « naturelles » sur les exploitations (adaptation technique)	*Action nouvelle*	BM/Région	2019
		Inciter à la réalisation systématique de diagnostics de biodiversité sur les exploitations	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Soutenir la création de lieux et de projets démonstrateurs des pratiques agro environnementales (lieux ressources et de formation continue)	*Action nouvelle*	BM	2019

Renforcer le lien Agriculture Nature dans une logique d'adaptation au changement climatique		Développer des partenariats avec les agriculteurs pour la réalisation de travaux d'entretien et de prestation de service dans le cadre de la gestion des espaces naturels	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
	Lutter contre les pollutions et espèces nuisibles	Développer un process type d'évaluation des contaminations et de la qualité des sols selon les productions pour tous les fonciers agricoles	*Action en cours, à conforter*	BM+SAFER	2018/2019
		Diffuser les connaissances et les modalités techniques de gestion des contaminations et proposer un accompagnement technique pour la mise en œuvre des méthodes de gestion des contaminations	*Action nouvelle*	BM	2019/2020
		Participer à la prise en charge des diagnostics sols / eau sur les exploitations	*Action nouvelle*	BM	2019
		Soutenir des programmes de recherche-action avec les centres de recherches pour développer la connaissance des pollutions et les méthodes de remédiation / traitement	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019/2020
		Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux à usage agricole	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Renforcer les partenariats avec les services de l'Etat sur les questions réglementaires et sanitaires	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Développer avec la Fédération de chasse un programme de gestion du grand gibier (sangliers, chevreuils)	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Renforcer le partenariat avec ADPAG pour le piégeage des nuisibles et définir des lieux de stockage sur le territoire métropolitain	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
	Soutenir l'innovation des systèmes d'exploitation dans une logique durable d'adaptation au changement climatique	Soutenir des programmes de recherche-action en faveur de l'innovation agricole avec les centres de recherche	*Action en cours, à conforter*	BM/Région	2018/2019
		Soutenir les formes innovantes d'agriculture urbaine spécialisée et à haute productivité (micro ferme, aquaponie, etc.) en associant le monde agricole périurbain	*Action en cours, à conforter*	BM/Région	2018/2019
		Soutenir les formes innovantes d'agriculture extensive périurbaine (type agroforesterie, cultures associées, polyculture, permaculture) permettant un développement de la biodiversité	*Action en cours, à conforter*	BM/Région	2018/2019
		Soutenir les initiatives innovantes d'adaptation au changement climatique des moyens de production sur l'exploitation (irrigation / matériel / traction animale / etc.)	*Action en cours, à conforter*	BM/Région	2018/2019
	Soutenir les démarches de gestion et de valorisation énergétiques agricoles	Soutenir un programme métropolitain de développement de la filière biomasse/énergie (bois, méthanisation, etc.)	*Action en cours, à conforter*	BM/Région	2018/2019
		Promouvoir un usage modéré de la ressource en eau et soutenir les investissements nécessaires sur les exploitations	*Action en cours, à conforter*	BM/Région	2018/2019
		Soutenir la réalisation de diagnostics énergie sur les exploitations (consommation d'énergie et émission des gaz à effet de serre)	*Action nouvelle*	BM/Région	2019
		Participer, en complément des dispositifs existants, au soutien à l'investissement nécessaire à la transition énergétique des exploitations	*Action nouvelle*	BM/Région	2019
		Promouvoir le bio compostage en matière de gestion des déchets	*Action nouvelle*	BM	2019
		Structurer la collecte des déchets agricoles dans le cadre d'une stratégie métropolitaine	*Action nouvelle*	BM	2019
		Inciter à la lutte contre le gaspillage et en faveur du recyclage sur les exploitations	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
Renforcer les structures du système de production agricole	***Organiser et animer des réseaux d'acteurs***	Inciter à la création d'un Club des entreprises agricoles métropolitain (CEAM)	*Action nouvelle*	BM	2019
		Associer des agriculteurs (par le biais du CEAM) au suivi de la politique agricole et des projets métropolitains	*Action nouvelle*	BM	2019
		Promouvoir des espaces de dialogue et de partage et des interfaces agriculteurs / urbains / collectivités / associations et institutions	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Développer des contrats de réciprocité avec les Pays (notamment le PNR (Parc naturel régional) Landes de Gascogne et le PNR du Médoc) et des territoires hors Métropole	*Action en cours, à conforter*	BM+PNR+Territoires	2018/2019
		Coordonner les actions des différents partenaires sur le territoire métropolitain (CA 33, SAFER, CEAM)	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
	Agir sur la formation professionnelle, l'accompagnement des porteurs de projet et des nouveaux installés	Collaborer avec la Région nouvelle Aquitaine pour soutenir les filières de formation institutionnelles	*Action en cours, à conforter*	BM/Région	2018/2019
		Structurer et soutenir la formation des ouvriers agricoles : centre de ressources et parrainage du CEAM	*Action nouvelle*	BM/Région	2019/2020
		Développer un réseau coordonné des partenaires de formations	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Structurer un guichet unique d'accueil et d'orientation, particulièrement pour les Porteurs de Projet Hors Cadre Familial, avec les partenaires (communes /CA33/SAFER)	*Action en cours, à conforter*	BM/Communes/CA33/SAFER	2018/2019
		Développer et soutenir un système de couveuses en site propre ou sur exploitations	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Communiquer sur les formations, les débouchés et l'attractivité du métier et du territoire	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Développer un process de parrainage des nouveaux porteurs de projet sur les différents volets du métier (technique, gestion, commercialisation)	*Action nouvelle*	BM	2018/2019

métropolitain	***Agir sur la transmission des exploitations***	Réaliser un recensement annuel des exploitations mutables en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la MSA	*Action nouvelle*	BM/CA33/MSA	2019/2020
		Soutenir et inciter à la mise en place de contrats de parrainage entre ancien exploitant-repreneur	*Action en cours, à conforter*	BM/CA33	2017/2019
		Développer des mécanismes de sécurisation de la transmission de l'exploitation (location, mise à disposition, etc.)	*Action en cours, à conforter*	BM/CA33	2019/2020
	Agir sur les structures et équipements collectifs	Soutenir les structures coopératives (type CUMA)	*Action nouvelle*	BM	2019
		Accompagner les agriculteurs dans les démarches d'organisations collectives et de mutualisation	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Soutenir le développement de groupement d'employeurs	*Action en cours, à conforter*	BM	Depuis 2015
		Soutenir la création d'équipements collectifs de transformation (abattoirs, légumeries, conserveries, etc.)	*Action en cours, à conforter*	BM/Région	2018/2019
		Soutenir la création de plateformes de concentration de la production pour commercialisation	*Action en cours, à conforter*	BM/MIN	2018/2019
		Favoriser un système partenarial de gestion des eaux sur les territoires des Jalles (technique et règlement)	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
Consolider et diversifier les modes de commercialisation	***Agir en faveur d'une plus grande diversité des modes de commercialisation***	Soutenir les démarches de vente directe à la ferme (aides à l'investissement, actions de communication, signalétique)	*Action nouvelle*	BM/Région	2019
		Renforcer la place des exploitants métropolitains sur les marchés ordinaires, fermiers et de producteurs	*Action en cours, à conforter*	BM/CA33/Communes	2018/2019
		Faciliter les initiatives de commercialisation en circuit court par la mise à disposition de locaux	*Action en cours, à conforter*	BM/AROSHA	2018/2019
		Soutenir et renforcer les structures collectives locales de commercialisation (Loc Halle Bio, SICA Maraîchère)	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Soutenir et développer les réseaux d'AMAP, supermarchés coopératifs, réseau de producteurs type "drive fermiers"	*Action en cours, à conforter*	BM/CD33	2018/2019
		Développer les échanges entre producteurs et centrales des grandes et moyennes surfaces	*Action nouvelle*	BM	2019
	Renforcer le rôle du MIN de Brienne, futur pôle d'excellence alimentaire	Conforter le MIN comme marché alimentaire et renforcer son rôle en matière de distribution des produits frais	*Action en cours, à conforter*	BM/MIN	2018/2019
		Valoriser les espaces disponibles dans le MIN dans un projet d'ensemble innovant et démonstrateur de l'agriculture locale (showroom, start-up, etc.)	*Action en cours, à conforter*	BM/MIN	2018/2019
		Communiquer et valoriser le MIN sur l'axe « production locale, vente locale »	*Action en cours, à conforter*	BM/MIN	2018/2019
		Conforter le rôle de plateforme logistique alimentaire locale en accompagnant les expérimentations du MIN en matière de logistique urbaine et de stockage frais	*Action en cours, à conforter*	BM/MIN	2018/2019
	Soutenir les démarches de transformation locales	Etudier les besoins et les potentialités de transformation auprès des exploitants métropolitains	*Action nouvelle*	BM	2019
		Contribuer à la structuration de filières de transformation variées (légumeries, conserveries, etc.)	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
Valoriser la production locale de qualité	***Valoriser les productions locales***	Réaliser des plaquettes et supports de communication et d'information sur les produits locaux	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Organiser des évènements et manifestations valorisant les produits locaux	*Action en cours, à conforter*	BM/CA33	Depuis 2017
		Etudier la possibilité de créer une marque ou un label de territoire « agriculture métropolitaine »	*Action nouvelle*	BM/CA33	2019
		Initier des accords de partenariat entre écoles et exploitations agricoles	*Action nouvelle*	BM	2019
		Structurer un réseau métropolitain de fermes pédagogiques thématiques	*Action nouvelle*	BM/CA33	2019/2020
Valoriser l'agriculture par son intégration au projet métropolitain	***Valoriser les services rendus par l'agriculture***	Communiquer sur le lien entre agriculture et biodiversité, sur l'évolution de l'agriculture, son acceptabilité et son rôle dans l'aménagement du territoire	*Action nouvelle*	BM	2019
		Poursuivre la démarche entreprise avec la Chambre d'Agriculture : visites d'exploitations, élus à la ferme	*Action en cours, à conforter*	BM/CA33	Depuis 2016
		Communiquer sur l'importance du maintien d'une agriculture métropolitaine, en s'appuyant sur une étude des services écosystémiques de l'agriculture	*Action nouvelle*	BM	2019
		Développer des évènementiels spécifiques sur l'agriculture métropolitaine (conférences débats, expositions, ciné-club agriculture, café agriculture avec le CEAM)	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
	Valoriser le métier d'agriculteur	Poursuivre la dynamique « paysans de la métropole » : portraits, films, expositions itinérantes, publications, diffuser un livret et créer un site pour visionner le film et les expositions	*Action en cours, à conforter*	BM	2018/2019
		Concevoir une charte du bon voisinage agriculteurs/habitants	*Action nouvelle*	BM	2019

		Associer le monde agricole aux projets urbains à composante agricole à travers le CEAM	*Action nouvelle*	BM	2019

Annexe 2 : Mise en œuvre opérationnelle de la politique agricole métropolitaine - Actions éligibles au RI Agriculture

Axe d'intervention	*Dispositif de soutien*	*Action BM*	*Modalité*	*Maitrise d'ouvrage*
Foncier / Immobilier	Soutien à la création d'équipement collectif	Financement conditionné	Subvention investissement	Privée
Soutenir la gestion raisonnée de l'environnement agricole	Soutien diagnostic sols et eaux (Foncier privé)	Prestation (Etude diagnostic)	Subvention investissement	Privée
	Soutien pratiques agro-environnementales (haies, matériel, semences, etc.)	Financement conditionné	Subvention investissement	Privée
	Prise en charge certification Bio Cohérence / Demeter / AB	Financement conditionné	Subvention	Privée
Soutien à l'adaptation et à l'innovation	Participation Etudes dossiers règlementaires	Financement conditionné	Subvention	Privée
	Soutien adaptation des bâtiments au risque inondation	Financement conditionné	Subvention investissement	Privée
	Soutien adaptation des équipements et matériels au risque inondation	Financement conditionné	Subvention investissement	Privée
	Soutien adaptation des bâtiments à la diversification / innovation	Financement conditionné	Subvention investissement	Privée
	Soutien adaptation des équipements et matériels à l'innovation	Financement conditionné	Subvention investissement	Privée
Valorisation - Communication	Soutien à la communication sur les produits locaux	Financement conditionné	Subvention	Privée

Annexe 3 : Actions éligibles au Règlement d'intervention agriculture Bordeaux Métropole susceptibles de conventionnement avec la Région NA

RI Bordeaux Métropole			Conventionnement	RI Région Nouvelle Aquitaine	
Axe d'intervention	***Actions***	***Nature de l'aide***	***Dispositif financier mobilisable***	***Axes d'intervention***	***Orientations***
Soutien à l'immobilier agricole	Soutien à la création d'équipement collectif	Financement conditionné	*En cours de définition*	Aide aux investissements	Orientation 3 - Améliorer la performance industrielle des entreprises
Soutenir la gestion raisonnée de l'environnement agricole	Soutien diagnostic sols et eaux (Foncier privé)	Prestation (Etude diagnostic)	Dispositif De Minimis (15 000 €/3 ans) - 4 à 10 bénéficiaires sur une année.	PCAEA / PDR - Plan végétal environnement	Orientation 2 - Politique des filières - Agriculture
	Soutien pratiques agro-environnementales (haies, matériel, semences, etc.)	Financement conditionné	*En cours de définition*	PCAEA / PDR - Création d'infrastructures agro-écologiques	
	Prise en charge certification Bio Cohérence / Demeter / AB	Financement conditionné	*En cours de définition*	Investissements en fruits et légumes et horticulture	
Soutien à l'adaptation et à l'innovation	Soutien adaptation des bâtiments à la diversification / innovation	Financement conditionné	*En cours de définition*	Aides à l'innovation	Orientation 1 - Accompagner transitions environnementales, énergétiques
	Soutien adaptation des équipements et matériels à l'innovation	Financement conditionné	*En cours de définition*	Aides à l'innovation	
Valorisation - Communication	Soutien à la communication sur les produits locaux	Financement conditionné	Dispositif De Minimis (15 000 €/3 ans) - 4 à 10 bénéficiaires sur une année.	PCAEA / PDR - Transformation et commercialisation à la ferme	Orientation 2 - Politique des filières - Agriculture

Analyse des politiques agricoles communales de Bordeaux Métropole

Diagnostic et attendus

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Rapport d'étude
03/2018 provisoire étape **définitif**

Hangar G2 Bassin à flot n°1 quai Armand Lalande
Tél. : 33 (0)5 56 99 86 33 Fax : 33 (0)5 56 99 89 22
BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex
e-mail contact@aurba.org

Objet de l'étude

Bordeaux Métropole élabore une stratégie métropolitaine agricole. Pour identifier au mieux les actions à mettre en œuvre sur le territoire, un diagnostic des dynamiques agricoles territoriales des vingt-huit communes composant la métropole est apparu nécessaire.
L'étude s'est tenue de septembre 2017 à février 2018.

Équipe projet

Sous la direction de
Antonio Gonzalez Alvarez

Chef de projet
Cécile Nassiet

Équipe projet
Clara Barretto
Céline Castellan
Margot Poirier
Vincent Schoenmakers

Avec la collaboration de
Béatrice Cuesta Gicquel
Hélène Dumora

Sommaire

1 | Contextualisation **7**
1.1 | Démarche 7
1.2 | Méthodologie 8

2 | Analyse par commune **13**
2.1 | Premiers résultats sur la gouvernance des actions 13
2.2 | Fiches communales 15
2.3 | Attendus des communes 129
2.3.1 | Maîtrise foncière 129
2.3.2 | Connaissance des acteurs et des outils 132
2.3.3 | Stratégie territoriale métropolitaine 134
2.3.4 | Guichet unique 136
2.3.5 | Accompagnement technique et/ou financier 138
2.3.6 | Agriculture intégrée 140
2.3.7 | Actions plus concrètes 142

3 | Synthèse générale **147**
3.1 | Éléments contextuels 147
3.1.1 | Les surfaces agricoles communales 147
3.1.2 | Risque inondation 151
3.2 | Des communes aux enjeux similaires 154
3.3 | Enjeux agricoles par typologie de territoires 160
3.3.1 | Les zones « agricoles » et « naturelles non urbaines, dont forestières » 161
3.3.2 | Les zones « naturelles urbaines » 164
3.3.3 | Les tissus urbains multifonctionnels constitués 164
3.3.4 | Les grands ensembles, les opérations d'aménagement et les zones AU 166
3.3.5 | Les zones commerciales et économiques 168
3.4 | Pistes d'orientations : vers une planification agricole 170

1 | Contextualisation

1 | Contextualisation

1.1 | Démarche

Historiquement terres fertiles et accueillant de nombreuses activités agricoles, Bordeaux Métropole a petit à petit perdu ses espaces agricoles au profit de l'urbanisation. Aujourd'hui, les surfaces restantes sont de plus en plus contraintes, en concurrence directe avec le développement urbain ou soumises à des risques naturels majeurs, majoritairement le risque inondation.
En contrepartie, la proximité de la ville constitue un atout important pour les agriculteurs, en termes de services, d'accessibilité pour les consommateurs et de la multiplicité des débouchés de production. Sur le territoire, une demande forte existe, à la fois des consommateurs[1], ayant de plus en plus envie d'une alimentation saine et de participer activement au maintien d'une agriculture locale et des agriculteurs eux-mêmes, nombreux à vouloir s'installer sur le territoire.

Bordeaux Métropole s'est engagée dans une démarche de construction d'une stratégie agricole métropolitaine afin d'engager une politique claire associée à un programme d'actions pour assurer le maintien d'une agriculture durable sur le territoire.
Pour cela, un état des lieux des dynamiques agricoles métropolitaines communales a été nécessaire pour connaître les projets agricoles existants et comprendre comment, à l'échelle de chaque commune, l'agriculture était abordée au sein des politiques communales, quelles sont les formes d'agriculture présentes, les moyens techniques et financiers alloués à l'agriculture. Dans un second temps, ce travail permet également d'identifier les besoins et attentes des collectivités vis-à-vis d'une politique agricole métropolitaine.

1 : Développement d'Amap, drive fermier...

1.2 | Méthodologie

Afin de comprendre au mieux les politiques communales et les actions menées par chaque commune, un entretien individuel a été réalisé à la fois auprès des services techniques et auprès des élus référents de chacun des 28 membres de la métropole. La présence des deux acteurs (techniciens et élus) n'a cependant pas pu être possible à chaque fois, au regard de leur disponibilité.

Préalablement à chaque entretien, un questionnaire leur a été transmis pour leur permettre de préparer au mieux nos échanges (voir ci-contre).

Les entretiens se sont très bien déroulés, chaque commune étant volontaire pour répondre à nos questions et aborder les enjeux liés à l'agriculture sur le territoire. D'une manière plus ponctuelle, certaines communes ont malgré tout été surprises de la démarche de Bordeaux Métropole et ne savaient pas exactement à quoi cela allait servir.

L'identification des projets agricoles privés n'a pas pu être menée de manière exhaustive, les communes n'ayant pas, lors de l'entretien, les éléments d'information précis pour nous renseigner. L'identification des projets agricoles privés n'a pas pu être menée de façon exhaustive dans la mesure où :

- lors des entretiens, les interlocuteurs ne disposaient pas toujours des informations précises (nom des personnes ou entreprises) et les adresses restaient vagues. Certains souvenirs dates de deux à trois ans et les projets ont *in fine* été abandonnés, etc ;
- parallèlement, parmi les agriculteurs contactés (souvent par courriel ou messagerie téléphonique suite à simple information recensée sur internet), la très grande partie n'a pas donnée suite.

Certaines questions ont semblé difficiles pour certaines communes et plus particulièrement les attentes de la commune vis-à-vis de la démarche de Bordeaux Métropole. Les communes n'appréhendant pas très bien quelles propositions pouvaient être faites pour alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole. Une réunion d'information préalable ou un e-mail, aurait peut-être permis de mieux appréhender cette question et d'avoir des réponses plus précises.

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Étude agriculture urbaine

Grille d'entretien adressée aux communes

1. Quelle agriculture est présente sur votre commune, qu'elle soit professionnelle ou associative ?

2. Quel rôle joue votre commune dans le soutien ou la mise en place de ces activités agricoles ? Comment votre commune est-elle sollicitée par les porteurs de projet et/ou les habitants sur cette question ?

3. Quels moyens techniques, humains ou financiers votre commune alloue-t-elle à cette question ?

4. Pour votre commune, quels sont les enjeux et motivations derrière le soutien des activités agricoles ?

5. La commune a-t-elle formulée et formalisée sa politique agricole ?

6. Savez-vous les actions portées par Bordeaux métropole en matière d'agriculture ? Si oui, avez-vous bénéficié d'un appui technique ou financier ?

7. Est-ce que vous voyez un intérêt à la concrétisation de la politique agricole métropolitaine ? Qu'est-ce que vous y rechercheriez ?

8. Quels sont les projets réalisés, en cours ou envisagés par la commune sur la thématique agricole ?

   Pour chaque projet, préciser :
   - ✓ Portage public ou privé
   - ✓ Type de projet
   - ✓ Stade du projet et temporalité
   - ✓ Modèle économique
   - ✓ Difficultés rencontrées

Hangar G2 ~ Bassin à flot n° 1 ~ quai Armand Lalande ~ BP 71 ~ F-33041 Bordeaux Cedex
Tél. : 33 (0)5 56 99 86 33 ~ Fax : 33 (0)5 56 99 89 22 ~ contact@aurba.org ~ www.aurba.org

2 | Analyse par commune

2 | Analyse par commune

2.1 | Premiers résultats sur la gouvernance des actions

L'une des premières remarques qu'il est possible de faire est que l'agriculture n'est pas inscrite au sein d'un service dédié. Elle est le plus souvent rattachée aux services « Environnement/ Espaces Naturels » de chaque commune. Ce qui ne signifie pas une absence d'actions et de volonté politique le plus souvent.

Les actions engagées vis-à-vis de l'agriculture sur les territoires communaux sont majoritairement menées au travers de deux approches : soit par des actions concrètes ponctuelles, soit par le biais de l'Agenda 21 sous la forme d'actions spécifiques. Les communes ayant un Agenda 21 menant majoritairement en parallèle des actions concrètes. L'Agenda 21 est l'outil le plus utilisé et le plus cité lors de nos entretiens comme document cadre en termes d'actions de développement durable. C'est au travers de cette démarche que les communes (cf. tableau ci-après) ont mis en œuvre des actions favorables à l'agriculture ou en lien avec l'alimentation. D'autres communes telles qu'Eysines ou Saint-Médard-en-Jalles ont choisi volontairement de ne pas mettre en place un Agenda 21 mais de définir des actions concrètes directes.
À l'échelle de Bordeaux Métropole, une dizaine de communes utilisent ce document pour organiser et hiérarchiser leurs actions.

Au sein des Agendas 21, seules quatre communes ont de véritables actions dédiées à l'économie agricole : Blanquefort, Mérignac, Le Haillan et Saint-Aubin de Médoc et Pessac. Les projets sont majoritairement portés par les élus locaux très sensibles à ces thématiques. Plusieurs communes n'ont pas les moyens humains et financiers de mettre en place cette démarche. C'est le cas notamment de Saint Louis de Montferrand.
Il est important de signaler que l'absence d'Agenda 21 ne signifie absolument pas qu'aucune action n'est engagée ou un manque de volonté politique pour les communes, mais simplement que l'outil n'apparaît plus comme indispensable et pertinent.

Communes	Agenda 21	Actions directement en lien avec l'économie agricole au sein de l'Agenda 21	Actions indirectes : jardins partagés, restauration collective, gaspillage alimentaire... au sein de l'Agenda 21
Ambarès et Lagrave			
Ambès			
Artigues-près-Bordeaux			
Bassens			
Bègles			
Blanquefort			
Bordeaux			
Bouliac			
Le Bouscat			
Bruges			
Carbon-Blanc			
Cenon			
Eysines			
Floirac			
Gradignan			
Le Haillan			
Lormont			
Martignas-sur-Jalle			
Mérignac			
Parempuyre			
Pessac		En cours d'élaboration	En cours d'élaboration
Saint-Aubin de Médoc			
Saint Louis de Montferrand			
Saint-Médard-en-Jalles			
Saint-Vincent-de-Paul			
Le Taillan-Médoc			
Talence			
Villenave d'Ornon			

2.2 | Fiches communales

Chaque fiche communale a été organisée en cinq parties :

1. Une description succincte de la commune pour présenter le contexte urbain et agricole et une cartographie des zonages agricoles, naturels et à urbaniser du PLU 3.1.

2. Un état des lieux de l'agriculture présente et connue sur le territoire par les services municipaux et élu(e)s, ainsi que l'identification des jardins collectifs/familiaux présents sur chaque commune. Sont également présentés les moyens humains de la commune, lorsqu'ils existent, sur les projets agricoles et/ou en lien avec une alimentation saine.

3. Une identification des futurs projets publics et/ou privés dont a connaissance la commune. Lorsque cela a été possible, l'agence a pris contact avec le ou les porteurs de projets pour avoir des éléments un peu plus précis. Cependant, comme précisé dans la méthodologie, peu de personnes ont *in fine* pu être directement contactées, soit à cause de l'absence de données précises permettant de les identifier, soit du fait de leur simple manque de réponses à nos sollicitations.

4. Un recensement d'autres actions menées par la commune dans un objectif plus large de « développement durable ». Il ne s'agit pas d'agriculture à proprement parler ou pas dans une fonction économique, mais il est apparu important de les identifier afin de présenter les dynamiques de chaque commune : organisation d'évènements, gestion des déchets, gaspillage alimentaire, … Cela participe à chaque « portrait de territoire ».

5. Une dernière partie sur les attendus de la commune vis-à-vis de la future politique agricole métropolitaine ; 8 catégories se sont dessinées au fur et à mesure des entretiens :

   - **Maîtrise foncière** : volonté d'actions diverses visant à protéger les espaces agricoles residuels, voire à identifier des espaces stratégiques dont la destination pourrait être ré-interrogée. Nécessité également d'avoir des actions de veille foncière pour saisir des opportunités d'implantation de projets agricoles à l'échelle de Bordeaux Métropole.

   - **Connaissance (acteurs/outils)** : avoir une meilleure appréhension de la gouvernance des acteurs et des outils mobilisables sur les activités agricoles.

   - **Stratégie territoriale métropolitaine** : souhait que Bordeaux Métropole mène une réflexion conjointe entre les enjeux agricoles et les enjeux d'alimentation et d'accès pour tous à des produits locaux de qualité. Nécessité d'identifier également les formes d'agriculture que Bordeaux Métropole souhaite sur son territoire et quelle organisation de l'agriculture (localisation, culture…) proposer.

   - **Guichet unique** : souhait que Bordeaux Métropole soit l'interlocuteur principal entre les porteurs de projets, les collectivités et les institutions agricoles (Chambre d'agriculture, Safer, associations...). Elle orienterait les porteurs de projet vers les institutions agricoles pour les accompagner et les mettrait en relation avec les collectivités possédant des espaces disponibles en ayant une volonté de projet agricole sur les territoires. Elle assurerait également un relai entre les institutions agricoles et les communes.

- **Agriculture plus intégrée** : les communes ayant des capacités d'installation de projets agricoles très faibles voire quasi nulles voudraient voir se développer des projets agricoles ou jardins collectifs/familiaux dans le domaine privé : intégration d'agriculture dans les futurs projets d'aménagement, réflexion à l'échelle des particuliers (échange de parcelles, sensibilisation aux bonnes pratiques…).

- **Actions plus concrètes** : les missions portées par Bordeaux Métropole ne sont pas claires pour certaines communes. Elles souhaiteraient des traductions plus concrètes des démarches engagées et plus de visibilité sur les actions qu'elles mènent déjà.

- **Accompagnement technique et financier** : le soutien apporté par Bordeaux Métropole est important pour les communes, leur permettant de mener de nombreuses actions. Elles souhaitent maintenir cet accompagnement dans la future stratégie agricole métroplolitaine.

- **Pas d'attente particulière** : les communes n'ont pas fait état de besoin particulier sur les enjeux agricoles à l'échelle de leur territoire.

Tableau de synthèse des communes ayant apporté des corrections aux fiches communales

Commune	Réponse
Ambarès et Lagrave	
Ambès	
Artigues-près-Bordeaux	
Bassens	
Bègles	
Blanquefort	
Bordeaux	
Bouliac	
Le Bouscat	
Bruges	
Carbon Blanc	
Cenon	
Eysines	
Floirac	
Gradignan	
Le Haillan	
Lormont	
Martignas-sur-Jalle	
Mérignac	
Parempuyre	
Pessac	
Saint Aubin de Médoc	
Saint Louis de Montferrand	
Saint-Médard-en-Jalles	
Saint-Vincent-de-Paul	
Le Taillan-Médoc	
Talence	
Villenave d'Ornon	

Ambarès et Lagrave

Caractéristiques de la commune

Le territoire d'Ambarès et Lagrave (24,7 km²) se situe en transition du plateau calcaire de l'Entre-deux-Mers et de la plaine alluviale formée par la Garonne et la Dordogne. Le bourg et l'urbanisation d'après-guerre occupent les terres légèrement surélevées et accueillent l'ensemble de la population (15 315[1] habitants). Les tissus urbains, principalement pavillonnaires, y sont globalement lâches mais tendent progressivement à se densifier par conquête des cœurs d'îlots.

De très nombreuses opportunités d'urbanisation sont encore disponibles dans la mesure où la commune s'est développée tous azimuts depuis les années 1980. Des pans entiers de territoire mités restent à rationnaliser. C'est notamment le cas du vaste secteur de La Blanche qui possède encore de vastes cœurs d'îlots (classés en zone agricole ou naturelle). À quelques rares exceptions, ces derniers ne sont plus exploités et restent en l'état de friche parfois illégalement squattées par les gens du voyage.

1-Données officielles INSEE « population municipale » (sans double compte) au 1/1/2014.

Le territoire

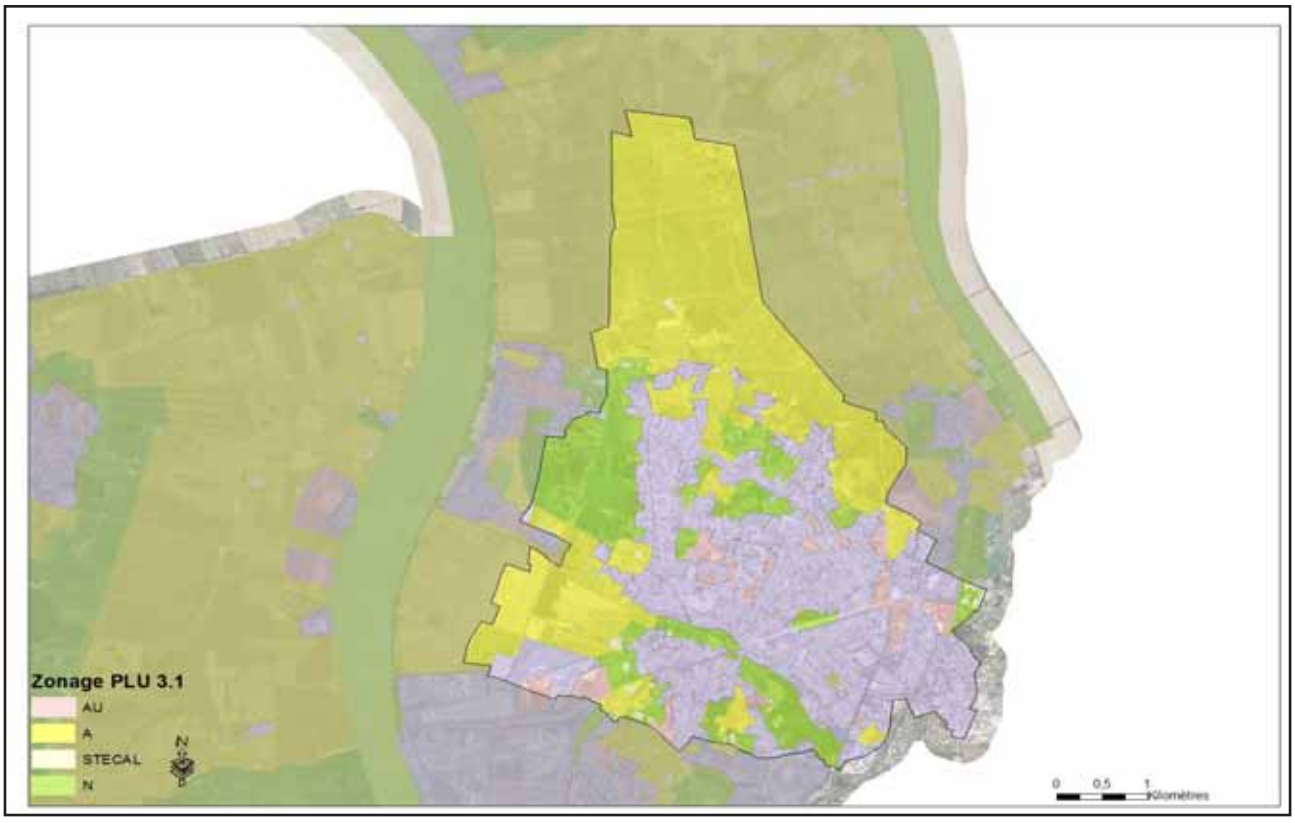

État des lieux

Moyens techniques et financiers

La commune n'alloue pas de moyen particulier en la matière.
- Une technicienne est en charge de l'Agenda 21 (qui ne comporte pas d'élément en lien avec l'agriculture), de Natura 2000 et de la Boucle Verte de Bordeaux Métropole.
- La responsable du service urbanisme et foncier constitue le premier contact des personnes désirant se lancer dans un projet agricole.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

Environ 40 % du territoire communal sont classés en zone naturelle ou agricole. Ambarès et Lagrave ne recense pourtant que très peu d'activités primaires, sa vocation historique de pâtures et vignes étant maintenant éteinte : l'élevage a disparu, emporté par le repli général de cette activité dans la région bordelaise tandis que les terroirs viticoles d'appellation « Bordeaux »/« Bordeaux supérieur » ont lucrativement fait place à l'urbanisation dans les décennies 1970 à 2000.

• Exploitation en place

- Élevage/centre équestre :
◦ Un élevage de chèvres est établi sur la vallée du Gua. Le propriétaire possède une partie de ses terres (secteur de Tillac) et loue par ailleurs des terrains de Bordeaux Métropole situés en aval (Sabarège). Il souhaite étendre son exploitation dont la surface est réduite pour son activité de fabrication/vente de fromage et actions pédagogiques.
◦ Un éleveur de chevaux de course loue des terrains situés de part et d'autre de la voie ferrée au sud des anciennes gravières de La Blanche. Il ne possède pas de bâtiment et a simplement installé des boxes en bois. L'ancien corps de ferme et constructions attenantes sont occupés par les bailleurs.
◦ La commune compte un centre équestre situé avenue du Roy.

- Culture :
◦ Une entreprise de culture d'orchidées et plantes carnivores sous serres s'est récemment établie sur un terrain loué par Bordeaux Métropole dans le secteur de l'avenue de l'industrie/rue de Sicart. Une convention permet à l'exploitant d'acheter progressivement le terrain.
◦ Deux exploitations viticoles sont par ailleurs recensées :
  - Château Peychaud (situé au nord de la RD 257) produit des blancs, rouges et rosés sur 28 hectares répartis sur la Presqu'île.
  - Un viticulteur exploite quelques pièces de vignes disséminées au sein des espaces urbanisés (secteur nord de la zone agglomérée).
◦ Le principal agriculteur de la Presqu'île (maïsiculture) qui exploite environ 400 hectares (en pleine propriété ou en location) vend une partie des terrains qu'il exploite sur la commune. *A priori*, Bordeaux Métropole doit se rendre propriétaire de l'ensemble.

Jardins collectifs/familiaux

- La commune a tenté de lancer des projets de jardins partagés sur les cités d'habitat social des Erables et Bel air. Aucune demande n'est ressortie sur le second site tandis que l'embryon d'expérience tenté sur Les Erables a échoué au bout de quelques mois (problèmes internes à l'association montée et manque de candidats effectivement intéressés).
=> Cette expérience ratée fait suite à l'échec des jardins de Cocagne, entreprise de réinsertion sociale lancée sur Sabarège à l'orée des années 2010 et fermée depuis.

- Autre : à noter pour l'anecdote, la création de bacs à planter et à entretenir par les résidents en terrasse d'une future opération de l'office HLM Aquitanis (ZAC du centre ville).

Projets

• Projets publics

À l'écoute des candidats à l'installation qu'elle dirige volontiers vers les services de Bordeaux Métropole, de la Chambre d'Agriculture 33 et de la SAFER, la commune n'a cependant pas de projet agricole en propre. Elle ne dispose ni des compétences techniques et ressources financières à consacrer en la matière.

Elle souhaite cependant faciliter aux mieux les projets et actions menés sur le sujet afin de valoriser des terrains autrefois exploités et maintenant souvent aménagés de façon illégale par de nombreux membres de la communauté du voyage.

En revanche, concernant les jardins partagés, suite aux échecs susmentionnés, la municipalité ne compte pas réitérer l'expérience par ailleurs ; précisant que ce type d'action s'adresse prioritairement aux ménages vivant en collectifs tandis que les occupants de maisons possèdent un terrain sur lequel ils peuvent jardiner s'ils le souhaitent. Or, localement, les ménages résidant en collectif sont principalement locataires, jeunes et en attente de partir par ailleurs pour acquérir un pavillon (idéal encore largement ancré dans les esprits). Cette génération « connectée » et avec enfants en bas âge, ne constitue donc pas la cible principale des jardins familiaux.

• Projets privés

- Le groupe immobilier intégré DEMONCHY vient d'acquérir 13 hectares de zone agricole entre la voie ferrée de Nantes et l'institut régional des sourds et muets. Il s'agit d'y développer son activité nationale de toiture végétalisée. Sa société « Vertige » y cultivera les plaques de végétaux installées sur les toits de bâtiment. À terme, la société devrait acquérir des terrains voisins (Saint Louis de Montferrand, institut régional) classés en zone économique afin d'y aménager les bâtiments techniques nécessaires à l'ensemble de cette activité.

- Un candidat à l'installation serait en train de se rapprocher de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Aquitaine, propriétaires de terrains agricoles sur le secteur de St Denis (nord de la commune). Ce projet reste pour l'instant très vague et porterait sur 2 hectares sans construction.

Autres actions, partenariats, perspectives

Aucun élément particulier en la matière.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

- Des liens étroits sont noués avec la Direction de la Nature.

Les attendus

Besoins identifiés

RAS de particulier par ailleurs. À titre d'exemple, aucun sujet agricole n'est abordé dans le contrat de co-développement.

La commune souhaite redynamiser l'agriculture locale pour plusieurs raisons :
- répondre à la demande exprimée par des citoyens locaux qui souhaitent notamment se reconvertir professionnellement dans le secteur primaire ;
- entretenir de nombreux espaces abandonnés et en l'état de friches ;
- lutter contre l'installation illégale de nombreux ménages issus de la communauté des gens du voyage (en particulier en zone inondable).

Sur l'agglomération, il conviendrait de constituer un « guichet unique à deux têtes » permettant de faciliter l'accueil et les renseignements à fournir auprès des candidats agriculteurs ou assimilés :
- Bordeaux Métropole se chargerait plutôt des problèmes fonciers, de la communication et des politiques locales (besoins, perspectives attendues…) ;
- le monde agricole (dont Chambre d'Agricultures et autres) serait en charge de toute la partie administrative (autorisations préalables, montages financier/aides aux projets, etc).

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [ ] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [x] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [ ] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [ ] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Cristèle ESTRADE, responsable du service urbanisme et foncier.

Ambès

Caractéristiques de la commune

La commune s'inscrit dans les basses terres de la Presqu'île éponyme qui constitue historiquement un marais inondable. L'ensemble du territoire est ainsi soumis aux débordements de la Garonne et de la Dordogne. Ce fut notamment le cas lors des tempêtes de décembre 1999 (Martin) et février 2010 (Xynthia).

Ambès offre un paysage ouvert de prairies, cultures céréalières, vignes et boisements plus ou moins enfrichés. Sa population est largement rassemblée dans son bourg strictement délimité entre Dordogne et RD113. Une partie occupe cependant quelques hameaux épars établis le long de la RD10. Malgré les contraintes liées aux inondations, l'activité agricole de cette commune, à l'image industrielle, est en deçà de son potentiel naturel mais relativement dynamique.

Le territoire

État des lieux

Moyens techniques et financiers

Ambès bénéficie d'un budget et de moyens techniques étoffés au regard de son simple poids démographique de 3 200 habitants. Cela est dû à la manne industrielle, quand bien même les réformes fiscales et la péréquation métropolitaine de cette dernière décennie l'ont quelque peu lissée.
Le conseil municipal ne dispose pas de délégation spécifique en matière agricole. Ce domaine d'activité est partagé de façon transversale au sein de l'équipe (Maire, Adjoints, voire Conseillers municipaux).
Dans le cadre de sa compétence générale en matière d'aménagement et de développement de la commune, c'est le service de l'urbanisme qui suit les éventuelles questions concernant l'agriculture.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Généralité :

- Les exploitations locales sont globalement de type familial et anciennement établies. Elles se transmettent dans le giron familial. Une partie des chefs d'exploitations étant plutôt âgée, un renouvellement de génération est attendu à court terme.
- Le territoire compte de nombreuses friches susceptibles d'être utilisées à des fins agricoles : certaines sont familiales mais d'autres appartiennent à des personnes publiques tels que le Grand Port Maritime de Bordeaux et EDF.

- Culture :

• Cinq viticulteurs se partagent les vignes plantées sur le territoire (appellation Bordeaux et Bordeaux supérieur). On compte ainsi :
- un viticulteur Bio sur 10 hectares. La Vrille têtue produit à la fois des vins AOC ou non, afin d'expérimenter d'autres méthodes de vinification. La commercialisation de la production se fait principalement en circuit court ;
- les Châteaux Mirambeau et Ste Barbe ;
- un viticulteur dont le siège social se situe sur Saint-Vincent-de-Paul ;
- une activité de polyculture (lait-fourrage/vin). Le chef d'exploitation est bientôt à la retraite et doit être remplacé par ses filles.

• Plusieurs céréaliers sont connus sur la commune :
- l'entreprise de polyculture sus évoquée qui cultive son maïs fourrage sur le secteur du Fourat ;
- trois entreprises spécialisées, dont :
  . un protéo-oléagineux céréalier (tournesol notamment) ;
  . un céréaliculteur qui tente une expérience d'agroforesterie à long terme : en complément de son activité traditionnelle, il a lancé cette démarche innovante en 2015 avec le concours de Bordeaux Métropole qui lui loue une quinzaine d'hectares sur le secteur de Béchade. Il s'agit d'un accompagnement public au développement durable expérimental. L'entrepreneur cultive entre autre de la luzerne au milieu de jeunes plans de frênes tout récemment plantés. Ces plus de 570 arbres vont se développer au cours des décennies en exerçant un partenariat symbiotique particulier avec les cultures, stockeront parallèlement du carbone et seront *in fine*, valorisés par la filière bois. Le suivi de cette parcelle agroforestière est assuré par les techniciens d'Arbres et Paysages 33[1].

- Élevage :

• Les deux cheptels bovins recensés sur la commune appartiennent à la famille de polyculteurs et un éleveur dont le siège d'exploitation est établi sur Saint-Vincent-de-Paul.
=> L'élevage de bovin pâti de deux écueils significatifs :
- l'un lié à la géographie inondable de la Presqu'île et le règlement actuellement en vigueur du PPRI de 2005 : il est ainsi impossible de construire les bâtiments techniques et/ou de stabulation nécessaires. Deux projets d'installation ont ainsi été abandonnés ces dernières années ; *quid* de la future règle opposable dans le futur PPRL (plan de prévention des risques littoraux) en cours d'étude ?

1- Cette association agréée au titre de la Protection de l'Environnement, œuvre dans le conseil et appui technique pour la plantation de haies champêtres, corridors écologiques…

- le second, plus général à la Gironde, est l'actuelle absence d'un abattoir dans un périmètre proche et permettant de respecter la règlementation en matière de transport du bétail. Seul l'abattoir de Bazas est actuellement en activité. Le projet de création d'un abattoir privé sur la métropole n'en est que plus pressent.

• Par ailleurs, afin de répondre à une demande en développement, certains propriétaires de grands espaces fonciers accueillent des chevaux de loisir des ménages urbains bordelais en pension. Ce phénomène semble cependant moins développé que sur Blanquefort et Parempuyre (plus facilement accessible depuis le cœur métropolitain).

Jardins collectifs/familiaux

Depuis 2013/2014, l'association « Gaia pour la terre et l'homme » gère un ensemble de jardins partagés (une dizaine de lots) sur une partie de l'ancien lotissement d'activité du Grillon. Lotissements aménagés mais *in fine* non bâtis pour cause d'inondation. Les terrains ont été mis gracieusement à disposition par la commune. En contre partie, l'association a noué un partenariat avec les écoles communales pour sensibiliser les enfants au « mieux manger ».
Nota : le quartier d'habitat collectif de Gotham (logement social, accession et location privée), aménagé cette dernière décennie, accueille des ménages ne disposant pas de jardin. Ces personnes pourraient constituer une cible privilégiée pour développer des jardins partagés. Cependant :
- le promoteur de ce quartier, qui reste propriétaire de terrains pour une phase ultérieure largement hypothéquée en application des nouvelles règles de gestion des zones naturelles inondables post Xynthia, ne souhaite pas aménager ses terrains pour un tel usage. Il les conserve en simple friche ;
- parallèlement, les résidents ne semblent pas être en demande (pas de demande particulièrement remarquée formulée auprès de la commune).

Projets

• Projets publics
- La municipalité souhaite développer une activité pédagogique en lien avec le jardinage, la nature et la chasse sur son site élargi de Cantefrêne. Cette nouvelle activité serait lancée concomitamment au développement d'un pôle de loisir sur le lac actuellement aménagé, qui constitue à ce jour le pôle-nature de la commune.
=> Reste à solutionner les réserves règlementaires imposées par les PPRT (plans de prévention des risques technologiques) voisins qui peuvent interdire ou limiter drastiquement la fréquentation des différents sites.

- La commune a suivi avec attention la démarche des 55 000 hectares de nature dont certaines propositions visaient à développer de la riziculture, des peupleraies, voire compléter les arpents viticoles. Ce type d'activité agricole est en effet adapté à la géographie locale. En la matière, la municipalité souligne que cela doit constituer le principal point de préoccupation de la redynamisation du secteur primaire de la Presqu'île dans la mesure où seule l'agriculture adaptée aux aléas naturels permettra de ne pas fragiliser les entrepreneurs et le milieu.

Nota : en matière d'inondation, la municipalité impulse le renouveau de l'entretien des esteys principaux et autres émissaires dont le fonctionnement efficient constitue la clef de voûte de la réintroduction d'une activité agricole significative sur le territoire communal.

• Projet privé
Pas de projet identifié.

Autres actions, partenariats, perspectives

Pas d'attente particulière exprimée.

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

Pas de lien particulier identifié en la matière.

Les attendus

Besoins identifiés

- Pas d'attente particulière, mais si Bordeaux Métropole souhaite lancer une politique particulière en matière agricole, la municipalité est tout à fait volontaire pour la relayer *in situ*. Les exploitants agricoles de la commune pourraient être de bons relais de ces actions.

- La municipalité est par ailleurs préoccupée des effets règlementaires des PPRT et du PPRI/PPRL. Si les deux premiers ont des effets induits handicapant l'agriculture, en particulier le PPRI qui empêche depuis 2005 toute installation d'élevage (interdiction des bâtiments de stabulation et/ou techniques), elle porte tous ses espoirs dans le futur PPRL dont la règle est actuellement en cours de rédaction/négociation avec les services de l'État.

- Enfin, la commune précise par ailleurs que les terres de la Presqu'île ne sont pas naturellement adaptées à la céréaliculture intensive. En revanche, elles sont naturellement adaptées à l'élevage en plein air et à la sylviculture. Dans ce cadre, de vastes secteurs enfrichés constituent une opportunité notable pour le pâturage caprin.

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [ ] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [ ] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [ ] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [ ] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Jean-Pierre MAZZON, 1er adjoint en charge de l'urbanisme.
Marianne LANTIGNAC, conseillère municipale (Commission urbanisme et patrimoine).
Annabelle GOURVIAT, responsable du service de l'urbanisme.

Artigues-près-Bordeaux

Caractéristiques de la commune

La commune est densément peuplée, quasi exclusivement sous forme de lotissements pavillonnaires. Excepté les espaces publics (dont le principal est le parc de la Mairie), elle n'offre que très peu de gisement foncier, espaces résiduels ou friches. Les espaces agricoles sont dédiés à la viticulture.

Le territoire

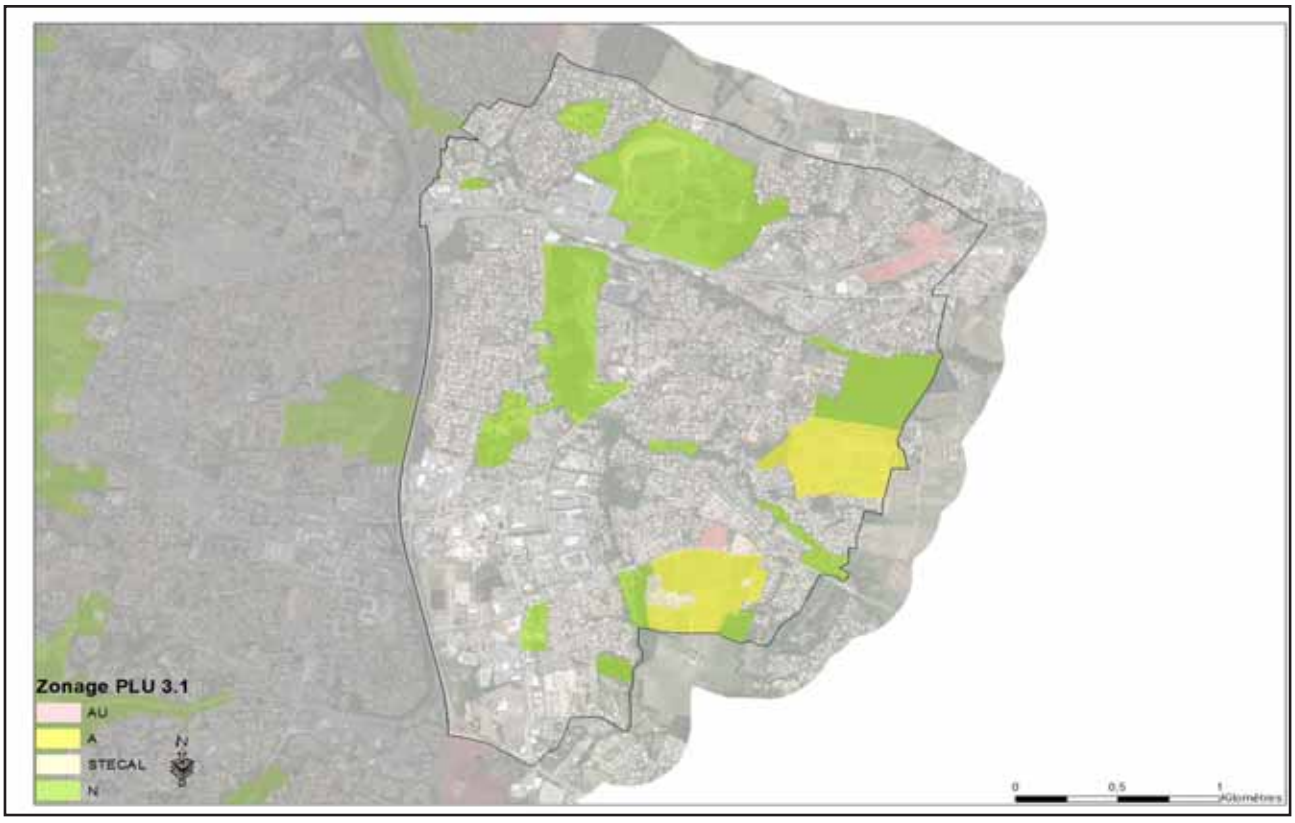

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

État des lieux

Moyens techniques et financiers

L'agriculture est portée par Madame le maire et la directrice générale des services en tant que vecteur social et outil de pédagogie.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

- Viticulture

Trois viticulteurs sont installés sur la commune dont le château Sénailhac ayant son siège social à Tresses.

Jardins collectifs/familiaux

- Grange Bétailhe

Présence d'un jardin partagé collectif sur un terrain communal en lien avec un centre de loisir et une épicerie solidaire.

- Résidence Rosa Parks de Gironde Habitat

Présence de jardins partagés.

Projets

- Projets publics

- Projet de ferme urbaine au sud du parc cimetière

La réflexion est actuellement en cours avec les services de la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole. L'objectif de cette ferme est prioritairement productive mais la commune n'exclut pas de compléter cette future activité avec une sensibilisation pédagogique vie la présence d'animaux.

- Épicerie solidaire « Mon comptoir »

La commune a mis en place une épicerie solidaire avec l'aide de l'association Andes[1]. Les produits sont d'origine locale (de moins de 100 kms) et sont vendus à 20 % de leurs prix auprès des adhérents dans le besoin. Des ateliers de jardinage (au sein du jardin collectif à proximité) et de cuisine sont organisés régulièrement à des fins sociales et pédagogiques. Ils sont obligatoires pour les adhérents de l'épicerie. Ce projet a été en partie financé par le Conseil Départemental de la Gironde.

1- Il s'agit d'un réseau de création d'épiceries solidaires sur tout le territoire français crée dans les années 2000. Il permet d'aider les personnes à faible revenu d'avoir accès à une alimentation locale de produits frais. 350 épiceries ont ainsi été créées.
« ANDES développe également des solutions d'approvisionnement en fruits et légumes pour les structures d'aide alimentaire tout en créant des dispositifs permettant d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi (les chantiers de Marianne) et de soutenir des agriculteurs en difficulté (Uniterres) ». (www.andes-france.com)

Autres actions, partenariats, perspectives

Aucun élément particulier en la matière.

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

Aucun élément particulier en la matière.

Les attendus

Besoins identifiés

• Accompagnement et suivi des projets pour l'ingénierie et le financement de projets.

• Améliorer la communication sur les missions conduites par la Direction de la Nature. Ils ne sont pour l'instant connus que par le biais des contrats de co-développement.

• Amener une réflexion sur la végétalisation des toits.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☑ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☐ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☐ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☑ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Nelly MAGNE- PABOEUF, directrice générale des services.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Bassens

Caractéristiques de la commune

La ville de Bassens est très marquée par son activité industrialo-portuaire, située en plaine, qui occupe 60 % de la surface communale. Cette plaine entièrement dédiée à l'activité portuaire, industrielle et logistique. Les 40 % restants concernent la partie résidentielle avec une population qui a doublé entre les années 60 et 70 et qui a considérablement modifié la structure de la commune.
La population s'est depuis stabilisée autour de 7 000 habitants. Actuellement très peu de foncier est disponible.
Elle présente plusieurs espaces verts notamment avec le parc Beauval qui fait partie de l'ensemble du parc des Coteaux. L'agriculture présente, essentiellement viticole, est située au nord de la commune.

Le territoire

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Un technicien au pôle Agenda 21 et développement durable et un technicien chargé des parcs et de l'environnement.
- Label Agenda 21 sur la commune et Arbio Aquitaine (label sur les circuits courts et le bio en restauration collective).

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitations en places

Deux viticulteurs installés sur le nord de la commune : Château Muscadet et Château Moulerin. Les exploitations sont pérennes et protégées.

Jardins collectifs/familiaux

• Résidence Beauval

Présence d'un jardin partagé dont l'animation est assurée par l'association Place aux Jardins. Le collectif a installé un jardin qui vit difficilement car peu d'appropriation par les habitants et manque d'animation au démarrage du projet. À l'heure actuelle, le jardin est plus ou moins délaissé.

• Parcelles de jardins collectifs et individuels

40 jardins attribués et une parcelle collective sur 5 500 m^2 : le comité local des jardins de Sybille assure l'animation des parcelles privées de cet espace.

• École Rosa Bohneur

Mise en place d'un jardin pédagogique fonctionnant avec un collectif de professeurs. Cependant, la gestion de ces jardins durant les vacances scolaires est compliqué compte-tenu de l'absence de personnes pour s'en occuper. De plus, ces jardins sont souvent à l'initiative d'un professeur et les changements réguliers de poste peuvent rendre compliqué la pérennité du projet.

Projets

• Projets publics

- Éco pâturage au parc Beauval

Projet d'implantation d'éco pâturage dans le cadre du Parc des Coteaux. Pour l'instant à l'état de réflexion. Le plan de gestion du Parc des Coteaux doit permettre de trouver un équilibre entre espaces ouverts au public et protection des réservoirs de biodiversité présents.

- Micro verger communal

Dans le cadre du GPV Rive Droite, volonté d'installer un projet de microferme sur deux communes (Floirac et Bassens) : deux activités à implanter, du maraîchage et un verger. L'activité maraîchère serait située sur la commune de Floirac et le verger (location de terres sur 1 ha) sur la commune de Bassens sur un ancien verger communal abandonné aujourd'hui devenu un espace public.
Cependant, cette installation de verger nécessiterait de clôturer la parcelle cultivée pour des raisons d'entretien et de sécurité.
Cela ne correspond pas avec la volonté d'ouverture du parc au public défendu par la commune. De plus, dans le cadre d'un diagnostic écologique, cet espace est identifié comme réservoir de biodiversité. La présence d'un verger pourrait altérer ces espaces pour la biodiversité.
Par conséquent, la commune n'est pour l'instant pas favorable à ce projet.

• Projet privé

- Projet de permaculture en attente

Depuis plusieurs années, un couple a acheté un terrain de 10 000 m² pour s'installer en permaculture. Les bâtiments ont été rénovés mais pas de nouvelles depuis deux ans.

Autres actions, partenariats, perspectives

• Restauration collective

100 % des repas servis à la maison de la petite enfance sont biologiques et environ 30 % dans les établissements scolaires.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

• Participation aux réunions organisées par Bordeaux Métropole.
• Difficulté à mettre en place certaines démarches de Bordeaux Métropole : trottoirs vivants. La démarche manque d'accompagnement et de communication. Elle est difficilement acceptée par les habitants.

Les attendus

Besoins identifiés

Pas d'attente particulière car pas de projet sur la commune.

• Nécessité d'envisager un périmètre plus large que celui de la Métropole pour envisager une réflexion complète et objective sur la question agricole.

• Mener une réflexion globale à l'échelle du projet urbain :
- mettre en cohérence les micro-initiatives, tels que l'aménagement des espaces privés des projets urbains ;
- intégrer dans le cahier des charges des futures opérations d'aménagement des espaces cultivables par les habitants : les surfaces seraient évolutives et les habitants pourraient aménager un jardin s'ils le souhaitent ;
- développer des échanges entre particuliers : possibilité pour des habitants résidant en appartement de cultiver les jardins de particulier habitant en maisons individuelles[1].

• Foncier disponible ne sera pas dédié à un usage agricole, sauf vignoble déjà existant.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☐ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☐ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☐ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☑ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Jean-Louis Bouc, 1er adjoint à l'urbanisme, personnel et transfert de compétences.
Aurélien Brianceau, directeur de cabinet.

1 - L'objectif de ce site est de mettre en relation des personnes qui possèdent un coin de jardin avec des jardiniers. Ce réseau est entièrement gratuit. Il suffit juste de s'inscrire pour déposer une offre ou consulter les propositions dans votre région

Bègles

Caractéristiques de la commune

Bègles est la quatrième commune métropolitaine la plus dense après Bordeaux, Talence et Le Bouscat. Avant son essor industriel, Bègles était une commune à caractère rural traversé par de nombreux ruisseaux ou esteys. Son centre était presque entièrement agricole où il y avait une production de fruits et légumes abondante. Les bords de Garonne étaient quant à eux occupés par des marais et des pâtures. Au XIX^{e}, les premières sécheries de morues s'installent à Bègles et modifieront profondément le paysage de la commune, pour en faire la première banlieue industrielle de Bordeaux pendant de nombreuses années.

Le territoire

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Une élue en charge du delta vert, des espaces naturels et du développement durable.
- Un responsable aux espaces verts et à la propreté.
- Un Agenda 21 ne portant pas d'actions sur l'agriculture. L'Agenda 21 a été réalisé ***ad hoc***, où 45 des 60 actions proposées ont déjà été réalisées. L'environnement a été diffusé dans toutes les politiques de la commune et n'est pas prise en compte que par l'outil de l'Agenda 21. Il est plutôt orienté sur les thématiques de l'énergie, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage.
- Un budget adapté en fonction des projets mis en place.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

Pas d'agriculture professionnelle sur la commune.

- Nature et potager en ville

Entreprise qui crée des mini-potagers urbains, à partir d'un mélange de plantes potagères, aromatiques et mellifères, d'arbustes à fruits, … dans des sacs en géotextile. Les végétaux des mini-potagers sont **produits localement** par des horticulteurs ou pépiniéristes **bio ou en agriculture raisonnée**. Ils sont associés de façon bénéfique pour une croissance optimale, avec l'idée de privilégier des plantes **économes en eau** et de faire découvrir des **variétés anciennes**, peu répandues ou originale (http://www.natureetpotagerenville.fr). L'entreprise propose également du paillage, des semences bio, du lombricompost.

Jardins collectifs/familiaux

La ville a mis en place une forte politique de jardins partagés : 11 en 2008 ; 50 en 2017 dont 4 parcelles collectives. L'animation est gérée par le CCAS avec l'aide communale pour la logistique notamment. Les jardins sont attribués selon des critères sociaux et pour une somme de 31 € par an. Un cahier des charges a été écrit par la ville pour établir des règles au sein de ces jardins comme l'interdiction de produits phytosanitaires.

Le centre socio-culturel anime deux jardins en pied d'immeuble (Dorat et Thorez). La commune a apporté les éléments logistiques (terres, cabanes).

La commune n'a plus les moyens de financer d'autres jardins collectifs et partagés.

- Jardin L'Ephémère

Association d'habitants d'un quartier ayant une volonté forte de jardinage, de lieu de rencontre ont installé un jardin partagé et un poulailler collectif sur une friche appartenant au périmètre du projet Euratlantique. La commune espère que le projet de construction porté par Euratlantique puisse s'adapter pour permettre le maintien de ce jardin.

- Salades, Tomates, Oignons

Association d'habitants ayant investi une friche pour y installer un jardin collectif. Le potager de Mussonville a pour vocation de développer une production maraîchère collective sur un terrain de 1 000 m^2 : un potager collectif (utilisant des techniques hors-sol) au sein d'un jardin pédagogique, une zone de micro-maraîchage, un espace de compostage collectif, une grainothèque et bien entendu un espace d'échange et de partage. Leur objectif est de sensibiliser sur l'insécurité alimentaire, de faciliter l'accès à tous à une nourriture saine, fraîche, de proximité et socialement acceptable et de favoriser les connaissances, les échanges et l'information sur l'alimentation.

Projets

- Projet public

- Maraîchage biologique ou permaculture sur une parcelle de Terres-Sud

Au sud du parc de Mussonville, la commune souhaite réinstaller une agriculture professionnelle productive sur la commune et donner vie au quartier.
Une étude a été réalisée pour identifier les contraintes du site et proposer des scenarios de forme d'agriculture adaptée aux enjeux de la parcelle.
Un appel à candidatures a été lancé et plusieurs porteurs de projets se sont manifestés. Aucune décision n'a été prise pour l'instant.
La collectivité déplore la superposition des réglementations, en particulier la règlementation environnementale, lorsqu'il s'agit d'implanter de l'agriculture. La réglementation, pour des projets portés par des particuliers ou des privés, ne s'impose pas de façon aussi catégorique. On arrive à décourager les projets publics au profit des projets privés. La volonté politique de faciliter l'implantation d'agriculteurs se trouve entravée, ce qui entraîne des coûts supplémentaires que la commune ne peut pas forcément porter. D'une manière générale, les règlementations peuvent freiner les ambitions et projets des collectivités.

Un appel à manifestation d'intérêt devrait paraître afin de sélectionner plusieurs agriculteurs. Le bail entre porteur de projet et propriétaire serait soit rural ou environnemental.

Autres actions, partenariats, perspectives

- Restauration collective

60 % des produits sont issus de l'agriculture biologique. La commune souhaiterait aller plus loin et que l'approvisionnement soit local. Le choix d'une gestion en régie des cantines permet de maintenir des prix attractifs et adaptés aux habitants.

- Delta vert

Espaces naturels sur une superficie de 200 ha. Action sur très long terme.

- Plantation d'arbres fruitiers

Un arbre arraché = trois arbres replantés dont un arbre fruitier planté soit sur une place, soit dans un parc.

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

Contrat de co-développement avec Bordeaux Métropole permettant des aides financières pour les jardins partagés et le réaménagement de l'estey prévu dans le règlement d'intervention.
Les services Nature de Bordeaux Métropole ne sont pas assez dans l'opérationnalité dans leurs actions : ils sont essentiellement orientés vers des études techniques. C'est un manque pour pouvoir mettre en place des actions concrètes sur les territoires communaux.
La chambre d'agriculture est localement bloquante sur les projets de maraîchage. Nécessité de collaborer avec d'autres acteurs : Agrobio, Fédération de l'agriculture biologique… sur certains projets.

Les attendus

Besoins identifiés

- La commune a une volonté de réintroduire de l'agriculture de proximité et de mettre en place des circuits courts. Pour ce faire, il est important de protéger certains espaces de l'urbanisation et d'avoir une réelle ambition en ce sens.
La collectivité porte aussi un rôle d'éducation à une alimentation saine auprès de ses habitants.
- Regroupement d'acteurs avec Bordeaux Métropole pour accompagner les communes dans le financement des installations agricoles.
- Accompagner les communes pour la gestion de dossiers règlementaires et faciliter l'installation de projets.
- Identifier des idées novatrices sur le territoire national et des expériences réussies, tels que le bec d'Hellouin, et sensibiliser les acteurs locaux à ces nouvelles formes d'agriculture : visite de sites par des délégations d'élus…
- Développer des outils de communication facilement accessible par les élus et les techniciens des communes pour informer sur les actions de la métropole. Il est nécessaire de sortir du simple mail qui n'est souvent que parcouru par les élus des communes.
- Trouver de nouveaux partenaires techniques pour pouvoir aider au montage du projet dans l'opérationnalité.

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [x] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [x] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [ ] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [ ] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Fabienne Cabrera, 11e adjointe déléguée aux quartiers, au delta vert, aux espaces naturels de proximité et au développement durable.

Blanquefort

Caractéristiques de la commune

Les deux tiers de la commune sont classés en A ou N. Un tissu urbain, à dominante pavillonnaire, en contact avec les grandes entités naturelles pénétrant parfois jusqu'au cœur de l'agglomération. La présence de secteurs à vocation économique spécialisés, hébergeant une partie des emplois de l'agglomération. Une exposition aux risques inondation avec aléas forts remettant en cause le devenir de certains secteurs économiques. Des anciennes gravières et des terrains potentiellement pollués en friches.
Une nature abondante présente dans l'espace privé et une offre d'espaces de nature publics variée, constituée d'autant de jardins, d'espaces cultivés que de grands espaces naturels formant la trame verte et bleue.
Des traces du passé agricole et viticole dans le parcellaire, des chemins ruraux dans les milieux urbains.
Des jalles, des esteys, des cours d'eau à l'air libre et inscrits dans des espaces naturels et des milieux humides ponctuellement soumis à pression urbaine.

Le territoire

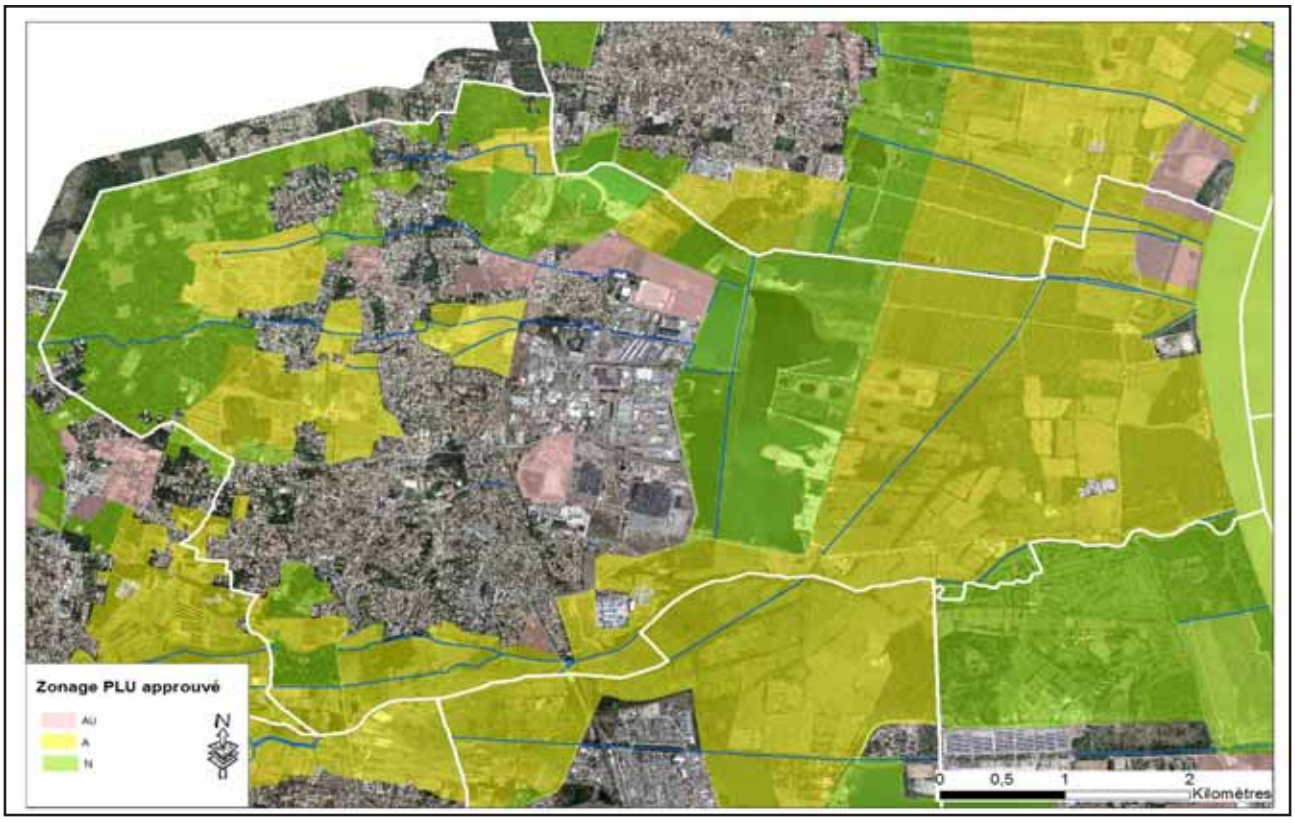

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Une élue et des techniciens dédiés aux enjeux agricoles sur la commune.
- Thématique agricole pilotée par la Mission Développement durable, espaces naturels et citoyenneté.
- Budget dédié à la récupération de surfaces foncières : budget alloué en fonction des opportunités foncières.
- L'Agenda 21 porte ses enjeux. Actuellement en cours de révision avec un volet consacré à la nature, l'agriculture et l'alimentation.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Espace test agricole Domaine de Tanaïs

Quatre serres, 1,5 ha de terres arables.
Foncier, logement et garage appartenant à la commune.
Mise en place d'un Espace Test Agricole en partenariat avec l'association Porte-greffe. La commune prête le foncier et le bâti et l'association accompagne les porteurs de projets. Actuellement, deux maraîchers sont en place. La commune souhaiterait développer ce dispositif, en ouvrant d'autres sites et en développant d'autres pratiques agricoles (élevage).
La commune souhaiterait voir s'installer un projet pérenne à la place de la couveuse, notamment un producteur de plants pour le maraîchage sous forme de bail rural.

• La Vacherie (2016)

35 ha de foncier appartenant à la commune.
Coût total du projet : 2,2 millions d'euros (acquisition foncière, réalisation d'un bâtiment équipé de 1 400 m² et rénovation d'une ancienne vacherie du XIX^{e} siècle).
Ferme urbaine et culturelle, abritant un élevage de brebis. Les bâtiments et terres agricoles sont loués sous la forme d'un bail rural environnemental. Les bêtes pâturent en bord de Garonne sur un espace de 27 ha. Les produits sont commercialisés en vente directe à la Vacherie et par le biais d'AMAP.

• PPEANP

Un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbain a été créé sur la vallée maraîchère, coordonné par Bordeaux-Métropole, et dont une partie du territoire est sur la commune de Blanquefort.

Autres activités professionnelles privées à signaler

• Centre de transit pour animaux

À proximité de la Vacherie, sur les bords de Garonne.

Jardins collectifs/familiaux

D'une manière générale, demande assez forte des habitants de pouvoir installer des espaces cultivés ou de créer du lien social autour de projets agricoles.

• 28 parcelles de jardins familiaux

Géré par la commune, le foncier est loué à Bordeaux Métropole. Il y a un suivi très important de la commune sur ces jardins. Des critères ont été établis dans l'attribution des parcelles, avec une priorité donnée aux personnes n'ayant pas de jardin.
Des formations sont dispensées dans les jardins : jardiner écologique…
Mutualisation de certains équipements : serres pour faire pousser les plants, composteur collectif, …

• Initiatives habitantes

Ensemble d'habitants très motivés et impliqués dans le développement de projets locaux d'espaces cultivés à petite échelle :
- grainothèque créée et donnée à la médiathèque ;
- « troc » de déchets et recyclage des déchets ;
- proposition de créer des jardins dans les espaces collectifs. Mise en relation avec l'association « Place aux Jardins », mandatée par Bordeaux Métropole, pour accompagner les porteurs de projets et les subventionner.

Projets

• Projets publics

- Couveuse agricole

Espace test agricole : des réflexions sont menées pour développer d'autres Espaces test, notamment sur l'élevage.

- Veille foncière avec la SAFER sur les dynamiques agricoles de la commune

La grande majorité des espaces agricoles de la commune sont en PPRI donc rendus non constructibles. Sur la dizaine de sites en friche de la commune, peu de propriétaires seraient prêts à louer leurs terres. Les autres préfèrent les conserver en attente d'un changement éventuel de destination au PLU.

Autres actions, partenariats, perspectives

• Animations/évènements

Marchés de producteurs, « Festival Nature », transhumance métropolitaine (2018), semaine de l'emploi autour des métiers de l'agriculture.

• Gestion des déchets

Volonté de la commune de développer des actions concrètes sur la gestion des déchets : un diagnostic a été réalisé pour évaluer la quantité de déchets produits et la gestion de ces déchets. Dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune, les biodéchets sont collectés, triés et revalorisés en compost. La collectivité est accompagnée par l'association « Les Détritivores » qu'elle souhaiterait à terme accueillir sur la commune.

• Remise en état des gravières

Un ancien site agricole a été ouvert à l'exploitation de matériaux jusqu'en 2020. La commune espère pouvoir restaurer cet espace à la fin de l'exploitation et réintroduire une activité agricole sur site en partenariat avec la Safer et la chambre d'agriculture. Pour l'instant, il n'y a pas de retour d'expériences démontrant la faisabilité du projet.

• Lycée agricole

Les partenariats se développent avec le lycée agricole, le CFA et le CFPPA, et plusieurs projets sont en réflexion. Présence de bâtiments agricoles dans l'enceinte du lycée potentiellement utilisables.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Les attendus

Besoins identifiés à l'échelle communale

- Structuration claire des activités à l'échelle communale.
- Plus de lisibilité des différents projets alentours.

Besoins identifiés à l'échelle de Bordeaux Métropole

- Accompagnement du point de vue administratif et financier (via le contrat de co-développement).
- Mise en réseau des acteurs les uns avec les autres.
  Attente de coordination, de gouvernance des acteurs à l'échelle de Bordeaux Métropole. Centraliser les actions, coordonner et orienter les porteurs de projets en fonction des opportunités de chaque commune et faire le lien avec les institutions adéquates.
- Nécessité de mise en œuvre d'actions plus concrètes.
  - Développement d'outils autres que les documents d'urbanisme pour préserver les espaces agricoles.
  - Travail sur la maîtrise des prix de foncier pour maintenir des agriculteurs/éleveurs au sein du territoire métropolitain.

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [x] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [ ] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [x] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [ ] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [x] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Isabelle Maillé, adjointe au sport et à l'agriculture.
Axel Crepey, responsable de la mission Développement Durable et Citoyenneté.

Bordeaux

Caractéristiques de la commune

Commune présentant une très forte densité et un développement important. Une présence de nature dans l'espace privé limité dans le cœur historique et présente dans les tissus d'échoppe et de maisons de ville. Une offre en espaces publics constituée de grands espaces publics métropolitains et du fleuve. Des espaces agricoles et des espaces de nature au nord, au contact des grandes entités naturelles au nord de l'agglomération. Des opportunités foncières limitées pour des enjeux multiples (habitat, économie, agriculture). Des contraintes potentielles liées à la pollution des sols et au risque inondation qui limitent les secteurs en bord de Garonne.

Le territoire

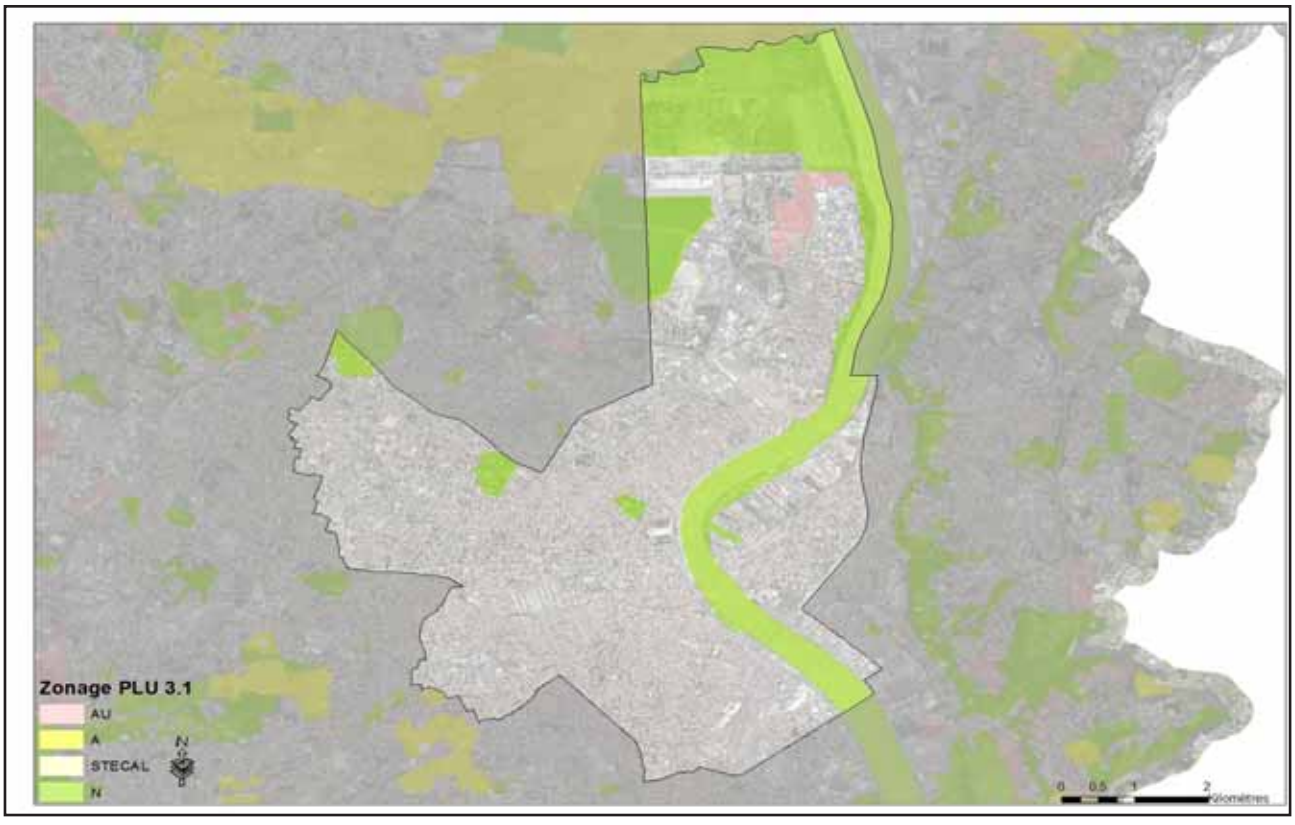

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Trois techniciens dédiés en totalité ou en partie aux enjeux agricoles sur la commune. Des équipes de jardiniers assurent le suivi au quotidien sur le terrain des actions menées.
- Pas de budget spécifiquement dédié aux projets car certains peuvent être intégrés dans des programmes plus larges (rénovation urbaine par exemple) ou dans le budget dédié à la proximité.
- Nombreux investissements initiaux engagés par la commune, 40 000 € pour le projet du Haillan et 30 000 € pour la création de jardins partagés.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Prairies de Bordeaux Nord

Ensemble d'une superficie de 40 ha à terme reliant le sillon humide du projet de la Jallère.
Elles sont actuellement pâturées par des animaux du Conservatoire des Races d'Aquitaine, dont la gestion est assurée par un éleveur de Bruges.
Ces surfaces sont en extension dans le cadre de la compensation du Grand Stade. Les parcelles assurant la compensation sont en cours de renaturation et de test par l'INRA (greffes de prairies, épandage de fauche…). Souhait d'installer une activité professionnelle sur ces prairies à terme.

• Centre de culture du Haillan

7 ha appartenant à la ville de Bordeaux qui abritaient une pépinière.
Volonté d'installer des cultures alimentaires (maraîchage, petits fruits). Un lancement d'appel à manifestation d'intérêt est prévu courant 2018. La contractualisation se ferait sous la forme d'un bail environnemental, imposant zéro intrant chimique. Le futur BHNS avec parking-relais est prévu à proximité immédiate de la parcelle, représentant un potentiel intéressant en termes de vente directe. Un changement au PLU en zone A est souhaité (si la surface est suffisante).

• Projet de la Jallère

Volonté de développer une agriculture hybride compatible avec les caractéristiques environnementales du site, donc soit de l'élevage, soit une ferme urbaine.
Projet à moyen- long terme.

Jardins collectifs/familiaux

• Dynamique forte de création de jardins

Un à trois jardins sont créés par an, principalement sur un foncier communal ou métropolitain. L'association « les Possibilistes » accompagnent la création de certains jardins.
Une structure du quartier toujours présente dans le collectif d'habitants (ex. centre social, d'animation…), pour que le jardin devienne un réel équipement de quartier. Les jardins deviennent des lieux créateurs de lien social.
La convention signée entre la ville et le collectif demande une animation à l'échelle du quartier en contre-partie du prêt du terrain et de l'assistance technique fournie. Vie des jardins fluctuante selon les périodes.
Des analyses de sols ont été faites dans tous les jardins et un accompagnement technique ainsi qu'une animation sont assurés par le service Espaces Verts de la commune.

Deux jardins familiaux présents sur la commune, les Aubiers et Bacalan, nécessitant un accompagnement plus important (anciennement par les Jardins d'aujourd'hui, actuellement par un de ses jardiniers).
Développement du mouvement des Incroyables Comestibles depuis mi-2016 : plusieurs quartiers concernés, Mériadeck (plantations de bacs sur la dalle et convention tripartite entre le département, la ville et les Incroyables Comestibles), Saint-Seurin, Bacalan, et création de relais dans les quartiers.
Dans tout nouveau projet urbain (notamment rive droite), des espaces sont réservés pour les jardins collectifs, dont la réalisation sera définie avec les habitants à leur arrivée.

Projets

• Projets publics

- « Bande nourricière » à Grand Parc

Projet d'une « bande nourricière » à Grand Parc, dans le cadre de la rénovation urbaine. Des jardins partagés devraient être installés.

- « Pôle nourricier » aux Aubiers

Dans le cadre de la rénovation urbaine, volonté de créer un espace à vocation pédagogique et social avec les jardins familiaux, la ferme urbaine développée par Aquitanis et la ferme pédagogique déjà présente.

- Plantation de vergers

Plantation de vergers au Parc floral sur 6 000 m² et éventuellement au jardin de la Béchade en partenariat avec le conservatoire végétal régional d'Aquitaine. Ce dernier, par le biais d'une convention de 4 ans, assure la création, l'accompagnement et la formation des jardiniers. L'objectif est avant tout pédagogique et de conservation des espaces avec une gestion selon des méthodes de permaculture, sans traitement.

• Projets privés

- ZAUE[1]

En cours de relocalisation. Gérée directement par le service de l'urbanisme.

- La cave à pleurotes

Installation dans les bunkers de Claveau.

- Le projet d'aquaponie BASE5

Le projet d'aquaponie BASE5 visant une installation dans la base sous-marine est toujours en attente. Gérée par la direction de la culture, une DSP est toujours en cours pour l'occupation de l'intérieur de la base, avant de lancer un appel à projet pour le toit. Celui-ci pose des problèmes d'entretien et de gestion et ce projet pourrait les résoudre .

Autres actions, partenariats, perspectives

• Développement de jardins en trou de serrure

Constitué d'un bac avec compost central et d'un jardin en « lasagnes » autour. Le mélange est fait grâce aux vers présents, il n'y a pas besoin de mélanger ou de vider. Des démonstrateurs de ce type sont déjà installés au Jardin public et Parc Rivière. Il est prévu d'en développer sur l'espace public en lien avec des initiatives collectives. Ils permettent de combiner valorisation des déchets, végétalisation de l'espace public et jardins partagés.

1 - ZAUE : Zone d'Agriculture Urbaine Expérimentale

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

Les attendus

Besoins identifiés

• Accompagnement technique : ingénierie, relations avec le monde agricole. Il est indispensable d'associer les acteurs de la profesion agricole à la construction de la politique agricole métropolitaine.

• Associer les élus de la profession agricole dans les discussions sur la politique agricole métropolitaine. La Safer et la Chambre d'agriculture restent des outils au service de ces politiques.

• Ne pas dissocier politique agricole et alimentaire : intégrer les enjeux et actions du conseil de gouvernance alimentaire avec ceux de la politique agricole.

• Permettre l'accès à une alimentation saine pour tous : comment le citadin peut-il retrouver un intérêt pour son alimentation ?

• Sensibliser les habitants à une alimentation saine : des ateliers de jardinage, des formations pourraient être proposés.

• Agriculture urbaine qui doit être respectueuse de l'environnement : zéro pesticide, économe en eau et à vocation sociale.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☑ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☑ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☑ **GUICHET UNIQUE**
- ☑ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Magali Fronzes, adjointe en charge de la nature en ville et des espaces verts.
Anne Desurmont, responsable de la trame verte sociale métropolitaine à la direction des espaces verts de Bordeaux Métropole.

Bouliac

Caractéristiques de la commune

Bouliac est une commune, située sur un coteau, aux portes de l'Entre-deux-Mers, au contact d'espaces boisés et prairiaux. Elle revêt un caractère relativement naturel avec de grands espaces participant à la trame verte et bleue métropolitaine. Elle présente une offre de nature très importante, la plaine de Garonne au sud et les coteaux de l'Entre-deux-Mers au nord-est. La plaine de Garonne abrite également un grand ensemble commercial largement artificialisé. Le tissu urbain est constitué par une densité faible, essentiellement pavillonnaire avec des surfaces de jardins privatifs très importantes. Elle possède quelques exploitations agricoles relictuelles essentiellement à vocation viticole et d'élevage.

Le territoire

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Un adjoint à la culture et au développement durable mais pas de technicien.
- Le DGS et le DST peuvent être amenés à travailler sur ces thématiques.
- Pas d'Agenda 21 sur la commune = « gros mot ».
- Pas d'action volontaire de la commune en ce qui concerne l'agriculture.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

- Exploitation en place

- Viticulture :

Quelques petits domaines viticoles (10 ha au maximum) en appellation Côtes de Bordeaux ou Cadillac. Les vignes représentent un enjeu fort pour la commune et sont considérées comme une vitrine, notamment avec les châteaux Montjuan, Cluzel et Le Domaine Despagne qui sont les plus importants sur la commune.

- Élevage :

Deux exploitants de vaches à viande sont en place sur la commune et travaillent ensemble.

Jardins collectifs/familiaux

- Pas de jardin car pas de demande. Les habitants sont majoritairement logés dans des pavillons dont la surface varie entre 2 000 et 3 000 m².

- 2 ha réservés à un jardin collectif communal dans le futur projet Immochan.

Projets

- Projet public

- Installation d'une agriculture de proximité

La commune a la volonté d'installer un projet d'agriculture de proximité (maraîchage) sur une parcelle classée en N au PLU. La rencontre avec la direction de la nature et la Chambre d'Agriculture a mené à un diagnostic de terrain argileux, ce qui rend difficile les cultures.
Idée d'un élevage de chèvres mais cela suggère un logement sur place, ce qui est incompatible avec le zonage N de la parcelle. De plus, le propriétaire ne souhaite pas d'installation agricole sur son terrain.

- Projet privé

- Plaine Immochan

La commune travaille avec Bordeaux Métropole sur la plaine appartenant à Immochan sur une surface d'environ 130 ha. Les terrains sont situés en zones inondables et donc rendus inconstructibles par le PPRI. Le propriétaire Immochan souhaite développer une « plaine agricole » avec plusieurs projets en perspective : ferme agricole, pédagogique, maraîcher en permaculture ?
Un des objectifs est d'alimenter en produits frais le centre commercial de Bouliac avec les produits agricoles de la plaine issus d'une agriculture biologique.
Un appel à manifestation d'intérêt devrait paraître afin de sélectionner plusieurs agriculteurs. Le bail entre porteur de projet et propriétaire serait soit rural, soit environnemental.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

- Accompagnement technique et financier notamment via un contrat de co-développement.

Les attendus

Besoins identifiés

- Mieux connaître la qualité des sols au-delà de la délimitation des espaces agricoles : la classification des espaces agricoles devrait être associée à une analyse de la qualité agronomique des sols.

- Quelle stratégie pour les espaces viticoles de petite taille ? Difficulté à se démarquer des grosses productions. Nécessité d'assurer leur maintien.

- Réflexion sur les enjeux environnementaux de la commune.

- Avis négatif sur certaines actions portées par Bordeaux Métropole : poules pondeuses, trottoirs plantés.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☐ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☑ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☑ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Dominique Alcala, maire de Bouliac.
Laurent Cluzel, directeur général des services.
Henri Maillot, 5e adjoint Grands travaux et voirie.

Le Bouscat

Caractéristiques de la commune

La commune est la troisième commune la plus dense de Bordeaux Métropole. Le tissu urbain est majoritairement constitué de maisons individuelles avec quelques ensembles collectifs. Elle présente une offre de nature discontinue majoritairement dans la sphère privée mais souvent de qualité. La commune essaie malgré tout de préserver au maximum un équilibre entre espaces urbains et espaces de nature.
Historiquement, elle abritait une activité maraîchère conséquente qui tend à disparaître complètement au profit de l'urbanisation. Il ne reste qu'un seul maraîcher en activité sur la commune.
Il existe une vraie culture potagère chez les habitants de la commune et plus particulièrement dans le quartier de la providence (quartier plus populaire historiquement composé de dockers) où le jardin avait une vraie fonction nourricière pour les habitants.
À l'heure actuelle, l'activité de jardinage revient de plus en plus dans les mœurs pour des raisons économiques mais également sanitaires et de manque de confiance des produits retrouvés dans les points de vente.

Le territoire

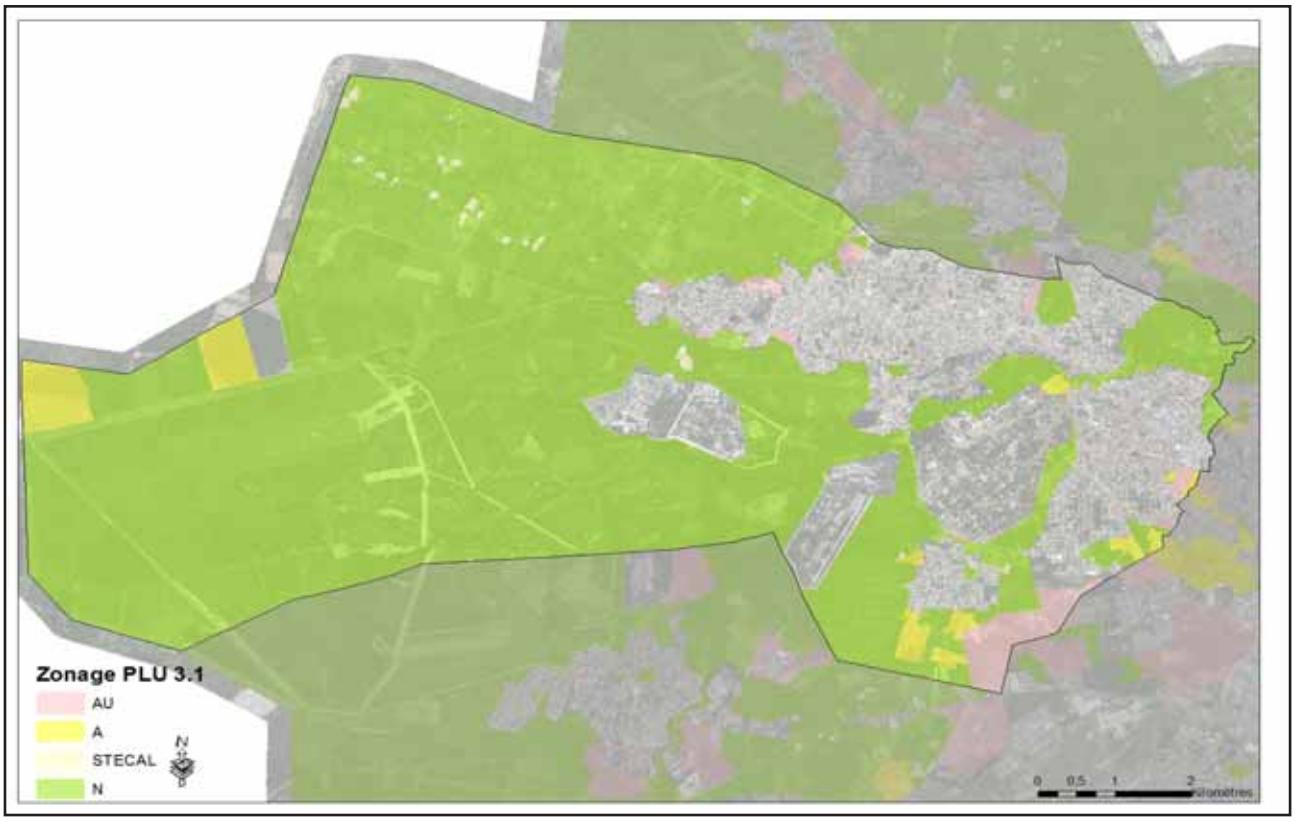

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Une responsable du service environnement et développement durable et un agent coordinateur de la nature en ville.
- Un Agenda 21 avec deux grands projets dans le programme d'actions orientés vers l'agriculture et la biodiversité :
  - Alimentation responsable
  - Nature partagée

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Maraîchage

Un maraîcher en agriculture conventionnelle encore en activité sur la commune. L'activité est située en plein centre-ville. La vente des produits se fait directement sur le lieu de production. La parcelle est cependant classée en U dans le PLU 3.1 en vigueur.

Jardins collectifs/familiaux

• Vergers communaux

- Bordeaux Métropole a préempté une parcelle (rue Raymond Lavigne) au dernier maraîcher en activité. La commune a mis en place un verger communal depuis 2015. Au préalable, au regard des analyses de sol, il a été nécessaire de laisser reposer le sol pour limiter les pollutions liées aux intrants présents. Le Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine utilise ce site comme site d'accueil pour l'implantation de leurs espèces végétales.
- Bois du Bouscat : plantation d'un petit verger qui pour l'instant a des difficultés à se développer compte-tenu de son implantation trop à l'ombre.
- Résidence Orea, Aquitanis : réalisation, au rez-de-chaussée à l'intérieur de la résidence, d'un petit jardin collectif ouvert au public où quelques arbres fruitiers sont plantés. À l'étage, un jardin collectif à destination des habitants de la résidence a été créé.

• Jardins familiaux et partagés

- Nord-est de la commune : Des parcelles individuelles appartiennent soit à Bordeaux Métropole, soit au Bouscat, soit à des personnes privées. Il y a très peu de visibilité de la commune au sein de ces espaces et pas de communication. La commune a récemment récupéré une parcelle et essaie de renouer le dialogue avec les jardiniers. Un agent de la ville y passe régulièrement et essaie de renouer le dialogue.
  Il y a une liste d'attente pour les jardins partagés.
- Résidence Gironde Habitat à côté du Bois du Bouscat : Quelques jardins partagés gérés par le bailleur lui-même.
- La commune a octroyé une parcelle aux Incroyables Comestibles, au niveau de l'école du Centre 1, en centre-ville.
- Sur une ancienne parcelle de maraîchage, un projet immobilier est en cours (probablement des logements sociaux). Il y a une volonté de la part de la commune de garder une partie des espaces pour du maraîchage pour les résidents. Existence d'une cressonnière sur le site d'un hectare qui pourrait être conservé.

Projets

• Projet public

- Hippodrome du Bouscat

Le site appartient à la commune et loue à la société des courses sous la forme d'un bail emphytéotique.
La commune souhaiterait mettre en place un projet sur ce site mais qui n'est pas encore défini. Une idée d'activité maraîchère au centre du champ de courses avait été proposé mais elle n'était pas compatible d'un point de vue esthétique et pratique. Actuellement, la réflexion est portée essentiellement sur les espaces libres dans l'hippodrome (autour des champs de courses notamment).

Autres actions, partenariats, perspectives

• Ré-introduction de petits fruitiers sur l'espace public

Boulevard Lyautey, Place Montaigne (petits fruitiers et arbres fruitiers, pommiers, poiriers).

• Apiculture

Ancien dispositif de ruches partagées au Bois du Bouscat. Aujourd'hui, c'est une association « les ruches du petit bois » qui gère une quinzaine de ruches. Il y a une période de transhumance l'été en Sud Gironde et dans le Médoc pour leur assurer une quantité de nourriture suffisante. La miellerie métropolitaine implantée à Eysines, soutien pour l'apiculture, accompagnée par Bordeaux Métropole, met à disposition du matériel.

• Relais d'actions de Bordeaux Métropole

La commune participe à certaines démarches engagées par Bordeaux Métropole : jardins partagés, ruches, distribution de composteur.

• Restauration collective

Prestataire privé qui gère la restauration collective avec un cahier des charges stricts sur les produits locaux (< 200 km) à 70 %, des produits bio et un repas végétarien une fois par semaine.

• Organisation d'évènements

Fête des jardins, visites organisées au Bois du Bouscat, ateliers...

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

D'une manière générale, la commune est très satisfaite de l'appui technique et financier apporté par Bordeaux Métropole, notamment dans le passage au zéro phyto des espaces publics.
Elle souhaite que ces soutiens puissent accompagner les futurs projets que la commune veut développer : Bois du Bouscat…

Les attendus

Besoins identifiés

Deux types d'espaces importants sur lesquels des actions peuvent être portées.

• Les espaces publics sur lesquels la collectivité peut monter un projet :

- Métropoliser les actions sur les délaissés publics à l'échelle de la Métropole : mise en culture (plantations, entretien, jardinage). Travailler éventuellement avec certaines associations telles que les Incroyables Comestibles.
- Appui sur le développement d'actions sur l'hippodrome : jardins éphémères, bacs…

• Les espaces privés sur lesquels la collectivité peut sensibiliser les habitants mais n'est pas le décideur final :

- État des lieux des pratiques en espaces privés par un dialogue avec les habitants sur leurs formes de jardinage individuels, hors contexte du PLU.
- Réflexion à développer sur la mise en relation des habitants : échange de parcelles pour cultiver les espaces privés de propriétaires qui ne le souhaitent pas ou n'en ont plus la capacité. Il existe déjà des collectifs qui s'occupent de cette mise en relation. Cette démarche favorise le lien social et le partage des produits cultivés.
- Travailler avec les syndicats de copropriété pour l'installation de jardins au sein des résidences.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☐ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☐ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☑ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☑ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☑ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Bernard Junca, 1er adjoint (administration générale, services techniques, grands travaux, qualité de vie et territoire durable, communication).
Gwenaël Lamarque, adjoint au maire en charge de l'Agenda 21, des relations internationales et participations citoyennes.
Sandrine Faucon, directrice Performance et Territoires durables.

Bruges

Caractéristiques de la commune

Le territoire de Bruges (14,22 km²) présente une géographie duale entre sa portion intra rocade densément urbanisée et n'offrant que peu d'espaces libres résiduels ou friches et celle située à l'extérieur, inondable et principalement dédiée aux espaces naturels.
La première concentre les plus de 17 500 habitants de la commune et recèle encore quelques bribes de maraîchage dispersées sur le territoire. Cet ancien secteur nourricier de Bordeaux a, depuis une quarantaine d'année, été conquis par l'urbanisation. Seuls quelques rares ares restent cultivés (sous serre).
Au-delà de la rocade, le territoire est quasi exclusivement le domaine de la réserve naturelle et, à l'ouest de l'avenue des quatre Ponts, dédié au maraîchage encore en activité. Ils sont d'ailleurs inclus dans le périmètre du PPEANP porté par le Conseil Départemental de la Gironde.

Le territoire

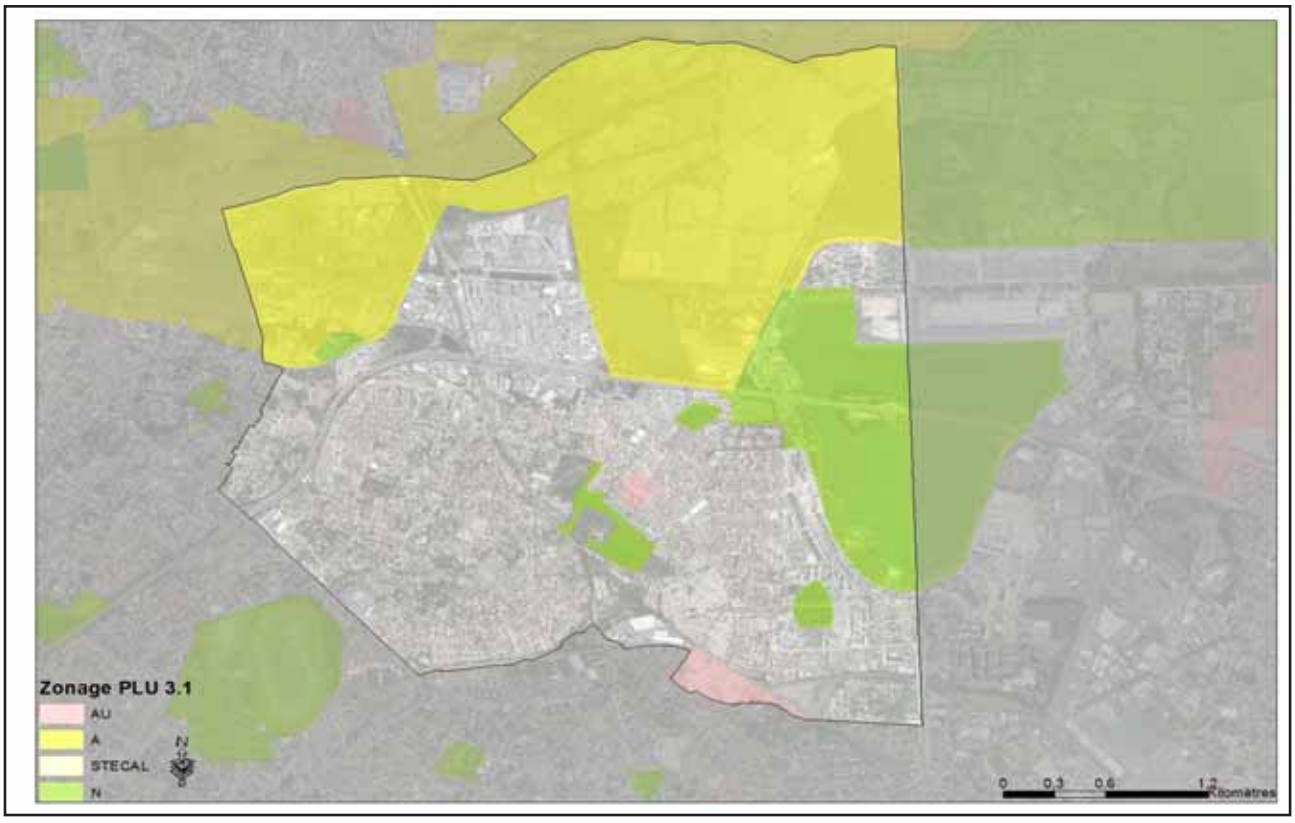

État des lieux

Moyens techniques et financiers

La commune n'alloue pas de moyen particulier en la matière.
L'Agenda 21 municipal comporte une fiche action en lien avec l'agriculture pour soutenir l'agriculture locale durable.
Les mutations parcelles classées au PLU en terres agricoles sont très rares, donc il existe peu de marges de manœuvre pour le commune.
Sur le secteur de Labatut, la Ville affiche sa volonté de maintenir l'agriculture. Cependant, les zones agricoles au PLU sur ce secteur sont en zone PPRI rouge et les agriculteurs maintiennent malgré tout l'ambition de vendre leurs parcelles à des fins d'urbanisation, dans la crainte que la collectivité développe à terme l'urbanisation sur cette zone.
En intra-rocade, les terres agricoles sont vouées au développement de l'urbanisation, il n'y a pas de volonté de maintenir l'agriculture en cœur de ville.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

- Exploitations en place

- Élevage : un éleveur de bovins Bio (races Limousine et Bordelaise) valorise une partie de la réserve naturelle. Il écoule sa production notamment en vente directe.
  Le conservatoire des Races d'Aquitaine œuvre en collaboration pour restaurer la race Bordelaise créée au XIVe siècle et disparue dans les années 1960. L'Institut de l'élevage œuvre à la faire renaître à partir de souches métissées et de gérer les problèmes de consanguinité.

- Horticulture : un horticulteur occupe les terrains situés le long de la rocade. Très humides, ils ont été remblayés pour mettre l'exploitation à l'abri des inondations.

- Maraîchage : la situation est très contrastée.
  ◦ Intra rocade, les quelques ares encore en activité le sont sous serres par deux exploitants. Les terrains sont classés en zone urbaine/urbanisable à court terme et ne resteraient cultivés essentiellement que pour des raisons fiscales (étaler les plus-values foncières dans le temps).
  ◦ Extra rocade, les exploitations sont pérennes et surtout à l'abri de l'urbanisation, grâce à leur caractère inondable ayant justifié une zone rouge au PPRI de 2005. Y sont produits en plein champs, tunnels ou serres, des fruits et légumes, herbes aromatiques et fruits exotiques.
  Le PAEN/PPEANP instauré par le Conseil Départemental en 2012 permet de cibler l'ensemble de la vallée maraîchère comme stratégique à l'échelle de l'aire métropolitaine. Les terrains sont ainsi « définitivement » protégés de l'urbanisation mais pour autant, de nombreux écueils demeurent pour en assurer une exploitation viable :
  ◦ Des terres sont inadaptées à certains types d'exploitations, à l'instar du secteur de Labatut où une prairie a été rachetée par la Safer pour y installer un maraîcher en culture raisonnée. Or, les terres se révèlent trop pauvres. Quel avenir pour ce projet ?
  ◦ Toujours sur le secteur de Labatut, il existe des problèmes d'adduction en eau potable (utilisée pour le nettoyage des fruits et légumes avant la vente). Cette action est prévue au plan d'actions du PPEANP.
  ◦ Par ailleurs, et sans doute plus inquiétant car plus répandu, de nombreux terrains sont pollués par la Diéldrine (insecticide organochloré interdit depuis 1972 mais à très longue rémanence et surtout hautement toxique pour les organismes et provoquant également de sérieuses intoxications chez l'homme). Or, des traces sont décelées dans les cucurbitacées qui correspondent à environ 50 % de la production des maraîchers.

=> Le PPEANP a certes protégé les terrains agricoles (qui l'étaient par ailleurs par le PPRI), mais force est de constater que les conditions de production/maintien des entreprises viables ne sont pas toutes réunies. Des études plus fines vont devoir être menées pour mieux sérier les choses. Une partie des terres convient très bien à la culture maraîchère et une autre partie est plus adaptée à l'élevage. Il reste compliqué d'installer un éleveur sans bâtiment dans une zone située en PPRI rouge.

Jardins collectifs/familiaux

• Jardins collectifs privés

- Chemin de Labatut, une personne privée a, depuis une vingtaine d'année, aménagé un terrain en jardins familiaux loués par des particuliers.
- Par ailleurs, le Toit Girondin/Mésolia (coopérative de production de logements HLM) met à disposition des jardins familiaux rue de Majolan.

• Jardins partagés gérés sous mode associatif

La municipalité a mis un terrain à la disposition des deux associations sur le domaine de Biston avenue de Verdun sur 620 m² de réinsertion suivantes : ***Aux Jardins de Fourchebêche*** qui travaille sur le jardinage (retrouver le savoir-faire de la culture potagère destinée à une consommation familiale et rencontres interculturelles et intergénérationnelles) et ***Taste tout*** (ateliers de cuisine et jardinage).

Projets

• Projets publics

- Actions pédagogiques

La municipalité mène une réflexion assez diversifiée en matière de « retour vers la terre et comportements durables » :

- elle va réaliser une distribution ponctuelle de composteurs en mars 2018 en partenariat avec Bordeaux Métropole et entend mieux valoriser les bio-déchets dans les cantines par une filière spécifique dans le cadre des démarches entamées lors de sa politique de prévention du gaspillage alimentaire ;
- elle réfléchit à terme à se lancer dans la démarche des incroyables comestibles mais n'a pas encore formalisé son intention.

- Actions économiques

La commune souhaite contribuer à l'ouverture d'un point de vente des productions de la vallée maraîchère et par ailleurs nouer des liens avec le lycée agricole de Blanquefort.

Plus globalement, ne disposant pas de moyens techniques (personnel) et financiers alloués en la matière, Bruges se positionne plutôt en accompagnement de demandes d'initiatives individuelles privées et/ou associatives.

• Projets privés

Aucun élément particulier identifié en la matière.

Autres actions, partenariats, perspectives

La municipalité pense qu'il serait intéressant, voire opportun, de développer un projet métropolitain d'école de permaculture (sur la commune ou ailleurs), en lien avec le lycée agricole de Blanquefort.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

Collaboration étroite et ponctuelle avec la Direction de la Nature et autres partenaires pour des projets agricoles (chambre d'agriculture, SAFER…) et le suivi du PPEANP et le Parc des Jalles (Bordeaux Métropole et Conseil Départemental).

Les attendus

Besoins identifiés

- Moyens techniques (aide à la maîtrise d'œuvre) et financiers pour porter des projets.
- Acquisition de foncier, valeur du foncier, prix d'achat des parcelles.
- Mise en réseau, synergies intercommunales à construire dans l'intérêt général (ex. de l'abattoir de volailles qui ne peut pas se réaliser sur un foncier communal).
- Concrétiser les discours qui sont là depuis des années.
- De façon plus globale, sur l'agglomération, il conviendrait de constituer un guichet unique permettant de porter la voix des 28 communes et autres intervenants (associations…) afin de faciliter l'accueil et les renseignements à fournir auprès des candidats agriculteurs ou assimilés.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☑ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☑ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☑ **GUICHET UNIQUE**
- ☐ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Dominique Pilon, directrice des services techniques et de l'urbanisme de la Ville de Bruges.
Élodie Pelluard, chargée de mission développement durable.
Didier Pouvreau, adjoint délégué à l'environnement, à l'eau, à l'énergie et à l'Agenda 21.
Jean Denis Dubois, adjoint délégué aux sports et aux affaires hydrauliques et agricoles des Jalles.

Carbon-Blanc

Caractéristiques de la commune

La commune est densément peuplée, quasi exclusivement sous forme pavillonnaire.
Excepté les espaces publics (plaine du Faisan notamment), elle n'offre que très peu de gisement foncier, espaces résiduels ou friches et pour certains voués à l'urbanisation. Les derniers espaces agricoles ont été urbanisés ces dernières années.

Le territoire

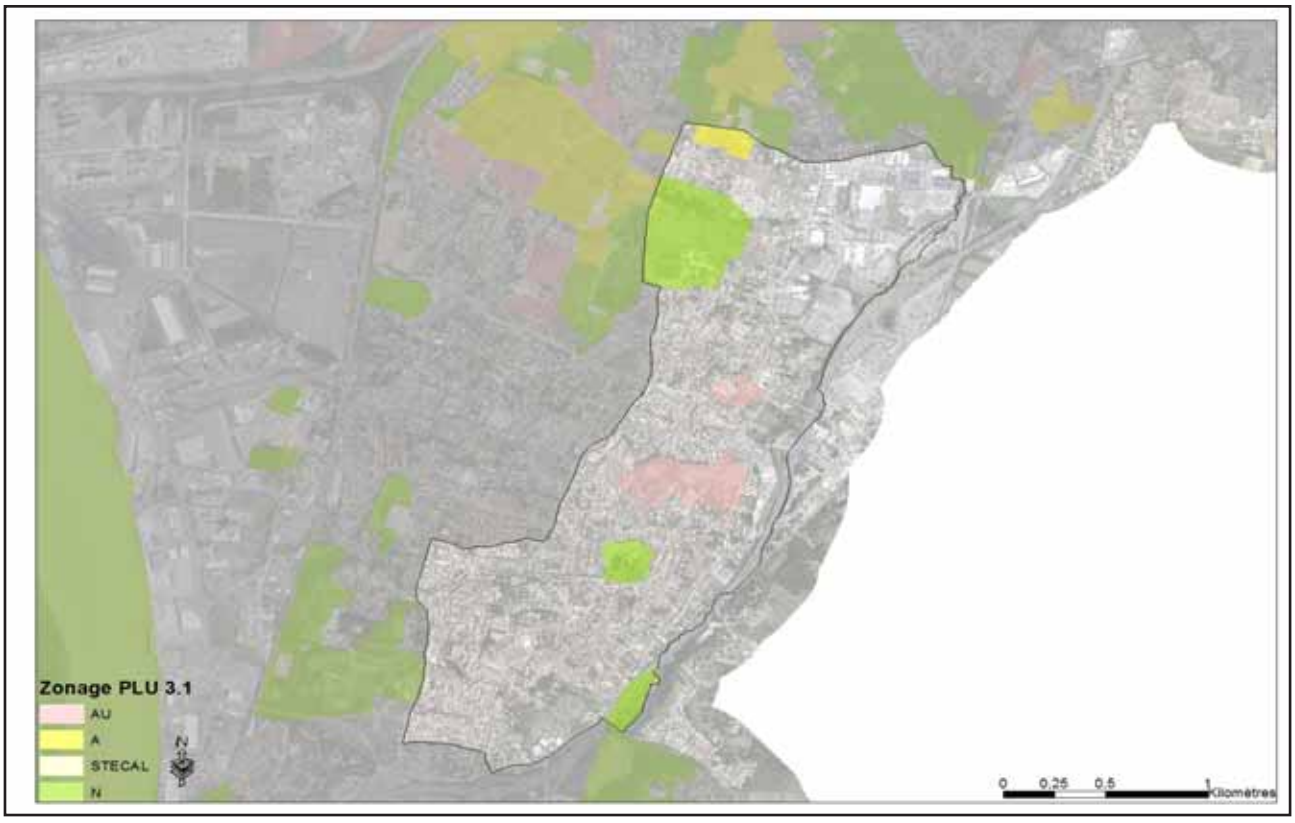

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Un élu référent et un responsable environnement/espace vert.
- Un Agenda 21 en cours de mise à jour.

Formes d'agricultures professionnelles

Une parcelle viticole privée.

Jardins collectifs/familiaux

• Un jardin partagé situé dans le jardin du presbytère à proximité d'une résidence pour personnes âgées : 11/12 parcelles individuelles. La gestion est assurée par l'association « Binette et Romarin ». L'implantation du jardin à côté de la résidence sénior permet de créer du lien social entre les jardiniers et les personnes âgées.

Projets

• Projet public

- Plaine du Faisan

2 ha disponible et souhait de mettre une gestion par éco-pâturage (berger sans terre) au lieu d'une tonte mécanique. Cependant, ce projet nécessite une clôture et ce n'est pas une priorité pour la commune pour l'instant.

• Projet privé

- Projet 21 jardins

Association des 21 jardins qui souhaite installer des jardins (partagés ou collectifs, à l'étude encore) sur des parcelles privées et publiques mises à leur disposition. La commune possède une parcelle de 4 000 m^2 disponible. Après une première présentation du projet à la commune, l'association n'a pas encore présentée le projet définitif et la commune n'a pas d'informations complémentaires.

Autres actions, partenariats, perspectives

Pas d'autres actions.

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

• Pas d'attente particulière car pas de projet agricole en cours sur la commune. La faible disponibilité en foncier agricole limite leurs possibilités.

Les attendus

Besoins identifiés

• Bordeaux Métropole pourrait être fédératrice d'un projet commun pour deux communes limitrophes, par exemple entre la plaine du faisan et le parc Beauval à Bassens. L'objectif serait de définir un projet commun aux deux espaces tout en maintenant le caractère identitaire communal.

• Mener une réflexion pour les projets d'aménagements privés, en particulier les bailleurs sociaux : installation de jardins partagés dans les espaces libres des résidences.

• Retour d'expériences des actions menées par Bordeaux Métropole.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☐ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☐ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☑ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☑ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☑ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Gérard Pinston, adjoint en charge de l'urbanisme de l'environnement et des contrats.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Cenon

Caractéristiques de la commune

Avec 4 355 hab/km², Cenon est la quatrième commune métropolitaine la plus dense après Bordeaux, Talence et Le Bouscat. Son territoire exigu de 5,5 km² se répartit sur le plateau calcaire de l'Entre-deux-Mers et la plaine inondable de la Garonne.

Excepté les parcs publics/privés (dont la coulée verte du coteau), la commune est entièrement urbanisée (maison de villes anciennes, friches économiques et sites de projet en bas, et grands ensembles et pavillons contemporains en haut). Elle ne recèle que très peu de gisement foncier, espaces résiduels ou friches.
Les coteaux présentent une topographie et qualité du sous-sol (risques d'éboulement) inaptent à bon nombre d'aménagement et mise en valeur du sol.

Il n'existe aucune forme d'agriculture professionnelle sur le territoire communal.

Le territoire

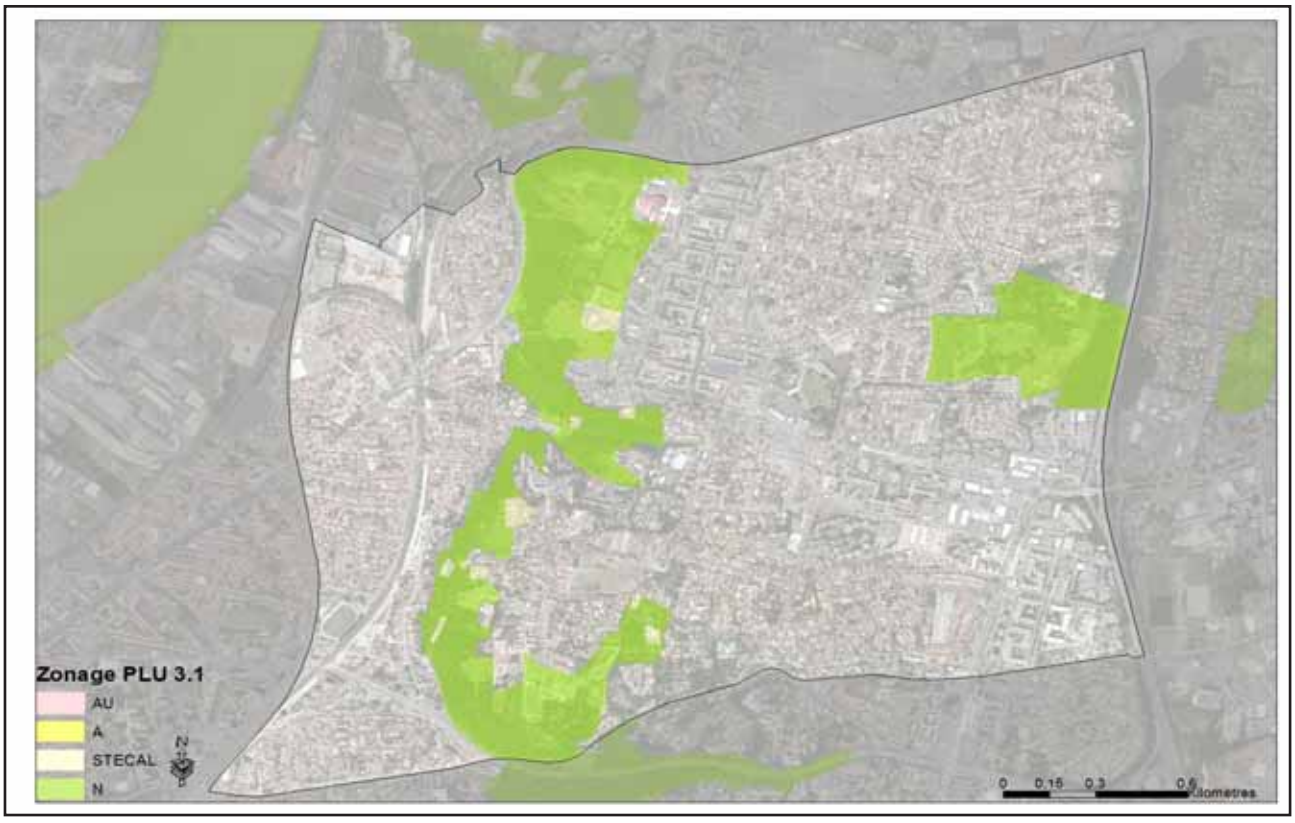

État des lieux

Moyens techniques et financiers

La commune n'a pas de pesonnel dédié, excepté un technicien qui suit le projet de Parc des coteaux.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitations en place

Il n'existe plus aucune forme d'agriculture professionnelle sur le territoire communal depuis des décennies.
Cependant, courant 2016, a été lancé une entreprise privée de permaculture urbaine à visée pédagogique. Il s'agit d'une « activité urbaine de poche » établie sur une parcelle habitée d'environ 900 m² dans le quartier de Gambetta, composé de petites échoppes et maisons ouvrières des années 1890/1930 sur un parcellaire très fin.
Cette démarche expérimentale a pour but de faire partager les connaissances en matière de récupération de matériaux recyclés (bois, bâches plastiques…), valorisation des matières organiques dans le cadre d'un jardin en autogestion. Afin de constituer le sol support, une partie des feuilles ramassées par le service municipal des espaces verts est ainsi gracieusement donnée à la propriétaire qui les valorise en substrat de culture. Cela permet ainsi à la commune de réduire la quantité de feuilles jusqu'alors simplement éliminées par la filière classique de traitement des déchets ménagers de la commune (Véolia et centre de traitement de Pompignac).

Jardins collectifs/familiaux

La commune compte deux structures de jardins collectifs encadrées par une association et un site ancien de jardins « ouvriers » appartenant au personnel de la SNCF.

• Jardins collectifs gérés sous mode associatif

- Résidence Beau site : l'idée a été lancée par Clairsienne (propriétaire de la résidence) et certains locataires. L'association « Place au jardin » a apporté son ingénierie de gestion et de mise en œuvre. Le jardin est opérationnel depuis 1,5 an et se repartit en deux entités (l'une destinée au jardinage collectif, l'autre étant individuelle sur des carrés de 5 à 10 m² environ). Au total, 10 familles ont intégré le projet. L'opération bénéficie d'une petite marge d'extension si besoin.
- « Mille et une feuilles » : inauguré en 2010 dans le quartier du 8 mai 1945, ce jardin est un espace de partage entre habitants du quartier. Il a été créé à l'initiative de la mairie de Cenon, avec l'encadrement de « Place au jardin », la participation d'un groupe d'habitants et l'aide de professeurs à la retraite faisant partie de l'association des Jardiniers de France.

• Anciens jardins ouvriers (cheminots)

Un ensemble significatif (plusieurs milliers de m²) de jardins privés cheminots occupe anciennement le pied du talus SNCF situé le long des rues P. Curie, J. Valles et Chemin de Cailly. Le site est protégé au PLU dans le cadre d'une disposition patrimoniale n°C3019.

• Autre

À noter pour l'anecdote, la création d'une serre d'environ 20 m² sur la toiture terrasse de la résidence Vibrato (ZAC Pont rouge, BPD Marignan). Ouverte à l'ensemble de la copropriété, elle a été équipée et ensemencée par le promoteur. Reste maintenant aux habitants tout nouvellement installés à en assurer la gestion dans un « esprit de communauté partagée et solidaire » (***dixit*** le promoteur).

Projets

• Projets publics

- Actions pédagogiques

La municipalité s'interroge sur l'opportunité de lancer une action type « maison du jardinage » œuvrant auprès de la population pour la vulgarisation de bonnes méthodes de jardinage et d'entretien de balcons. Cela permettrait d'impulser le mouvement chez les jeunes générations peu intéressées par le sujet et apporter des modifications au comportement des personnes âgées qui sont les plus nombreuses à jardiner… mais selon des méthodes devenues obsolètes dans le nouveau cadre des exigences environnementales.

- Entretien durable du Parc des Coteaux

Dans le cadre de la mise en place effective d'un mode d'entretien par éco-pâturage du Parc des Coteaux (compétence métropolitaine) par des brebis, la commune disposerait d'un site pour accueillir une bergerie si besoin (sur le secteur du Parc situé à relative proximité de la maison de retraite La Rose Palmer). Site sur lequel elle développe actuellement un mode de gestion différencié de l'espace naturel (tontes moins fréquentes…).

• Projets privés

Aucun élément particulier identifié en la matière.

Autres actions, partenariats, perspectives

Aucun élément particulier en la matière.

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

Pas de lien particulier identifié, excepté le suivi du Parc des Coteaux.

Les attendus

Besoins identifiés

Aucun besoin n'est formulé par la commune.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☐ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☐ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☐ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☑ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Anne LAOUILLEAU, adjointe à l'Environnement, au Cadre de vie et au Développement durable.
Thierry LAFAYE, DST adjoint, directeur du centre technique.

Eysines

Caractéristiques de la commune

Une présence de nature dans l'espace privé importante et une offre d'espaces de nature publics abondante et variée, constituée autant de jardins, d'espaces cultivés que de grands espaces naturels formant la trame verte et bleue.
Une zone maraîchère exploitée au nord de la commune située au cœur de la vallée des Jalles (160 ha).
Des tissus urbains en contact avec les grandes entités naturelles pénétrant jusqu'au cœur de l'agglomération.
Des cours d'eau encore lisibles dans les tissus urbains mais fragiles.
Des milieux naturels très riches et variés mais fragilisés par la proximité de l'urbanisation (habitat et activités).

Le territoire

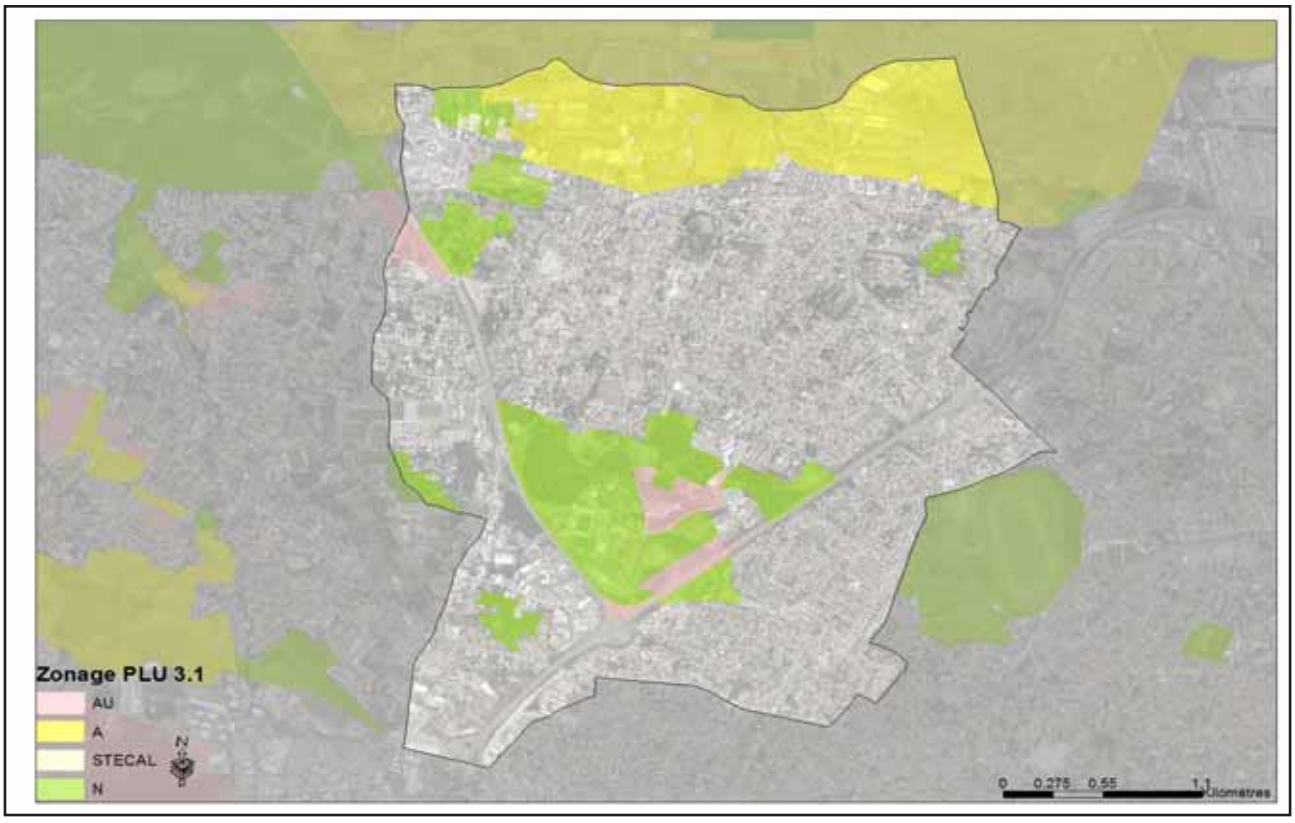

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- L'élu au développement durable.
- Une chargée de mission développement durable.
- Un jardinier animateur.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

Depuis longtemps, la commune porte une politique environnementale forte, son objectif est d'avoir une ville verte.
Elle soutient l'activité maraîchère de proximité (zone d'activité agricole dans la vallée maraîchère), elle crée et développe des emplois en lien avec les questions environnementales, c'est un vrai levier de l'activité économique communale.

Enjeux communal : maintenir et développer l'agriculture péri-urbaine en promouvant l'autonomie territoriale, valoriser l'histoire du territoire, préserver la trame verte et bleue.
L'activité agricole est aussi conçue comme un vecteur d'acceptation et de lien social.

Depuis de nombreuses années, la ville mène une politique très volontariste en faveur de la zone maraîchère, sa protection, sa valorisation, son développement, son rayonnement : création de la confrérie de la Pomme de terre, PPEANP, création d'une association foncière, formation maraîchère avec le CFA de Blanquefort, « raid des maraîchers » (randonnées et visites des sites de production), participation au montage d'un groupement économique GEIQ, drive fermier, AMAP…

• Maraîchage
15 maraîchers en place, c'est une activité existante depuis le XIX^{e} siècle au sein de la commune.
La production locale de deux maraîchers est consommée en cantine scolaire.

Jardins collectifs/familiaux

La ville anime des ateliers : jardinage, cuisine, conseils.

• 40 parcelles de jardins familiaux
Gérés par une association subventionnée par la ville.
Ces jardins datent de 1990 et comprennent des parcelles de grande taille. Aujourd'hui, se pose la question de recomposer ces parcelles (les réduire en taille) afin d'offrir plus de jardins et ainsi répondre à la demande locale.

• Jardin pédagogique
- Au domaine de Lescombes, lieu phare pour la commune avec un animateur sur les questions du jardinage.
- Dans certains groupes scolaires, il y a un jardin pédagogique avec l'intervention d'un animateur.
- Jardins en lasagne, permaculture, démonstrateur et travail d'insertion au parc Lamothe Lescure.
- Le Rucher (parc Gramond), accueillant une ruche de la ville.

• AMAP
La ville soutient les deux AMAP locales en communiquant et en aidant à la distribution (bureau à disposition).

• Jardin collectif privé
Crédit Agricole Immobilier a développé un programme d'habitat avec un jardin collectif privé, animé par une association « Les Jardins de Gally » avec la participation de la ville.

Projets

• Projets publics
- Miellerie collective
Implantée sur un site appartenant a la métropole situé au sud de la vallée maraîchère, dans le garage de l'ancienne gare d'Eysines qui sera aménagée (logements temporaires pour accueillir des saisonniers).

- Zéro phyto
Formation en interne des agents qui nettoient les trottoirs pour les sensibiliser aux espèces végétales.

- Réseau d'adduction d'eau potable
Travaux en cours pour amener l'eau potable sur les exploitations pour le nettoyage des productions et l'amélioration des conditions de travail.

• Projets privés
- Poulailler
Souhait d'implanter des poulailler partagés par les habitants

- Jardins collectifs quartier du Grand Caillou
Certains habitants souhaitent l'implantation de jardins participatifs.

Les attendus

Besoins identifiés

• Aide au montage de dossier pour la décontamination des sols.

• Simplifier les dispositifs d'aides et faire en sorte que les nouveaux porteurs de projets puissent assurer leur activité de façon pérenne économiquement.

• Besoin de soutien et d'accompagnement pour maintenir une agriculture périurbaine.

• Accompagnement dans l'hébergement des personnes qui s'installent en agriculture.

• Création et animation du Parc des Jalles.

Synthèse des attentes

- [ ] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [ ] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [x] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [x] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [x] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Jean-Luc Mesplède, adjoint environnement et développement durable.
Sandra Dartigues, service développement durable.

Floirac

Caractéristiques de la commune

Une présence généreuse de très grands espaces de nature urbaine : les parcs des côteaux, le fleuve et les espaces qui y sont liés.
Un territoire marqué par la présence de l'eau lié au fleuve et par ses aléas : sous-sol sablo-limoneux, bords de Garonne.

Une présence de nature abondante et variée (jardins et parcs privés), une offre de nature publique accessible généreuse au cœur des quartiers : proximité de coteaux, de parcs et espaces verts de proximité ouverts au public.
Des tissus urbains en contact avec les grandes entités naturelles pénétrant jusqu'au cœur de l'agglomération.

Le territoire

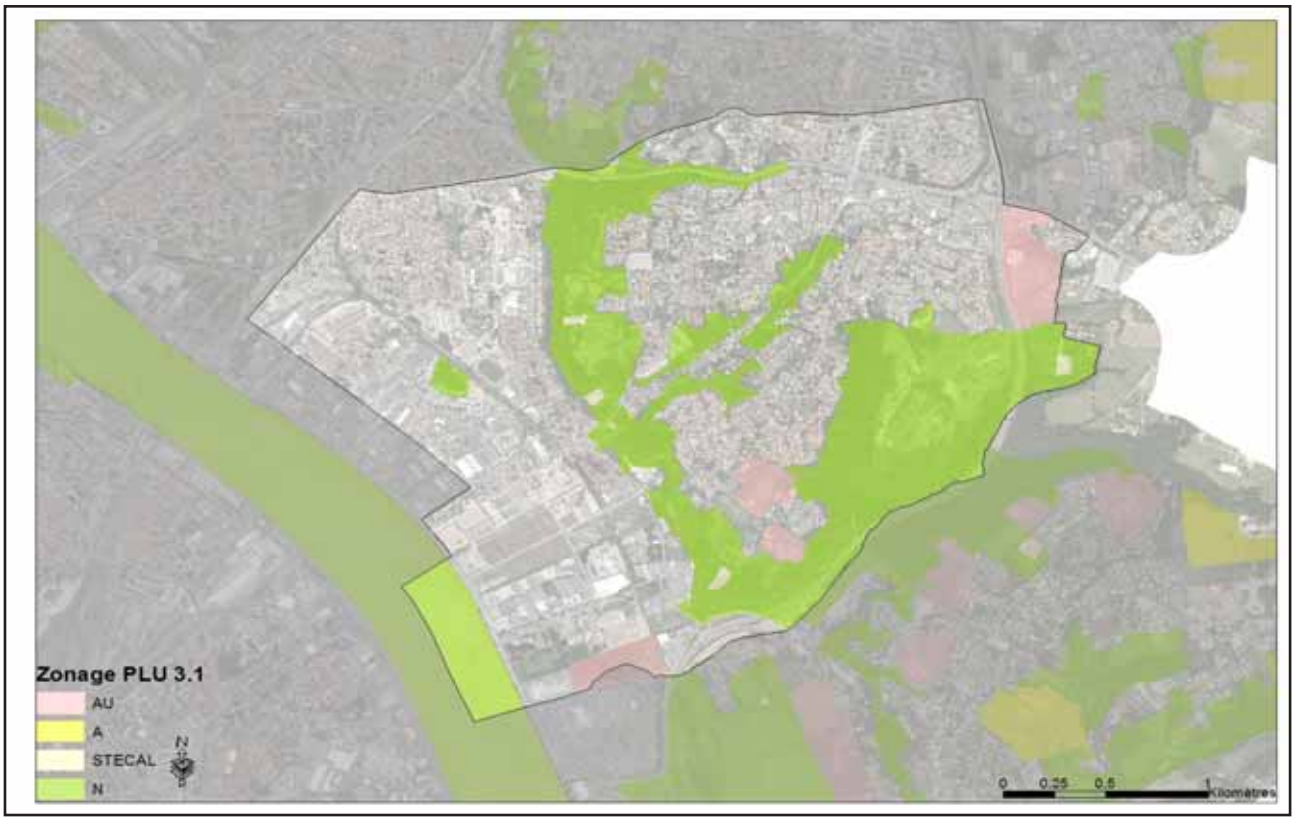

État des lieux

Moyens techniques et financiers

Chargé de mission Agenda 21 et chargé de mission stratégie urbaine.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

Pas d'agriculture à Floirac actuellement.
Production de foin sur le domaine de Sybirol pour le centre équestre situé au domaine de La Burthe.

• Micro-ferme
Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la micro-ferme située à proximité du centre de loisir sur le domaine de La Burthe. À disposition, il y a 6 000 m² de terrains cultivables, 400 m² de serre chauffée mutualisable et 200 m² de serre froide. L'objectif est d'y installer un agriculteur en permaculture ainsi que de l'élevage (écopaturage)

• Secteur du Canon
Au sud du Canon, il y a des terrains en friche qui pourraient faire l'objet d'une activité en lien avec la micro-ferme et la pépinière d'agriculteurs située à Tresses.

• Agriculture urbaine-Serre
Projet dans le cadre de la Zac des quais d'implanter en cœur d'opération une activité agricole en serre.

• Potentiel dans le cadre de projets urbains
Des potentiels de projets agricoles « transitoires » existent également sur le secteur de Garonne Eiffel.

Jardins collectifs/familiaux

La ville anime des ateliers (maraîchage, cuisine, conseils) au sein de nombreux jardins communaux.

• Jardins collectifs
Action de l'Agenda 21, des jardins présents à Dravemont. Ces jardins sont gérés par le CCAS.

• Jardins ouvriers
Jardins ouvriers gérés par une association des cheminots sur des terrains de la SNCF le long de la voie Eymet.

Projets

• Projet privé

- Arbres fruitiers
Financement participatif pour la plantation d'arbres fruitiers.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Les attendus

Besoins identifiés

- Travail collaboratif, échange et partage d'expériences, d'expertise.
- Mise en réseau des acteurs.
- Accompagnement technique.
- Sujet à aborder de manière transversale entre l'urbanisme et l'agriculture.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☑ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☑ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☑ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☑ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Gérard Thomas, chargé de mission stratégie urbaine.

Gradignan

Caractéristiques de la commune

Commune historiquement très largement rurale avec de riches propriétaires bourgeois installés dans de grands domaines.
La commune a acquis la plupart de ces grands domaines, en en conservant les 4/5 et, pour financer ces achats, en en vendant 1/5 à des promoteurs.
16 ha de prairies communales subsistent autour de l'Eau Bourde.
Aujourd'hui, le nord de la commune présente un caractère très urbain alors que le sud est resté largement plus rural. Un dernier château viticole (Château Poumey) a été sauvegardé par la commune. Les différentes parcelles de vignes disséminées dans la ville produisent toutes du « château Poumey » (11 ha). La majorité est en propriété communale et 2,5 ha appartiennent à Bernard Magrez qui cultive l'intégralité du vignoble.
Tous les bois sont des reliquats de la forêt royale de Bordeaux. Il y a une exploitation de bois dans le sud-ouest de la commune autour du château de Lestonnat.

Le territoire

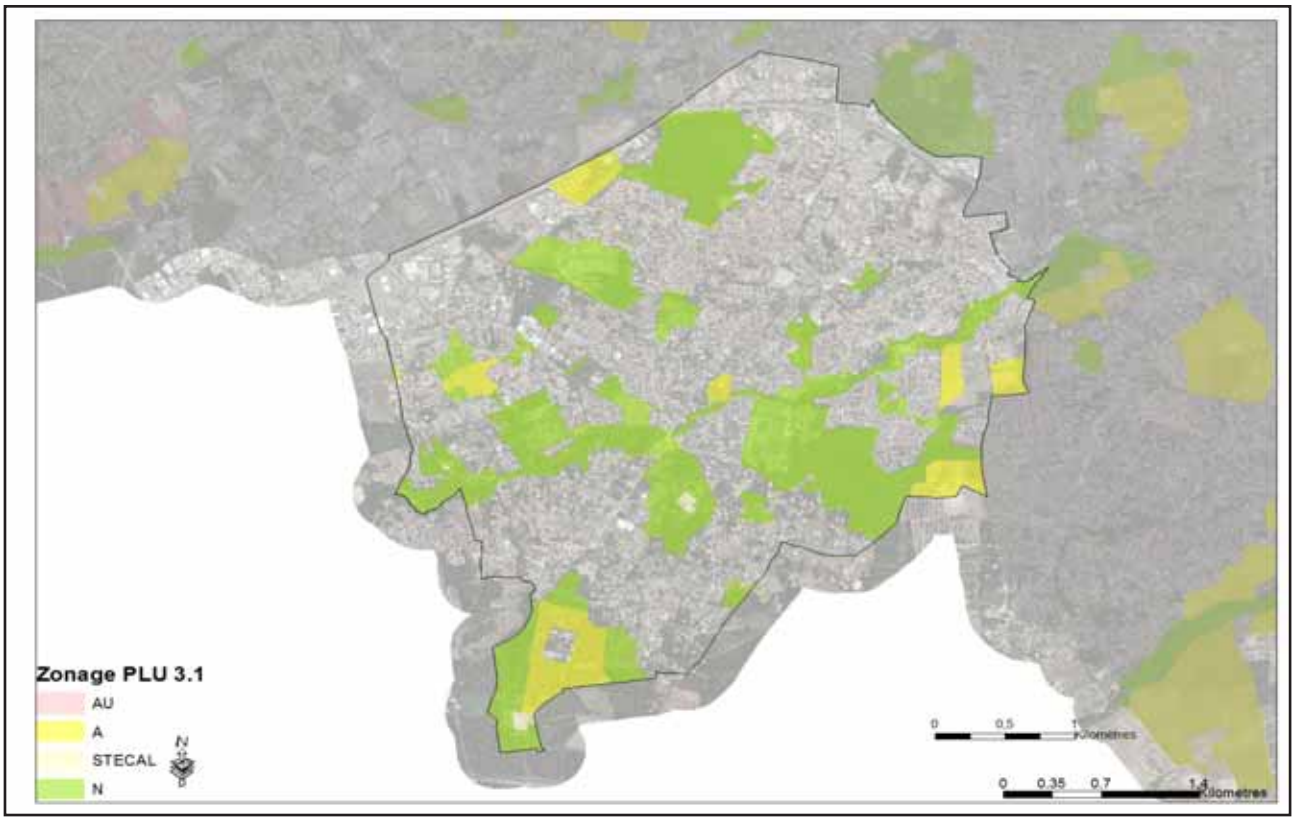

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

État des lieux

Du point de vue politique, les différentes formes d'agriculture sur la commune sont défendues et présentées en lien avec un caractère rural et traditionnel de la commune : cela a été intégré dans le programme politique des dernières élections et dans l'Agenda 21.

Jadins collectifs/familiaux

Des jardins familiaux ont été installés en 1981 à proximité du château d'Ornon. Plusieurs projets de jardins partagés ont vu le jour en 2015, avec des succès inégaux. Un verger d'espèces anciennes a été établi en 2013 le long de l'Eau Bourde, près de Cayac, en lien notamment avec la LPO.

Projets

• Écoconstruction

Potentiel sur la propriété Besse où un projet d'écoconstruction est en cours, à associer avec du maraîchage

• Maraîchage

- Parc du Plantey

Au sud-ouest de la commune. Acquisition foncière progressive de la forêt de pins en vue d'y installer une activité. La surface serait déjà suffisante pour aménager cet espace, mais le sol serait plus ou moins adapté pour du maraîchage (pins).

- Institut Don Bosco (anciennement St François Xavier)

Un ancien orphelinat agricole (structure privée) : accueil de jeunes en difficultés et volonté de réimplanter un potager, un verger et des vignes.

- Institut des jeunes sourds (Propriété de l'État)

Des moutons vont venir pâturer pour la gestion du site mais aussi pour travailler en relation avec les jeunes sourds.

- Le Parc de Sabatey

Potentiel important pour un projet de maraîchage, un terrain très fertile et bien exposé (proximité d'un affluent de l'Eau Bourde).

• Potentiels en termes d'élevage

- Parc du Moulineau

Possible accueil d'animaux du Conservatoire des Races d'Aquitaine

- Les surfaces de prairies (16 ha)

Représentent un potentiel en termes d'élevage – La commune envisage l'implantation de vaches laitières, car les produits issus (lait, beurre, fromage) sont plus faciles à vendre dans la métropole et permettrait un rappel à l'histoire. Cela nécessiterait de développer un projet à une autre échelle avec les communes limitrophes (de la métropole ou en dehors) pour avoir plus d'espaces ou profiter d'une activité déjà en place pour faire pâturer les bêtes d'un exploitant existant.

• Demande d'apiculteurs

La diversité d'espaces communaux (forêts et prairies) permettrait une production toute l'année et représente un potentiel important aujourd'hui non exploité.

fonction alimentaire | fonction économique | fonction environnementale | fonction sociale

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Les attendus

Besoins identifiés à l'échelle communale

- RAS

Besoins identifiés

- Faciliter la mise en œuvre de projets intercommunaux qui pourraient réunir les communes autour de mêmes problématiques : L'Eau Bourde, réchauffement climatique, espèces invasives (acacias).

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☑ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☑ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☐ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☑ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Michel Bélanger, adjoint délégué à l'environnement, patrimoine, ressources humaines.
Thierry Duteuil, responsable gestion et projets, patrimoine vert et paysage.s

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Le Haillan

Caractéristiques de la commune

La ville du Haillan est occupée par 1/3 d'espaces agricoles, 1/3 d'espaces naturels et 1/3 d'espaces urbanisés. Située à proximité des grandes zones d'emplois de l'agglomération, elle se caractérise par des secteurs à dominante pavillonnaire. Les densités actuelles sont moyennes à faibles, ponctuellement fortes dans le centre-ville. Une présence de nature dans l'espace privé très variée et très importante : jardins de logements, des parcelles agricoles incluses dans les tissus urbains, espaces libres des grands ensembles collectifs…
C'est une commune historiquement très maraîchère ayant une ambition forte de conforter l'agriculture voire de la développer.
Trois exploitations agricoles dynamiques (maraîchage et élevage) sont encore présentes sur la commune.

Le territoire

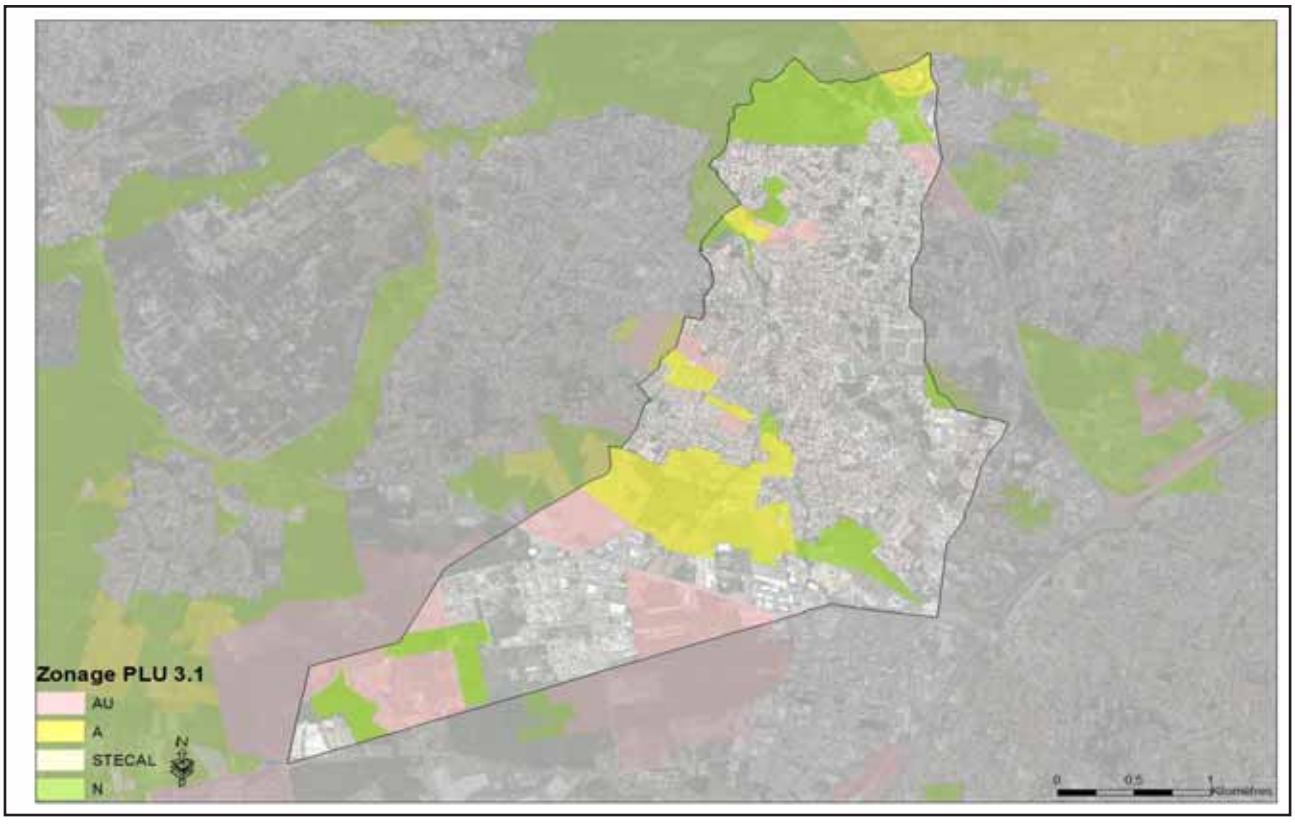

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Cinq techniciens : une chargée de mission Agenda 21, un responsable urbanisme + deux techniciens urbanistes, une chargée de mission Développement Économique.
- Un élu Agenda 21 et citoyenneté.
- Politiques portées par l'Agenda 21 : accompagnement à la création et l'installation de l'AMAP communale (soutien technique et logistique).
- Pas de budget dédié mais réponse à des sollicitations ponctuelles.
- Soutien des exploitations en place : valorisation par le biais de manifestations municipales (rallyes nature, organisation de visites à la ferme, relais communication...).
- Sensibilisation à l'agriculture urbaine via le développement de petits projets sur le modèle des incroyables comestibles (partenariat avec l'association des jardins cuisiniers), carrés de jardinage/potagers collectifs sur les délaissés de voirie et dans les parcs urbains, ateliers compostage avec les habitants.
- Création d'un verger communal par et pour les habitants.
- Travail au côté du service urbanisme pour la préservation des terrains agricoles et leur valorisation.
- Très forte volonté politique de maintenir ses espaces naturels et de renforcer l'espace agricole.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitations en places

Plusieurs familles maraîchères présentes sur la commune :
- Famille Marchanseau : maraîchage raisonné, élevage de moutons, vente à la ferme ;
- Gratadour Pierre : maraîcher en agriculture raisonnée, vente à la ferme ;
- Fanny Puard et Adrien Busson : maraîcher en agriculture biologique, vente à la ferme et à l'AMAP Haillanaise.

L'ensemble des agriculteurs accepte de recevoir ponctuellement des visites et notamment des visites scolaires.

Jardins collectifs/familiaux

• Un seul jardin partagé et collectif
- Parcelles individuelles : 70 % de culture potagère.
- Parcelle collectives : acquisition des bases de culture pour les jardiniers débutants.
- Parcelles semi-collectives : collaboration et échange entre jardiniers débutants et expérimentés.

• Jardins nomades

À la demande de certains habitants, la ville a installé des jardinières sur l'espace public dans deux quartiers. Deux types de jardinières sont installés : les bacs en géotextiles (bigbag) ou en palette selon la pérennité du projet.

Projets

• Projets publics

- Lycée horticole

Sur les 7 ha de l'ancien centre de culture (pépinière), la ville de Bordeaux souhaite développer des cultures alimentaires (maraîchage, petits fruits). Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt est prévu courant 2018. La contractualisation se fera via un bail rural environnemental, imposant zéro intrant chimique. La commune a pour l'instant peu d'informations sur ce projet.

- Acquisition foncière

Volonté de rachat d'une parcelle agricole par la commune ou Bordeaux Métropole dans l'objectif d'installer un agriculteur. Le portage foncier est en cours de réflexion pour l'instant.

- Vergers communaux

Plantations d'arbres fruitiers dans les délaissés. Deux campagnes de plantations ont déjà eu lieu avec les habitants volontaires permettant de planter environ 100 arbres la première année (dont 50 % de perte) et 50 arbres la deuxième année. Ont été plantés entre autres cerisier, abricotier, noyer, poirier, grenadier, pêcher, pommier. Quant aux fruitiers du verger plantés en 2013 sur le parc du ruisseau, la première récolte a eu lieu en 2017. Une troisième campagne de plantation est prévue en 2018.

Des ateliers de sensibilisation à la taille des fruitiers sont organisés avec les planteurs volontaires à l'automne 2017 et à l'été 2018.

Un verger communal est également installé avec l'association Bee happy.

Autres actions, partenariats, perspectives

• Apiculture : une convention a été signée avec deux apiculteurs pour leur permettre une installation sur un terrain communal. En contrepartie, ils s'engagent à un accueil des scolaires sur leur exploitation et la fourniture de miel.

• Mise en place en 2018 d'une action d'écopâturage (moutons) sur les espaces publics en partenariat avec l'éleveuse du Haillan.

• La commune ne possède plus de cuisines dans ses établissements publics. La totalité des repas est fournie par un ESAT local. Pour autant, elle souhaite collaborer avec le CAT, solliciter un approvisionnement en circuits courts de certains produits. Le projet est encore à l'étude.

• Poulailler collectif : suite à la sollicitation d'habitants d'un quartier, un projet de poulailler collectif de 7 poules pour 7 familles est en projet en 2018. La commune assure un appui logistique.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

- Via l'Agenda 21, contact avec la direction de la Nature et la direction Tourisme plus spécifiquement pour le refuge péri-urbain.
- Contrat de co-développement pour des subventions et un accompagnement technique.
- Inscription dans plusieurs démarches de la métropole : 0 phyto, trottoirs vivants.

Les attendus

Besoins identifiés

- Nécessité d'intervention suite aux problèmes de pollution des sols recensés sur la commune. Cette pollution pourrait être potentiellement présente sur l'ensemble de la Métropole car elle est issue de l'utilisation de produits phytosanitaires (dieldrine et chlordane) utilisés dans les années 70 pour le maraîchage. Il n'y a, actuellement, pas de solution de dépollution proposée.
  La commune souhaite que Bordeaux Métropole inscrive cette problématique comme un axe fort de la future politique agricole métropolitaine (en collaboration avec des organismes de recherche par exemple).
  Ne pas orienter les actions de protection foncière sans avoir au préalable écarter les éventuelles pollutions de sols présentes. Analyser la qualité des sols avant de les proposer à la culture.
  La Métropole semble manquer de moyens techniques et financiers pour fédérer des actions et mettre en place des actions concrètes.

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [ ] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [ ] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [ ] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [x] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Patrick Merian, conseiller municipal délégué, Agenda 21, citoyenneté.
Anabelle Albrech, chargée de mission Agenda 21, développement durable.

Lormont

Caractéristiques de la commune

Lormont, située en hauteur sur les coteaux de la rive droite sur un plateau calcaire, appartient à la première couronne périurbaine de Bordeaux. Elle présente un tissu urbain dense, avec très peu d'espaces libres, composés de grands ensembles résidentiels collectifs et de logements pavillonnaires regroupés en lotissements. La commune accueille diverses formes d'opérations d'aménagements groupées ou diffuses qui participent aux 50 000 logements sur la métropole. Elle possède également un tissu industriel et commercial développé aux abords de la rocade. Anciennement très agricole, la commune s'est largement urbanisée au cours des cinquante dernières années. Aujourd'hui, la commune ne possède plus un seul espace agricole. Il existe cependant une offre de nature importante avec le parc de l'Ermitage participant au Parc des Coteaux. Il n'y a actuellement pas de projet agricole sur la commune, mais des enjeux environnementaux forts en lien avec le parc de l'Ermitage et le ruisseau du Gua.

Le territoire

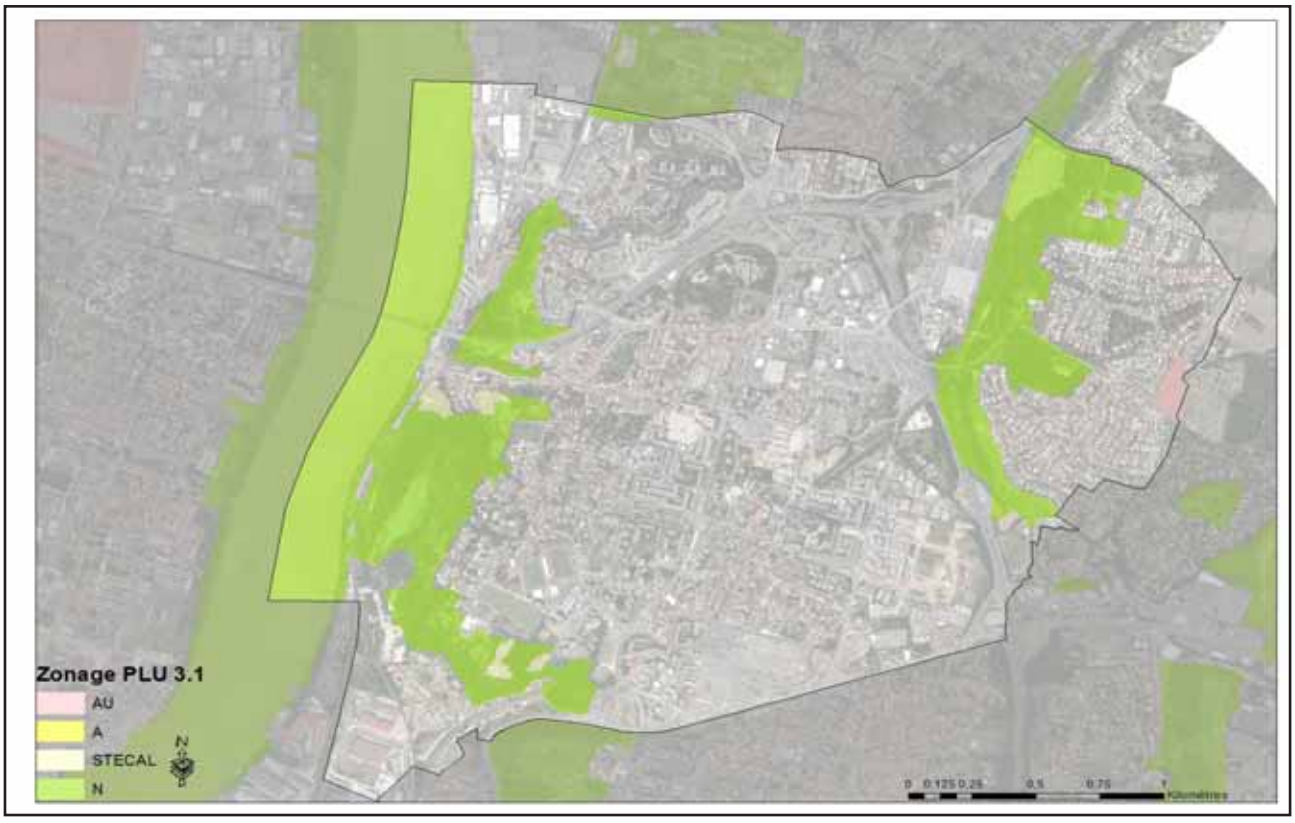

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Une élue en charge à l'habitat, l'environnement et l'urbanisme
- Deux techniciens au sein du service Écologie urbaine.
- Soutien du GPV (Grand Projet des Villes) sur les Parcs des Coteaux.
- Un Agenda 21 lancé en 2010, non abouti aujourd'hui. Ce document aurait pu structurer les actions portées par la commune et permettre d'établir un tableau de bord. C'est un manque pour les services techniques.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

Pas d'agriculture professionnelle sur la commune.

Jardins collectifs/familiaux

• 3 000 m² de jardins partagés dans le quartier Carriet

Un jardin partagé au pied de la résidence Domofrance. La gestion de ce jardin est assurée par le CCAS et l'association DIDEE (Développement Initiatives Démocratie Échanges Engagement) avec un salarié.
Son but est de favoriser le développement d'actions pour animer la vie locale, avec et par les habitants, plus particulièrement sur les quartiers de Carriet, de Génicart et alentours.
C'est un lieu ouvert favorisant le lien social entre les habitants. Une des misions de l'association est de favoriser et accompagner les initiatives et les projets que les habitants souhaitent mettre en place collectivement comme la mise en place d'un jardin partagé par exemple (https://asso-didee.org/).

• Jardins ouvriers de la SNCF

Jardins ouvriers sur la commune d'anciens cheminots de la SNCF qui sont complètement privés.

Projets

• Projets publics

- Parc des Coteaux

Le parc est situé sur quatre communes (Bassens, Cenon, Lormont et Floirac) sur une superficie de 450 ha dont 250 ha de maîtrise foncière publique. Cet espace présente plusieurs enjeux dont l'absence d'harmonisation des paysages, l'absence d'entretien de certains espaces difficiles et des pratiques de gestion non adaptées aux enjeux environnementaux. La gestion de ce parc est assurée par le groupement d'intérêt public GPV (Grand Projet de Ville). Une décision commune a été prise pour renforcer la structure paysagère du parc avec un mode de gestion commun aux quatre communes. La réflexion a été engagée en 2013. Une étude technique a été conduite durant l'année 2016 permettant d'aboutir à un plan de gestion. En 2016, un diagnostic a été réalisé par un groupement de professionnels : naturalistes, géologues, forestiers, sociologues et designers d'espaces publics. Ce diagnostic a permis d'aboutir à un plan de gestion intercommunal en Avril 2017. Cette étude a permis une analyse des enjeux écologiques, des enjeux sociaux et urbains du parc. Actuellement, un projet d'écopastoralisme est en cours d'élaboration pour entretenir les espaces ouverts du parc. L'objectif serait d'installer un berger sans terre, afin d'harmoniser le paysage en optant pour un même mode de gestion sur les différentes communes. Sur le point de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour sélectionner le porteur de projet.
Projet inscrit dans le Codev 4 avec un budget global de 360 000 €, dont 180 000 € financés par Bordeaux Métropole et une participation financière du Conseil Départemental et Régional.

- Parc du Grand Tressan

4,5 ha à l'est de la commune à proximité du passage canalisé du Gua où la commune aimerait réinvestir des espaces boisés et de prairies en y installant un projet agricole. La SGAC est propriétaire foncière du Gua. Objectif de lancer une AMO à l'issue des résultats de l'analyse des sols.

- Réflexion sur un lieu de vie pour les habitants des quartiers des Akènes et de la Ramade

Réflexion sur un lieu de vie pour les habitants des quartiers des Akènes et de la Ramade avec un projet agricole sur 1 ha en lien avec le parc du Grand Tressan. Une des idées portée par la commune serait d'installer des jardins partagés, ainsi que la création de cheminements piétons pour les relier avec les parc du Grand Tressan.

Autres actions, partenariats, perspectives

• Ferme pédagogique communale

Ferme pédagogique communale avec une dizaine d'ovins, de caprins, des poules. Une annexe de la ferme a été installée à côté d'une école primaire de Condorcet.

• Axe vert piéton

Axe vert piéton qui va du fleuve au parc du Grand Tressan.

• Label Ecojardins

Label Ecojardins pour les parcs de la commune et Zéro phyto pour le cimetière.

• Réaménagement de l'arboretum du Carriet

Volonté à long terme de réaménager l'arboretum du Carriet.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

- Contrat de co-développement.
- Participation aux réunions et suivi des démarches initiées par Bordeaux Métropole.

Les attendus

Besoins identifiés

- L'échelle de Bordeaux Métropole apparait trop grande pour pouvoir mener des actions concrètes sur les communes. Les contraintes règlementaires et administratives sont jugées par la commune comme très lourdes et freinent les actions.
- La commune a l'impression qu'il y a beaucoup de volonté de la part de la Métropole mais très peu d'actions concrètes menées. Manque d'opérationnalité.
- Il y a clairement un manque de visibilité et de communication sur les suites données à certaines démarches engagées par la Métropole : à l'heure actuelle, quelles actions ont été mises en place à l'issue des 55 000 hectares ?
- Lormont mène ses actions de son côté, sans lien avec Bordeaux Métropole. Cependant, les appuis financiers sont très utiles pour les communes.
- Pouvoir interagir avec une entité moins lourde administrativement et règlementairement qui ralentit toutes les démarches proposées par Bordeaux Métropole. L'exemple cité est celui des trottoirs plantés où la commune a dû patienter plusieurs années pour pouvoir le mettre en place, alors qu'il y avait une sollicitation importante des habitants.
- La commune n'a pas véritablement de contact avec Bordeaux Métropole, excepté pour le Parc des Coteaux. Elle participe cependant aux réunions d'information et de sensibilisation organisées.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☐ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☑ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☑ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☑ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Claude Dambrine, élue à l'urbanisme, nature, environnement et habitat.
Emmanuel Nagoua, service écologie urbaine, espace naturel, parcs.

Martignas-sur-Jalle

Caractéristiques de la commune

Commune forestière des confins ouest métropolitains, Martignas-sur-Jalle se caractérise par son vaste territoire en quasi-totalité dédié à la sylviculture de pins maritimes. Seul le bourg établi en clairière urbaine de plus de 7 000 habitants, le camp militaire de Souge et quelques pièces de maïsiculture rompent le couvert arboré.
Martignas-sur-Jalle fut pourtant, jadis, aussi tournée vers l'élevage ovin : son blason est ainsi marqué du triple sceau du mouton, maïs et activité résinière. Les premiers ont disparu et la dernière a laissé place au bois d'œuvre et/ou pâte à papier.
Les conditions naturelles du sol (couvert sableux du plateau landais) dictent ce paysage uniforme. Les secteurs susceptibles d'abriter des terrains plus aptes à l'agriculture se situent aux abords du cours de la Jalle : les sols y sont moins pauvres mais cependant occupés par le bourg et lotissements.

Le territoire

État des lieux

Moyens techniques et financiers

En regard de ses caractéristiques géographiques qui la rendent naturellement peu propice à l'agriculture, la commune ne consacre pas de personne particulière à cette thématique.
À titre d'exemple, aucune des 33 actions (réparties en trois objectifs principaux) de l'Agenda 21 communal ne traite du sujet. Seule la promotion du jardinage participatif est abordée dans le cadre du renforcement des liens sociaux.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitation en place

Il n'existe quasiment plus aucune forme d'agriculture professionnelle sur le territoire communal depuis des décennies. Excepté la sylviculture, Martignas-sur-Jalle ne recèle que quelques pièces de maïs qui ne rivalisent cependant pas avec les immenses exploitations industrielles qui occupent la vaste médiane humide de l'ouest girondin (dont les communes voisines de Saint Jean-d'Illac, Lanton et Le Temple).

À noter, par ailleurs, la présence de deux apiculteurs utilisant les propriétés forestières communales par convention.

Enfin, une AMAP a été créée en 2011, mais les produits proposés ne sont pas issus de la commune. Les légumes proviennent de Saint-Médard-en-Jalles (quartier de Corbiac => voir fiche éponyme). Cette AMAP gère par ailleurs une grainothèque.

Jardins collectifs/familiaux

Commune périurbaine pavillonnaire, Martignas-sur-Jalle compte peu de ménages dépourvus de terrain. Chacun peut jardiner chez soi à l'exception des quelques résidents en logement collectif.

• Cependant, dans le cadre d'une impulsion donnée par l'AMAP locale et le soutien du centre social, des jardins collectifs ont été créés il y a quelques années sur la propriété de l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés). Ils sont à la fois ouverts aux résidents de l'institution et citoyens de la commune souhaitant jardiner. Ce jardin du « Radis Joli » a relativement bien fonctionné les premières années mais s'est essoufflé au fil du temps. Il est vrai que, se situant sur les terrains privés et gardiennés de l'ADAPEI, l'accès y est règlementé, rendant sa fréquentation peu pratique.
Au printemps 2017, il a néanmoins fait l'objet d'un changement des cadres gestionnaires. La nouvelle équipe souhaite maintenir la vocation d'espace de production pour les personnes ne disposant pas de jardin, mais dans un cadre plus large d'un chantier d'insertion sociale via le jardinage collectif. Les carrés, caillebotis et kiosques ont ainsi été construits dans le cadre d'un chantier éco-citoyen.

• Pour l'anecdote, le centre socio-culturel communal a mis en place des bacs pour permettre aux enfants de s'initier au jardinage dans le cadre d'activités périscolaires. Les institutrices de l'école Flora Tristan ont initié la même démarche pour leurs élèves.

fonction alimentaire | fonction économique | fonction environnementale | fonction sociale

Projets

• Projets publics
La commune est ouverte à l'implantation de jardins collectifs dans les nouvelles opérations d'aménagement.

• Projets privés
- Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'urbanisation future située au sud-est du bourg (projet Astropark), un des promoteurs (Ranchère) prévoit un emplacement pour permettre aux copropriétaires de jardiner. La parcelle serait animée par le syndicat de copropriété.

- Des porteurs de projets agricoles ont parfois sollicité la mairie pour s'installer. La municipalité ne peut cependant répondre à leurs demandes faute de foncier approprié disponible.

Autres actions, partenariats, perspectives

Aucun élément particulier en la matière.

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

Pas de lien particulier identifié en la matière.
À noter cependant que la commune a tissé un partenariat de politique publique de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.
Elle bénéficierait par ailleurs d'une aide et d'un soutien technique de Bordeaux Métropole pour les porteurs de projets de jardin collectif.

Les attendus

Besoins identifiés

Aucun besoin n'est formulé par la commune.

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [ ] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [ ] **GUICHET UNIQUE**
- [ ] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [ ] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [ ] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Caroline Hourtané, adjointe au développement durable.
Nadine Lemeunier, responsable du service urbanisme et développement durable, Agenda 21.

Mérignac

Caractéristiques de la commune

Commune de grande superficie appartenant à la première couronne d'extension urbaine de Bordeaux connaissant un très fort développement. La partie est de la commune abrite le tissu résidentiel, composé de maisons de ville, de grandes copropriétés assez anciennes, et d'ensembles de logements sociaux. Cette partie accueille également les zones de projets, notamment en lien avec les 50 000 logements qui visent à introduire les programmes de mixité sociale le long des axes de transport.

L'ouest de la commune est partagé entre l'implantation de vastes zones d'activités économiques, la zone aéroportuaire et des espaces naturels participant à la trame verte et bleue métropolitaine. Elle constitue une porte d'entrée vers le plateau landais.

Le sud de la commune est traversé par une coulée verte qui a été affirmée dans le dernier PLU (50 hectares passé de U à N ou A), malgré le morcellement des espaces dû à l'existence préalable de maisons individuelles. Peu d'espaces disponibles pour de l'agriculture, mais quelques exploitations existantes et des projets en cours.

Le territoire

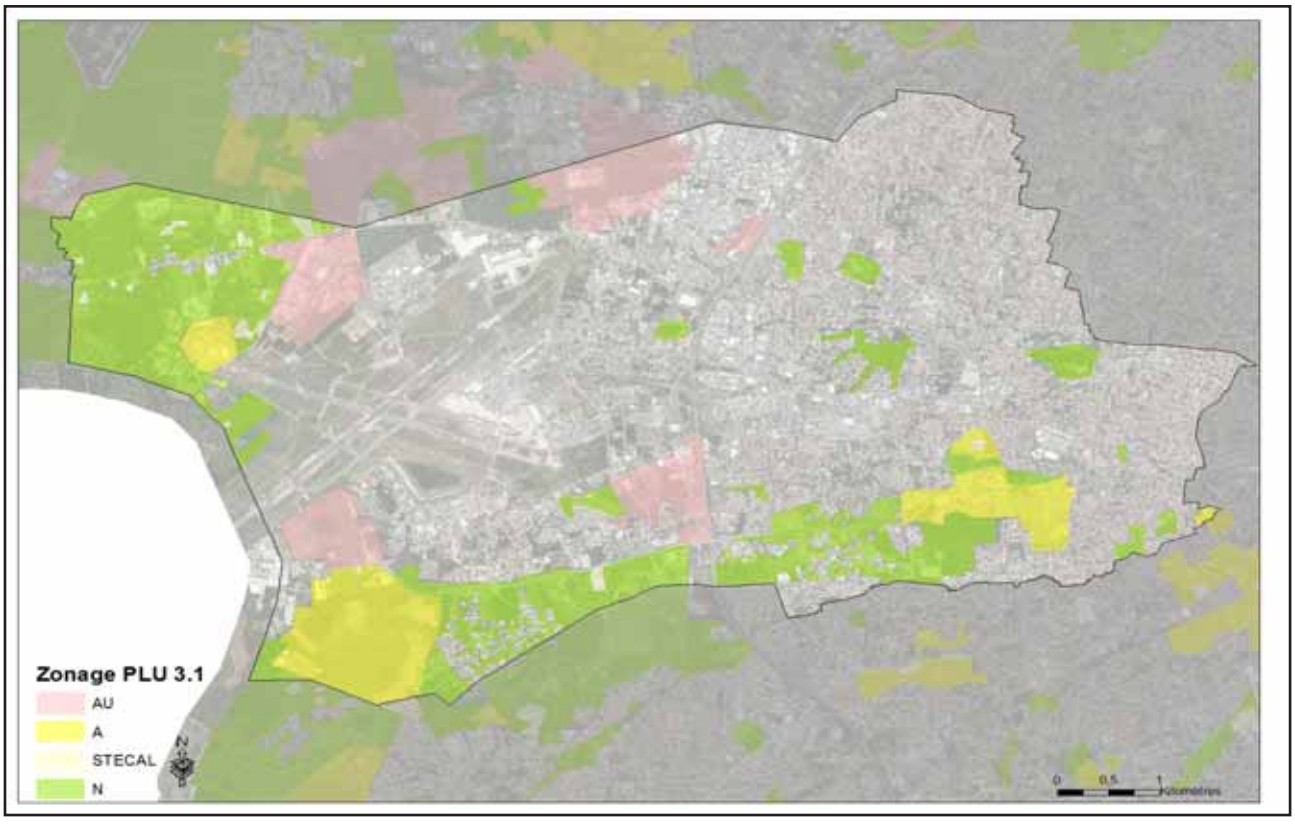

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Les élus sont très sensibles au développement agricole sur le territoire (Maire, adjoint délégué au développement durable, à la démocratie locale et à la ville numérique, adjoint délégué à la transition énergétique, à la mobilité et à l'espace public) et un chargé de mission développement durable.
- Un 3e Agenda 21, en vigueur depuis février 2017, qui a une réflexion plus prospective par rapport aux deux précédents pour identifier les nouveaux enjeux sur la commune. Un axe dédié à la ville comestible regroupant plusieurs actions pour favoriser l'introduction de l'agriculture au sein de la ville.
- Volonté de mettre en place une veille foncière de la mutation des espaces agricoles par le biais des DIA de la Safer.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitations déjà en place
- Élevage de poules de chairs à la Ferme de Courtillas (https://lafermedecourtillas.jimdo.com/) : la ferme est sur 1,5 ha abritant des cabanes mobiles (poulaillers) et des parcours pour que les poulets puissent se déplacer. La vente des produits se fait directement à la ferme.
- Un producteur de maïs.
- Deux châteaux en AOC Pessac-Léognan pour un vignoble de 132 ha (Picque-Cailloux, Luchey-Halde).

Jardins collectifs/familiaux

• Des jardins par quartier

Commune composée de 10 quartiers possédant chacun une maison de quartier qui se veut lieu de vie des habitants. Chaque maison de quartier gère l'animation des jardins partagés et collectifs. De son côté, la commune aide à la rédaction de la charte et du règlement d'intervention. Elle finance la mise en place de clôtures, cabanes par le biais de subventions aux structures de quartiers.
- Beaudesert : cinquantaine de parcelles individuelles entre 100 et 150 m² avec des cabanes. Restructuration en cours pour réduire la taille et augmenter le nombre de jardins. Présence de 400 m² de jardins partagés orientés vers des personnes handicapées.
- Le Burck : 2 000 m² de jardins partagés à l'initiative des habitants.
- Arlac-Luchey : 1 000 m² de jardins avec des parcelles de 8 m² individuelles et une parcelle collective.
- Amicale laïque de la Glacière à Bourran : à l'initiative de jeunes habitants de la commune, installés à l'arrière du parc.
- Capeyron : Volonté d'installer un jardin partagé les analyses ont montré un problème de pollution des sols. Des bacs ont été installés en attendant de trouver un terrain plus favorable.
- Centre : bacs et jardins partagés sur deux des résidences en pied d'immeuble (Yser et Pont de Madame).
- Beutre : jardins partagés en lien avec l'EPAHD.
- Les Eyquems : un jardin partagé au Domaine de fantaisie.
- Bourran : des bacs sont installés au foyer restaurant pour faciliter la pratique du jardinage pour les personnes âgées.

Projets

• Projet d'installations d'activités agricoles sur environ 80 ha dans le quartier de Beutre

Rappel historique

Une des seules communes de la Métropole à posséder une surface aussi importante d'un seul tenant pour de l'agriculture.
- 18 ha de boisements ont été rachetés par l'entreprise Dassault au titre de compensation environnementale et destruction de zones humides.
- Un premier appel à candidature a été lancé par la Safer afin de trouver un porteur de projet sur 60 ha à l'ouest. Un centre équestre a été choisi pour s'implanter sur une superficie de 40 ha. La commune, contre ce projet, a utilisé plusieurs recours disponibles pour éviter ce projet, sans succès. Aujourd'hui, après apaisement des tensions, la commune suit de très près l'installation. La négociation a permis d'ajouter une dizaine d'hectares supplémentaires pour un projet de village maraîcher.
- 17 ha rétrocédés à la commune par la Safer pour une implantation de maraîchage.

⇨ Soit au final, 27 ha appartenant à la Safer pour installer plusieurs projets agricoles.

Projet communal

- La commune souhaite installer des agriculteurs orientés vers l'agro-écologie, la permaculture ou l'agriculture favorable au maintien des enjeux environnementaux du site. Volonté de projets à taille humaine, d'une complémentarité et d'un lien entre les producteurs (lieu de vente commun par exemple).

Le site est situé dans le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), au sein d'une zone humide, sans eau ni bâti et avec la présence de dépôts sauvages.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé durant 1,5 mois, dont le cahier des charges a été rédigé en partenariat avec les différents acteurs agricoles (chambre, Safer, Région, Bordeaux Métropole) et a permis de présenter les potentialités et les contraintes des terrains concernés, d'apporter un éclairage sur le type de projets recherchés et de préciser les soutiens envisageables. Après étude de 22 candidats, le comité technique a retenu 5 porteurs de projet :

- un éleveur d'escargots ;
- un éleveur de poules pondeuses ;
- trois maraîchers dont deux en permaculture et un en aquaponie.

Les exploitants vont acheter leur terrain à la Safer.

Une réflexion est en cours sur la mutualisation d'un point de vente à la ferme entre les porteurs de projets.

Plusieurs rendez-vous avec la commune, les porteurs de projets, la Safer, la chambre d'agriculture et Bordeaux Métropole vont être organisés pour accompagner les groupes de travail : urbanisme/ permis de construire ; mutualisation du point de vente ; FD CUMA ; communication autour du projet. Un des objectifs à terme de ce projet est d'obtenir une certification environnementale pour les exploitants agricoles du projet.

• Projet privé : Permaculture pour approvisionner Carrefour Mérignac Soleil

Le groupe possède une parcelle de 6 000 m² à proximité immédiate du centre commercial et souhaiterait installer un permaculteur afin d'alimenter l'hypermarché. La commune a réuni l'ensemble des acteurs concernés : Terres de liens/ Agrobio/Carrefour pour échanger sur le projet. Un espace d'un hectare dédié à l'agriculture urbaine est réservé dans l'opération d'aménagement économique de Vert castel.

Autres actions, partenariats, perspectives

- 6 magasins type biologique et 5 AMAPs sur la commune.
- Plantes comestibles plantées dans les parcs et haies de petits fruits implantés sur les espaces publics.
- Création d'un 9e parc avec une réflexion collective avec les habitants et la possibilité d'une acquisition de la ville. (Les 8 autres sont tous certifiés écojardins).
- Coulée verte sur Mérignac où il est question de limiter l'étalement urbain et le mitage pour préserver ces espaces naturels.
- Tous les espaces verts de la ville sont éco certifiés par le label « écojardin » (depuis 2009 par Ecocert puis par écojardin depuis renouvelé en 2016).

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

- Projet de Beutre a mis en relation étroite la ville avec les partenaires que sont Bordeaux Métropole, la Chambre d'agriculture et la Safer, mais aussi Agrobio Gironde et Terres de lien.
- Lien avec Bordeaux Métropole pour un appui technique et financier, notamment via un contrat de co-développement pour demander de l'ingénierie et les aménagements du site à Bordeaux Métropole.

Les attendus

Besoins identifiés

- Réflexion sur le type d'agriculture que souhaite accueillir Bordeaux Métropole : une agriculture bio de niche accessible à une petite partie de la population ou une agriculture bio productive accessible à tous (en termes budgétaires et de proximité). Si le choix se porte sur une agriculture productive, quelle acceptation des conséquences et contraintes : consommation d'espaces, nuisances, types d'agriculture, …
- Communication sur les outils et actions déjà engagées par la Métropole : quelles déclinaisons des 55 000 hectares par exemple ?
- Veille foncière : observatoire à créer comme un Établissement Public de Foncier local lié aux espaces agricoles.
- Sanctuarisation de certains espaces naturels, pour un respect de la trame verte et bleue.
- Valorisation financière des espaces agricoles au regard des espaces urbanisés : définition d'outils spécifiques.
- Outils de communication à destination des communes sur les outils mobilisables pour protéger les espaces agricoles.
- Développer une connexion des enjeux entre l'installation d'une agriculture biologique et les enjeux de santé environnementale, la trame verte et bleue et le développement durable dans les espaces publics : outils de sensibilisation et communication.
- Appui technique et financier (via le contrat de co-développement).

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [x] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [x] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [ ] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [x] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Matthieu Raimbault, chargé de mission développement durable.

Parempuyre

Caractéristiques de la commune

Parempuyre est une commune éloignée du cœur de l'agglomération encore très agricole, notamment sur le bourrelet alluvial de la Garonne et sur les marais où l'on trouve beaucoup de maïs et de prairie. Le centre bourg et l'urbanisation se trouve à l'ouest de la commune avec en limite communale une frange forestière.

Le territoire

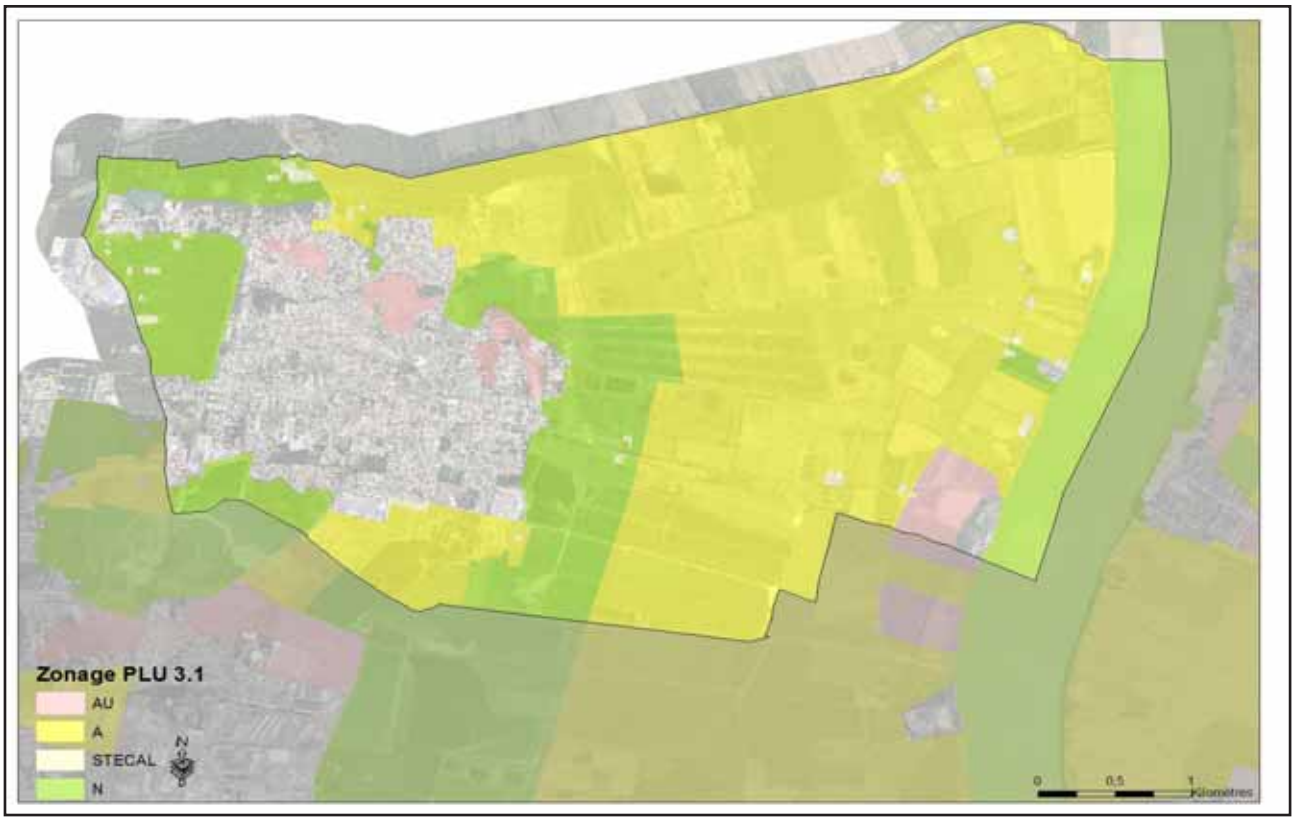

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Un élu en charge et une technicienne pour l'environnement au sens large.
- Pas d'Agenda 21, mais une envie de faire dans le concret et de faire des choses qui ont un sens pour la commune.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitation en place
- Deux exploitants élevage bovin : une grande partie des parcelles est en pâture – Peu de parcelles exploitées en maïs. Pas de changement à venir sur ce genre d'agriculture – Exploitant stable.
- Sollicitation pour de nouvelles exploitations de type exploitation de caprins, mais le projet en l'état reste encore à consolider et pas de nouvelles depuis.

Jardins collectifs/familiaux

• « Les jardins du Lauga » est une association qui exploite des jardins partagés sur un terrain privé.

• Réflexion sur les incroyables comestibles pour lesquels la commune est plutôt favorable. Preneur de bonnes idées.

• Projet d'espaces potagers communs (en bacs) dans le quartier de Fontanieu encouragé par la commune (résidence ou groupe scolaire).

Projets

• Projet public
- Projet Olives

Parcelle de 80 ha rachetée par la Métropole. Anciennement cultivé de maïs, la métropole souhaite aujourd'hui renaturer ce site. Un tiers prévoit d'être dédié à un projet pédagogique autour des zones humides, avec des sentiers de balades, peut-être un ou des observatoires (inscrit au contrat de co-développement). Sur les deux tiers restants, l'objectif est d'installer un agriculteur ou une extension d'exploitation pour des terrains de pâtures.

Autres actions, partenariats, perspectives

Suit les politiques de Bordeaux Métropole autour de :

- Politique zéro gaspillage au niveau des cantines scolaires.
- Distribution de composteurs.
- Économiseur d'eau.

Les attendus

Besoins identifiés à l'échelle communale

- Un accompagnement technique et financier.

Besoins identifiés à l'échelle de Bordeaux Métropole

- Des interventions à une échelle acceptable.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☐ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☐ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☑ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**

Entretien réalisé avec :

Bernard de Souza, adjoint en charge de l'environnement et du cadre de vie.
Cécile Maillard, responsable développement territorial.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Pessac

Caractéristiques de la commune

Troisième commune métropolitaine la plus peuplée (61 500 habitants), Pessac présente un vaste territoire diversifié composé des quartiers denses anciens d'après-guerre globalement situés à l'intérieur de la rocade et des opérations pavillonnaires des années 1980 à 2000 extra-rocade.
La commune accueille par ailleurs des zones d'activités significatives. Enfin, elle offre un visage largement forestier et plus ponctuellement champêtre sur une large partie de ses confins ouest. Caractéristique notable avec Talence et Mérignac, Pessac compte de prestigieux vignobles d'appellation « Pessac-Léognan » historiquement plantés en zone urbaine dense.

Le territoire

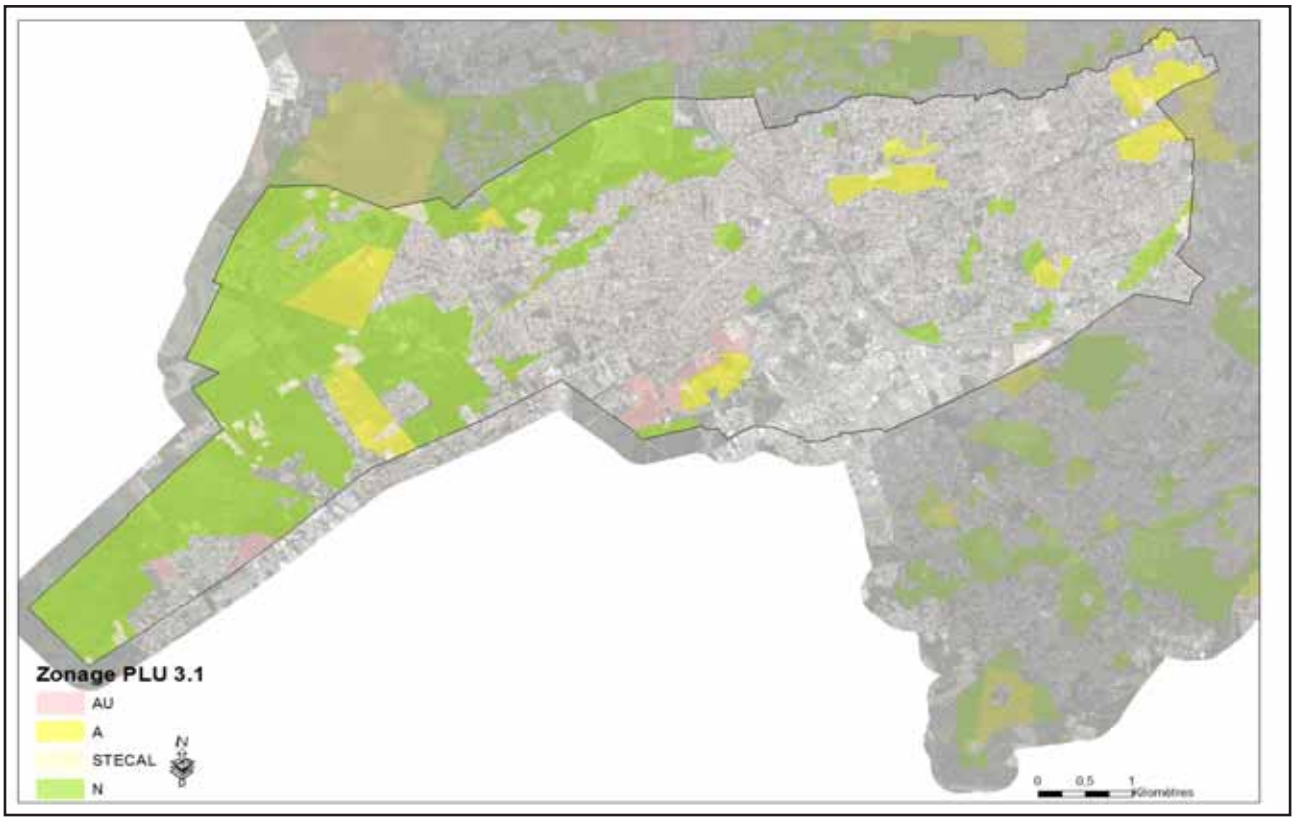

État des lieux

Moyens techniques et financiers

Ces dernières années, la commune comptait du personnel technique alloué à la thématique de l'agriculture et plus largement de la nature. Suite à la métropolisation, ces personnes ont quitté la mairie pour différents services de Bordeaux Métropole, dont le Pôle territorial sud. Certains dossiers continuent ainsi à être suivis depuis ce dernier.

La commune ne mobilise pas de ligne budgétaire sur la politique agricole. En revanche, son Agenda 21 (période 2017-2021) aborde la problématique agricole dans le cadre d'une fiche dédiée au « développement d'une alimentation bio et locale et d'une agriculture urbaine de proximité » (voir les objectifs dans « Projets publics »).

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitation en place

- Polyculture (élevage /fourrage)
  - Depuis trois générations, la ferme de Tartifume (alentours du golf de Pessac) occupe de nombreux hectares (240 ha au total dont 40 alloués au Bio) sur Pessac, Mérignac et Saint Jean d'Illac. Les 110 vaches laitières (240 têtes au total) sont essentiellement nourries avec le fourrage cultivé sur l'exploitation. Un million de litres de lait est produit dont une petite partie sert, depuis 1972, à la confection des produits transformés/vendus en circuit court (fromages, yaourts, glaces, desserts…).
    Il s'agit d'une des trois principales exploitations d'élevage/fourrage recensées sur la métropole (avec celles de Bruges –bovins- et Le Haillan –ovins). Trois ménages vivent de l'exploitation.
    Parallèlement, en partenariat avec l'Association Écosite du Bourgailh de Pessac, la ferme de Tartifume propose une activité « Découverte de la vache et du lait » (sur le site du Bourgailh).

  - Une seconde exploitation « La route du Bleu » est établie sur l'ancienne route d'Arcachon. À l'instar de Tartifume, la surface exploitée est répartie sur les communes alentours. Cette exploitation traditionnelle d'élevage laitier/fourrage et volaille s'est diversifiée en 2007 en revendeur de produits artisanaux agricoles et autres activités de jardinerie de proximité. Pour se faire, l'exploitant s'est appuyé sur le réseau Kiriel.
    Cette entreprise offre maintenant une large palette de services et produits en matière d'agriculture et jardin.

- Viticulture

Terroir viticole de Prestige, la commune bénéficie d'une appellation éponyme « Pessac-Léognan ». Sont ainsi recensés des grands crûs urbains (Pape-Clément, Haut Brion) et exploitations périurbaines (Château Haut-Bacalan). Les deux premiers ciblent par ailleurs le tourisme international de luxe.

- AMAP

Voir ci-dessous, jardins collectifs privés => Terre d'ADELES.

Jardins collectifs/familiaux

• Jardins collectifs privés

L'association Terre d'ADELES (association pour le développement des échanges locaux équitables et solidaires) cultive quelques arpents en cœur d'îlot sur le quartier de Bacalan (Avenue de Magellan). Le Jardin d'Adèles est un espace participatif où l'on peut jardiner, venir acheter des paniers de légumes bio dans le cadre d'une AMAP, manger où tout simplement partager !

• Jardins collectifs gérés sous mode associatif

- Une quarantaine de petites parcelles mises à disposition par la municipalité est exploitée par des particuliers dans le secteur du Pontet.
- Des habitants des quartiers de Magonty et du Pontet se sont lancés dans la démarche des Incroyables comestibles (*incredible edible*) lancée en 2008 au Royaume-Uni. Il s'agit, selon l'esprit originel, de « créer une abondance gratuite de nourriture à partager pour tous, dans une démarche d'autonomie alimentaire locale, saine, durable, engagée et inclusive ».
- Des jardins étudiants ont par ailleurs été aménagés sur le secteur de Saige.
- Enfin, des bacs ont été également installés sur des centres sociaux. Parallèlement, dans le cadre d'un mouvement général constaté sur la métropole, certains bailleurs sociaux proposent à leurs locataires d'aménager des jardins collectifs, voire plus simplement des bacs selon la configuration des terrains... et la motivation des habitants.

Projets

• Projets publics

- La redynamisation de l'agriculture locale sur les anciennes terres autrefois exploitées et maintenant abandonnées constitue un des objectifs majeurs de l'équipe municipale en matière agricole.

Cette reconquête des terres autrefois exploitées permettrait par ailleurs de réguler le phénomène[1] lancinant mais régulier de rachat des terrains en friche par des familles de la communauté des gens du voyage souhaitant se sédentariser localement. Or, leur établissement est illégal dans la mesure où les terres agricoles sont réservées aux seuls agriculteurs.
La commune est à l'écoute des candidats à l'installation qui lui font part de leurs projets et tente d'apporter sa contribution dans la mesure des compétences et opportunités dont elle dispose. Dans ce cadre, et dans la mesure où certains demandeurs n'ont pas d'attache préétablie avec l'agriculture (il peut s'agir de projet de reconversion professionnelle ou de jeunes urbains sans expérience), la commune a créé une « couveuse » avec la collaboration de l'association Terre d'ADELES et le FRCIVAM[2]-SAS-Graine. Cette couveuse se situe Av. de Magellan, en continuité des jardins collectifs susmentionnés. Elle accueille simultanément 2 à 3 « élèves ».
À l'instar des pépinières d'entreprises (plus connues), ce dispositif permet à des débutants de développer leur projet professionnel et de se former aux métiers de l'agriculture dans un cadre adapté. Afin de permettre aux « élèves » de s'établir localement à la fin de leur période de formation (environ 1,5 an), la commune de Pessac est en train de créer une ferme urbaine sur environ 3,5 hectares situés sur le secteur des sources du Peugue.
Ce projet se situe pour partie sur des terrains en Ag (ancienne exploitation rachetée depuis plusieurs années à un agriculteur parti en retraite) et Um. Les futurs agriculteurs locataires pourront occuper la surface qu'il leur est nécessaire (5 000 m² en moyenne pour un maraîcher, par exemple) au fur et à mesure de leur installation. Le FRCIVAM SAS-Graine poursuivra son encadrement lors des premiers pas en pleine autonomie des jeunes agriculteurs.

- Parallèlement, en application de son Agenda 21 couvrant la période 2017/2021, la municipalité entend poser les bases pour atteindre les objectifs suivants à l'horizon 2030 :
  - repérer le foncier qui pourrait être utilisé pour développer l'agriculture (y compris le jardinage-potager dans les jardins privés à partager avec les habitants n'en possédant pas) ;
  - créer un jardin partagé par quartier en lien avec une association ;
  - élever la part des produits bio à 30 % des aliments consommés en restauration collective (dont 90 % de ce taux en produit locaux) et approvisionner les cantines à concurrence de 40 % en produits locaux ;
  - exploiter 100 % des terres classées en agricole au PLU ;
  - concernant la sylviculture : réinstaurer une activité viable sur 50 % des parcelles abandonnées.

• Projets privés

En moyenne, les candidats maraîchers à l'installation, qui font état de leur projet à la mairie, recherchent une superficie d'environ 5 000 m² à 2 hectares.
À noter une intention, non encore aboutie à ce jour, de culture de spirulines (algues) sous serres établies sur un terrain de 2 ha.

Autres actions, partenariats, perspectives

RAS en la matière.

1- Cela ne constitue cependant pas le but principal quand bien même utile pour réguler les implantations sauvages.
2- Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural. De façon générale, le centres d'initiative apportent un soutien technique à des groupes d'agriculteurs et accompagnent les acteurs individuels et collectifs. Ils sensibilisent par ailleurs le public au développement durable.

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

Pas de lien particulier identifié, excepté le personnel anciennement communal et maintenant transféré au Pôle territorial sud. C'est notamment le cas de la coordinatrice Espace vert et Nature.

Les attendus

Besoins identifiés

• Moyens techniques (aide à la maîtrise d'œuvre) et financiers pour porter des projets.

• Acquisition de foncier.

• Mise en réseau, synergies intercommunales à construire dans l'intérêt général (ex. de l'abattoir de volailles qui ne peut pas se réaliser sur un foncier communal).

Plus globalement, l'entretien effectué avec l'élu permet de cerner la volonté municipale suivante :
- maîtriser les décisions en matière agricole susceptibles d'impacter Pessac (choix des implantations, projets…) ;
- bénéficier de l'ingénierie et des financements métropolitains.
=> L'EPCI est donc considéré à l'aune d'un simple guichet de financement, outil foncier et organisme facilitateur des démarches administratives sans vouloir s'inscrire dans une réflexion et action collective.

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [x] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [x] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [ ] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [x] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Jérémie LANDREAU, adjoint au Maire délégué au Développement Durable, à la Participation et à l'Environnement.
Valérie ROCHE, coordinatrice Espace Vert et Nature (BM- PT ouest).

Saint-Aubin de Médoc

Caractéristiques de la commune

La commune de Saint-Aubin de Médoc est située aux portes du Médoc, à la frange périurbaine de l'agglomération, et se caractérise par une prédominance d'espaces naturels (80 % du territoire communal est forestier) et par un tissu pavillonnaire de qualité, inséré dans ces espaces verts.
Une présence de nature dans l'espace privé abondante et diversifiée : jardins, espaces agricoles, exploitation sylvicole…
Bien qu'étant privée, une offre de nature accessible constituée par la proximité des grands espaces naturels de l'agglomération formant l'ossature de la trame verte et bleue.
Un maillage de chemins ruraux facilitant la pratique de la marche.

Le territoire

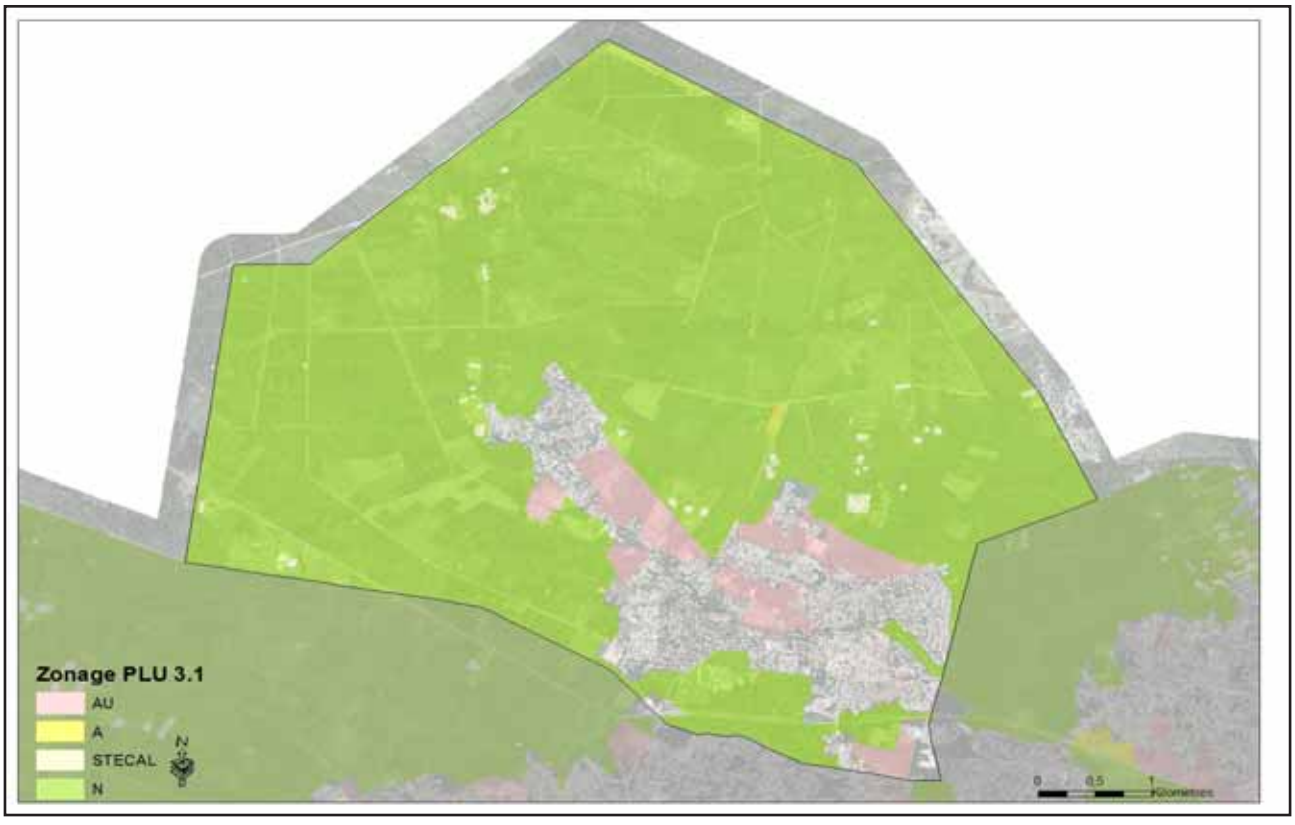

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Deux élus et deux techniciens qui s'occupent de ces questions.
- Pas de budget alloué, seulement un Agenda 21 qui a un budget technique dédié.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Sylviculture

2 800 ha de forêt sur la commune dont 85 à 90 % de la surface productive de pins maritimes. La commune en détient 500 ha. 138 propriétaires privés détenant le reste, la commune encourageant les regroupements.
Des larges pare-feu quadrillent la commune pour limiter le risque de propagation incendie.
Objectif d'alimenter la filière régionale.
Enjeux d'interfaces urbain/forestier : peu entretenu car les propriétaires espèrent que le terrain puisse être rendu constructible et ne veulent pas trop investir pour reconstituer la forêt.

• Bio-ferme (2014)

Éleveuse de poules pondeuses et œufs de cailles bio. Production de 250 poules sur un hectare et cherche à agrandir son activité. Elle produit également quelques légumes.
Vente directe sur place, dans une AMAP locale et sur le marché communal. Elle a également un partenariat avec le Conseil départemental.
Elle réalise également des actions pédagogiques en accueillant des publics de scolaire et en animant des stands de fête de la nature ou du jardinage.
La ferme accueille quelques animaux, propriété du Conservatoire des Races d'Aquitaine (porc gascon), initiant le projet de ferme pédagogique.

• Conservatoire des Races d'Aquitaine

Une bergerie traditionnelle landaise (reconstituée à partir de quatre anciennes bergeries) implantée sur 1,5 ha.
800 ha de forêt communale sur Saint-Aubin de Médoc et deux communes limitrophes (Avensan et Salaunes).
Les terrains sont mis à disposition par la commune avec des financements du département et de la région. Cette activité permet le maintien de races anciennes, la gestion de la forêt et de commercialiser la viande afin de financer en partie le Conservatoire des Races d'Aquitaine. Les bêtes transhument vers les lacs médocains d'avril à octobre-novembre.
À deux reprises, la viande a été servie dans la restauration collective de la commune.

Autres activités professionnelles privées à signaler

• Apiculteurs

Trois apiculteurs sur des terrains communaux ou privés.
+ un apiculteur sur un terrain de la Lyonnaise des eaux.

• Activité Équestre

Deux activités sur la commune :
- une pension pour chevaux au sud, dans une zone forestière, avec des sols de moins bonne qualité. Une soixantaine de box avec des panneaux photovoltaïques sur la face sud des bâtiments.
- un poney club de 5 ha avec 7 ou 8 chevaux.

Jardins collectifs/familiaux

• Jardins potagers « Les Potagers de Saint-Aubin »

12 jardins de 100 m² regroupés par 4 autour d'un cabanon central en bois divisé pour accueillir les outils de chaque jardinier. La commune a pu bénéficier d'une subvention du fond de développement durable SGAC (Lyonnaise des eaux) et de Gironde Habitat dans le cadre de procédures compensatoires pour aider aux aménagements.
Ces potagers devraient être livrés en mars 2018 avec déjà des habitants intéressés. La location est fixée à 50 € par an avec une mise à disposition de l'eau potable. Sont privilégiés les habitants qui n'ont pas de jardin ou des familles nombreuses. Les produits phytosanitaires sont prohibés, la saisonnalité des légumes doit être respectée, l'arrosage manuel et une zone de compost sera créée.
Un comité de gestion composé de deux élus, deux agents du personnel communal, deux personnes reconnues pour leur expertise et deux futurs jardiniers du site permettra d'aborder des sujets divers et variés autour des potagers et animer le site.

• Jardins pédagogiques

- Un jardin tipi dans une école primaire du centre-ville depuis trois ans. L'engrais qu'ils utilisent est produit par le lombri-compost de Bordeaux Métropole.
- École Jean de la Fontaine où il y a 90 m² de potager animé par un club nature.

• Bailleur social

Un bailleur social (Aquitanis) va mettre en place un espace de jardins partagés sur 1 000 m² d'une opération de logement. La ville encourage ces initiatives et impose 25 % d'espaces verts dans les nouveaux projets d'aménagements.

Autres actions, partenariats, perspectives

• Vigne culturelle « Les Vignes du Parvis »

Passé viticole sur la commune jusque dans les années 70, aujourd'hui plus que 340 pieds de plantés entre la mairie et l'église qui appartiennent à la commune et dont le vin n'est pas commercialisé.

• Distribution

Relais politique de distributeur de compost et de poules.

• Campagne de broyage

Une fois par an, en partenariat avec Bordeaux Métropole, les Saint-Aubinois ont la possibilité de venir broyer leurs déchets verts et de repartir avec du paillage.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Les attendus

Besoins identifiés à l'échelle communale

• RAS

Besoins identifiés à l'échelle de Bordeaux Métropole

• Pas d'attente en termes techniques ou financiers car la commune est relativement autonome.

• Reconnaissance de la forêt

La forêt est sacralisée et il faudrait pouvoir reconnaître son côté productif qui est aussi caractéristique de tous ces espaces considérés aujourd'hui comme naturels.

• Connaissance

Information sur les études réalisées sur la commune ou sur la problématique de la forêt de production.
(Ex1 : zones ZNIEFF sur la commune qui ont été découvertes par hasard. Aujourd'hui, le seul moyen d'être au courant d'une zone sur son territoire est de regarder sur le site de la Dreal ou du muséum d'histoire naturel).
(Ex2 : Bordeaux Métropole a un partenariat avec la fédération des chasseurs pour partager sur les problèmes du grand gibier. Saint-Aubin de Médoc est intéressée par ces problématiques et pourrait apporter un autre regard sur ces recherches car très concernée. Regret d'être souvent oubliée du tour de table alors que l'expérience de la commune pourrait servir à d'autres.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☑ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☑ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☐ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☑ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Bernard Barbeau, adjoint Travaux / Patrimoine / Réseaux / Forêts / Espace Villepreux.
Quentin Balducchi, chargé de mission Agenda 21 et développement durable.

Saint Louis de Montferrand

Caractéristiques de la commune

La commune s'inscrit dans les basses terres de la Presqu'île d'Ambès qui constitue historiquement un marais inondable. L'ensemble du territoire est ainsi soumis aux débordements de la Garonne. Ce fut notamment le cas lors des tempêtes de décembre 1999 (Martin) et février 2010 (Xynthia) qui commirent d'importants dégâts.

Excepté son bourg de plus de 2 000 habitants, circonscrit entre le fleuve et la voie ferrée et principalement développé entre les années 1975/2000, Saint Louis de Montferrand offre un paysage champêtre ouvert de prairies, cultures céréalières et vignes. La commune recèle cependant une moindre dynamique agricole que ne laisse présager ses paysages.

Le territoire

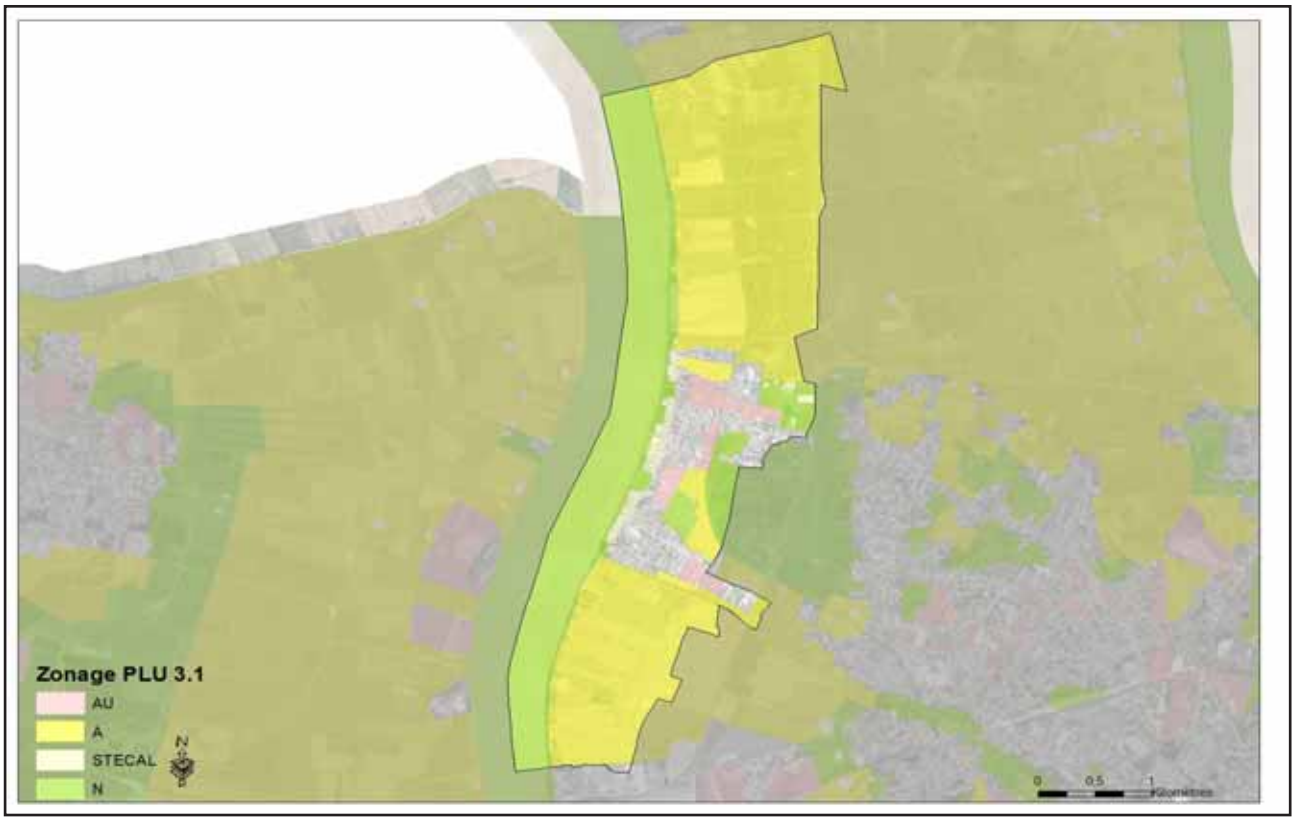

État des lieux

Moyens techniques et financiers

Commune métropolitaine faiblement peuplée, (la seconde plus petite), Saint Louis de Montferrand ne possède pas d'équipe technique étoffée. Dans ce cadre, aucun technicien ne suit particulièrement ce sujet.

Idem pour les élus dont aucun n'a de délégations spécifiques en la matière. L'agriculture est considérée comme une activité économique au même titre que les activités commerçantes.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitation en place

Champêtre, la commune n'est pourtant pas un secteur de production agricole particulièrement développé.

- Culture
  - ◦ Le principal agriculteur de la Presqu'île (maïsiculture exclusivement), qui cultive plus de 400 hectares (en pleine propriété ou en location) sur l'ensemble de la Presqu'île, a son siège d'exploitation sur la commune. Le chef d'entreprise est plutôt jeune (une quarantaine d'année).

  - ◦ Une seconde exploitation céréalière (de moindre taille) est en activité. Parmi son portefeuille foncier, l'agriculteur exploite la trentaine d'hectares de la propriété dite « Boudy » préemptée par la CUB il y a une quinzaine d'année. Il bénéficie d'une convention d'entretien et exerce un assolement triennal.
  => Or, cet exploitant est âgé et doit très prochainement partir à la retraite. Il est donc nécessaire d'anticiper son départ pour assurer une pérennité de l'activité agricole sur ce site situé à l'orée du bourg.

  - ◦ Trois viticulteurs se partagent les vignes recensées sur la commune (appellation Bordeaux et Bordeaux supérieur).
  - Une seule entreprise est cependant établie (siège d'exploitation) sur Saint Louis de Montferrand. Elle vient d'être rachetée par un investisseur Chinois.
  - Les deux autres exploitants ont leurs sièges sociaux sur Ambès (château Sainte Barbe) et Ambarès et Lagrave (château Peychaud). Ce dernier possède cependant ses chais sur Saint Louis de Montferrand.

- Élevage

Excepté quelques moutons épars qui tiennent plus d'une passion de la part de leur propriétaire, Saint Louis de Montferrand ne compte pas de troupeaux. Les prairies servent à la fauche/fourrage pour les éleveurs établis par ailleurs sur la Presqu'île (sur autres communes plus lointaines ?).

fonction alimentaire | fonction économique | fonction environnementale | fonction sociale

Jardins collectifs/familiaux

RAS en la matière.

La quasi-totalité des habitants vivent en pavillon avec jardin. Les ménages les plus récemment installés occupent des maisons de ville et leur âge moyen (plutôt jeune avec enfants en bas âges) ne les prédestinent pas prioritairement à la passion du potager qui est plus fréquente chez les personnes plus âgées.

Projets

• Projets publics

- Suite à la tempête Xynthia, une quinzaine de maisons individuelles parmi celles les plus exposées à un risque de danger de mort des occupants ont été détruites (zone noire située en bord de Garonne). Afin d'esquisser le devenir des terrains concernés, Bordeaux Métropole a lancé un concours à idées courant 2015/2016.
=> Il s'agit du projet Parenthèses faisant actuellement l'objet d'une étude de réalisation. L'installation de jardins et vergers partagés/collectifs semble remporter les suffrages. Les terrains y sont en effet de bonne qualité, car situés sur le bourrelet alluvial, et bénéficient d'une hygrométrie plus propice à la culture que les bas terrains marécageux.

- Concernant l'éventuelle mise en valeur des quelques gisements fonciers situés au sein des zones urbanisables, il est rappelé que dans la mesure où la commune n'a plus le droit de se développer en extension du fait des zones rouges du PPRI de 2005 et vraisemblablement du futur PPRL (à l'instar d'Ambès et Saint-Vincent-de-Paul) ; les opportunités situées en dent creuse seront prioritairement dévolues au renouvellement urbain. Il s'agit en effet des seules possibilités pour Saint Louis de Montferrand d'accueillir de nouvelles constructions et ainsi maintenir à terme son poids démographiques… et la fréquentation de ses équipements publics.

• Projets privés

Pas de projet identifié.

Autres actions, partenariats, perspectives

Pas d'attente particulière exprimée.

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

Pas de lien particulier identifié en la matière.

Les attendus

Besoins identifiés

• Pas d'attente particulière, mais si Bordeaux Métropole souhaite lancer une politique particulière en matière agricole, la municipalité est tout à fait volontaire pour les relayer *in situ*. Les exploitants agricoles de la commune pourraient être de bons relais de ces actions.

• Une nécessaire mise en réseau des différents acteurs du monde agricole est identifiée comme primordiale.

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [x] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [x] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [ ] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [ ] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien téléphonique réalisé avec :

Josiane ZAMBON, maire.

Saint-Médard-en-Jalles

Caractéristiques de la commune

Saint-Médard-en-Jalles, commune de grande superficie, assure la limite ouest de la métropole et les tissus urbains sont en contact avec les grandes entités naturelles du massif forestier landais. Elle est marquée par la présence de la forêt sur les deux tiers de la commune. Elle est majoritairement composée de secteurs à dominante pavillonnaire, bien desservis et équipés, organisée autour de plusieurs centralités regroupant commerces de proximité, services et équipements. Une présence de nature dans l'espace privé abondante et une offre d'espaces de nature publics variée, constituée autant de jardins, d'espaces cultivés que de grands espaces naturels formant la trame verte et bleue. La commune est traversée par un réseau hydrographique à l'air libre et inscrits dans les espaces naturels. En termes d'agriculture, la commune possède plusieurs exploitants agricoles, élevage, céréaliculture et maraîchage, certains intégrés au périmètre du PPEANP.

Le territoire

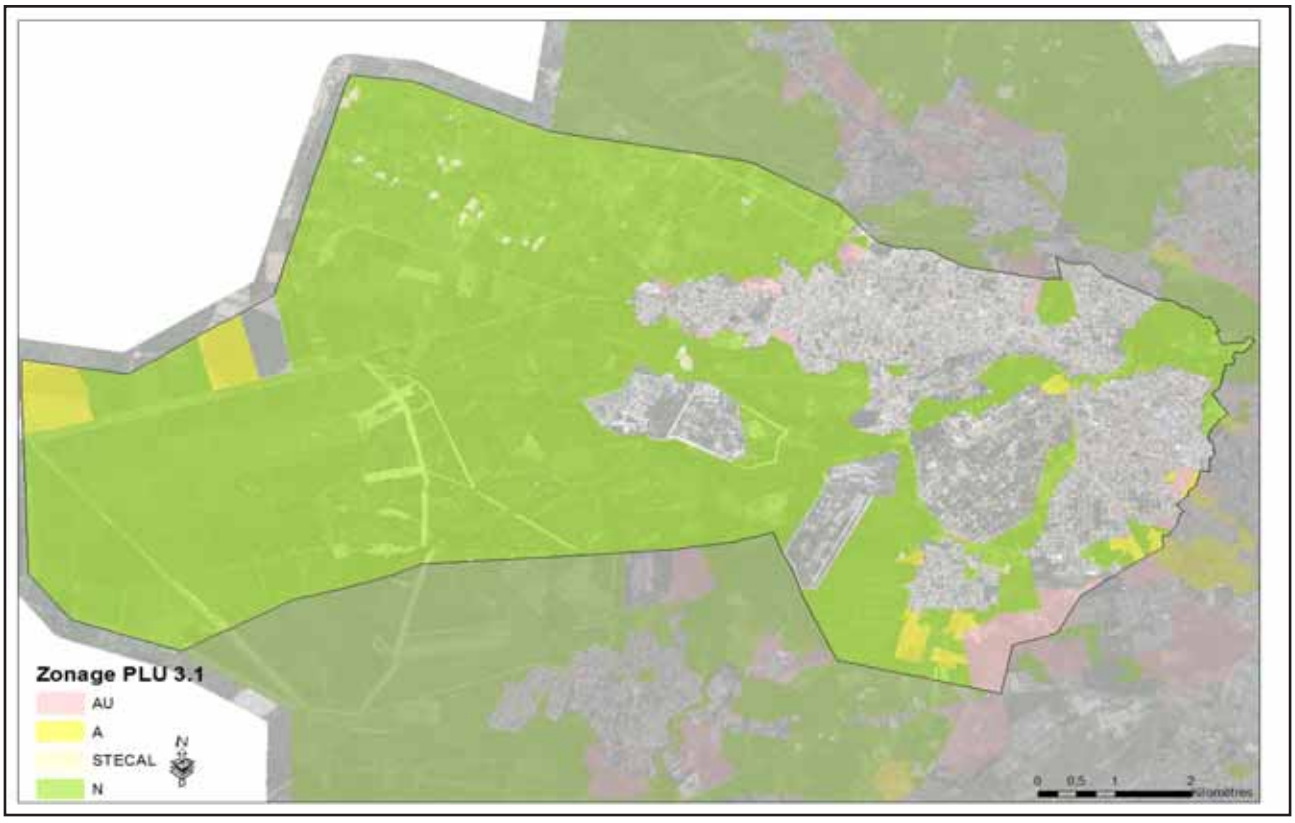

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Un élu et une technicienne en charge du développement durable. Appui du service urbanisme.
- La commune n'a pas souhaité poursuivre la démarche Agenda 21 : priorité à des actions concrètes et ciblées
- Pas de budget dédié mais un accompagnement technique humain.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitations en place

- Maraîchage : le jardin de Cyril, actuellement dans le quartier Vieille Ville, qui garde ses terres pour la culture de cucurbitacées, mais qui rapatrie de plus en plus ses cultures vers la vallée maraîchère à Eysines. Volonté de déménager son activité à Eysines.
- Élevage Bovins : famille Monchany anciennement présente sur la commune mais repartie dans le Médoc (avec pour certains une adresse toujours à Saint-Médard-en-Jalles).
- Maïsiculture : un professionnel à l'ouest de la commune.

• PPEANP

Les espaces dans le périmètre du PPEANP présentent surtout un enjeu environnemental. Les parcelles sont actuellement boisées avec une présence d'espèces invasives. Situées sur un périmètre de protection de captage d'eau potable. Il reste une parcelle privée non exploitée actuellement mais serait potentiellement cultivable en maraîchage. Elle possède déjà une serre et un logement. Le propriétaire actuel souhaite vendre.

Jardins collectifs/familiaux

- Présence de jardins partagés depuis 5 ans sur 2 000 m². Les terrains sont gérés par l'association « Les jardiniers de Saint-Médard » qui cultivent collectivement grâce à leurs 70 adhérents. L'acquisition du terrain par la commune devait se faire à la fin de l'année 2017.
- Bailleur social Aquitanis : volonté d'installer des espaces de jardins qui pourraient être animés par Bordeaux Métropole dans la Résidence Lionel Lhomme en centre-ville.
- Jardins au sein des écoles : partenariat avec les Incroyables Comestibles, la commune a mis à disposition des bacs, un accès à l'eau potable, mais les projets se sont rapidement essoufflés notamment par le changement de projet d'école, l'absence d'entretien pendant les vacances scolaires… La commune est donc plus prudente sur le développement de ces initiatives compte-tenu des efforts déjà engagés.
- Installation de jardinières dans un des centres d'accueil de loisirs de la commune : La Grange à Léo.

Projets

• Projet public
- Sylviculture
La commune possède une très grande superficie d'espaces boisés cultivés sur la commune avec une volonté de développer l'économie sylvicole et de trouver de nouveaux débouchés, notamment dans la filière construction bois.

• Projets privés
Beaucoup de demande de porteurs de projet pour du maraîchage, de l'aquaponie, de la spiruline, baie de goji, élevage extensif mais peu de foncier disponible. L'espace « libre » de la commune est un espace de bois.
Volonté communale que les futurs projets qui s'installent soient *a minima* raisonnés ou en agroécologie, voire en permaculture. Très forte sensibilité environnementale et volonté de la prendre en compte dans les futurs projets agricoles.

Autres actions, partenariats, perspectives

• Création d'un Club Nature à la demande de la commune, animé par Cistude Nature (association environnementale) : 14 ateliers organisés par an avec des thématiques variées. Le Conseil Départemental a subventionné le projet.

• Volonté de la commune d'installer une parcelle de panneaux photovoltaïques sur une parcelle de maïs privée avec l'accord des propriétaires.

• Rédaction d'une charte de l'arbre en 2015, en collaboration avec Jacques Hazera et d'autres collaborateurs. La volonté communale est plutôt de s'orienter vers de la régénération naturelle concernant la gestion des espaces sylvicoles.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

- Contrats de co-développement.
- Suivi des actions du PPEANP.

Les attendus

Besoins identifiés

- Aide à l'acquisition foncière.
- Volonté de « sacraliser les espaces naturels ». Équilibre nature/urbain à trouver.
- Nécessité d'avoir une action relative à la pollution des sols : les sols présentent une grande qualité agronomique, mais peuvent présenter des pollutions.
- Très satisfaits de l'outil PEANP : réflexion à porter sur une extension du périmètre.
- Nécessité d'avoir des outils fonciers pour préserver les espaces agricoles en particulier pour des espaces intercommunaux.
- Gouvernance déterminant une ligne continue sur les questions agricoles : aide à l'acquisition foncière, relais avec les acteurs agricoles, rendre les aides financières plus lisibles et orienter les acteurs vers ces aides, structuration sur l'approvisionnement en produits locaux et biologiques.
- Meilleure coordination entre les élus communautaires et les maires des communes.
- Veillle foncière et création d'une banque de terrains disponibles en lien avec la métropole.

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [ ] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [x] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [ ] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [ ] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Thierry Leblond, adjoint au Développement durable, au patrimoine naturel, à la transition énergétique, à l'innovation environnementale.
Fabienne Jariod, responsable développement durable et relations Métropole.
Cécile Chagnon, direction urbanisme.

Saint-Vincent-de-Paul

Caractéristiques de la commune

Une présence de nature dans l'espace abondante et une offre d'espaces de nature publics variée, constituée autant de jardins, d'espaces cultivés que de grands espaces naturels formant la trame verte et bleue. Des milieux naturels très riches et variés donc, mais fragilisés par la proximité de l'urbanisation (habitat et activités).
Des espaces agricoles dont certains ont du mal à conserver une surface apte à leur survie économique mais qui présentent une variété assez riche de type de productions (vergers, chevaux participant à l'entretien des espaces et à son animation, mais une occupation pouvant entrer en concurrence avec l'activité agricole...).
D'importantes surfaces en zone inodable en lien avec la Dordogne participant à l'expansion de crues.
Des espaces naturels en majorité privés posant des problèmes de gestion, d'abandon, d'accessibilité (anciennes carrières, grandes entités foncières, sédentarisation de gens du voyage...).

Le territoire

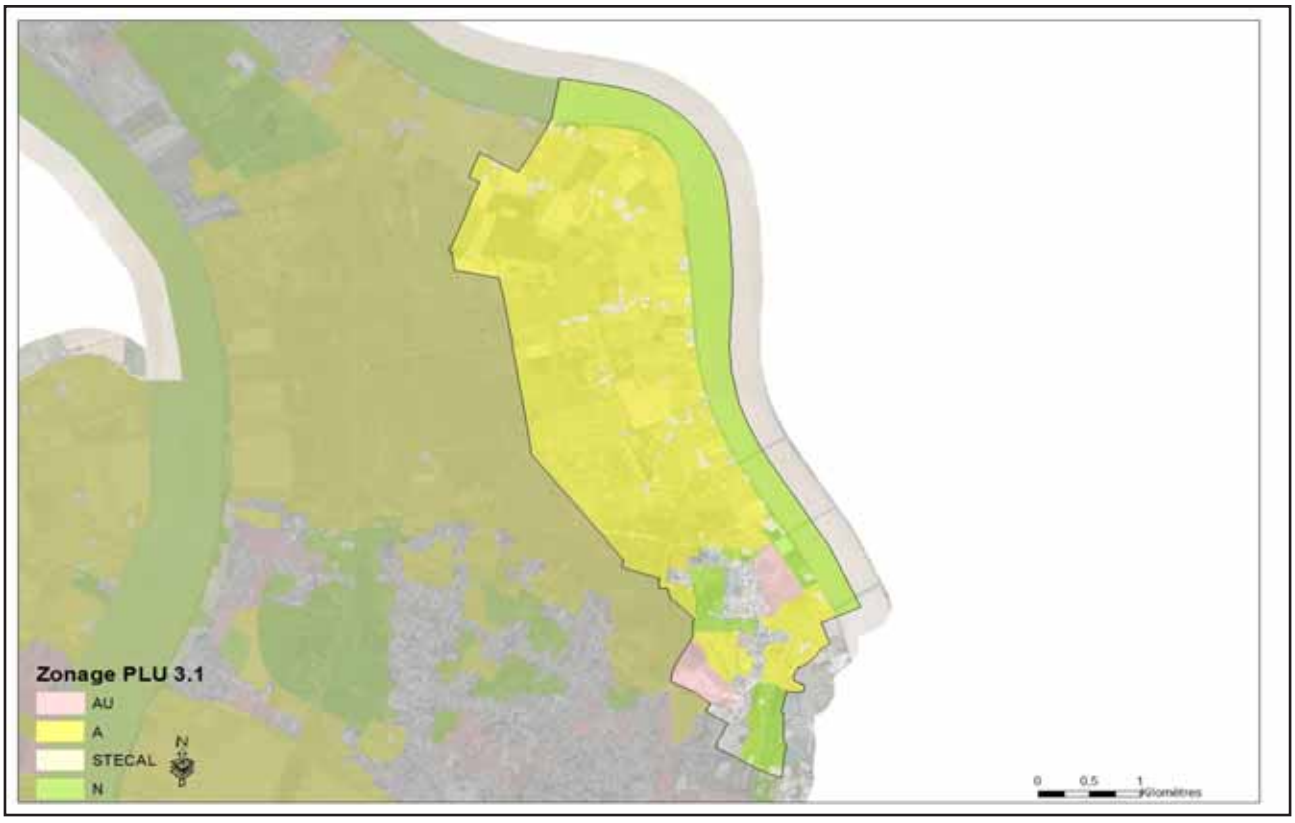

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Des terrains communaux assez nombreux pour des projets.
- Les moyens financiers communaux sont très limités.
- Un élu seul sur ces domaines et deux employés municipaux (un aux espaces verts et un à l'entretien des bâtiments communaux).

Formes d'agricultures professionnelles

• Vergers

De nombreux vergers au nord-est et plus au sud de la ville (pommiers, poiriers, noyers), mais une activité en perte de vitesse et une conversion progressive au bio.

• Viticulture

Au nord : activité bio avec des problèmes de flavescence doré.
Plus au dud en conventionnel qui se dirige de plus en plus vers le bio.
Beaucoup de difficultés (maladies des vignes, retards de financements de la PAC) et problématique de construction de bâtiments agricoles avec des seuils autorisés à 800 m² en zone inondable.

• Élevage

Au nord-est : élevage de chevaux de compétition (Château Bacon).
Plus au sud, un éleveur de bovins.

Autres activités portées par la commune

• Marais

Les grand marais et petit marais, entretenus par le syndicat des marais qui cure 1 ou 2 jalles par an.
Les marais servent de pâture pour les bovins et les équins, et permettent de lutter contre les joncs sur les prairies.

Jardins collectifs/familiaux

• Jardins collectifs et partagés

- Zonage N à l'ouest de la mairie où la commune a pour ambition d'installer des jardins collectifs. Une association sur Saint-Vincent-de-Paul pourrait animer ces jardins. Elle gère actuellement la thématique jeunesse sur la commune (cofinancée par la Caf, la commune et le département), s'occupe du centre de loisir, des TAP, d'halloween, de la fête de la soupe, etc. Besoin d'aide pour la gestion des jardins. Sur le site, une analyse de sol est à faire au préalable.
- Agrandissement de l'école avec un nouvel ensemble, avec l'intégration de jardins pédagogiques dans l'enceinte de l'école. L'agrandissement servira également de zone refuge en cas d'inondation.

Projets

• Projets privés

Deux grands projets sont portés par des acteurs privés sensibles aux questions environnementales, favorisant l'économie des ressources et les logiques de circuits courts. (Habitat avec un minimum de dépense énergie, un bilan carbone le plus proche possible de 0).

- Projet Hermès

Accueil d'une usine locale avec création de 250 emplois. La ville souhaite que le restaurant d'entreprise d'Hermès se fournisse en local avec des produits issus de circuits courts.

- Village en transition écologique

Restaurant Anatole a fermé, Mr Philippe Barre, co-fondateur de Darwin voudrait y implanter un projet ambitieux qui pourrait intéragir avec le projet Hermès avec une activité de maraîchage en permaculture, développement de circuits courts, création de conciergerie, une cidrerie, un espace de co-working et un restaurant.

Autres actions, partenariats, perspectives

• Accueil de chevaux / promenade

Le château Bacon pourrait accueillir les chevaux « en repos » dans le cadre d'une initiative de mise en place de promenades équestres à Bordeaux.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Les attendus

Besoins identifiés

• Soutien/accompagnement spécifique des agriculteurs au cas par cas.

• Lutter contre l'habitat illégal sur les prairies inondables. La commune connaît beaucoup de mal à maîtriser, au niveau communal, le processus administratif et judiciaire des infractions majeures de constructions sur des prairies en zone rouge du PPRI. Bordeaux Métropole pourrait assermenter quelques fonctionnaires pour gérer les habitations illégales.

• La commune est très sollicitée pour différents rendez-vous par Bordeaux Métropole, mais les réunions ne collent pas avec l'emploi du temps d'une personne travaillant à temps plein.

• Utilité de mettre en place une banque de foncier des terres agricoles pour limiter la construction d'habitat et pérenniser l'activité agricole sur la commune.

• Faible ingénierie sur la commune – manque d'action et de moyen. Souhait d'une aide de Bordeaux Métropole pour de l'animation et du financement.

• Manque de connaissance des projets des autres communes.

• Volonté de la ville de soutenir d'abord les agriculteurs en place plutôt que d'en installer de nouveaux.

• Besoin de crédibiliser la filière bio car problèmes liés aux maladies qui déciment des productions. Un regard négatif porté sur le sujet du bio de la part des habitants ruraux.

Synthèse des attentes

- [x] **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- [x] **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- [x] **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- [ ] **GUICHET UNIQUE**
- [x] **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- [x] **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- [ ] **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- [ ] **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Gilles Beraud-Sudreau, 1er adjoint en charge d'urbanisme, environnement et vie économique.

Le Taillan-Médoc

Caractéristiques de la commune

Historiquement, la commune accueillait plusieurs exploitations maraîchères. Aujourd'hui, la commune est majoritairement constituée d'un tissu urbain essentiellement pavillonnaire autour d'une polarité principale, présentant de grandes entités foncières susceptibles d'une certaine intensification, entourée par des espaces de nature.
Une offre de nature privée au sein des jardins privés des maisons individuelles. Une offre de nature publique accessible constituée par la proximité des grands espaces naturels de l'agglomération formant l'ossature de la trame verte et bleue. Ces milieux sont de plus en plus fragilisés par le développement urbain : morcellement, artificialisation, discontinuité… Des activités agricoles sont encore présentes au sein du PEANP, essentiellement orientées vers le maraîchage.

Le territoire

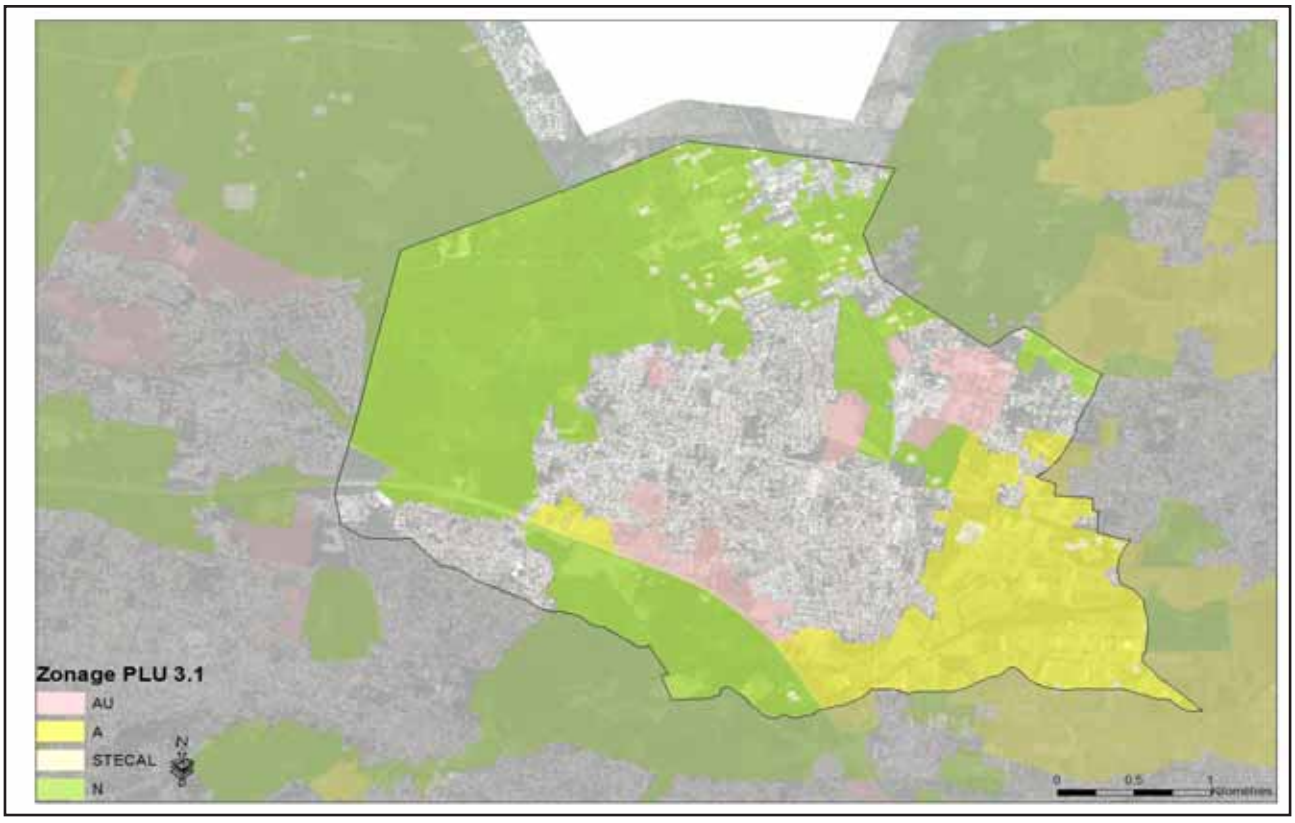

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Pas de technicien dédié essentiellement à ces questions.
- Pas de budget alloué à l'agriculture.
- Un Agenda 21 sur la commune, mais pas d'axe portant sur les enjeux agricoles.
- La commune assure une veille foncière en lien avec la SAFER par le biais des DIA, un accompagnement dans le montage des dossiers d'instruction des porteurs de projet, une mise en réseau entre les offres de terrain et les demandes des porteurs de projet.
- La commune a signé la charte pour la distribution de composteurs individuels (deux campagnes de distributions ont déjà été menées fin 2017/début 2018) ainsi que la charte pour les trottoirs vivants.

La commune du Taillan-Médoc est engagée depuis plusieurs années dans une politique de préservation et de valorisation de son cadre de vie. Elle souhaite mener une politique de développement urbain en cohérence avec l'identité patrimoniale du territoire. La Ville veut préserver son identité dans des spécificités urbaines et rurales, conforter son attractivité (au regard de la qualité de vie) et améliorer la qualité paysagère de son territoire.

En ce sens, la ville cherche à se doter d'outils permettant d'encadrer le développement territorial au regard des spécificités locales. Elle a mené cette réflexion qui se traduit par la création d'une charte urbaine, architecturale et paysagère déclinée à différentes échelles (territoriale, parcellaire, d'un projet d'ensemble) et qui se présente comme un outil de lecture paysagère de la ville mais aussi comme un support d'aide à la décision en matière de développement territorial.

Une attention particulière a été portée sur la place de la nature dans la ville (projets urbains, espaces publics) et sur le renforcement des continuités paysagères.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitations en place

Deux châteaux viticoles : le château du Taillan et le Domaine de Germignan.

• PPEANP

Parcelles de maraîchage au sein du périmètre.

Une dizaine d'exploitations agricoles dans le secteur des Jalles.

Jardins collectifs/familiaux

Pas de jardins collectifs/familiaux développés sur la Commune.

Projets

Pas de projet actuellement sur la commune.

Autres actions, partenariats, perspectives

- Présence d'une grande forêt communale de 138 ha gérée en intégralité par l'ONF dont le bois est valorisé après les campagnes d'affouages auprès des habitants : présence de quelques apiculteurs au sein de la forêt. La forêt communale représente 1/3 de la forêt présente sur le territoire.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

La charte paysagère est financée à 50 % par Bordeaux Métropole dans le cadre du CODEV 2015-2017.
Dans le cadre du futur contrat de co-développement 2018-2020, la collectivité, en partenariat avec Bordeaux Métropole, envisage la mise en place d'un écôpturage au niveau du bassin de Grimoine.

Les attendus

Besoins identifiés

- Deux dimensions à développer concernant l'agriculture :
  - dimension économique : accompagner des porteurs de projet à développer leurs activités et leur assurer une viabilité économique. Importance de reconnaître l'agriculture en tant qu'activité économique. Nécessité de lever certaines contraintes règlementaires relevant plus de l'urbanisme que de l'agriculture ;
  - dimension sociale : proposer l'accessibilité à une alimentation saine aux habitants.
- L'enjeu principal pour la commune, compte-tenu des tissus urbains essentiellement pavillonnaires sur la commune, se situe sur les futurs projets d'habitats collectifs où il serait intéressant d'installer des jardins familiaux ou partagés. La commune aurait besoin d'un appui de Bordeaux Métropole pour l'accompagner.
- Améliorer la lisibilité de la future politique agricole métropolitaine.
- Améliorer la communication sur les actions engagées : PEANP, Parc des Jalles, AFAF…
- Impression d'une multiplicité d'actions sur le périmètre des jalles très complexes à comprendre : Parc des Jalles, PEANP, AFAF, gestion du réseau hydrographique. Manque d'éléments de synthèse sur les règlementations de chaque périmètre et de communication.
- Commune ouverte à l'application d'outils éventuels mis en place par Bordeaux Métropole.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☑ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☑ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☑ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☑ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☑ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Irène Sabarots, adjoint au maire, Économie, Emploi, Environnement et Forêt.
Anne-Laure Marchand, directrice du pôle Aménagement du Territoire.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Talence

Caractéristiques de la commune

La commune est située en cœur d'agglomération et présente un tissu urbain relativement dense. Elle présente une variété de formes urbaines avec une dominante de maisons de ville avec jardins et de grands ensembles collectifs, sociaux ou non, bâtis sur de grandes parcelles plantées ou non. La présence du campus universitaire attire une population jeune au sein de la commune. Une offre de nature privée abondante, notamment en cœurs d'îlots mais sans continuité, et de grands parcs publics formant un réseau de nature facilement accessible. L'activité agricole est essentiellement représentée par de grands espaces viticoles enclavés dans le tissu urbain. La commune présente peu de disponibilités foncières compte-tenu de son urbanisation déjà très importante.

Le territoire

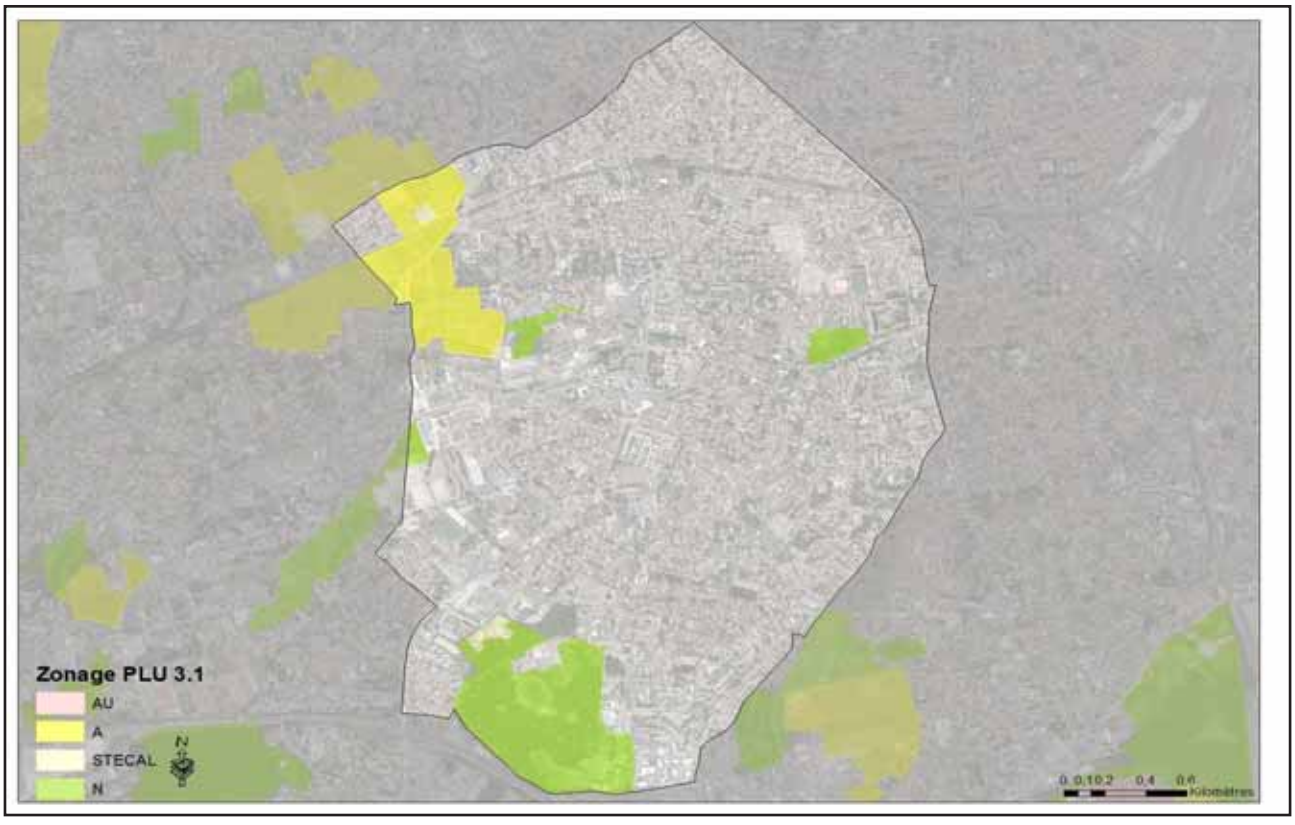

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Un responsable du service environnement et paysage, un responsable de la Maison du Développement Durable[1], une conseillère technique à la biodiversité en ville et à l'éducation au développement durable
- La commune a un Agenda 21 depuis les années 2000 mais qui n'a pas été révisé. Le conseil local qui animait cet Agenda 21 a été arrêté.
- La commune souhaite valoriser l'activité de Haut-Brion.

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• Exploitations en place

- Viticulture : Château Haut Brion (835 ha). Unique activité professionnelle sur la commune.

Jardins collectifs/familiaux

• Plusieurs jardins collectifs existants

- Jardin de Raba à Thouars.
- Jardins de la Passerelle à côté du Parc Triaire.
- Jardins des cultures à côté de la maison de quartier Bel Air.
- Jardins Chantecler à côté de l'association Rock et Chanson.

• Deux jardins en cours de création

- Création d'un jardin au parc Curval (vers Roustaing). Il y a un appui technique et logistique de la ville et financier de la part de Bordeaux Métropole.
- Collectif Jardicœur qui monte une petite parcelle de jardins partagés dans le square Émile Zola.
  L'animation de jardins étaient assurée par les associations Place aux jardins et les Possibilistes. Actuellement, seule l'association les Possibilistes accompagne la création de nouveaux jardins. Dans le cadre de la convention signée avec la commune, les jardins doivent organiser deux évènements par an.

Projets

Pas de projet sur la commune. L'absence de foncier disponible ne permet pas d'installer un projet agricole sur la commune.

Autres actions, partenariats, perspectives

- Présence d'un apiculteur sur la commune : vente de miel, bonbons…
- Actions en lien avec la biodiversité : « 1 arbre arraché pour 5 arbres plantés », initiatives citoyennes relatives à la gestion des espaces verts.
- Restauration collective : groupe de travail engagé sur le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.
- Réflexions avec les bailleurs sociaux relatives à l'installation de bacs de jardinage dans les ensembles collectifs.

1 - Un pôle de rencontres, d'échanges et de réflexion dédié à la promotion du développement durable et plus particulièrement aux modes de vie éco-responsables.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Liens actuels vis-à-vis de Bordeaux Métropole

- La ville participe aux réunions espaces verts organisées par Bordeaux Métropole. Cependant, ayant encore la compétence, elle n'a que peu de relations directes avec elle.
- Suivi de certaines démarches engagées : Charte de l'arbre, zéro pesticides.
- Commune déjà impliquée dans une politique de trottoirs fleuris et n'a donc pas adhéré à la démarche engagée par Bordeaux Métropole.

Les attendus

Besoins identifiés

- La commune n'a pas de politique définie relative à l'agriculture. Les actions communales sont surtout orientées vers le développement durable. La politique de Bordeaux Métropole pourra certainement orienter celle de la commune.
- Besoin d'un accompagnement pour valoriser l'activité viticole de la commune.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☐ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☐ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☑ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☑ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Christian Pene, 16e adjoint, tranquillité publique et protection de l'espace urbain.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Villenave d'Ornon

Caractéristiques de la commune

Une urbanisation fragmentée par les infrastructures mais une nature abondante et variée (jardins et parcs privés). À noter, la présence également de vignobles classés en AOC Pessac-Léognan et de nombreux châteaux renommés. La vallée de l'Eau Blanche (80 ha), classée pour partie en ZPENS par le Département, partagée avec Cadaujac, constitue aussi une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité. Une offre de nature publique accessible généreuse au cœur des quartiers : bois, parcs et espaces verts de proximité ouverts au public.
Des tissus urbains en contact avec les grandes entités naturelles pénétrant jusqu'au cœur de l'agglomération.
Des cours d'eau encore lisibles dans les tissus urbains mais fragiles (estey).
Une trace dans le parcellaire du passé agricole et viticole, difficile à remembrer.

Le territoire

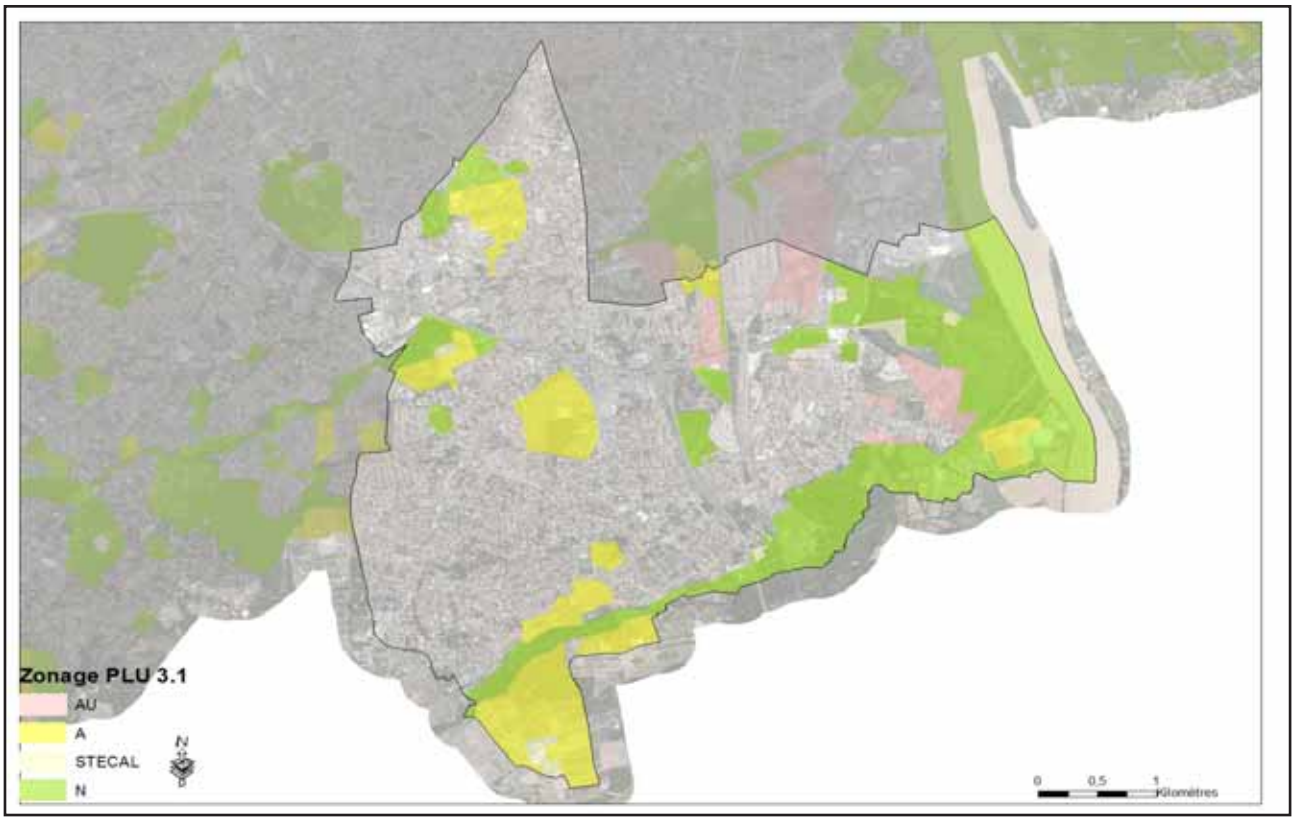

État des lieux

Moyens techniques et financiers

- Un élu et des techniciens dédiés aux enjeux agricoles sur la commune.
- Thématique agricole pilotée par la direction Développement Durable.
- 1,5 agents sont dédiés à l'ENS dont un poste dédié au suivi du plan de gestion et à l'entretien pastoral de mai à octobre (surveillance, alimentation…).

Formes d'agricultures professionnelles portées par la commune

• La ferme de Baugé (2014)

15 ha au total
60 chèvres en pâturage libre, lait transformé sur place en fromage.
L'objectif communal est d'offrir une vente de produits locaux alimentaires. La commercialisation des produits se fait en vente directe à la ferme, sur le marché de Gradignan, en AMAP.
La commune a assuré le financement et la réalisation des travaux pour la viabilisation du site : infrastructures, accessibilité, eau potable, électricité. Elle a fait réaliser les bâtiments agricoles et de transformation (sans aménagement intérieur). Un point de vente et un logement associé ont également été construits. Au delà de sa destination productive, cette ferme a une vocation pédagogique (ouverture ponctuelle au public, notamment scolaire).

Bail rural environnemental de 9 ans
Coût (acquisition/construction) : 1,2-1,3 millions d'euros depuis le début du projet, financés à 50 % par l'AEAG, 30 % par le département (politique ENS) et 20 % par la commune.
Coût plan de gestion : 100 000 €/an, financés à 30 % par l'AEG, 30 % le département, 20 % la métropole et 20 % la commune.

• ENS

35 ha de prairies appartenant à la commune.
La gestion est aujourd'hui assurée par un « berger sans terre » installé à Cestas, qui a un troupeau itinérant (entretien de parcs photovoltaïques, de coupe-feux dans les Landes, etc.). 100 moutons sont mis à pâturer de mai à octobre. Ce chiffre monte à 400 sur le secteur lors de la Transhumance urbaine, évènement organisé chaque année. Le berger est présent une fois par semaine, un agent municipal assure également la surveillance et l'alimentation en eau.
L'objectif est de poursuivre l'acquisition foncière, d'installer un éleveur à moyen terme et de poursuivre la gestion pastorale. De plus, la réalisation de cheminements doux est prévue, conçus par des paysagistes et des écologues et permettront l'accessibilité du site et la cohabitation avec l'élevage.

Autres activités professionnelles privées à signaler

• Horticulteur

Il n'y a plus aujourd'hui de production en tant que telle. Activité tournée vers la réalisation de toitures végétalisées.

• Viticulture

Quelques domaines subsistent bénéficiant de l'AOP « Pessac Léognan ». La commune a été attentive, dans le cadre du PLU, à permettre la diversification de l'activité, notamment avec des projets œnotouristiques intégrant de l'activité hôtelière.

Jardins collectifs/familiaux

• 32 parcelles de jardins collectifs
Située non loin de la ferme de Baugé, une extension d'autant de parcelles est prévue.
Parcelles de 100m² qui suffisent amplement, les habitants en ont une utilisation plus souvent de jardin d'agrément que vivrier.
Jardins gérés par le centre socio-culturel qui en assure l'administration avec l'association de jardiniers.

Le plan d'action actuel est plus centré sur « nature en ville et qualité de vie ». Il y a une action sur le développement de jardins collectifs au sein des espaces verts et le développement de places végétalisées par les habitants.

Projets

• Projets publics
- Continuité écologique et de cheminement le long de la Garonne
L'objectif est de relier l'ENS aux bords de Garonne, via les parties accessibles du golf (surface hors « green »).

- Projet de continuité des cheminements de l'eau Bourde par le secteur Baugé vers Gradignan.

Autres actions, partenariats, perspectives

• Transhumance urbaine
Aujourd'hui, il s'agit avant tout de communication sur l'entretien pastoral. L'opération organisée pour la dizième année en 2017 aura une vocation métropolitaine (départ de Blanquefort, arrivée à Villenave d'Ornon).

• AMAP
La commune met à disposition les salles municipales et les associe à certains évènements.

• Gestion des déchets
La commune assure le relais de la politique métropolitaine, notamment en termes de compostage individuel.
Le compostage collectif est difficile à mettre en œuvre, mais souhait que cela se développe.

Fiche communale

Dynamiques communales et métropolitaines en matière d'agriculture

Les attendus

Besoins identifiés à l'échelle communale

• RAS

Besoins identifiés à l'échelle de Bordeaux Métropole

• Accompagnement financier.

• Vigilance en terme de complémentarité des activités (offre territoriale).
Éviter trop de concurrence entre projets.

Synthèse des attentes

- ☐ **MAÎTRISE FONCIÈRE** (veille/protection)
- ☑ **CONNAISSANCE (acteurs/outils)**
- ☑ **STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE**
- ☐ **GUICHET UNIQUE**
- ☑ **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE et/ou FINANCIER**
- ☐ **AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE** (projets urbains/développement économique)
- ☐ **ACTIONS PLUS CONCRÈTES**
- ☐ **PAS D'ATTENTE PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS**

Entretien réalisé avec :

Marc Kleinhentz, adjoint à l'aménagement du territoire, au développement durable, à l'habitat et au logement.
Mathias Morel, directeur du pôle développement durable (dont politique ENS, Agenda 21, insertion, politique de la ville…).

2.3 | Attendus des communes

2.3.1 | Maîtrise foncière

Dix communes ont identifié la nécessité de mener des actions en faveur d'une maîtrise foncière pour maintenir leurs espaces agricoles sur leur territoire.

Par quels moyens ?

Les communes estiment que les documents d'urbanisme ne peuvent pas être la solution unique à la protection foncière des espaces agricoles. En effet, cela n'assure pas une protection à long terme de ces espaces et un changement de destination de sols peut intervenir à leur demande lors de la révision des documents et entraîner la perte d'espaces agricoles. Des outils spécifiques doivent être mobilisés pour une préservation à long terme mais les communes n'ont pas précisément identifiés lesquels. L'outil PPEANP apparaît comme une des réponses possibles sur le territoire à développer.

En effet, les communes concernées par ce périmètre sont très satisfaites, hormis un manque de communication sur les actions menées pour une commune (Le Taillan-Médoc), une autre souhaite même une extension de périmètre (Saint-Médard-en-Jalles).

L'acquisition foncière par les collectivités ou Bordeaux Métropole apparaît comme un second levier d'intervention mobilisable (Mérignac, Blanquefort). La création d'un EPF local à l'échelle métropolitaine permettrait aux collectivités de préempter et d'acquérir des espaces pour préserver leur caractère agricole (Mérignac). Cependant, l'EPF a pour mission, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière (bâtie ou non bâtie) en vue de constituer des réserves foncières ou de réaliser des opérations d'aménagement. Il ne peut intervenir sur les projets agricoles. C'est donc un outil non mobilisable pour l'agriculture.

La préemption foncière apparaît pour les communes comme un des moyens d'assurer la préservation des espaces. Cependant, dans quelle mesure les collectivités ont-elles les moyens financiers et techniques de le faire ? Une réflexion de stratégie foncière doit être menée de manière plus globale.

Enfin, les possibilités de mutabilité des espaces au sein des documents d'urbanisme doivent être étudiées. Plusieurs communes ont déjà reclassé des espaces à urbaniser en espaces agricoles. Il apparaît nécessaire de poursuivre ces changements de destination pour des parcelles inscrites aujourd'hui en zone constructible, pour définir de nouvelles zones agricoles dans les communes volontaires ou possédant des espaces agricoles de qualité en fonction de la qualité des sols et des opportunités de projets. Par exemple, la commune du Haillan a réalisé ce changement de destination lors de la révision du PLU 3.1 permettant l'installation d'un couple de maraîchers.

Outil de suivi

Des propositions de veille foncière sont apparues comme indispensables auprès de certaines communes (Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul). Pour mettre en place cette veille, elles ont proposé l'élaboration d'un outil métropolitain, tel qu'un observatoire local pour identifier les espaces agricoles disponibles à l'échelle métropolitaine, les évolutions des dynamiques agricoles, les types d'agricultures existantes sur le territoire. Cet outil permettrait aux communes d'avoir une vision d'ensemble des formes d'agriculture présentes sur le territoire métropolitain et d'orienter les porteurs de projets lorsqu'elles sont sollicitées vers d'autres communes ou les services compétents de Bordeaux Métropole. L'objectif serait à terme de pouvoir, avec l'ensemble des acteurs, orienter les porteurs de projets vers les espaces disponibles adaptés à leurs besoins (cf. Guichet unique).

Espaces agricoles et naturels

La totalité des communes a fait part de la pression foncière subie depuis plusieurs années qui a entraîné la perte de la plupart de leurs espaces disponibles. Cinq communes n'ont plus aucun espace agricole sur leur territoire (cf. chapitre 2.3.7). Les communes de seconde couronne, excepté celles ayant un caractère forestier, ont exprimé leur volonté de ne pas concurrencer les espaces naturels et les espaces agricoles et sylvicoles restants sur leur territoire. Une protection au regard de la trame verte et bleue existante est à trouver parmi les propositions d'actions de Bordeaux Métropole.

Avoir une approche quantitative et qualitative

De plus, il est apparu indispensable de corréler la protection des espaces agricoles avec, au préalable, une analyse des sols pour évaluer non seulement leur potentiel agronomique et l'absence de pollutions résiduelles. En effet, les communes de la vallée maraîchère sont actuellement concernées par une pollution à la diheldrine et au chlordane liées aux traitements phytosanitaires utilisés dans les années 70 sur les cultures maraîchères. Les autorités sanitaires et environnementales (dont l'ARS) ont demandé aux communes d'informer la population de ces pollutions, ainsi que d'arrêter la culture des produits contaminés. Aucune autre solution n'a été apportée pour permettre aux agricultueurs de pousuivre leurs activités grâce à des changements de pratiques (culture sur butte par exemple). Or, pour certaines communes (Le Haillan, Bruges, Saint-Médard-en-Jalles), cela concerne l'ensemble de leurs espaces agricoles. Bordeaux Métropole doit se positionner et afficher une ligne de conduite précise sur cette problématique ainsi qu'apporter des éléments de réponse. De plus, la prise en compte de ces pollutions doit apparaître comme un des premiers axes majeurs de la future politique agricole métropolitaine dont un des objectifs devra être de trouver des solutions à court terme pour maintenir la production. Il serait intéressant de savoir si cette problématique a été abordée lors de l'élaboration du PPEANP. Les communes sont actuellement démunies face à ce problème et ne savent pas quelle position adopter. L'enjeu est d'autant plus important, que ces produits ont été utilisés massivement sur plusieurs communes de la métropole durant de nombreuses années. En conséquence, plusieurs autres communes pourraient connaître le même problème.

De plus, certains espaces agricoles ont aujourd'hui été urbanisés et sont actuellement occupés par des maisons individuelles. Les particuliers, par le biais de leurs potagers, pourraient être concernés par cette pollution.

MAÎTRISE FONCIÈRE

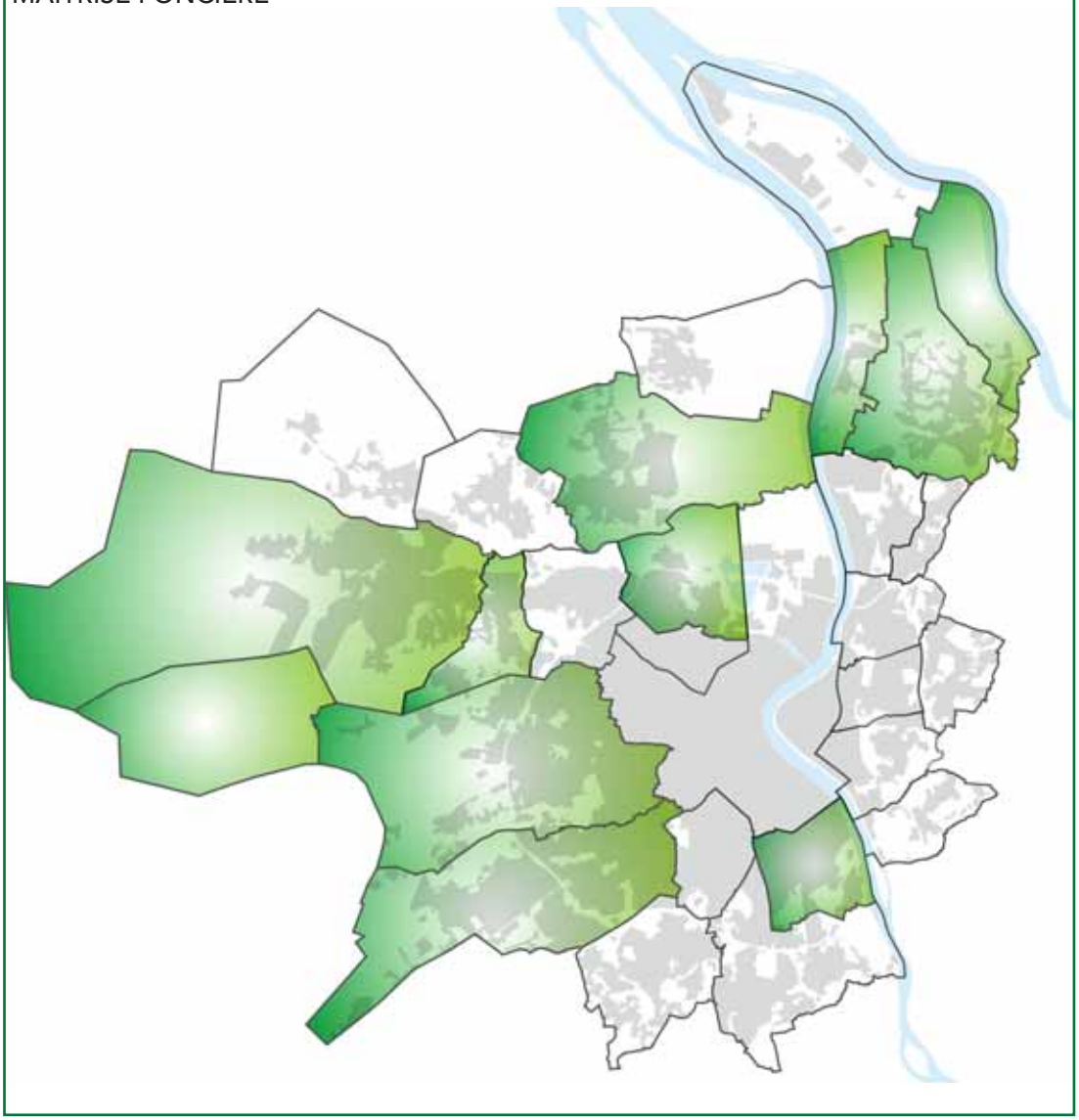

Ambarès et Lagrave,
Bègles,
Blanquefort,
Bruges,
Le Haillan,
Martignas-sur-Jalle,
Mérignac,
Pessac,
Saint-Médard-en-Jalles,
Saint-Vincent-de-Paul,
Saint Louis de Montferrand

2.3.2 | Connaissance des acteurs et des outils

Les communes méconnaissent le plus souvent les missions relatives à la Direction de la Nature. Elles n'identifient pas clairement son domaine d'intervention, même si elles participent aux invitations (lancement de démarches ou d'études, réunions de présentation…) lancées par Bordeaux Métropole. D'une manière générale, elles n'ont que peu de relation avec la collectivité, hormis via le contrat de co-développement, où elles bénéficient d'un appui technique et financier indispensable. Certaines communes ont l'impression qu'il s'agit « d'une grosse machine », à une échelle trop grande empêchant d'être proche des communes (Bègles, Lormont).

De plus, les moyens de communication utilisés, en particulier les e-mails, ne sont pas pertinents et surtout pour les élus qui n'ont pas nécessairement le temps de suivre et de lire ces lettres d'informations. Il y a une demande d'innovation dans les moyens de communication à trouver par Bordeaux Métropole.

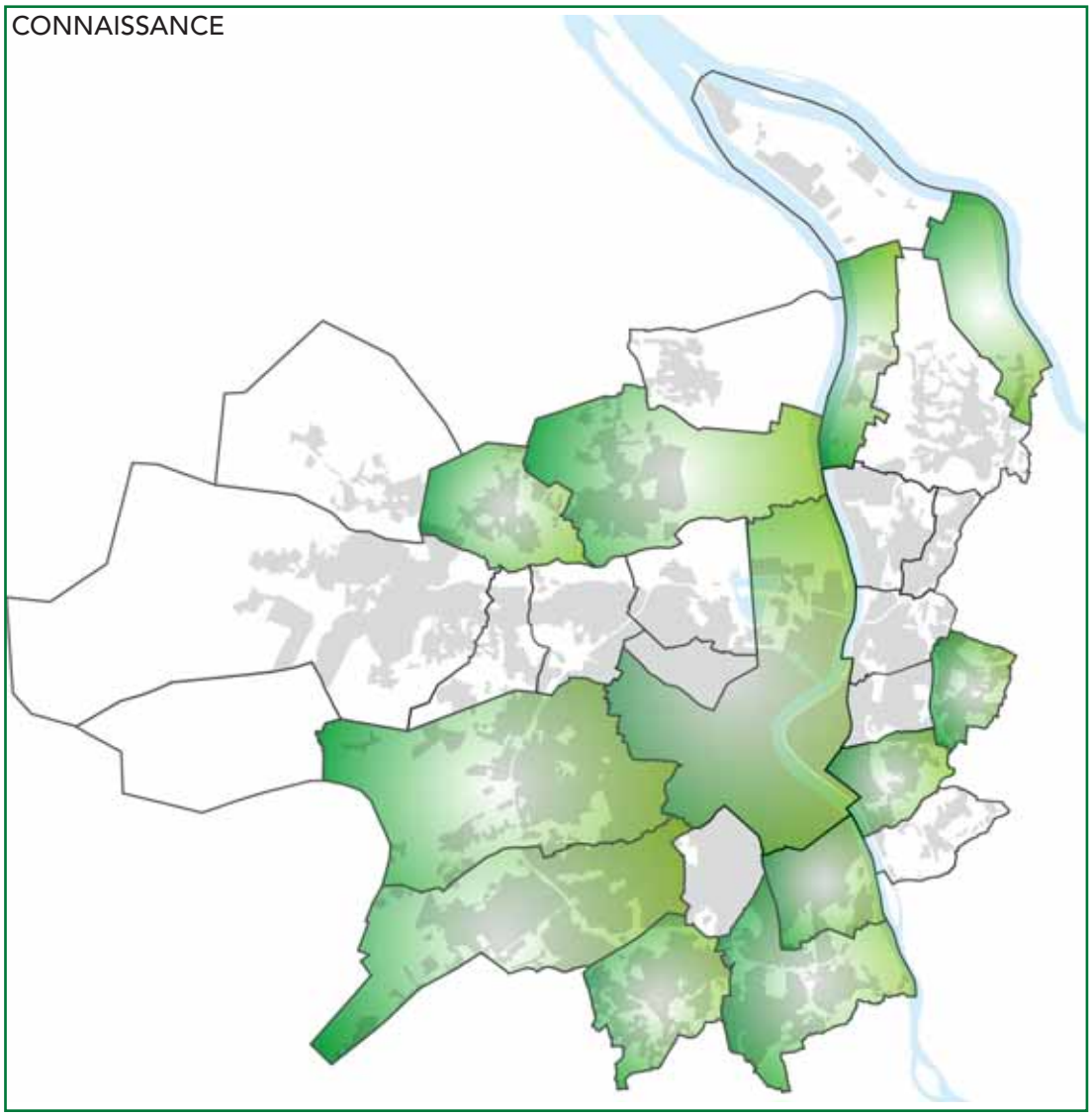

Artigues-près-Bordeaux,
Bègles,
Blanquefort,
Bordeaux,
Floirac,
Gradignan,
Le Taillan-Médoc,
Mérignac,
Pessac,
Villenave d'Ornon,
Saint Louis de Montferrand,
Saint-Vincent-de-Paul

2.3.3 | Stratégie territoriale métropolitaine

Dans un premier temps, certaines communes ont craint une volonté de la part de Bordeaux Métropole d'autosuffisance alimentaire (Mérignac et Bassens). Elles ne sont pas favorables au développement de ce concept, qu'elles trouvent idéaliste et déconnecté des réalités territoriales. Elles attendent de la part de la Métropole du pragmatisme au regard des potentialités agricoles existantes.

Il est également apparu important pour plusieurs communes d'identifier au préalable quelles formes d'agriculture la Métropole souhaite développer sur son territoire :
« Une agriculture de niche accessible à une petite partie de la population ou une agriculture productive ? Dans le deuxième cas, il est indispensable d'accepter les conséquences que cela peut générer vis-à-vis du voisinage, des aménagements nécessaires » (Mérignac). Il faut identifier les besoins alimentaires locaux et réfléchir à une organisation territoriale de la production (ex : territoires dédiées au maraîchage à l'ouest, élevage sur le lit majeur, …). La Métropole ne peut se déconnecter de ses territoires voisins indispensables en terme d'approvisionnement.

Enfin, l'enjeu de sensibilisation à une alimentation saine des habitants est très important pour les communes, notamment par le biais d'événements mais également grâce aux jardins partagés et collectifs. Il est indispensable de corréler politique alimentaire (au travers du conseil de gouvernance alimentaire) et politique agricole. L'enjeu sur la Métropole est de permettre à tous les habitants un accès à une alimentation saine (Bordeaux).

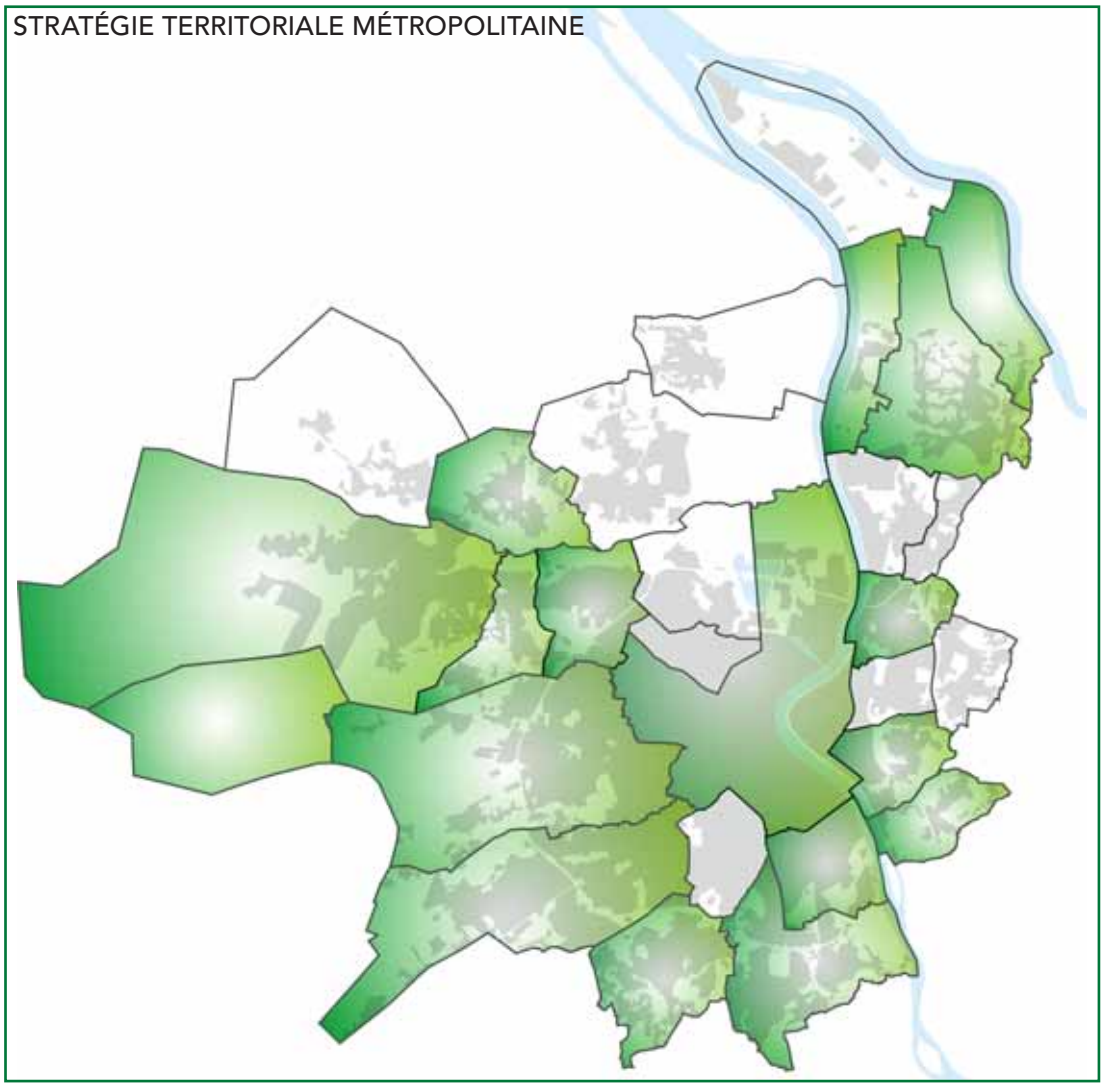

Ambarès et Lagrave,
Bègles,
Bordeaux,
Bouliac,
Eysines,
Floirac,
Gradignan,
Le Haillan,
Le Taillan-Médoc,
Lormont,
Martignas-sur-Jalle,
Mérignac,
Pessac,
Saint-Médard-en-Jalles,
Saint Louis de Montferrand,
Saint-Vincent-de-Paul,
Villenave d'Ornon

2.3.4 | Guichet unique

La gouvernance a été l'un des thèmes abordés également par les communes. En effet, certaines d'entre elles ont le sentiment d'une déconnexion entre les collectivités et les acteurs de l'agriculture (Safer, chambre d'agriculture…). Il leur apparaît, dans un premier temps, indispensable d'associer les acteurs et élus de la profession agricole dans la construction de cette politique agricole métropolitaine pour que les enjeux soient bien identifiés et traduits en un programme d'actions concrètes adaptées.

De plus, les communes n'ont pas de visibilité des transactions réalisées sur leur territoire, hormis via les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) envoyées par la Safer dans le cadre de convention spécifique et via l'utilisation de l'outil Vigifoncier. En effet, les porteurs de projets ne se manifestent pas forcément auprès d'elles. N'ayant pas les compétences adéquates, elles ne peuvent accompagner ces demandes notamment pour les dossiers administratifs très lourds et très longs à porter. Elles renvoient donc directement les porteurs de projets vers la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Plusieurs communes ont proposé que Bordeaux Métropole recense, à l'échelle de chaque commune, les espaces disponibles pour accueillir les projets agricoles et les demandes d'installation recensées. Elle serait l'interlocuteur principal entre les porteurs de projets, les acteurs de la profession agricole et les communes bénéficiant de surfaces disponibles. De plus, dans le cadre du PLU, il serait intéressant d'analyser les potentialités de mutabilité de certains espaces qui pourraient être reclassés en espaces agricoles.

GUICHET UNIQUE

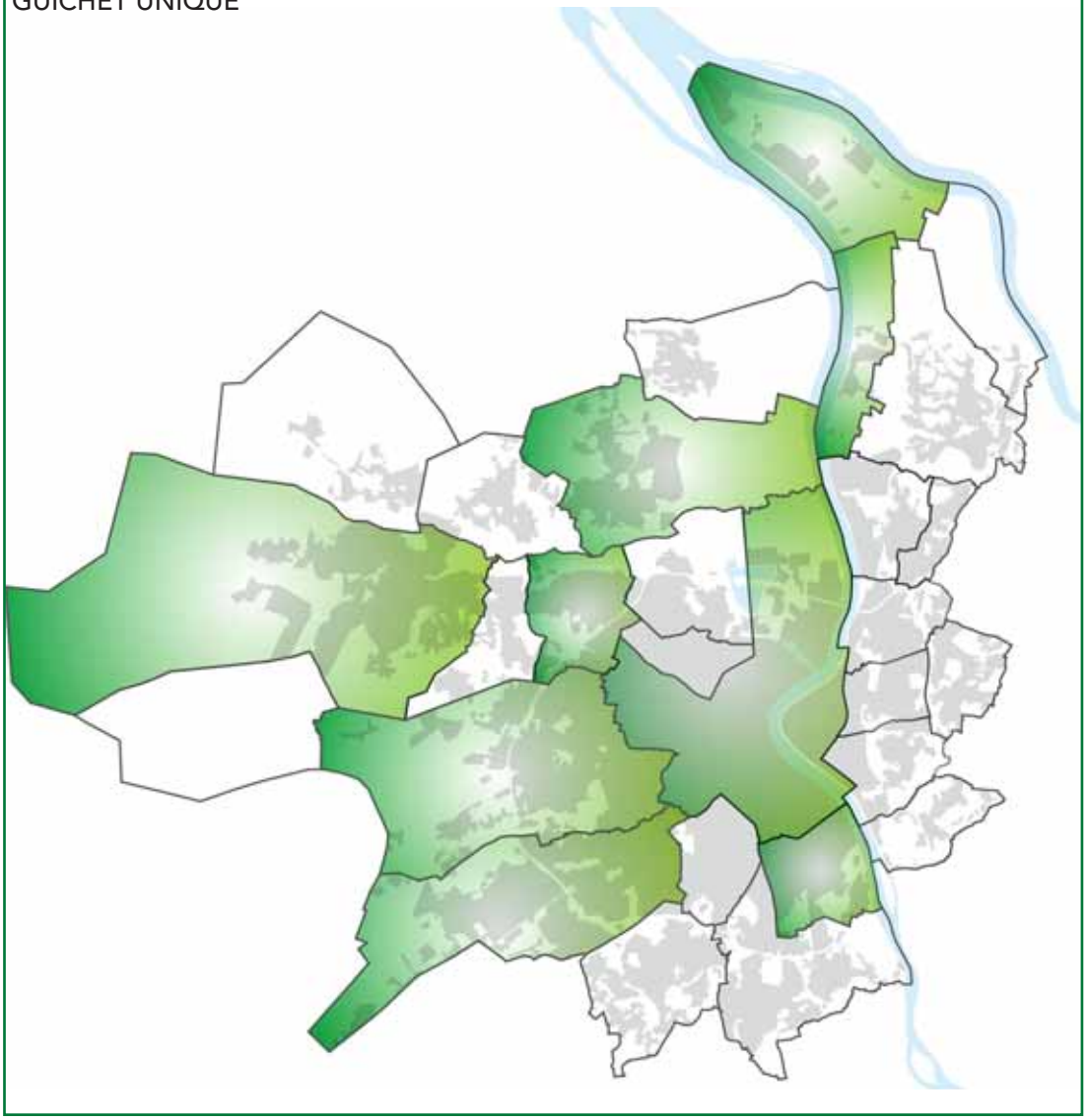

Ambarès et Lagrave,
Bègles,
Blanquefort,
Bordeaux,
Eysines,
Mérignac,
Pessac,
Saint-Médard-en-Jalles,
Saint Louis de Montferrand

2.3.5 | Accompagnement technique et/ou financier

Les 28 communes sont engagées dans un contrat de co-développement avec Bordeaux Métropole. Elles sont toutes satisfaites de l'accompagnement technique et financier dont elles bénéficient lorsqu'elles sollicitent la Métropole leur permettant de mettre en place des actions concrètes sur leur territoire.

Compte-tenu de la baisse récurrente des subventions et de leurs budgets, cet appui financier leur est indispensable et à maintenir cette future politique agricole métropolitaine.

Il faut également noter que certaines communes ne voient Bordeaux Métropole que comme un financeur potentiel de leurs actions. Elles ne voient pas l'intérêt de solliciter ses services par ailleurs.

➪Il y a là un enjeu de visibilité et de communication du rôle de Bordeaux Métropole et de la Direction de la Nature sur les enjeux agricoles.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE
ET/OU FINANCIER

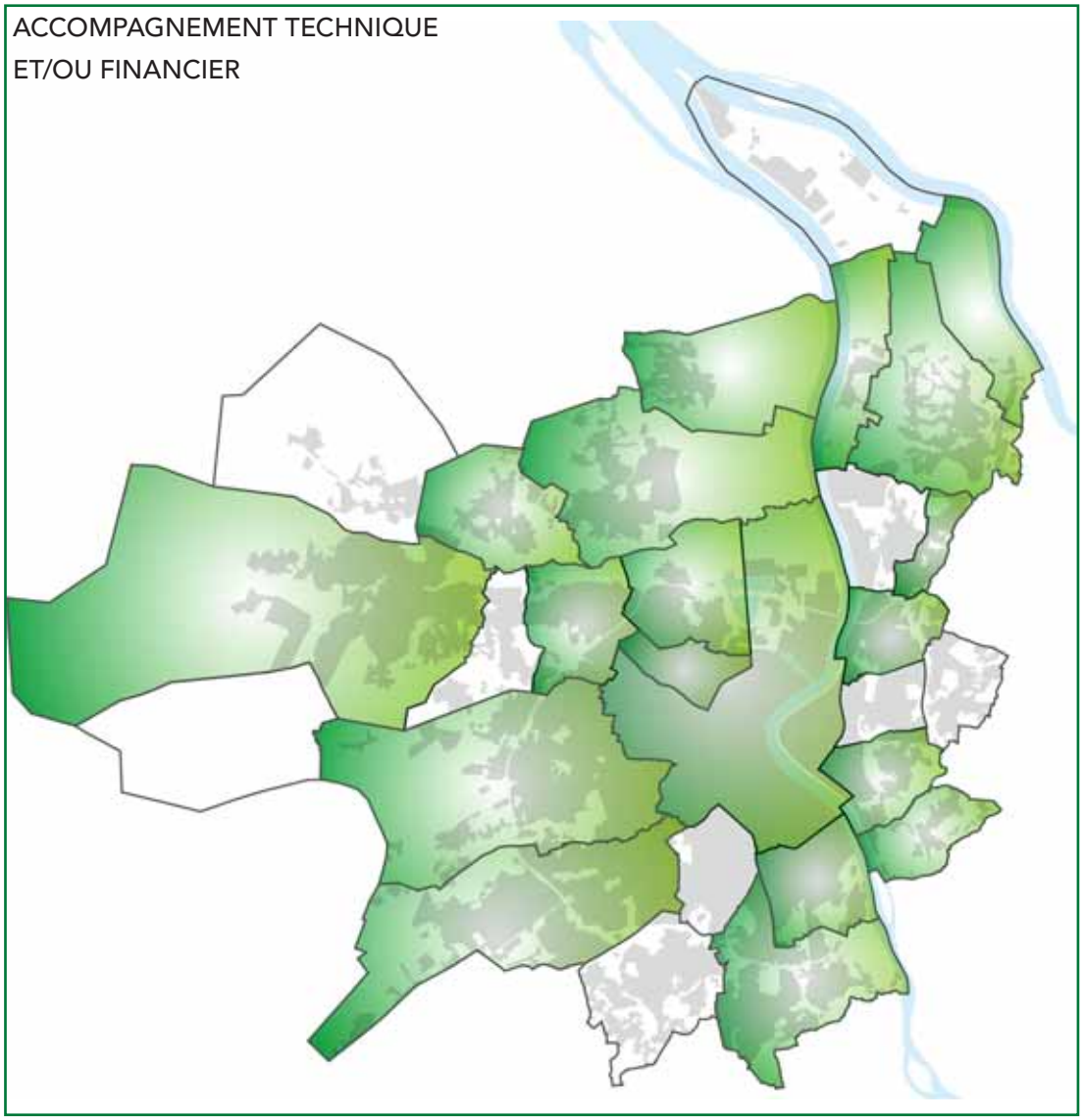

Ambarès et Lagrave,
Bègles,
Blanquefort,
Bordeaux,
Bouliac,
Bruges,
Carbon-Blanc,
Eysines,
Floirac,
Le Bouscat,
Le Taillan-Médoc,
Lormont,
Mérignac,
Parempuyre,
Pessac,
Saint-Médard-en-Jalles,
Saint Louis de Montferrand,
Saint-Vincent-de-Paul,
Villenave d'Ornon

2.3.6 | Agriculture intégrée

Les communes n'ayant plus de foncier agricole disponible sur leur territoire essaient malgré tout de développer des actions en faveur d'autres formes d'agriculture qu'elles pourraient accueillir, notamment l'agriculture urbaine.

Développer de l'agriculture au sein des projets d'aménagement

Les espaces privés constituent actuellement une réserve foncière importante potentiellement mobilisable pour installer un projet agricole. En effet, certaines opérations étant implantées sur d'anciennes terres agricoles, il serait opportun de dédier une part des espaces libres du projet à de l'agriculture urbaine ou à l'installation de jardins partagés. Les communes ont conscience de ce potentiel, notamment celles n'ayant plus de surfaces agricoles sur leur territoire et souhaiteraient accompagner les opérateurs d'aménagement et bailleurs sociaux à l'intégration de l'agriculture dans leurs futurs projets. À l'échelle des projets existants, une réflexion auprès des syndicats de copropriété serait également intéressante à mener. Bordeaux Métropole pourrait être l'interlocuteur pertinent pour identifier les leviers possibles au sein de l'opération d'aménagement pour mettre en place un projet agricole ou des jardins. Il en existe déjà sur certaines communes de la Métropole mais cela serait intéressant à développer.

Location de potagers entre particuliers

La location de parcelles individuelles au sein de jardins partagés est un outil utilisé par la grande majorité des communes. Pour autant, elle ne répond pas nécessairement à l'ensemble des demandes sur le territoire.

La mise à disposition entre particuliers d'espaces à cultiver apparaît pour les communes comme une des solutions pour permettre à des habitants n'ayant pas la possibilité de cultiver sur un espace disponible d'accéder à un terrain à proximité de chez eux. Les communes y voient, outre l'activité de jardinage, la possibilité de développer un lien social entre les habitants d'un même quartier.

Il existe déjà des sites internet mettant à disposition des parcelles disponibles à louer : https://shareterre.com/.

Bordeaux Métropole pourrait également accueillir les offres et demandes de location des habitants de la Métropole.

AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE

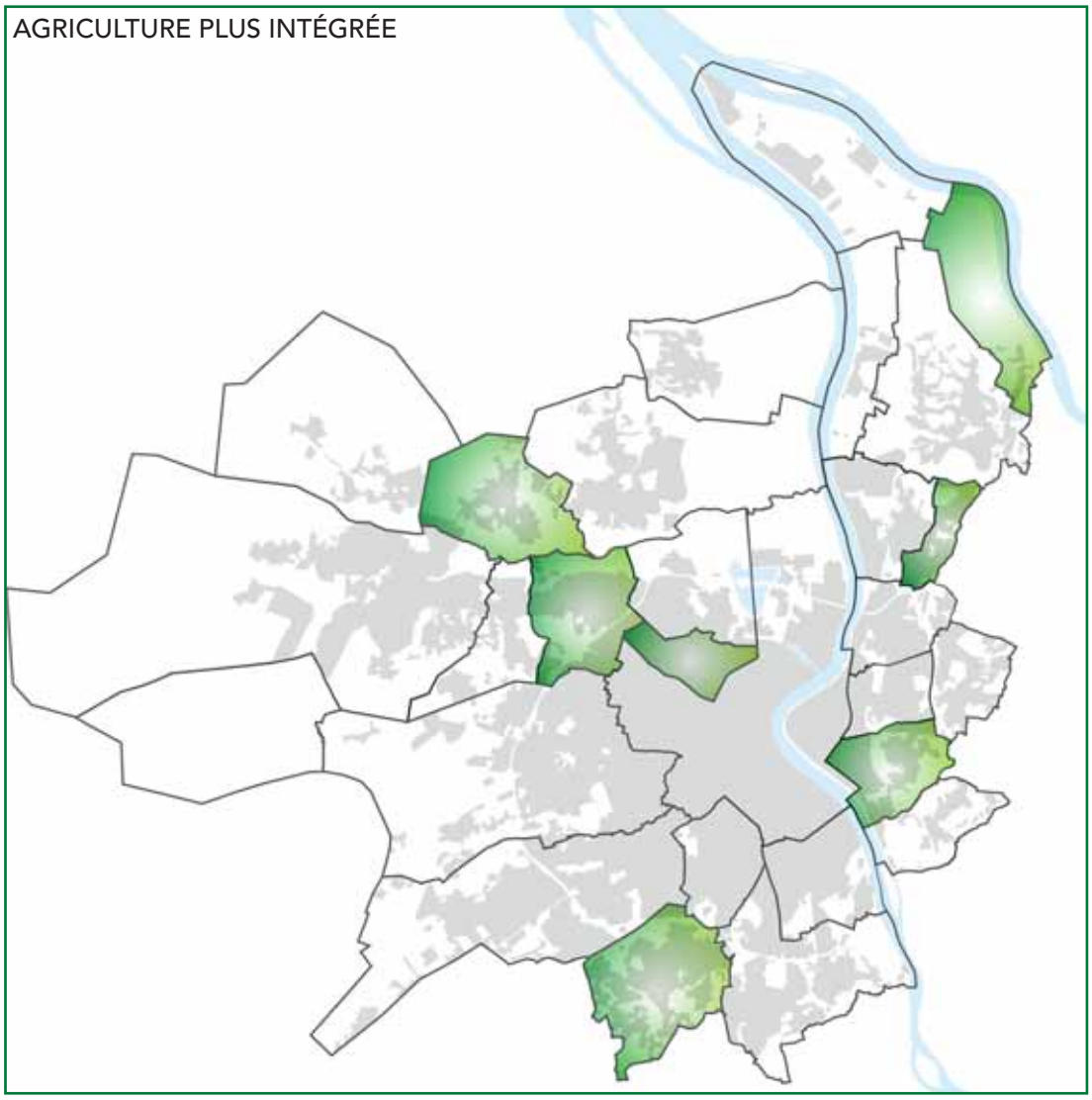

Carbon-Blanc,
Eysines,
Floirac,
Gradignan,
Le Bouscat,
Le Taillan-Médoc,
Saint-Vincent-de-Paul

2.3.7 | Actions plus concrètes

Bordeaux Métropole apparaît comme une structure administrative à grande échelle n'ayant pas d'actions concrètes sur le territoire. « C'est une grosse machine avec des lourdeurs administratives et règlementaires les empêchant d'être sur le terrain ».

Les communes ont connaissance des démarches engagées : 55 000 hectares pour la nature, BiodiverCité... Elles participent pour la plupart avec intérêt aux réunions d'information mais n'ont pas l'impression qu'elles aboutissent véritablement sur le territoire. Elles « entendent de beaux discours sans qu'il ne se passe jamais rien derrière ».
Il manque des actions visibles sur le territoire.

Certaines communes ont également justifié l'absence d'actions concrètes par l'absence d'opérationnalité au sein de la Direction de la Nature, en complémentarité avec l'ingénierie déjà présente, comme cela peut être le cas dans d'autres directions de la Métropole. Cela pourrait expliquer leur absence sur le terrain.

⇨ Volonté d'avoir des actions plus visibles de la part de Bordeaux Métropole sur les territoires communaux.

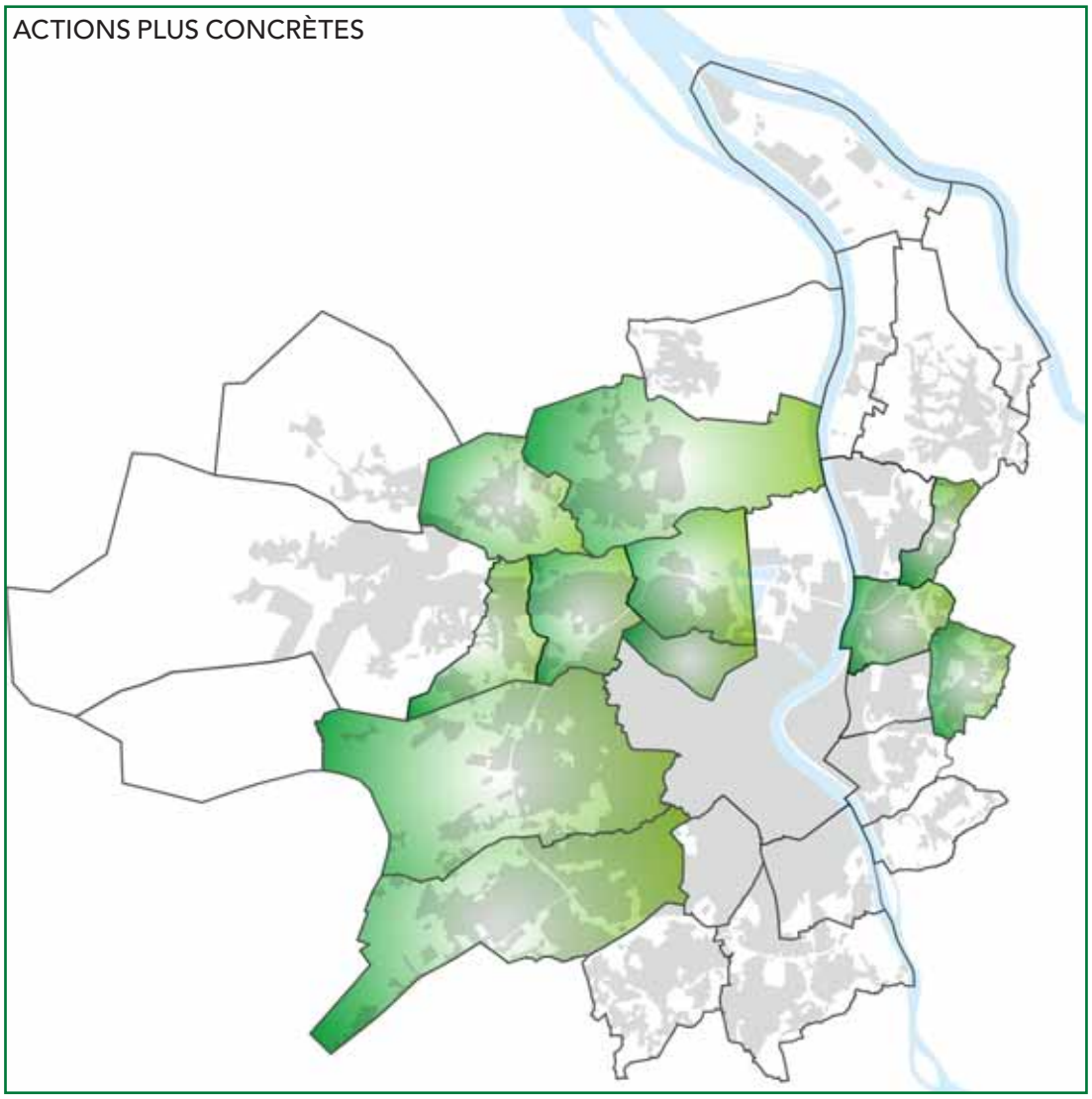

Artigues-près-Bordeaux,
Blanquefort,
Bruges,
Carbon-Blanc,
Eysines,
Le Bouscat,
Le Haillan,
Le Taillan-Médoc,
Lormont,
Mérignac,
Parempuyre,
Pessac

MAÎTRISE FONCIÈRE

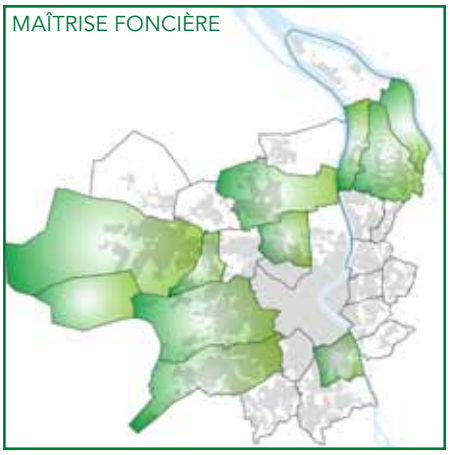

Ambarès et Lagrave,
Bègles,
Blanquefort,
Bruges,
Le Haillan,
Martignas-sur-Jalle,
Mérignac,
Pessac,
Saint-Médard-en-Jalles,
Saint-Vincent-de-Paul,
Saint Louis de Montferrand

CONNAISSANCE

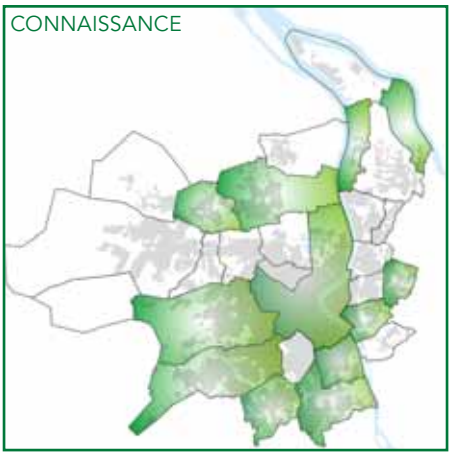

Artigues-près-Bordeaux,
Bègles,
Blanquefort,
Bordeaux,
Floirac,
Gradignan,
Le Taillan-Médoc,
Mérignac,
Pessac,
Villenave d'Ornon,
Saint Louis de Montferrand,
Saint-Vincent-de-Paul

STRATÉGIE TERRITORIALE MÉTROPOLITAINE

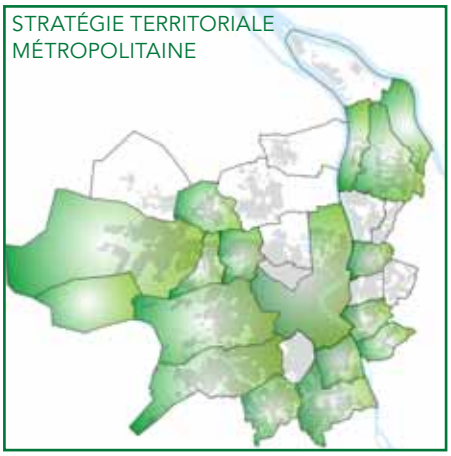

Ambarès et Lagrave,
Bègles,
Bordeaux,
Bouliac,
Eysines,
Floirac,
Gradignan,
Le Haillan,
Le Taillan-Médoc,
Lormont,
Martignas-sur-Jalle,
Mérignac,
Pessac,
Saint-Médard-en-Jalles,
Saint Louis de Montferrand,
Saint-Vincent-de-Paul,
Villenave d'Ornon

GUICHET UNIQUE

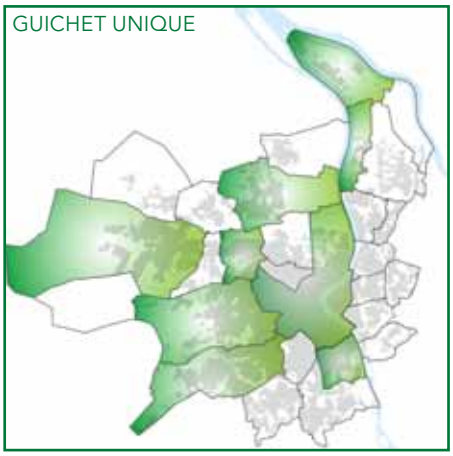

Ambarès et Lagrave,
Bègles,
Blanquefort,
Bordeaux,
Eysines,
Mérignac,
Pessac,
Saint-Médard-en-Jalles,
Saint Louis de Montferrand

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET/OU FINANCIER

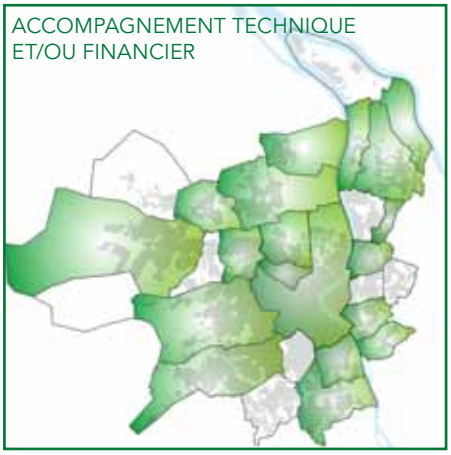

Ambarès et Lagrave,
Bègles,
Blanquefort,
Bordeaux,
Bouliac,
Bruges,
Carbon-Blanc,
Eysines,
Floirac,
Le Bouscat,
Le Taillan-Médoc,
Lormont,
Mérignac,
Parempuyre,
Pessac,
Saint-Médard-en-Jalles,
Saint Louis de Montferrand,
Saint-Vincent-de-Paul,
Villenave d'Ornon

AGRICULTURE PLUS INTÉGRÉE

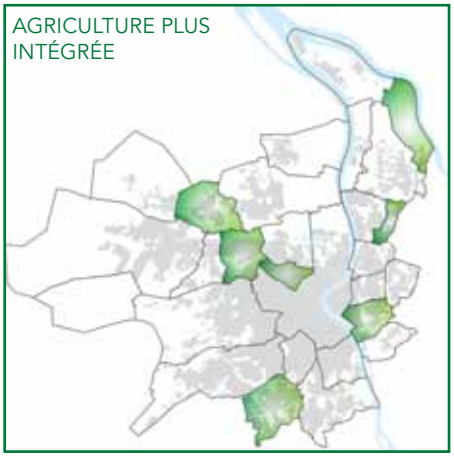

Carbon-Blanc,
Eysines,
Floirac,
Gradignan,
Le Bouscat,
Le Taillan-Médoc,
Saint-Vincent-de-Paul

ACTIONS PLUS CONCRÈTES

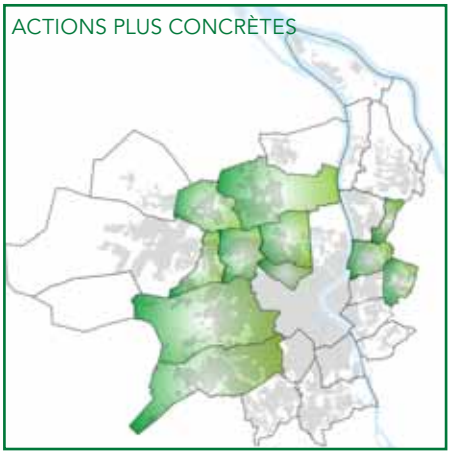

Artigues-près-Bordeaux,
Blanquefort,
Bruges,
Carbon-Blanc,
Eysines,
Le Bouscat,
Le Haillan,
Le Taillan-Médoc,
Lormont,
Mérignac,
Parempuyre,
Pessac

PAS D'ATTENTES PARTICULIÈRE - PRÊTE À SAISIR DES OPPORTUNITÉS

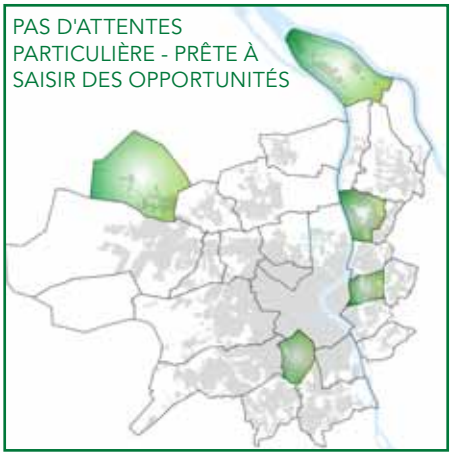

Ambarès et Lagrave,
Bassens,
Cenon,
Saint-Aubin de Médoc,
Talence

3 | Synthèse générale

3 | Synthèse générale

3.1 | Éléments contextuels

3.1.1 | Les surfaces agricoles communales

Ceux sont essentiellement les communes du nord de la Métropole qui bénéficient encore d'espaces agricoles conséquents, occupant jusqu'à 55 % de la commune de Saint Louis de Montferrand. Pour les autres, les surfaces agricoles sont souvent résiduelles et disséminées, même si certains espaces atteignent des superficies conséquentes.

Quatre communes ne possèdent pas de zone agricole et/ou naturelle forestière au PLU 3.1 : Floirac, Cenon, Lormont et Le Bouscat.

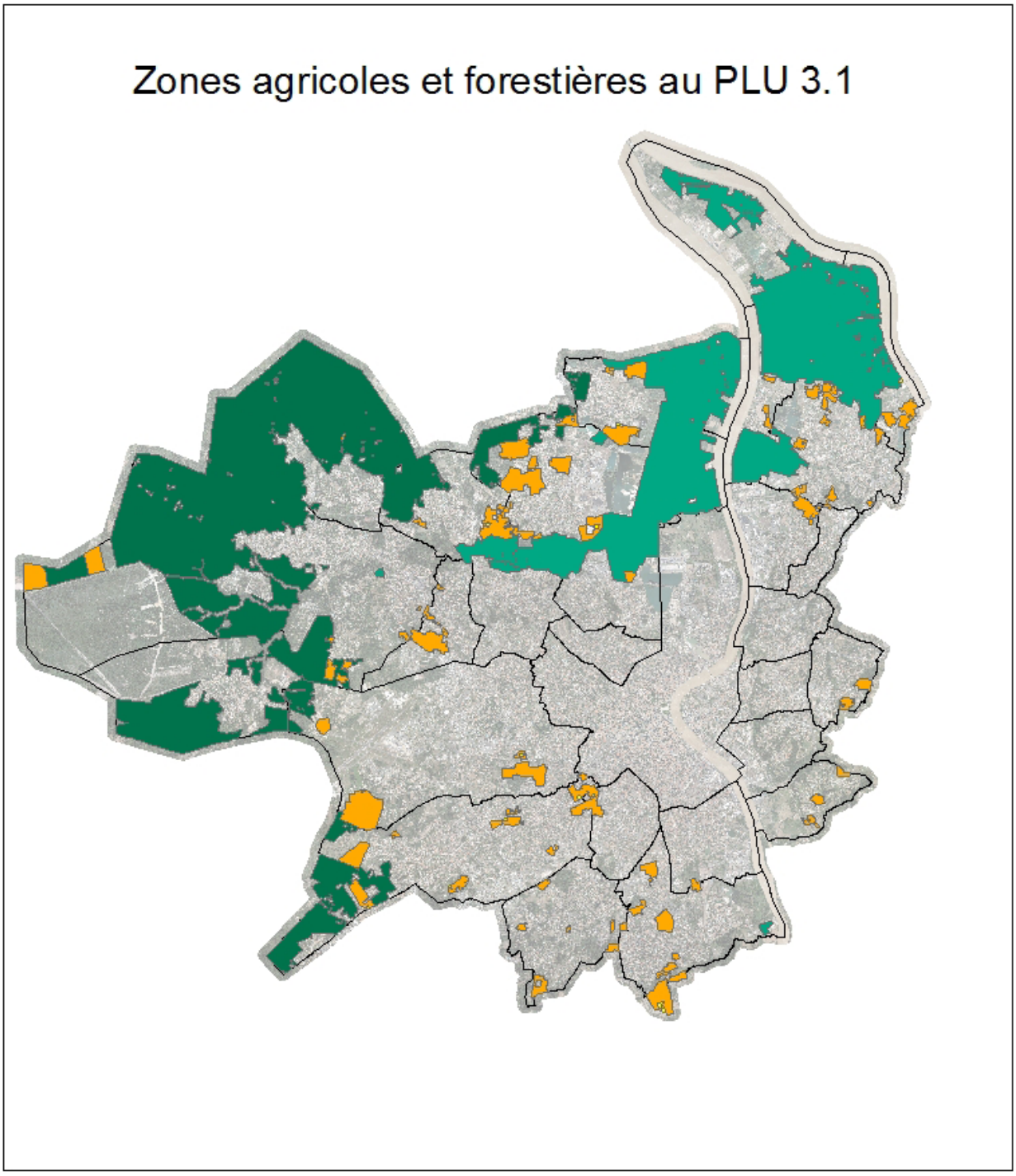
Zones agricoles et forestières au PLU 3.1
Zonages
Ab
Ag
Ah1
Nf
2,5 1,25 0
2,5 Kilomètres
N

Communes	Zones agricoles et naturelles forestières au PLU (ha)	Surfaces communales (ha)	Ratio %
Ambarès et Lagrave	970	2475,56	0,39
Ambès	724	2534,90	0,29
Artigues-près-Bordeaux	44	724,40	0,06
Bassens	51	1028,82	0,05
Bègles	7	1082,90	0,01
Blanquefort	1607	3407,31	0,47
Bordeaux	2	4984,58	0,00
Bouliac	42	786,28	0,05
Bruges	496	1422,08	0,35
Carbon-Blanc	3	393,13	0,01
Eysines	155	1202,44	0,13
Gradignan	80	1575,30	0,05
Le Haillan	98	932,26	0,10
Le Taillan-Médoc	601	1511,63	0,39
Martignas-sur-Jalle	1017	2646,98	0,38
Mérignac	442	4788,91	0,09
Parempuyre	1291	2182,76	0,59
Pessac	923	3869,08	0,23
Saint-Aubin de Médoc	2723	3482,39	0,78
Saint Louis de Montferrand	629	1146,24	0,55
Saint-Médard-en-Jalles	3662	8491,01	0,43
Saint-Vincent-de-Paul	925	1394,26	0,66
Talence	36	829,88	0,04
Villenave d'Ornon	234	2119,82	0,11

3.1.2 | Risque inondation

La totalité des zonages Ab est soumise au risque inondation. Ce sont les communes présentant le plus d'espaces classés en zones agricoles au PLU 3.1 qui sont soumises au risque inondation. En effet, le caractère historique inondable a permis de préserver ces espaces agricoles de l'urbanisation. Cependant, à l'heure actuelle, la plupart de ces espaces sont en friche et particulièrement sur la presqu'île d'Ambès. Fragilisés par cet abadon, cela aboutit ponctuellement à des ventes entre particuliers et des constructions illégales (en particulier par les gens du voyage) sur les communes de Saint-Vincent-de-Paul et d'Ambarès et Lagrave). Il y a une attente forte de la part des propriétaires terriens d'une mutation de leurs espaces agricoles en espaces à urbaniser pour bénéficier d'un apport financier. Dans ce cadre, il y a une rétention foncière des espaces qui ne peuvent être cultivés et exploités, dans l'attente de leur valorisation.

Les élus sont démunis car les transactions foncières se font de particuliers à particuliers sans qu'ils ne puissent intervenir directement. En effet, dans la mesure où les parcelles sont classées en zones N et/ou A, il n'y a pas de DIA lors des transactions réalisées. Il y a un enjeu de communication fort à réaliser pour faire accepter aux propriétaires terriens que leurs terrains ne seront plus constructibles à long terme.

- Si l'outil PPRI a permis de préserver ces espaces du développement urbain, il n'a pas empêché la déprise agricole. Le futur PPRL (?) devrait assouplir les règles d'urbanisation en faveur des activités agricoles et des actions concrètes de valorisation agricole de ces espaces devront être proposées.

Zones agricoles soumises au PPRI

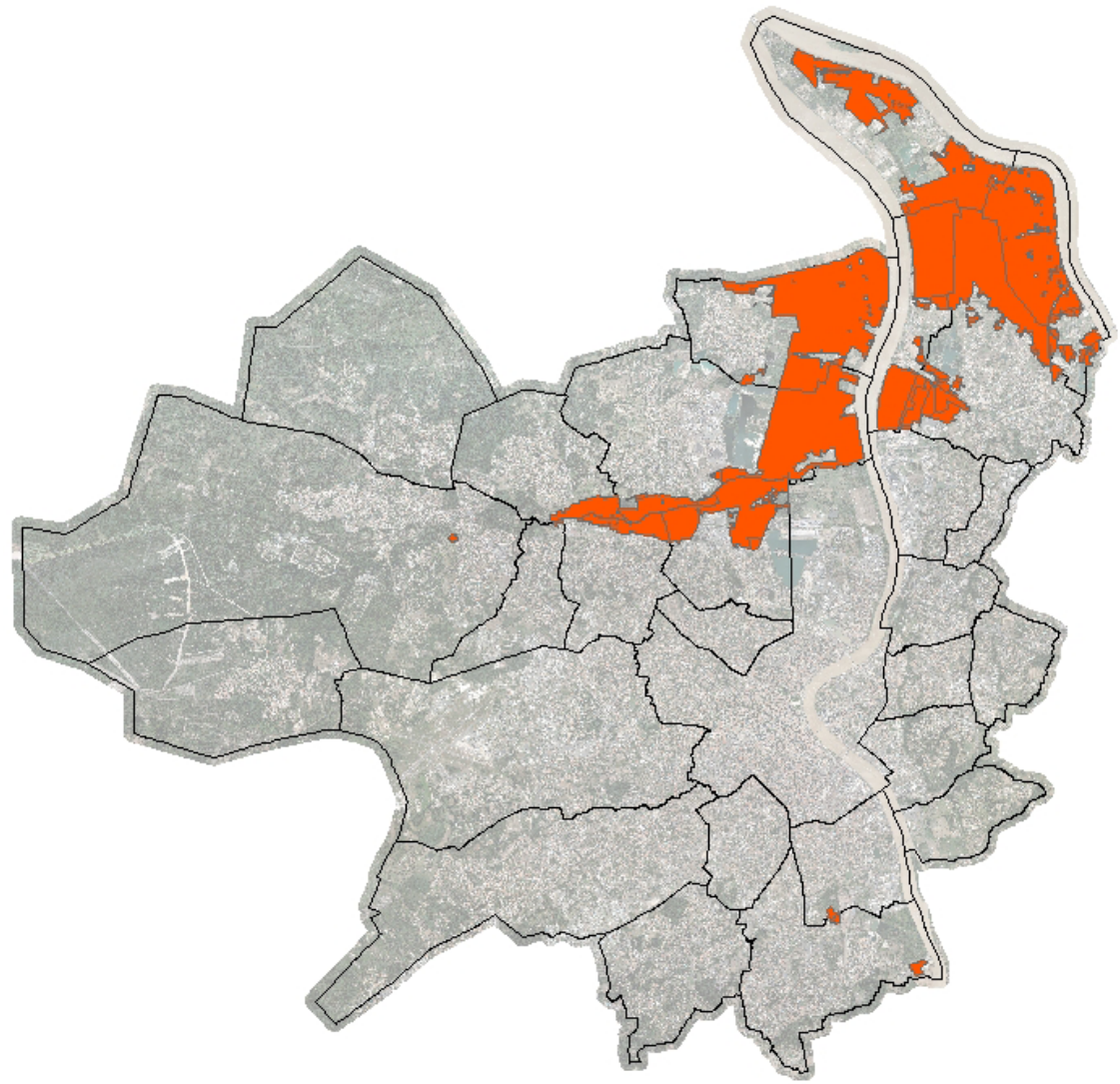

Zones agricoles soumises au PPRI

2,5 1,25 0 2,5 Kilomètres

N

Communes	Zonages	Zones agricoles incluses dans le PPRI (ha)	Surfaces communales (ha)	Ratio %
Ambarès et Lagrave	Ab	777,24	2475,5	31,40
	Ag	42,08	2475,5	1,70
Ambès	Ab	723,75	2534,9	28,55
Bègles	Ag	7,48	1082,9	0,69
Blanquefort	Ab	887,57	3407,3	26,05
Bordeaux	Ab	1,70	4984,5	0,03
Bruges	Ab	411,41	1422	28,93
Eysines	Ab	116,96	1202,4	9,73
Le Haillan	Ab	3,68	932,3	0,40
Le Taillan-Medoc	Ab	105,18	1511,6	6,96
Parempuyre	Ab	1078,97	2182,8	49,43
	Ag	23,94	2182,8	1,10
Saint Louis de Montferrand	Ab	604,99	1146,2	52,78
	Ag	23,75	1146,2	2,07
Saint-Médard-en-Jalles	Ab	5,27	8491	0,06
Saint-Vincent-de-Paul	Ab	849,40	1394,2	60,92
	Ag	63,65	1394,2	4,57
Villenave d'Ornon	Ab	14,62	2119,8	0,69

3.2 | Des communes aux enjeux similaires

Communes possédant de la viticulture en contexte urbain :
Pessac, Talence, Gradignan, Villenave d'Ornon,
Artigues-près-Bordeaux, Mérignac (intra-rocade)

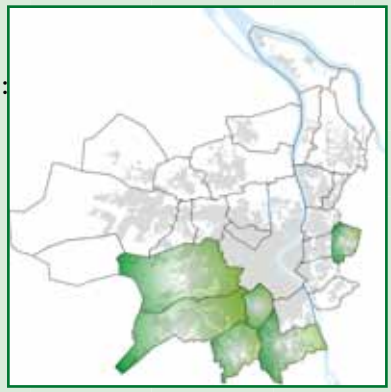

Constats

a'urba

- Deux types d'exploitations viticoles :
  - Exploitations tenues par de grands groupes financiers ;
  - Exploitations familiales.
- Présence d'établissements d'enseignement supérieur formant aux métiers de la viticulture : LEGTPA Bordeaux Blanquefort et École Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques.
- Alternance entre grands crus (Pessac-Léognan et Haut Médoc) et productions plus locales selon les communes.

Commune

- Peu de communication et d'échanges entre les propriétaires viticoles et les communes concernées.
- La viticulture représente un caractère identitaire fort pour la commune qu'il est important de préserver et de mettre en valeur.

Enjeux

a'urba

- Répondre au double objectif santé et biodiversité : l'amélioration des pratiques permettrait à la fois à ces espaces de jouer leur rôle en terme de corridors écologiques et de paysages intercommunaux et permettrait de répondre aux enjeux de santé liés aux traitements de la vigne : mise en place de la démarche SME engagée par certains vignobles, sensibilisation aux bonnes pratiques et à l'agroécologie…

Commune

- Améliorer la communication et la mise en valeur des espaces viticoles communaux : mettre en avant l'activité viticole et ses produits au sein de la commune notamment par le biais d'évènements co-organisés entre communes et vignobles, …

Communes à caractère forestier :
Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Martignas-sur-Jalle, Pessac, Mérignac

Constats

a'urba

- Peu d'études ont été menées par les collectivités sur les espaces sylvicoles de la Métropole pour identifier ses enjeux.
- Absence de prise en compte dans le PLU de l'activité sylvicole : disparition des OAP dédiées aux lisières sylvicoles et viticoles dans le dernier PLU 3.1.
- Secteurs potentiellement soumis à des pressions foncières liées à la petite taille des parcelles ne permettant pas l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion.
- Nombreuses interfaces entre espaces urbains et espaces forestiers mal gérées : conflits d'usages, diminution voire disparition des lisières, augmentation du risque incendie, méconnaissance du cycle de rotation de la culture du pin…

Commune

- La forêt sylvicole n'est pas considérée commune forêt cultivée par les habitants de la Métropole.
- Volonté des communes d'avoir une sylviculture qui prend en compte les enjeux environnementaux.
- Volonté des communes de développer de nouveaux débouchés au sein des projets d'aménagement des collectivités territoriales : bois-construction, bois-énergie…

Enjeux

a'urba

- À l'exemple du PNR Landes de gascogne, créer un lieu de rencontre et de sensibilisation type « maison de la forêt » afin de valoriser la sylviculture et organiser le tourisme et autres usages sur la métropole : plaquettes de sensibilisation, présentation de l'activité sylvicole, organisation de sorties…
- Identifier les leviers pour promouvoir l'usage du pin maritime dans les projets d'aménagement des collectivités.
- Collaborer avec le pôle de compétitivité Xylofutur dans le cadre de projets innovants.
- Communiquer et valoriser l'utilisation locale des produits issus de la culture du pin : bois-construction, bois-énergie…

Communes soumises au risque inondation :
Ambès, Ambarès et Lagrave, Saint-Vincent-de-Paul, Saint Louis de Montferrand, Blanquefort, Bègles, Bruges, Parempuyre, Villenave d'Ornon, Bouliac, Bordeaux Nord

Constats

a'uba
- Le caractère historique inondable a protégé les espaces agricoles de l'urbanisation.
- Le PPRI a contraint tout développement de bâti, y compris agricole, sur ces espaces.

Commune
- Seules certaines formes d'agriculture (polyculture) sont compatibles avec la nature des sols au sein du lit majeur.
- Le bourrelet alluvial pourrait accueillir d'autres formes d'agriculture.

Enjeux

Commune
- Un nouveau PPRL, *a priori* plus adapté aux activités agricoles, est en cours d'élaboration.
- Favoriser l'implantation d'activités agricoles adaptées à la nature des sols hydromorphes.
- Communiquer sur le maintien du caractère naturel ou agricole des terrains soumis au risque inondation à long terme : discussion à amorcer avec les propriétaires.
- Réfléchir à une valorisation financière de ces espaces agricoles au regard des zones AU.

Communes sans foncier agricole disponible :

Le Bouscat, Lormont, Cenon, Floirac, Bassens, Carbon-Blanc, Bordeaux intrarocade

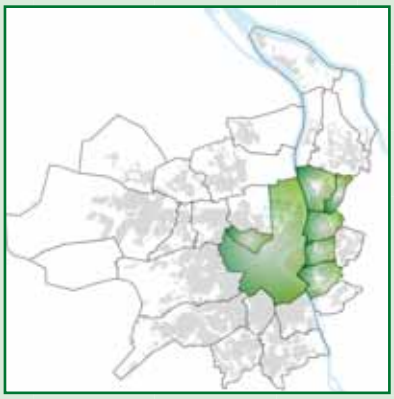

Constats

Commune

- Communes très urbanisées et relativement denses.
- Impossibilité d'implanter de l'agriculture traditionnelle.
- Volonté forte des habitants de pouvoir jardiner.

Enjeux

Commune

- Développer de nouvelles formes d'agriculture en lien avec les acteurs privés : mise en place de jardins collectifs ou partagés dans les nouvelles opérations d'aménagement, échanges de parcelles entre particuliers…
- Dresser un état des lieux des pratiques de jardinage des particuliers: quelles techniques utilisées, quelles cultures réalisées, quelles fonctions les jardins remplissent-ils (alimentaire, esthétique…) ?
- Sensibiliser les jardiniers à des pratiques respectueuses de l'environnement : diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, plantations favorables à la biodiversité…

Communes appartenant au périmètre PPEANP :
Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Bruges,
Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort

Constats

a'urba

- Les communes de Bruges, Le Taillan-Médoc, Le Haillan et Blanquefort ont historiquement accueilli des activités maraîchères sur leur territoire.

Commune

- Bénéficient d'un outil de protection spécifique aux espaces agricoles : le PPEANP.
- Les communes de Saint-Médard-en-Jalles et Le Haillan présentent un enjeu environnemental au sein du PPEANP : les périmètres de protection de captage de l'eau potable de Thil-Gamarde nécessitent de préserver ces espaces de manière stricte (interdiction de toute activité et de tout accès).
- Les communes concernées se disent très satisfaites de la mise en place de cet outil. Les raisons n'ont pas clairement été explicitées.
- Une confusion et un manque de lisibilité des différents périmètres sur le site : les périmètres réglementaires (Natura 2000, PPEANP, AFAF…) et les périmètres de projets métropolitains (Parc des Jalles, boucle verte).

Enjeux

Commune

- Problème de pollution identifiée sur les communes de Bruges et Le Haillan : présence de diheldrine et de chlordane. Utilisés dans les années 70, pour la culture maraîchère, il est possible que d'autres communes soient concernées par leur présence. À l'heure actuelle, aucune solution n'a été apportée par l'ARS, exceptée la demande de subvention agricole. Nécessité d'identifier les parcelles polluées et de réfléchir à des solutions de cultures possibles sur ces espaces, en partenariat avec les instituts de recherche (INRA).
- Nécessité d'identifier le potentiel agronomique des sols des parcelles appartenant au PPEANP : toutes ne sont pas favorables au maraîchage.
- Mener une réflexion sur l'accessibilité à l'eau potable pour certaines exploitations (pris en compte dans le programme d'actions du PPEANP).
- Proposition d'élargir le périmètre du PPEANP à l'ouest sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles.
- Valorisation des actions menées dans le cadre du programme du PPEANP à l'ensemble des communes de Bordeaux Métropole : démontrer la pertinence de l'outil PPEANP pour protéger les espaces agricoles de l'urbanisation et développer l'activité agricole au travers du programme d'actions.

Le territoire de la commune de Bordeaux

Constats

a'urba

- Dynamique très importante pour valoriser les espaces disponibles.
- Une partie des espaces libres au nord est polluée.
- Bordeaux intra-rocade n'a plus d'espaces disponibles pour installer une agriculture « classique ».

Commune

- La partie extra-rocade de Bordeaux présente encore des espaces agricoles cultivés et des espaces disponibles.

Enjeux

a'urba

- Développer de nouvelles formes d'agriculture en lien avec les acteurs privés : mise en place de jardins collectifs ou partagés dans les nouvelles opérations d'aménagement, échanges de parcelles entre particuliers…
- Dresser un état des lieux des pratiques de jardinage des particuliers : quelles techniques utilisées, quelles cultures réalisées, quelles fonctions les jardins remplissent-ils (alimentaire, esthétique…) ?
- Sensibiliser les jardiniers à des pratiques respectueuses de l'environnement : diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, plantations favorables à la biodiversité…

Commune

- Valoriser les espaces disponibles extra-rocade (projets en cours par la Ville de Bordeaux).

3.3 | Enjeux agricoles par typologie de territoires

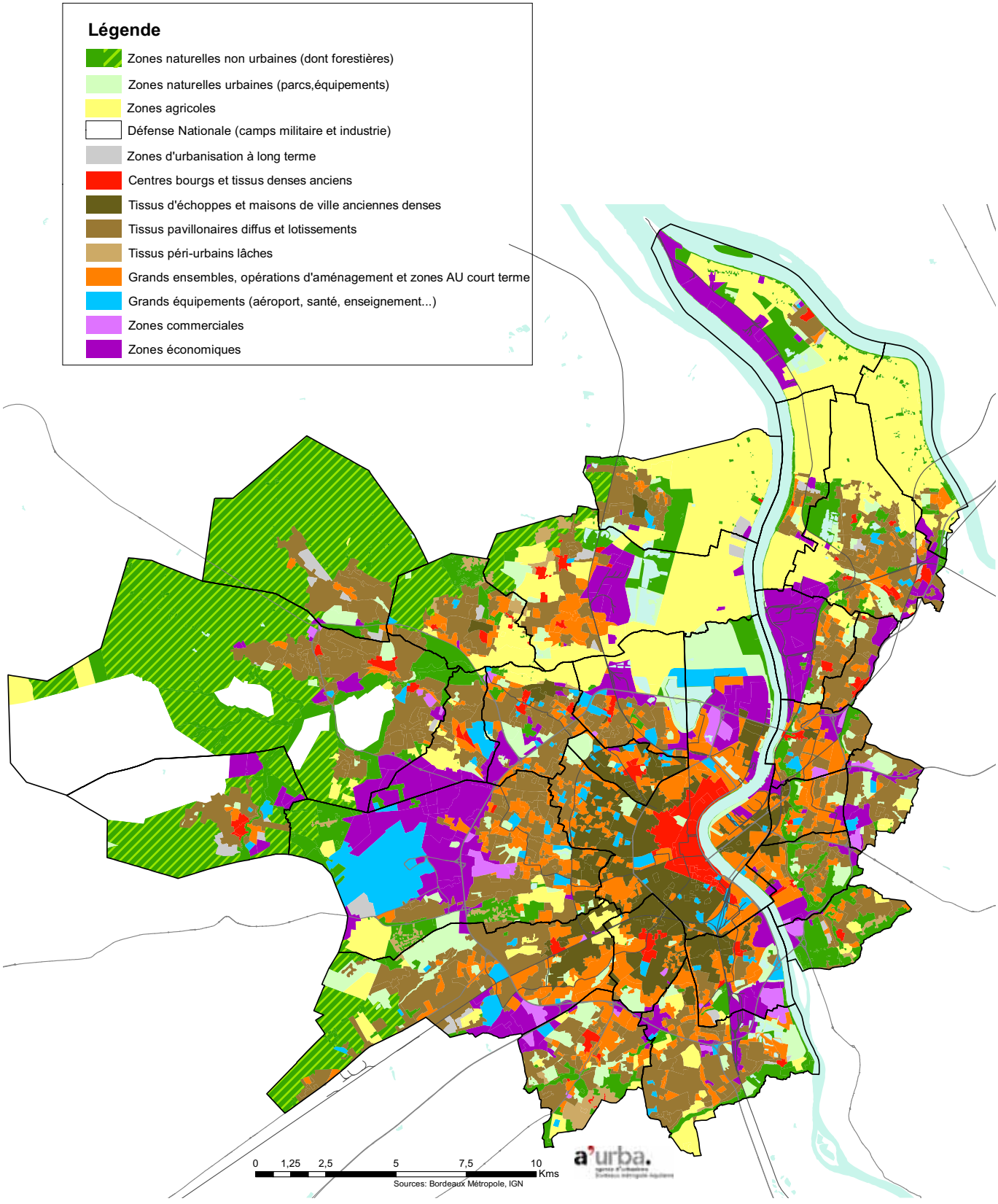

La présente carte des « enjeux agricoles par typologie de territoires » a pour objectif de faciliter l'appréhension du « potentiel » agricole en milieu rural, périurbain, voire urbain sur l'aire métropolitaine bordelaise.

Elle est établie à partir des différentes zones règlementaires du PLU 3.1, approuvé le 16 décembre 2016. Chaque zone correspond à une typologie d'espaces naturels, de tissus urbains, ou de zones de projet.
Ces trois familles bénéficient ou non d'une capacité de développement de l'agriculture au sens large. En effet, selon les territoires concernés, il peut s'agir d'une agriculture de plein champ extensive ou intensive, de maraîchage (plein champ ou superstructures urbaines) de jardins partagés, de potagers privés, voire tout simplement de bacs disposés sur des espaces privés (balcons), communs ou public.

3.3.1 | Les zones « agricoles » et « naturelles non urbaines, dont forestières »

Ces zones sont simplement reportées pour mémoire dans la mesure où elles constituent actuellement le principal foyer (ou potentiel) de l'activité primaire métropolitaine :

• **Les terrains classés en zones « agricoles »** sont tous occupés par de la viticulture, des cultures céréalières, des zones de pâtures, du maraîchage, des jachères, des friches, etc. À noter cependant que la réserve naturelle de Bruges ne peut être considérée à proprement parler comme un secteur agricole mais plutôt comme un site d'expérimentation de la réintroduction de cheptels en danger de disparition (vache bordelaise notamment).

Préconisations a'urba :
L'agriculture constitue le mode de valorisation actuel de ces espaces. Il s'agit de veiller :
- au maintien et aux possibilités d'essor des activités, notamment par une règlementation adaptées du PLU (traitement des lisières urbanisées voisines pour limiter les effets néfastes de confrontations des fonctions urbaines et agricoles parfois antagonistes), mais aussi des documents hors PLU 3.1 tels que les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) en cours de rédaction par l'État ;
- à la valorisation des friches en réintroduisant certaines activités passées abandonnées ou, en absence de débouché économique viable, trouver de nouvelles productions rentables ;
- à la limitation de l'impact écologique de certaines formes d'agriculture lorsque nécessaire, et leur trouver des cultures de substitution sans perdre de vue la rentabilité exigée pour la pérennité d'entreprises privées. Quand bien même certains modes de reconversions s'avèrent, *in fine*, souvent plus rentable que certaines anciennes pratiques, il conviendra toutefois de veiller à ne pas porter atteinte à la pérennité économique des entreprises concernées. Les collectivités pourront utilement œuvrer de concert en terme de « guichet

conseil » : notamment sur les nombreux dispositifs d'aides légales relevant, entre autres, de la compétence du Conseil départemental de la Gironde (en particulier l'aide à l'amélioration des pratiques au sein des zones Natura 2000 et ENS (espaces naturels sensibles). Elles sont, par ailleurs, légitimes à intervenir sur du foncier qu'elles maîtriseraient, notamment pour l'installation de projets telles que les fermes communales. En revanche, cela ne peut être la solution unique pour développer l'agriculture sur le territoire métropolitain.

Reste, parallèlement, la possibilité :
- pour certaines productions, de bénéficier d'un appui légal dans le cadre d'achats ciblés des collectivités (notamment en matière de restauration publique), mais cela reste marginal au regard des enjeux ;
- de mener une politique foncière levant les écueils en la matière (installation nouvelle, extension de l'exploitation…).

• **Les zones « naturelles non urbaines, dont forestières »** recouvrent essentiellement les espaces de production sylvicole du plateau landais, basses terres inondables non exploitées, le talus du coteau de Garonne et des espaces alternant friches et mitage.

⇨ Les enjeux sont diversifiés :
a) La forêt de production s'inscrit dans un cycle économique multi-décennal au bénéfice de plusieurs filières actuellement florissantes : pâte à papier, bois d'œuvre, chimie « verte », etc. Ce mode d'exploitation répond à des conditions particulières en terme de règlementation (Plan Simple de Gestion/PSG, Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles/CBPS, Règlement Type de Gestion/RTG) selon la taille des propriétés.

Préconisations a'urba :
La sylviculture constitue le mode le plus doux de valorisation de ces terrains particulièrement humides en comparaison des grandes clairières céréalières qui ponctuent le massif. Elle constitue également un biotope favorable pour quelques espèces faunistiques et floristiques. Il convient ainsi de la préserver dans une double perspective économique et écologique.
Parallèlement, sa situation au contact de la ville lui confère un rôle d'aménité urbaine qui, s'il est communément toléré par les propriétaires ne peut cependant constituer une fin en soit au regard des enjeux de sécurité civile notamment. Il conviendrait ainsi de cibler les secteurs susceptibles d'être prioritairement accessibles, en pleine concertation avec la profession et d'en cadrer la fréquentation (notamment par des dispositifs d'informations *in situ*.

b) La géographie du Parc des coteaux de Garonne n'autorise pas d'activité agricole, mais le destine tout particulièrement à l'entretien par cheptel adapté. Des chèvres ou moutons « cantonniers urbains » peuvent tout à fait être introduits pour l'entretien régulier de ce vaste espace vert.

Préconisations a'urba :
Dans le même ordre d'idée, il serait intéressant de connaître les modes de gestion actuels de la vallée de l'Eau Bourde et d'étudier une éventuelle reproductibilité.

c) Les basses terres inondables (Bas-Bouliac, Bègles-Terre-Sud, Blanquefort, Presqu'île, Parempuyre, Villenave d'Ornon-Vallée de l'Eau Blanche) peuvent être considérées à l'aune des zones d'ores et déjà inscrites en « agricole ». Elles ne sont certes pas classées comme telles, mais sont tout à fait aptes à toute activité primaire en adéquation avec les enjeux écologiques.

Préconisations a'urba :
Établir des formes de valorisation adaptées à la nature des sols (notamment en regard des inondations), des paysages et des enjeux écologiques.

d) Les friches et landes mitées des secteurs d'Ambarés-et-Lagrave-La Blanche, Mérignac-Courtillas/abords VDO/abords de l'aéroport, Pessac-Bourgailh, Taillan-Médoc –Le Foin, etc… ne revêtent pas de qualité particulièrement propices à l'agriculture. Elles sont largement déstructurées et surtout considérées comme de la réserve foncière urbanisable à terme par leurs propriétaires.

Préconisations a'urba :
Elles pourraient cependant faire l'objet d'une politique foncière publique pour dégager du potentiel à taille adaptée pour de petites exploitations (locataires ?) de maraîchage, élevage avicole ou autres selon les caractéristiques physiques des terrains (nature des sols, eau, état des boisements et des franges de contact…).

e) Enfin, les zones de captage des sources du Thil-Gamarde et Cantinolle sont très strictement protégées dans la mesure où la ressource (l'aquifère) affleure parfois à moins de 5 m de la surface du sol.

Préconisations a'urba :
Ces espaces ne peuvent pas accueillir d'activités agricoles.

3.3.2 | Les zones « naturelles urbaines »

Elles intègrent les zones Ne et Nu concernant soit des espaces naturels bénéficiant d'un enjeu de mise en valeur et d'ouverture au public et destinés à recevoir des équipements, soit de petits espaces de respiration dans l'urbain et de maintien d'îlot de nature en ville.

Préconisations a'urba :

En matière agricole, les enjeux sur ces espaces sont plutôt limités : seuls des activités pédagogiques (carrés potagers ou horticoles gérés par des associations) semblent pertinent au regard des objectifs d'ouverture au public de ces espaces. Les tènements les plus vastes pourraient faire l'objet d'opération de jardins partagés. Parallèlement, pour ceux les moins fleuris et aménagés en jardin d'agrément, l'opportunité d'un entretien par cheptel adapté appartenant à un berger sans terre itinérant peut être posée.

3.3.3 | Les tissus urbains multifonctionnels constitués (centres, faubourgs, échoppes, lotissements, pavillons diffus, grands ensembles, sites de projets)

Ces tissus doivent être considérés de façon circonstanciée dans la mesure où, certes chacun peut recéler un potentiel « agricole » ou plutôt de lien entre le citadin et la terre, mais selon des dispositions radicalement différentes selon les secteurs.

a) Les « centres bourgs et tissus anciens denses » sont les territoires les moins propices à un « retour vers la terre » des citadins. La densité bâtie, l'imperméabilisation quasi généralisée de l'espace public et surtout des espaces communs limitent une telle activité.

Préconisations a'urba :

L'installation de quelques bacs pourrait apporter une offre potentielle, mais devra prioritairement composer avec les exigences de qualité de l'espace public.

C'est en particulier le cas sur Bordeaux, dans le périmètre du site patrimonial remarquable et plus largement UNESCO. Les bâtiments les plus contemporains en toiture terrasse peuvent offrir du potentiel à condition que ces dernières soient effectivement accessibles et en capacité d'accueillir une activité.

En revanche, les autres centralités communales bénéficient d'une libéralité supérieure. À titre d'exemple, certains programmes immobiliers de logements collectifs ou fonctions mixtes adoptant une architecture idoine peuvent être agrémentés de bacs/terrasses plantés d'une certaine ampleur.

b) Les « tissus d'échoppes et maisons de villes denses » constituent en revanche une opportunité de potagers personnels en milieu très dense. Les espaces en pleine terre qui caractérisent ce type d'urbanisation de maisons unifamiliales trouvent leur origine dès la conception de ces quartiers destinés aux ouvriers et classes moyennes qui cultivaient alors leur potager pour consommation personnelle. Il s'agit là d'un simple retour aux sources… mais dans un contexte socio-économique radicalement différent : il s'agissait d'une activité

de quasi subsistance de classes laborieuses, tandis que les habitants actuels sont plutôt aisés (au regard des prix d'accession) et recherchent plutôt un passe temps permettant de se « mettre l'esprit au vert » quelques instants.

⇨Il s'agit bien d'un retour vers la terre matrice, mais certainement pas dans la même optique. La surface dédiée ne permet pas d'assouvir nos besoins alimentaires actuels pour la majorité des habitants (contrairement à ceux beaucoup plus basiques d'il y a près d'un siècle). Ainsi, on ne se nourrit pas de son jardin d'échoppe, d'autres usages y sont associés.

Préconisations a'urba :
Le caractère très confidentiel de ces cœurs d'îlots hermétiquement isolés de la ville n'inspire pas d'usage autre que personnel. Une sensibilisation sur l'emploi de produits phytosanitaires écologiques pourrait cependant être utile à chaque saison. Pourquoi pas dans le cadre des documents de communication institutionnels des communes, qui, en général, sont lus par les habitants.

c) Les « tissus pavillonnaire diffus et les lotissements » ont des caractéristiques communes avec le groupe précédent. Les habitants y sont cependant d'un profil sociologique plus diversifié. Par ailleurs, contrairement aux échoppes, les tailles de terrains sont très variables et les plus grands peuvent effectivement offrir un potentiel supérieur.

Préconisations a'urba :
Quelques ares peuvent ainsi être dégagés sous l'impulsion publique afin de constituer des jardins partagés en zone urbaine dense. Il convient, dans ce cadre, d'inscrire un emplacement réservé et/ou se lancer dans des transactions d'achats/échanges fonciers partiels. Les associations syndicales des lotissements pourraient être sensibilisées au devenir de l'espace commun règlementairement exigé lors de la création de l'opération mais souvent *in fine* abandonné par les co-lotis et en l'état de friche. L'émulation collective peut en effet parfois pallier le manque d'entrain d'un potager personnel, voire suppléer le manque de place sur les lots parfois très réduits de certains programmes.
Parallèlement, des ménages âgés ne fréquentant plus leur jardin, peuvent mettre une partie de leur terrain à disposition de tiers souhaitant bénéficier d'un carré de terre. Quelques associations occupent ce créneau en développement. Reste aux collectivités à communiquer et si besoin, intervenir pour apporter de la pédagogie aux personnes les plus timides.
Enfin, des opérations nouvelles peuvent être mises à profit (voir groupe suivant).

d) Les « tissus péri-urbains lâches » s'inscrivent dans le même cadre que le groupe précédent. Seule l'échelle du potentiel varie : elle est en effet plus vaste et autorise un champ des possibles plus important.

Préconisations a'urba :

Cela peut en particulier être le cas dans les opérations d'urbanisme qui en général bénéficient d'une taille moyenne permettant de mieux appréhender les espaces libres non dédiés au stationnement. Il est ainsi plus facile de créer des espaces communs dédiés au jardinage permettant une activité qui ne relève pas de la simple anecdote.

Parallèlement, des entreprises peuvent disposer d'un terrain suffisamment grand pour y construire des « fermes urbaines » en superstructures, type serre à étage ou autres.

3.3.4 | Les grands ensembles, les opérations d'aménagement et les zones AU (aménagement à court terme)

Ils agrègent de nombreux territoires différents mais offrent une réelle capacité de développement de l'agriculture urbaine et selon des formes diversifiées.

a) Les grands ensembles et les copropriétés de petite taille.

Les premiers s'inscrivent dans un paradoxe : ils sont considérés (et décriés) comme très dense alors qu'ils dégagent *in fine* moins de surface bâtie à l'hectare qu'un quartier d'échoppes (voir *supra*). De fait, les tours et barres paraissent imposantes mais sont simplement plantées au milieu de vastes emprises communes. Espaces pour partie dédiés au stationnement mais recelant un potentiel de terrain en pleine terre parfois très significatif, pourtant globalement délaissé pour de nombreuses raisons (mauvaise conception ou appréhension par les résidents, sécurité des enfants…). Parallèlement, le mode de gestion centralisé des habitants (office bailleur et copropriété) permet de mieux déceler les éventuelles demandes pour disposer d'un carré de terre à cultiver.

⇨ Les bailleurs font face à une demande en développement de jardins collectifs. Certaines expériences se sont certes soldées par des échecs (Ambarès), mais le mouvement est de plus en plus actif.

Préconisations a'urba :

L'organisation peut efficacement relever des bailleurs qui en « délèguent » la gestion aux locataires, tandis que la collectivité peut intervenir sur certains apports matériels : substrats de base et enrichissement par valorisation des déchets verts collectés/traités.

Reste par ailleurs à mieux cibler et sensibiliser les co-propriétés, y compris celles de petite taille qui se révèlent nombreuses dans le territoire métropolitain.

b) Les opérations d'aménagement constituent une opportunité intéressante dans la mesure où elles offrent un champ des possibles assez large dans le cadre d'opérations de

renouvellement urbain, souvent de vaste ampleur. Certains projets sont malheureusement développés sur des terres agricoles (Bruges – Béquigneaux).
De nombreux sites sont à ce jour en cours d'études (plus ou moins avancées) permettant ainsi de mener la réflexion sur la « ville agricole » suffisamment en amont. Pour l'essentiel, il s'agit des sites de l'OIN et des projets « 50 000 logements » ou ZAC parfois largement avancés.

Préconisations a'urba :
Ces projets constituent sans nul doute le meilleur potentiel : page blanche (tout est à inventer), pouvoirs publics à la manœuvre, expertises techniques (EPA, La Fabrique métropolitaine, bureaux d'études…) et capacités de montages financiers innovants.
Reste que, en l'état des éléments dont dispose l'a-urba, il ne semble pas que la thématique de la « ville agricole » soit réellement un des éléments socles de la construction des différents scenarii d'aménagement. À titre d'exemple, dans les grands sites de projet, tels les Bassins à flôt, Bastide Niel, les OIN et OIM, il n'y a pas de projets agricoles exceptés des petits projets, certes louables, mais non significatifs. Quelle anticipation pour les années à venir ?

c) Au sein des tissus constitués multifonctionnels, les espaces d'extension urbaine (AU) offrent des opportunités significatives. Il apparaît difficile d'installer un agriculteur sur ces espaces, mais plutôt en terme de jardins partagés. Dans le cadre des exigences de densification des tissus urbains et de moindre consommation de l'espace, il semble en effet judicieux de rompre avec les lotissements pavillonnaires en zone AU, au profit de programmes plus adaptés, et notamment l'habitat dit « intermédiaire ». Les ménages disposant d'un espace privé à ciel ouvert réduit (grande terrasse ou jardinet) disposeraient ainsi d'un espace commun multifonctionnel (espace de délassement, de jardinage…).

Préconisations a'urba :
Reste à mener une réflexion en amont sur les capacités effectives des zones AU à accueillir des jardins partagés (nature du sol notamment) et à les positionner au mieux selon les alentours immédiats (effet de lisière par exemple). Il conviendra alors d'intégrer ces préconisation (non pas dans une perspective règlementaire d'opposabilité, mais de simple compatibilité) dans le cadre d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) à insérer dans le PLU 3.1.

3.3.5 | Les zones commerciales et économiques

Elles consomment énormément de foncier. Un point commun à l'ensemble de ces zones, elles sont attractives (consommateurs et travailleurs) et captent des flux importants.

Préconisations a'urba :

- Les espaces commerciaux, dont une large partie doit par ailleurs faire l'objet d'une réflexion de renouvellement urbain, pourraient accueillir des fermes urbaines en superstructure ou autres (à l'instar du projet de permaculture envisagé par Carrefour Mérignac Soleil au sud de son bâtiment principal). À titre d'exemple, les chaînes de distribution prenant des parts sociales dans ces fermes, pourraient ainsi vendre sur pied les légumes et fruits (hors arboriculture) en rayon externalisé.

Par ailleurs, à l'instar des parkings souterrains évoqués ci-avant, quelle réflexion est-elle menée pour éventuellement reconvertir l'offre en silo qui est construite pour augmenter les capacités de stationnement ? Les besoins de maintenant seront-ils ceux de demain ?

- Les espaces économiques sont eux aussi globalement consommateurs d'espaces, en particulier les grands projets développés sur Technowest. Des continuités vertes et bleues sont prévues entre les grandes phases d'aménagement. Comment intégrer des activités agricoles (maraîchage par exemple, sous condition de capacité physique adéquate des sols) dans ces espaces ?

Parallèlement, les futurs pôles périphériques d'interconnexion des réseaux de transport pourraient utilement être enrichis de fermes urbaines en superstructure du même type que celles évoquées pour les zones commerciales. Le campus universitaire semble lui aussi constituer une cible idéale.

3.4 | Pistes d'orientations : vers une planification agricole

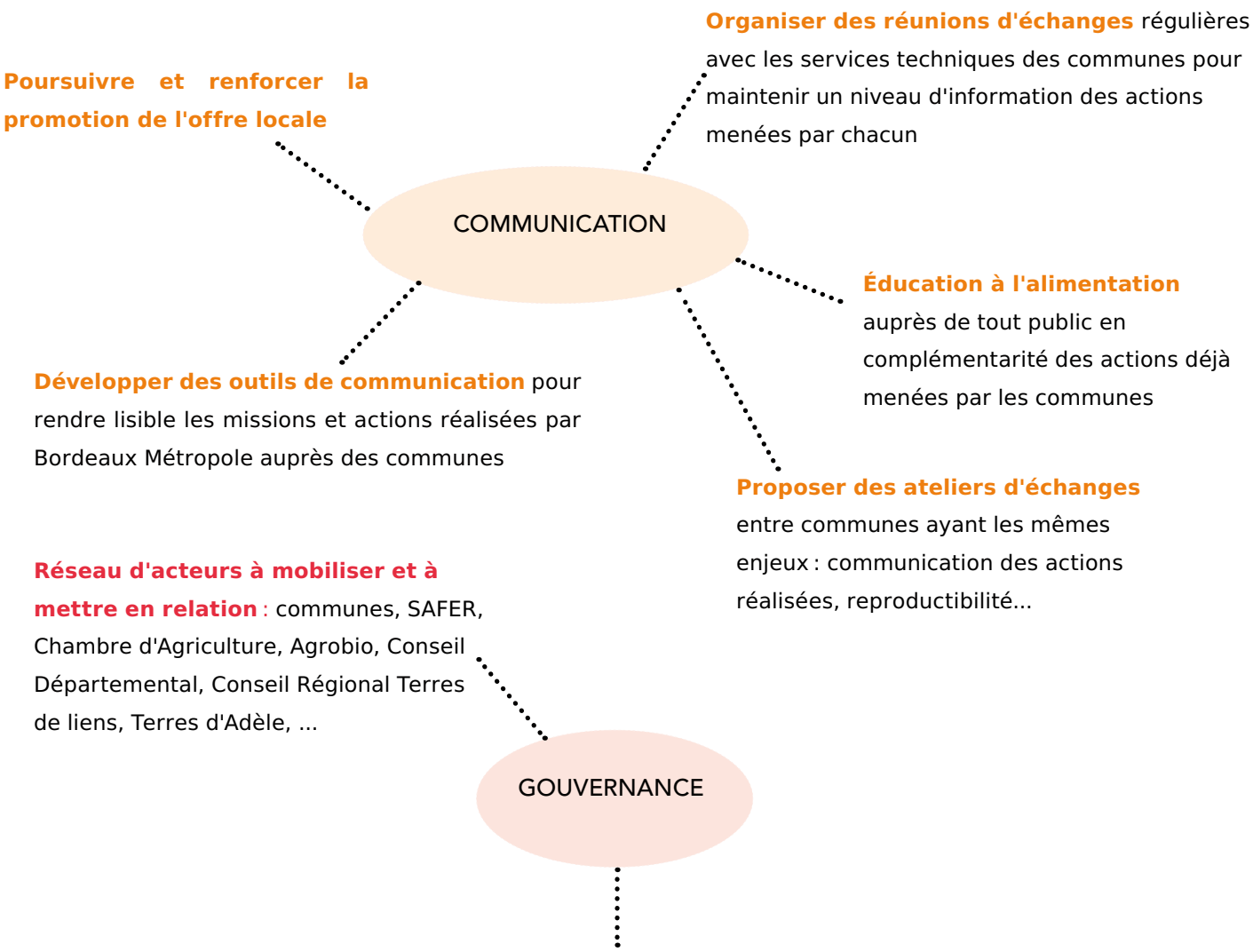

Direction de la Nature & Direction du Développement économique

Étudier les potentialités agricoles au sein des zones d'activités économiques : occupation du sol, projets sur toiture et planifier les futures Z.A des espaces à cultiver.

Direction de la Nature & Direction Énergie, Écologie et Développement Durable

- Co-construire le programme d'actions dans le cadre du CCGA (Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire).
- Communiquer sur les actions et capitaliser les moyens de mise en oeuvre.
- Promouvoir une agriculture durable pour l'accessibilité à une alimentation locale.

Direction de la Nature & Direction de l'Urbanisme, du Patrimoine et des Paysages

- Intégrer l'agriculture dans les opérations d'aménagement : préservation d'espaces au sol dans les documents d'urbanisme, aménagements de jardins partagés/ collectifs ou de projets d'agriculture urbaine.
- Lutter contre la rétention foncière de certains propriétaires : poursuivre la sensibilisation des élus locaux à la préservation de ces espaces, sensibiliser à la non mutabilité des espaces agricoles et naturels des propriétaires terriens.

Assurer une réponse au cas par cas des demandes de porteurs de projets : assurer un accompagnement individualisé par les communes

Répondre aux attentes locales au regard des contraintes recensées : risque de pollution, risque inondation, potentiel agronomique, zones humides...

BOITE À OUTILS ADAPTÉS

Constituer un référentiel d'actions existantes : programme local d'agriculture (pays de Rennes), charte de l'agriculture et de l'alimentation (Lorient agglomération), charte agricole d'agglomération (Orléans -Val de Loire)...

Assurer une veille foncière : espaces mutables et transactions réalisées à partir d'outils déjà existants (vigifoncier, observatoire de l'agriculture et de la nature)

Identifier des sites stratégiques à préempter par les collectivités en partenariat avec la SAFER

L'offre et la demande : analyser les offres de terrains disponibles au regard des demandes de porteurs de projet pour identifier des lieux de projets agricoles

Communiquer auprès des collectivités et porteurs de projets sur les outils disponibles d'aide à l'accès au foncier bail, ...

STRATÉGIE TERRITORIALE & FONCIÈRE

Mener une réflexion prospective sur la valorisation financière des espaces agricoles

Développer l'intervention foncière : identifier les fonciers communaux sur lesquels un projet agricole peut être installé

Recenser et quantifier l'offre locale en place et définir les besoins de produits locaux à réimplanter ou à renforcer : maraîchage, élevage, arboriculture...

Accompagner le développement d'équipements logistiques et d'organisation des activités agricoles : plateforme de stockage, abattoirs, ...

Identifier les formes de culture adaptées à la nature des sols

TECHNIQUE & FINANCIÈRE

Identifier les potentialités agronomiques des communes : analyse foncière, potentiel agronomique des sols...

Financement des projets communaux

Accompagnement technique des projets communaux

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine
Hangar G2 - Bassin à flot n°1 BP 71 - F-33041 Bordeaux Cedex
tél.: 33 (0)5 56 99 86 33 | fax : 33 (0)5 56 99 89 22
contact@aurba.org | www.aurba.com

© aurba | mars 2018

Diagnostic de l'agriculture sur le territoire de Bordeaux Métropole et orientations partagées pour une politique agricole

Direction de la Nature, juillet 2018

BORDEAUX MÉTROPOLE

Sommaire

Préambule 3
Source des données 4
Lexique 5

Les caractéristiques de l'agriculture sur le territoire de Bordeaux Métropole 7
Des surfaces agricoles réduites et inégalement mises en valeur 8
L'occupation agricole des sols dans la Métropole 11
Un élevage en diminution dominé par les bovins 13
Une lente érosion du nombre d'exploitations 14
Une spécialisation forte des exploitations agricoles de la Métropole 16
Une majorité d'exploitations individuelles sur de faibles surfaces 18
Les exploitants agricoles de la Métropole : mobilité, âge et succession 19
EN BREF… 22

Le contexte métropolitain : contraintes et potentialités pour le maintien et le développement de l'agriculture 23
Les freins au développement de l'agriculture : les facteurs physiques 24
Les freins au développement de l'agriculture : les facteurs règlementaires 25
Les freins au développement de l'agriculture : les facteurs humains et financiers 27
Les potentialités de développement de l'agriculture : des espaces agricoles à protéger et d'autres à conquérir 28
Les potentialités de développement de l'agriculture : des organismes professionnels actifs pour une agriculture de qualité 29
Les potentialités de développement de l'agriculture : un lien à conforter entre le monde agricole et le monde urbain - Les initiatives locales de jardinage 30
Les potentialités de développement de l'agriculture : des marchés urbains différenciés et l'expansion de la vente directe 31
EN BREF… 34

Enjeux et orientations d'une politique agricole métropolitaine 35
Les enjeux d'une politique agricole métropolitaine 36
Un enjeu nourricier et la contribution de l'agriculture à l'autonomie alimentaire 36
Enjeu économique : les retombées socio-économiques de l'agriculture sur le territoire 37
L'enjeu environnemental : des agriculteurs gestionnaires des milieux et des paysages 40
Un enjeu d'expérimentation et d'innovation 41
Un enjeu social et éducatif 41
Vers un modèle agricole métropolitain 42
Agricultures périurbaines et urbaines : les fondements d'un modèle agricole métropolitain 42
Propositions d'orientations pour une politique métropolitaine 44
Des orientations stratégiques concertées 45
Orientation stratégique n°1 : Soutenir une production agricole diversifiée, multifonctionnelle et respectueuse de l'environnement 46
Orientation stratégique n°2 : Structurer une offre agricole et alimentaire de qualité, de proximité et pour tous 50
Les axes opérationnels de la politique agricole métropolitaine partagée 53
A - Soutenir la production agricole et faciliter les conditions d'exploitations 53
B - Renforcer le lien Agriculture / Nature dans la logique d'adaptation au changement climatique 54
C - Renforcer les structures du système de production agricole métropolitain 55
D - Consolider et diversifier les modes de commercialisation 56
E - Valoriser la production locale de qualité 57
F - Valoriser l'agriculture par son intégration au projet métropolitain 58

Préambule

Depuis les années 90, la préservation des espaces agricoles aux abords des villes est un enjeu majeur du ministère de l'Agriculture. En effet, le développement périurbain a entraîné des pressions foncières importantes avec pour conséquence une diminution de l'activité agricole. Désormais, c'est un équilibre entre espaces naturels, agricoles et forestiers et espaces urbains qui est recherché par les métropoles. Mais l'aménagement du territoire n'est pas le seul facteur ayant amené les politiques publiques locales à s'interroger sur les enjeux de cette agriculture périurbaine, la crise économique et les problèmes environnementaux ont également joué un rôle important dans ce changement. La notion de durabilité au sens économique, environnementale mais aussi sociale est aujourd'hui au cœur du développement et la multifonctionnalité de l'agriculture est reconnue. La société civile s'est également emparée du sujet via la question alimentaire avec une volonté de reterritorialisation de celle-ci, et par conséquent le besoin d'une agriculture de proximité.
Pour répondre à ces enjeux économiques, environnementaux et sociaux, les collectivités s'investissent aujourd'hui de plus en plus sur ces thématiques transversales et multi-scalaires. Elles prônent notamment une agriculture saine et respectueuse de l'environnement et les circuits courts et de proximité. Le lien producteurs-consommateurs se recrée à travers une augmentation importante de la demande en produits locaux, ce qui permet un maintien voire une revalorisation des espaces agricoles périurbains. L'ensemble des métropoles françaises ont donc investi le champ de l'agriculture urbaine avec des déclinaisons opérationnelles variées, selon les potentialités de leur territoire et la force de l'engagement politique, allant de mesures de soutien ponctuelles et sectorielles à l'élaboration de véritables politiques agricole et alimentaire reposant sur une approche multidimensionnelle de l'agriculture urbaine et périurbaine.

Dès 2011, la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole a intégré la thématique agricole, en partenariat avec les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs du territoire. Des actions de soutien à l'activité agricole, au développement de la formation, à la valorisation des circuits courts ont été engagées avec succès, particulièrement au sein des espaces périurbains comme la vallée des Jalles où l'ensemble des actions est coordonné dans le programme du Périmètre des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP).
Cette première étape a permis d'identifier les potentialités du territoire métropolitain en matière agricole et d'orienter en conséquence les actions métropolitaines selon deux enjeux initiaux : restaurer les trames verte et bleue tout en contribuant à la sécurité alimentaire de l'agglomération. Des axes opérationnels forts sont alors apparus en faveur d'une agriculture de production alimentaire en priorité, d'une agriculture durable autant en termes de prise en compte de l'environnement que de viabilité économique des exploitations, et enfin de la valorisation d'un lien fort entre nature, agriculture et tissu urbain.

Aujourd'hui, la question agricole s'impose à toutes les métropoles dans ses différentes dimensions (économique, environnementale et sociale) et répond à une attente forte des citoyens en demande de qualité, de traçabilité des produits agricoles et soucieux de soutenir une économie de proximité. Il convient dès lors d'interroger nos pratiques afin d'accélérer le mouvement de transition agricole et alimentaire en formulant une politique agricole métropolitaine globale afin de coordonner nos actions, d'en développer de nouvelles en accord avec la réalité du territoire métropolitain.
Un premier point demande une clarification préalable : qu'appelle-t-on agriculture urbaine ? Une confusion sémantique existe entre l'agriculture urbaine, périurbaine et le jardinage urbain. Les critères définissant l'activité agricole sont fixés par l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime : « *Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.* » Cette dénomination implique des contrôles spécifiques liés à la qualité professionnelle de l'activité, une affiliation au régime de la MSA (régime de protection sociale de la profession agricole) et des employés considérés comme « salariés agricoles », bénéficiant d'une couverture sociale adaptée.
Les activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles sont déterminées par la loi comme étant des activités agricoles si les deux conditions suivantes sont remplies :

- Il doit exister un lien étroit entre les activités de transformation, de conditionnement, de commercialisation et l'acte de production. Ce lien est effectif dans la mesure où la majorité des produits provient de l'exploitation, les activités de prolongement sont accomplies par les exploitants eux-mêmes, les membres de la famille ou par des salariés employés à cet effet.
- Ces activités doivent être dirigées par l'exploitant qui exerce l'activité de production support.

Les activités touristiques sont considérées comme des activités agricoles si la structure d'accueil touristique est située sur l'exploitation ou dans ses locaux et dirigée par le chef d'exploitation. Les entreprises de travaux agricoles sont les entreprises effectuant des travaux s'insérant directement dans le cycle de la production végétale ou animale, des travaux d'amélioration foncière agricole (drainage - assainissement), ainsi que des travaux accessoires à la réalisation des travaux précédents (irrigation, arasement de talus).

Ces premiers éléments nous incitent à aborder l'activité agricole en tant qu'activité économique de production. A ce titre les pratiques de jardinage urbain, individuelles ou collectives, répondant à une fonction de lien social et / ou de sensibilisation à l'environnement, ne rentrent pas dans le périmètre de la politique agricole métropolitaine. Par ailleurs, ces pratiques de jardinage sont déjà soutenues par Bordeaux Métropole dans son Règlement d'Intervention Nature.

La distinction entre agriculture urbaine et périurbaine mérite d'être affirmée sur le territoire de Bordeaux Métropole conformément à son histoire. En effet, le territoire articule des zones agricoles traditionnelles en périphérie de la ville-centre et des parcelles agricoles enchâssées dans le tissu urbain dense. Les premières, situées majoritairement en zones humides, sont des héritages de l'histoire agricole et urbaine locale (ceinture maraichère, marais de la Presqu'île). Les secondes sont des opportunités à valoriser au sein des espaces urbains. Les deux types d'agriculture partagent des points communs évidents en termes techniques, de pratiques agraires, d'accès aux débouchés urbains, etc. Dans les deux cas, la technicité des pratiques, les contraintes environnementales et de voisinage sont fortes et souvent la viabilité économique des exploitations repose sur la multifonctionnalité des exploitations (lieu de production, de vente, de sensibilisation, de pédagogie, etc.) Mais elles admettent aussi de fortes différences en termes de productivité et la multifonctionnalité, de possible en zone périurbaine devient souvent un impératif en zone urbaine pour équilibrer le bilan financier de toutes petites exploitations qui doivent viser des marchés de niche ou d'extrême proximité.

Le territoire métropolitain a donc cette richesse de pouvoir s'appuyer sur des zones agricoles historiques périurbaines et de compléter leurs apports par le développement d'une agriculture urbaine dont le modèle économique est encore en élaboration. La politique agricole métropolitaine aura pour vocation de veiller au renforcement de l'agriculture périurbaine tout en veillant au développement de l'agriculture urbaine, sorte de vitrine expérimentale, dans un souci de complémentarité entre les deux afin de satisfaire les besoins des habitants de la métropole.

L'élaboration d'une politique métropolitaine en matière d'agriculture repose tout d'abord sur une bonne connaissance du territoire et de l'activité agricole sur celui-ci. C'est à partir de cette prise en compte de la réalité métropolitaine que pourront être identifiées ***les contraintes et les potentialités du développement de l'agriculture*** dans la métropole. Nous pourrons dès lors définir ***les enjeux et les fonctions d'une agriculture au service du projet métropolitain***. Enfin pourront alors être présentées ***les orientations potentielles d'une politique agricole en faveur d'une agriculture nourricière, productive et durable***, assumant également son rôle social de lien entre les urbains et l'environnement.

Sources des données

Le document qui suit a été réalisé par la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole et les analyses développées s'appuient sur différentes sources statistiques et documentaires. Les données statistiques présentées dans ce diagnostic proviennent du Recensement Général Agricole décennal (Agreste, recoupées avec les services de la DRAAF Nouvelle Aquitaine), de l'étude réalisées en 2012 par Agricultures et Territoires (Chambre d'Agriculture de la Gironde) pour la Communauté Urbaine de Bordeaux à l'époque. Ces données sont complétées et actualisées par des données INSEE, des données issues du GIP ATGeRi, du GIP Littoral Aquitain, de l'A'Urba (2018) et de la base de données de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA Nouvelle Aquitaine), l'étude VERTIGO LAB (2018) sur les retombées socio-économiques de la filière agricole, ainsi que les données internes à Bordeaux Métropole. L'ensemble des traitements statistiques et cartographiques ainsi que les analyses quantitatives et qualitatives a été réalisé par la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole.

Ces données fournissent une image en un temps donné de l'état de l'agriculture sur notre territoire. Compte-tenu des sources de données multiples manipulées, il n'est pas question de fournir une image exhaustive de la question agricole. En revanche, elles ont le mérite de fixer des ordres de grandeur, de permettre d'identifier des tendances et de relativiser des perceptions à priori parfois battues en brèche par la réalité statistique. Par ailleurs ces données - leur collecte comme leur analyse – permettent de poser les bases d'un observatoire de l'agriculture, outil indispensable au suivi et à l'évaluation d'une politique publique. Une fois les orientations stratégiques de la politique agricole métropolitaine définies et leurs axes opérationnels identifiés, il sera nécessaire de préciser les indicateurs de suivi retenus dans le processus d'observation.

Lexique des données

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole, qui atteint une certaine dimension (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) et de gestion courante indépendante. Une exploitation agricole est rattachée à la commune de domiciliation de son siège et peut exploiter des terres sur cette même commune et/ou sur une autre commune.

Superficie agricole utilisée (SAU): la surface agricole utile (SAU) est un instrument statistique destiné à évaluer la surface foncière déclarée par les exploitants agricoles comme utilisée par eux pour la production agricole. La SAU est composée des terres arables (grande culture, cultures maraîchères, cultures permanentes, les cultures fourragères, prairies artificielles...), des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), des cultures pérennes (vignobles, vergers...) et des jardins familiaux des agriculteurs. Elle n'inclut pas les bois et forêts. Elle comprend en revanche les surfaces en jachère, c'est-à-dire les terres retirées de la production (gel des terres). Ces terres sont comprises dans les terres arables. Pour chaque exploitation, la SAU est affectée à la commune du siège de l'exploitation agricole, mais une exploitation peut déclarer des terres éclatées sur plusieurs communes.

Unité gros bétail tous aliments (UGBTA) : unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes (par exemple, une vache laitière = 1,45 UGBTA, une vache nourrice = 0,9 UGBTA, une truie-mère = 0,45 UGBTA).

Orientation technico-économique de l'exploitation /de la commune : production dominante de l'exploitation / de la commune, déterminée selon la contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard.

Superficie en terres labourables (STL) : superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages (hors superficie toujours en herbe), tubercules, légumes de plein champ, jachères.

Superficie en cultures permanentes (SCP) : superficie en vignes, vergers, pépinières ornementales, fruitières et forestières, cultures de jonc, mûrier, osier, arbre truffier, à laquelle s'ajoute la superficie en arbres de Noël en 2010.

Superficie toujours en herbe (STH) : prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.

Chef d'exploitation : le chef d'exploitation ou premier coexploitant est la personne physique qui assure la gestion courante et quotidienne de l'exploitation. Par convention, on ne retient qu'une seule personne, celle qui assure la plus grande part de responsabilité ou la plus jeune en cas d'égalité. De même il convient de préciser que sont comptabilisés les sièges d'exploitations domiciliés sur chaque commune, ce qui ne préjuge pas que toutes les terres exploitées soient localisées sur la commune de domiciliation.

Cultures : les superficies sont celles à la disposition de l'exploitation au titre des récoltes 2010, même si certaines récoltes se font en fin d'année. Il s'agit de la culture principale, la somme des cultures donne la superficie agricole utilisée.

Actifs agricoles permanents : La main-d'œuvre prise en compte est celle qui a une activité régulière sur l'exploitation. L'emploi saisonnier et le recours aux entreprises de travaux agricoles ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Unité de travail annuel : mesure en équivalent temps complet du volume de travail fourni par les chefs d'exploitations et coexploitants, les personnes de la famille, les salariés permanents, les salariés saisonniers et par les entreprises de travaux agricoles intervenant sur l'exploitation. Equivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an. Elle mesure un volume de travail et non l'emploi de l'exploitation. Le temps de travail sur l'exploitation des actifs permanents est recueilli par tranche de quarts de temps, avec pour minimum moins d'un quart de temps et pour maximum un temps complet par actif. La quotité de temps affectée à chaque actif permanent est prise en compte pour le calcul des unités de travail agricole selon la correspondance suivante :

- le temps partiel correspondant à moins d'un quart de temps est équivalent 0,125 UTA

- le temps partiel compris entre un quart et moins d'un demi-temps est équivalent à 0,375 UTA
- le temps partiel compris entre un demi-temps et moins de trois quarts de temps est équivalent à 0,625 UTA
- le temps partiel compris entre trois quarts et moins d'un temps plein est équivalent à 0,875 UTA
- le temps complet est équivalent à 1 UTA.

Jachère : Historiquement, la jachère est l'ensemble des pratiques culturales de printemps et d'été des terres arables préparant l'ensemencement d'une céréale d'automne. Cette préparation consiste en plusieurs labours dont le but est de détruire les adventices (mauvaises herbes), ensevelir la fumure et accélérer la décomposition de la matière organique. La jachère a souvent été appelée *repos* de la terre, terme ambigu parce qu'il s'appliquait aussi à la friche enherbée, et parce que cette terre au «repos» était intensément travaillée. Le vocable de jachère est réapparu, depuis 1992 en Europe, dans le cadre de la Politique Agricole Commune comme une mesure d'ordre économique destinée à limiter la surproduction dans certaines cultures, notamment les céréales. Les agriculteurs doivent « geler » une partie de leurs terres en échange d'une rémunération (gel environnemental). Ils n'ont pas le droit d'utiliser cette surface. Cette *jachère* réglementaire n'ayant aucune parenté avec la jachère « historique », l'appellation de « gel des terres » est alors plus adaptée.

MAEC : Les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition. C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique. Ces mesures sont mobilisées pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le changement climatique.

Friche : Une friche est un terrain précédemment exploité (champ, prairie, verger, vigne, jardin...), abandonné par l'homme et colonisé par une végétation spontanée (espèces héliophiles, rudérales). Cette zone sans occupant humain actif n'est plus cultivée, productive ni même entretenue, mais des activités marginales peuvent s'y étendre si ses parties restent accessibles : cueillette, pâturage, braconnage, chasse, pêche et autres activités. Le nettoyage provisoire ou intensif d'une friche amenant, ou non, une mise en culture ou en parc surveillé, par exemple la coupe des ronces et broussailles, voire de la strate arborée, s'appelle le défrichage. Le défrichement désigne l'activité de suppression de l'état de forêt.

Les caractéristiques de l'agriculture sur le territoire de Bordeaux Métropole

Des surfaces agricoles réduites et inégalement mises en valeur

Des surfaces agricoles en augmentation après un recul fort

Dans le PLU (2016), les espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains (NAFU) représentent respectivement 5248 ha (9,1 %, N), 9172 ha (15,9 %, A), 15293 ha (26,5 %, F) et 27910 ha (48,4 %, U). Parmi les espaces agricoles A au sein de la Métropole, les surfaces agricoles utiles (SAU) connaissent une évolution contrastée : de 7139 ha en 1988, elles sont tombées à 6291 ha en 2000, soit une diminution de près de 12 % en 10 ans. Si le développement urbain et économique de l'agglomération s'est fait historiquement en grande partie au détriment des surfaces autrefois cultivées, le mouvement semble s'être inversé depuis 2000 puisque la SAU a augmenté de 4.7 % en 2010 (dernier RGA, soit 294 ha en plus pour un total de 6585 ha). La SAU représente ainsi 71,8% des espaces A du PLU.

Une vocation des terres agricoles stable dans le temps

Malgré cette augmentation des Surfaces Agricoles Utilisées, leurs destinations restent stables sur les 10 dernières années : 42 % de Surfaces Toujours en Herbe, 41 % de Terres Labourables et 17 % de Cultures Permanentes. Pour mémoire en 2000, les proportions étaient respectivement de 42 %, 42 % et 16 %.

Un PLU efficace en matière de protection des surfaces agricoles

Mutation de l'occupation du sol en ha et % entre 2000 et 2010

Type d'espace	*Surface en ha*	*% du la superficie totale BM*	*Type d'évolution*
N inchangé	4 888	8,48	**Stabilité (96,61 %)**
A inchangé	9 046	15,70	
F inchangé	15 162	26,31	
U inchangé	26 573	46,12	
N vers U	197	0,34	Mutation au profit des espaces urbains (2,32 %)
A vers U	718	1,25	
F vers U	422	0,73	
N vers A	27	0,05	Mutation au profit des espaces agricoles (0,22 %)
F vers A	62	0,11	
U vers A	37	0,06	
N vers F	77	0,13	Mutation au profit des espaces forestiers (0,23 %)
A vers F	38	0,07	
U vers F	16	0,03	
A vers N	248	0,43	Mutation au profit des espaces naturels (0,62 %)
F vers N	66	0,11	
U vers N	46	0,08	
Total	57 623	100,00	*Source : OCS Aquitaine: GIP ATGeRI, GIP Littoral Aquitain*

La stabilité des types de SAU se combine avec celle des affectations des sols dans les documents règlementaires et notamment le SCOT et le PLU métropolitain : sur la dernière décennie la destination des sols des espaces NAFU prise en compte par le PLU change peu.

En une décennie, plus de 96 % des espaces NAFU ont conservé leur destination et moins de 4 % des sols ont connu un changement d'affectation, et **seulement 1337 ha de NAF ont été « consommés » par l'urbain dont 718 ha à vocation agricole**. Parallèlement 126 ha ont basculé en A au PLU. On peut donc considérer que **592 ha agricoles ont été perdus en 10 ans** ce qui est relativement peu, alors même que la SAU a augmenté pendant cette période. Pour autant c'est en surface l'équivalent d'une vallée maraichère et les terres consommées sont des terres agricoles hors PPRI, autrefois complémentaires avec les terres inondables dans les exploitations et moins contraintes en termes de construction.

Un potentiel agricole dans les espaces U et AU non artificialisés

Niveau d'artificialisation des espaces ouverts à l'urbanisation (U) ou urbanisables (AU) en ha - 2016

Espaces U artificialisés	23 675
Espaces AU artificialisés	695
Espaces U non artificialisés	2 613
Espaces AU non artificialisés	2 387
Total U et AU	29 370

Au delà des zonages agricoles du PLU, considérons les espaces à vocation anciennement agricole aujourd'hui classés en U ou AU. On peut distinguer les espaces U et AU référencés par le PLU selon qu'ils soient artificialisés (bâtis) ou non artificialisés (non aménagés). Le total des espaces U et AU non artificialisés s'élève à 5000 ha sur le territoire métropolitain et **1922 ha anciennement agricoles, non encore bâtis, sont susceptibles d'être urbanisés.**

Anciens modes d'occupation des sols des espaces U et AU non artificialisés

Espaces Naturels en ha	727
Espaces Agricoles en ha	1 922
Espaces Forestiers en ha	2 350
Total en ha	5 000

Des surfaces agricoles inégalement réparties dans le territoire métropolitain

L'agriculture constitue une activité résiduelle sur le territoire métropolitain qui ne concerne que 11.43 % de sa surface. Les surfaces agricoles utilisées se répartissent de façon hétérogène sur le territoire.

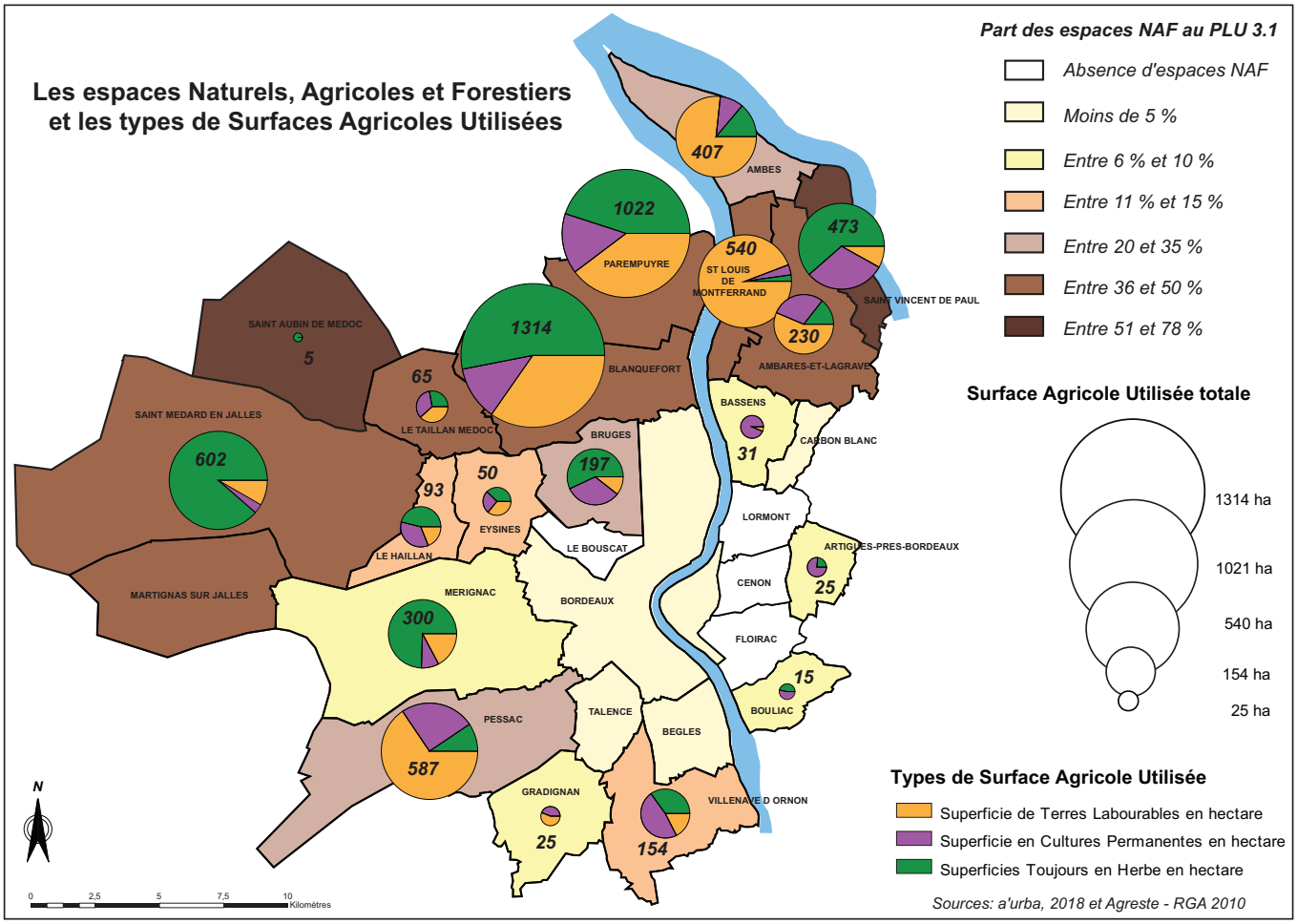

Quatre communes ne possèdent pas de zone agricole, naturelles ou forestières au PLU 3.1 (Floirac, Cenon, Lormont et Le Bouscat). A ces communes urbanisées s'ajoutent Carbon-Blanc et celles du cœur d'agglomération densément urbanisées (Bordeaux, Talence, Bègles). Les surfaces agricoles sont ici très réduites sinon anecdotiques.

Une première couronne de communes ayant des NAF plus développés enserre ce noyau urbain dense, de Mérignac à Bassens en rive droite, en passant par Gradignan, Villenave d'Ornon, Bouliac et Artigues-près-Bordeaux. Pessac se rattache à cette première couronne avec des espaces NAF plus importants.

La forte représentation de ces espaces Naturels, Agricoles et Forestiers caractérise les communes du nord de la Métropole d'ouest en est, du contact du massif forestier occidental au cœur des marais de la Presqu'île d'Ambès, en passant par la vallée des Jalles.

Communes - PLU 3.1	*Zones A et F au PLU (ha)*	*Surfaces communales en ha*	*Ratio %*
Ambarès et Lagrave	970	2475	39
Ambès	724	2534	29
Artigues-près-Bordeaux	44	724	6
Bassens	51	1028	5
Bègles	7	1083	1
Blanquefort	1607	3407	47
Bordeaux	2	4985	0
Bouliac	42	786	5
Bruges	496	1422	35
Carbon-Blanc	3	393	1
Eysines	155	1202	13
Gradignan	80	1575	5
Le Haillan	98	932	10
Le Taillan-Médoc	601	1512	39
Martignas-sur-Jalle	1017	2646	38
Mérignac	442	4789	9
Parempuyre	1291	2183	59
Pessac	923	3869	23
Saint-Aubin-de-Médoc	2723	3482	78
Saint Louis de Montferrand	629	1146	55
Saint-Médard-en-Jalles	3662	8491	43
Saint-Vincent-de-Paul	925	1394	66
Talence	36	830	4
Villenave d'Ornon	234	2120	11

Surfaces agricoles et surfaces forestières

Pour caractériser plus finement les espaces agricoles, il convient d'envisager les différents types de SAU dans les communes où les espaces NAF représentent plus de 5 % de la superficie communale. Pour mémoire, le calcul de la SAU par commune intègre toutes les surfaces exploitées par les exploitations dont le siège est situé sur la commune, que ces surfaces mises en valeur soient localisées sur la commune de résidence ou non. Cet indicateur national du RGA peut dans des cas particuliers introduire un biais dans la description de la réalité communale. Ainsi le total de SAU pour Bordeaux est supérieur à 400 ha, exclusivement localisés sur des communes voisines mais rattachés aux sièges d'exploitation domiciliés sur la commune de Bordeaux.

La SAU moyenne s'élève à 235 ha. Neuf communes ont une SAU supérieure à la moyenne et appartiennent logiquement à l'écharpe agricole nord-ouest / est identifiée plus haut. Dans le détail, les types de SAU permettent de de préciser l'orientation agricole générale des communes.

	SAU en ha		
Commune	***2010***	***2000***	***1988***
Ambarès-et-Lagrave	230	834	620
Ambès	407	540	535
Artigues-près-Bordeaux	25	47	65
Bassens	31	28	66
Bègles	0	30	28
Blanquefort	1314	1053	669
Bordeaux	436	0	1
Bouliac	15	34	100
Le Bouscat	8	3	5
Bruges	197	248	234
Carbon-Blanc	0	9	13
Cenon	0	6	0
Eysines	50	79	461
Floirac	0	9	11
Gradignan	25	1	17
Le Haillan	93	139	147
Lormont	6	5	7
Martignas-sur-Jalle	0	10	18
Mérignac	300	149	239
Parempuyre	1022	1116	1035
Pessac	587	403	421
Saint-Aubin-de-Médoc	5	36	57
Saint-Louis-de-Montferrand	540	265	727
Saint-Médard-en-Jalles	602	460	585
Saint-Vincent-de-Paul	473	483	612
Le Taillan-Médoc	65	125	206
Talence	0	0	0
Villenave-d'Ornon	154	179	260

A l'ouest,dans les communes de Saint Aubin de Médoc et de Martignas sur Jalle, les espaces forestiers et naturels s'imposent avec une SAU très limitée. Une seconde nuance apparait avec Saint Médard en Jalles et Mérignac où la SAU est importante et dominée par les surfaces toujours en herbes, loin devant les terres labourables et les cultures permanentes (essentiellement viticulture). Une troisième nuance s'impose dans la partie septentrionale de la vallée des Jalles et sur la Presqu'île d'Ambès : les surfaces agricoles sont plus développées et les trois types de SAU sont bien représentés avec une domination soit des surfaces en herbes soit des terres labourables. Dans tous les cas la viticulture, seule culture permanente, est toujours présente. Le schéma est le même dans les trois communes de la frange urbaine que sont Le Haillan, Eysines et Bruges. Enfin, quatrième nuance, l'écharpe viticole du sud et de l'est, de Pessac à Bassens au contact des vignobles du sud et de l'Entre Deux Mers. Ici la vigne domine souvent dans la SAU mais sur des surfaces restreintes et émiettées dans le tissu urbain qui impose sa pression foncière à laquelle seule la viticulture peut résister.

Une évolution localement contrastée de la SAU sur trois décennies

Si la SAU a globalement diminué en 30 ans, le constat est à nuancer localement. La phase de contraction majeure des SAU communales se déroule entre 1988 et 2000. Par la suite les évolutions locales peuvent se regrouper en quatre catégories :

- Des communes où la SAU a quasiment disparu (Talence, Martignas sur Jalles, Le Bouscat, Bègles, Floirac, Cenon et Lormont). Carbon Blanc se rattache à ce groupe du fait de la disparition quasi totale des terres agricoles, malgré le maintien de leur faible surface en 1988 et 2000. Bordeaux appartient également à ce groupe.

- Des communes où la SAU a progressivement diminuée sur les trois périodes de recensement (Saint Aubin de Médoc, Le Haillan, Eysines, Le Taillan Médoc, Villenave d'Ornon, Bouliac, Artigues près Bordeaux et Saint Vincent de Paul).

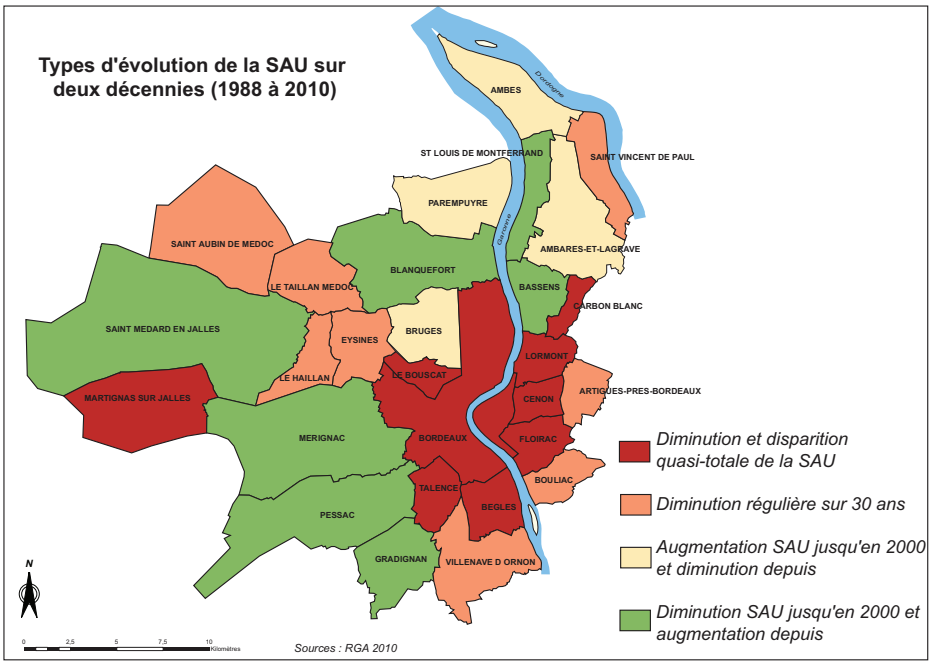

- Des communes où la SAU a connu une augmentation entre 1988 et 2000 pour décliner depuis cette date (Ambès, Ambarès et Lagrave, Bruges et Parempuyre).

- Des communes au comportement inverse avec une diminution de la SAU entre 1988 et 2000 et une augmentation depuis (Blanquefort, Mérignac, Pessac, Saint Louis de Montferrand et Saint Médard en Jalles. Bassens et Gradignan se rattachent également à ce groupe malgré la faible SAU concernée et très légèrement en augmentation.

L'occupation agricole des sols dans la Métropole

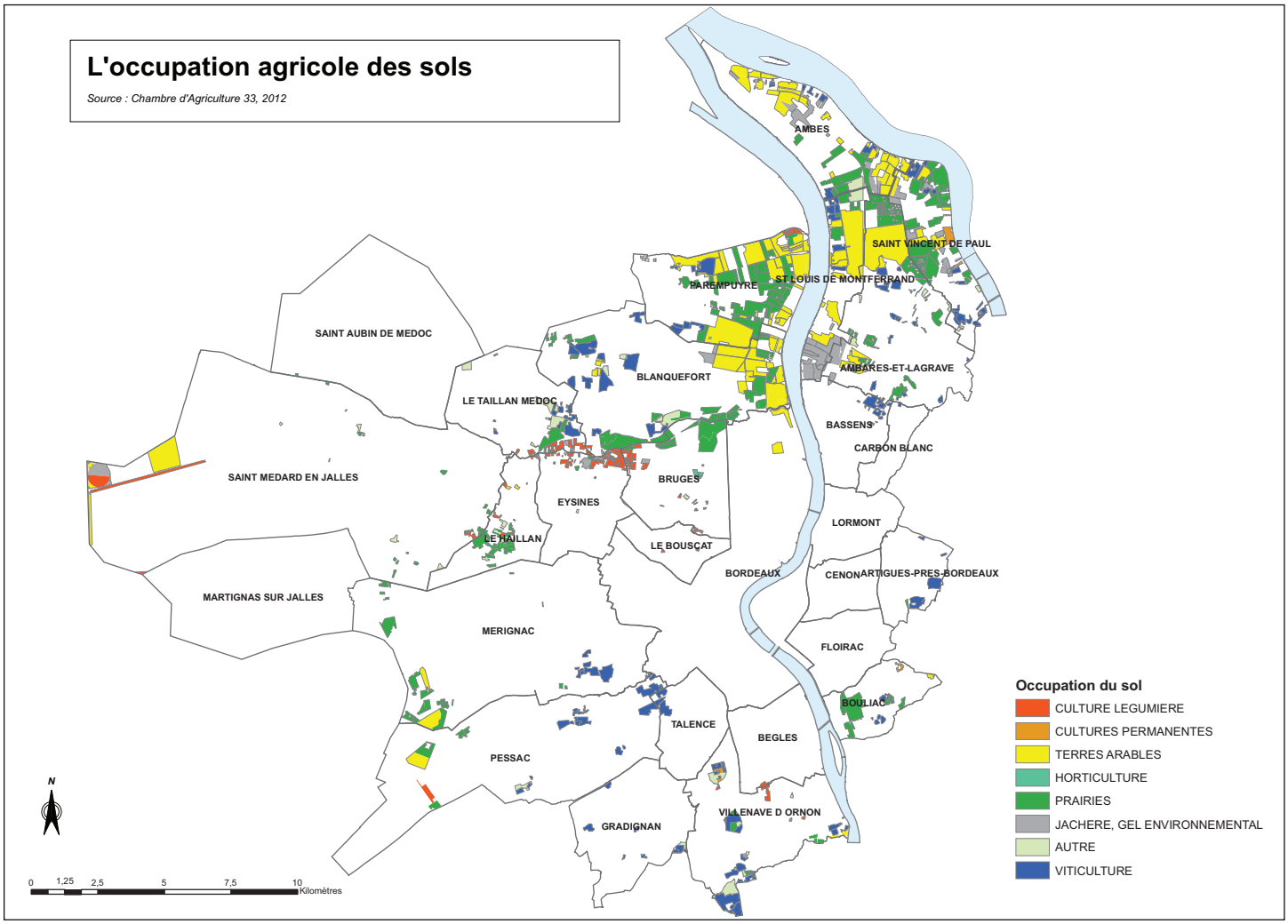

Ces espaces agricoles sont divers et variés. Les chiffres qui suivent représentent les parcelles mises en valeur par les exploitations agricoles professionnelles. Ne sont ici pas comptabilisées les prairies entretenues par des personnes ayant quelques animaux (moutons et chevaux essentiellement), les parcelles viticoles ou maraîchères faisant l'objet d'une exploitation de la part de particuliers en vue de leur consommation personnelle.

La carte de l'occupation agricole des sols, établie en 2012 par Agricultures et Territoires – Chambre d'Agriculture de la Gironde, présente l'affectation agricole des parcelles mises en valeur sur le territoire métropolitain. La distribution géographique des grandes aires agricoles de la métropole est encore plus précise. On y retrouve le mitage viticole cerné par la ville dans les communes du sud de la métropole et en limite de l'aire métropolitaine vers l'est, à Artigues près Bordeaux au contact des coteaux de l'Entre Deux Mers. Les deux grands secteurs agricoles de la métropole, Presqu'île d'Ambès et Parc des Jalles / Vallée maraichère de la Jalle de Blanquefort, sont encore plus clairement identifiables.

Répartition des surfaces par culture sur le territoire métropolitain

Nature	Surface en ha	% par rapport aux surfaces cultivées
Prairies	1897	32,45
Terres labourables	2012	34,43
Vignes	923	15,8
Vergers	31	0,54
Maraîchage	272	4,56
Horticulture	10	0,18
Gel environnemental	430	7,36
Autres utilisations agricoles	266	4,56
Surface totale	**5846**	**100**

Source : Chambre d'agriculture 33 - 2012

Les types de mise en valeur agricole

L'occupation agricole des sols la plus importante correspond aux **terres labourables ou arables** qui représentent plus de **34 % des surfaces**. Leur utilisation est assez variée : le maïs (doux, ensilage, grain) prédomine largement sur les céréales (blé, triticale) et les oléagineux (tournesol). Ces espaces peuvent être destinés également, en rotation annuelle, à de la production légumière de plein champ

vouée à l'industrie agro-alimentaire de la conserverie, de la congélation ou du jus de fruits (haricots verts, carottes, tomates, …). Ces terres sont principalement localisées dans le cadran Nord Est de la métropole, de part et d'autre de la Garonne, sur les parties basses de la vallée permettant une irrigation par capillarité même si l'aspersion tend à se développer depuis quelques années.

Les **prairies** occupent plus de **32 % de l'espace agricole**. Ce sont des espaces naturels destinés au pacage des animaux présents dans les exploitations. Il s'agit de façon exclusive d'exploitations extensives dont une part est même labellisée agriculture biologique. La part des prairies est minorée dans les chiffres pris en compte car de nombreuses autres prairies existent mais n'entrent pas dans l'économie des exploitations agricoles professionnelles considérées. Elles sont le fait de doubles actifs ou de besoins liés à une activité de loisirs. C'est sans doute l'occupation du sol où la demande est la plus forte et la compétition foncière la plus importante.

La **vigne** trouve encore des espaces de prédilection au sein du territoire métropolitain. Plusieurs Appellations d'Origines Contrôlées existent : rive gauche, au Sud, l'AOC Pessac Léognan et au Nord débute l'AOC Haut Médoc ; rive droite les AOC Premières Côtes de Bordeaux, Bordeaux et Entre Deux Mers. Ces aires AOC concernent 4053 ha potentiellement plantables répartis sur 17 communes. Les parcelles viticoles plantées représentent 923 ha alors que les surfaces bénéficiant réellement de la présence de la vigne sur la métropole correspondent à 865 ha selon l'INAOQ.

Appellations	*Surface AOC en ha*	*Surface vignes en ha*	*Coefficient de remplissage en %*
Bordeaux-Bordeaux supérieur	912	166	18,20
Premières côtes de Bordeaux	182	49	26,89
Entre Deux Mers	1168	100	8,55
Haut Médoc	928	247	26,64
Pessac Léognan	863	303	35,13
Total	**4053**	**865**	**21,35**

Source: INAOQ - 2010

Le coefficient de remplissage de l'aire AOC est de 21,35 % et reste faible au regard du potentiel offert, mais cette part reste correcte pour un secteur très urbanisé. Le reste de l'AOC s'avère difficilement mobilisable car soit exploité à d'autres fins, soit inséré dans un tissu urbain peu dense. Les surfaces viticoles sont en régression constante pour les AOC les moins prestigieuses, en particulier sur la rive droite (Floirac, Lormont, Bouliac et Carbon Blanc). Cette viticulture rélictuelle n'a pas la réputation de celle de l'autre rive et la moindre valeur vénale des vignes les met moins à l'abri de l'urbanisation. Une des particularités du vignoble du Sud de la rive gauche de l'agglomération est son caractère résiduel, inséré en îlots au milieu d'un tissu urbain dense. La renommée de ces châteaux a assuré leur survivance alors même que de nombreux autres ont disparu. Sur la partie Nord de la rive gauche, les vignobles sont plus en périphérie des zones urbaines et leurs surfaces les rendent moins vulnérables à l'urbanisation. Ils sont également moins isolés, le tissu agricole est plus dense rendant la perception de l'activité agricole plus prégnante. Une part de ce vignoble est protégée dans le SCOT de l'agglomération bordelaise au titre des Espaces Naturels Majeurs.

Le **maraîchage** occupe **moins de 5 % des surfaces exploitées**. On le retrouve sur des espaces spécialisés, en particulier dans la vallée maraîchère d'Eysines. D'autres noyaux très dilués et résiduels apparaissent sur la commune de Villenave d'Ornon et en limite de Saint Médard en Jalles et du Haillan. Ce dernier secteur connaît une redynamisation récente avec l'installation de jeunes agriculteurs en culture biologique. Quelques autres sites existent, dispersés sur le territoire, avec des productions extrêmement variées (dont des légumes exotiques ou une safranière).

La vallée maraîchère d'Eysines, terre historique de la production légumière de l'agglomération bordelaise, est sous exploitée (importance des friches) et fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics en vue du maintien et du confortement de sa vocation (PEANP des Jalles), avec de nouvelles installations sur des terres en friches et des agrandissements d'exploitations. Cet espace possède un terroir spécifique procurant aux légumes produits une douceur particulière et reconnue (en particulier pour les carottes et les pommes de terre).

Cette activité agricole est aussi caractérisée par des investissements importants de serres chauffées ou de tunnels froids, permettant d'étaler, tout au long de l'année, les productions mais également d'offrir localement des légumes primeurs. Ces structures permettent aussi la production de légumes et de fruits hors sols (concombres, fraises en particulier). Des variétés spécifiquement locales continuent d'être produites comme la pomme de terre d'Eysines ou l'artichaut de Macau. En matière de maraîchage, la qualité des sols, l'accès à l'eau et sa qualité, conditionnent le maintien et le développement de cette filière qui, au même titre que la viticulture, est étroitement liée à la qualité agronomique des sols.

Les autres utilisations agricoles des sols sont très réduites. On note **la survivance de vergers** (essentiellement liés à la production de fruits à pépins) exclusivement localisés sur la rive droite, notamment à Saint Vincent de Paul où 27 ha de pommiers, poiriers et noyers sont en voie de conversion bio. La **filière horticole** est **peu présente et fragile**, basée sur de petits espaces parfois enserrés dans le tissu urbain. Son maintien n'est lié qu'à la volonté et la ténacité des producteurs dont la qualité et l'originalité des productions sont gages de pérennité. Toutefois, leur localisation a déjà

conduit à des fermetures de sites du fait de contraintes de plus en plus prégnantes sur l'activité agricole. Les **surfaces en jachères non cultivées**, gelées au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) ou des politiques environnementales agricoles, sont **relativement importantes (près de 7 % de la SAU de la Métropole)**. Elles présentent la particularité d'être dans leur grande majorité liées à des exploitations de grandes cultures extérieures au territoire métropolitain et situées plus au Sud de l'agglomération.

UN ÉLEVAGE EN DIMINUTION DOMINÉ PAR LES BOVINS

Une situation de l'élevage difficile à mesurer

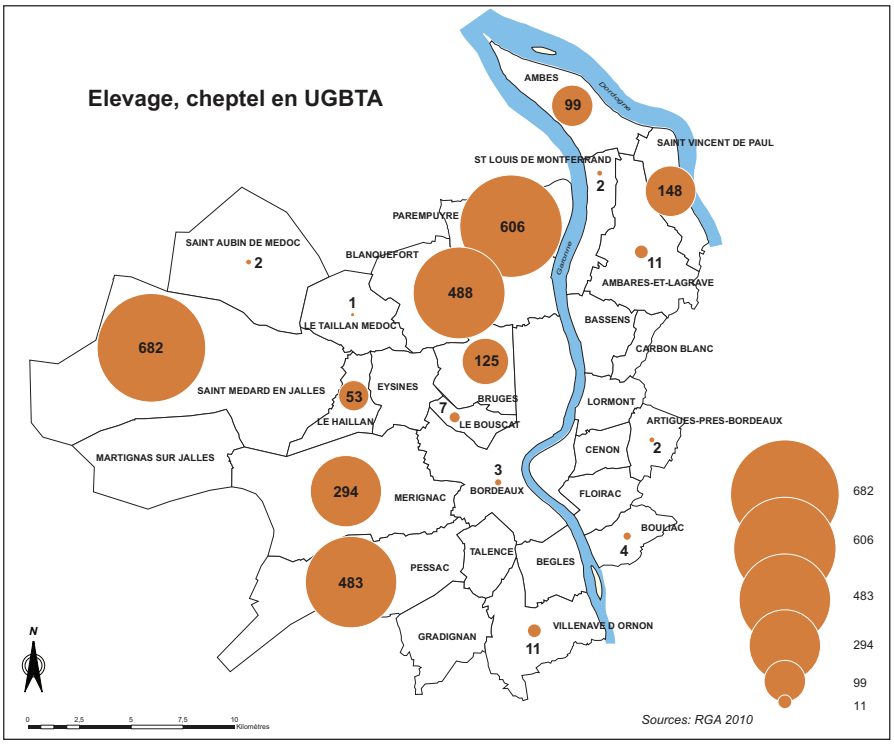

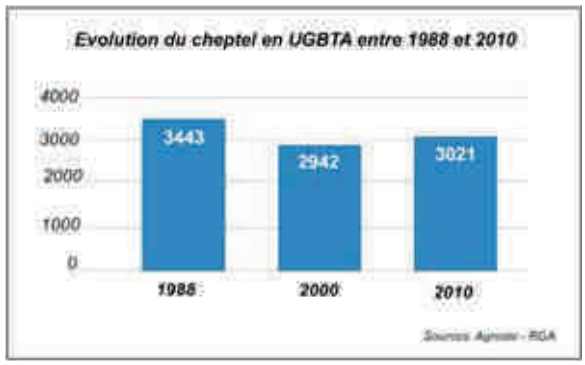

Une grande partie des filières d'élevage est présente sur le territoire de la métropole bordelaise. Il est extrêmement difficile d'établir une situation fiable en termes d'effectifs pour certains cheptels. A l'exception des bovins dotés d'un système de traçabilité quasi équivalent à l'état civil, il n'existe aucun système équivalent pour les autres animaux. Pour les ovins, les caprins et les volailles, un enregistrement de détention d'animaux est obligatoire dès le premier animal mais la déclaration du nombre de bêtes détenues n'est pas obligatoire. Pour les chevaux, les Haras Nationaux tiennent un fichier déclaratif dans lequel la mort de l'animal n'est pas enregistrée de façon systématique. Les ruches font, quant à elles, l'objet d'une procédure nouvelle avec immatriculation individuelle. De plus, rien n'oblige une personne à être exploitante agricole pour détenir des animaux, ainsi il n'est fait aucune distinction entre un élevage professionnel et un simple détenteur d'animaux lors de l'attribution des immatriculations par l'Etablissement Départemental de l'Elevage. Il y a ainsi 156 détenteurs d'animaux, hors équins, sur l'agglomération bordelaise pour seulement **33 éleveurs professionnels** auxquels il faut ajouter 48 personnes possédant des poulinières (activité de naisseur équin), sans qu'elles possèdent pour autant un statut de chef d'exploitation agricole du fait du faible nombre d'animaux détenus.

Un cheptel en diminution, dominé par les bovins avec une sous-représentation des volailles

Le cheptel en UGBTA s'élève à 3021 têtes en 2010 et reste relativement stable (près de 2950 individus en 2000). En revanche entre 1988 et 2000, la baisse des effectifs a été conséquente avec moins 500 têtes, soit une perte de 15 % des effectifs en 10 ans.

La répartition du cheptel en UGBTA en 2010 indique très clairement la domination écrasante des élevages bovins qui représentent près de 80 % des effectifs. Les élevages ovins représentent une très faible part du total (2 %). Les volailles représentent à peine 1 % du cheptel. Les autres élevages (18 %) regroupent des effectifs importants mais de nature très diverse et notamment les équins. En ce qui concerne la filière bovine, le cheptel s'élève à environ **2685 bêtes** de tous âges. Ce nombre est en perpétuel mouvement du fait des naissances et des ventes d'animaux. Cet effectif concerne essentiellement des races à viande, puisque l'on ne note la présence que de trois élevages laitiers sur les **33 élevages de bovins** rencontrés sur le territoire.

Concernant les ovins, seules deux unités peuvent être considérées comme ayant une spécialité dans ce domaine. Par contre, nombre de doubles actifs possèdent des troupeaux relativement conséquents. Nous avons **78 détenteurs d'ovins** sur le territoire et seuls 33 ont déclaré ces animaux, conduisant à un effectif d'environ **760 ovins**.

Pour les **caprins**, il n'existe aucun élevage spécialisé et l'effectif déclaré par les agriculteurs professionnels est faible (24). Concernant les **élevages de volailles**, aucune exploitation n'est spécialisée dans cette production en 2010. Depuis deux exploitations se sont développées dont l'une produit des volailles qui sont commercialisées vivantes, l'autre élevage bio commercialise des volailles conditionnées et écoulées pour partie dans le circuit des AMAP et surtout en vente directe (Ferme de Courtillas, Mérignac). **9 exploitations** équines possèdent **800 équidés**. Une unité est spécialisée dans la production d'équins destinés à la boucherie. Enfin, **1413 ruches** sont déclarées par 65 résidents de la Métropole dont seuls trois sont des exploitations professionnelles (600 ruches).

Spécialisation bovine et déficit de prairies

La carte du cheptel en UGBTA illustre la domination des bovins au sein du cheptel avec les effectifs les plus conséquents localisés sur les communes dont la SAU intègre des surfaces de prairies importantes (Saint Médard en Jalles, Blanquefort, Parempuyre, Saint Vincent de Paul, Mérignac, Pessac, Bruges, Ambès et Le Haillan). Ailleurs dans la métropole, l'élevage est anecdotique par les effectifs concernés. Alors que les communes de Saint Louis de Montferrand et d'Ambarès et Lagrave présentent les mêmes aptitudes à l'élevage que leur voisine de Saint Vincent de Paul, l'élevage y est peu développé conformément à la forte proportion de Terres Labourables dans la SAU.

En fonction des charges à l'hectare couramment admises sur le secteur et en fonction des différents animaux, le pâturage de ces bêtes générerait, pour les seules exploitations professionnelles, un besoin en prairies estimé à 4200 ha alors qu'au total la SAU métropolitaine n'en offre que 1897. Un déficit au niveau local de 2300 ha de prairies environ existe donc, obligeant les exploitants métropolitains à louer des terres loin de leurs bases.

Une lente érosion du nombre d'exploitations

Un nombre limité d'exploitations sur le territoire métropolitain

Le nombre d'exploitations sur le territoire de Bordeaux Métropole s'élève à **195** selon le Recensement Général Agricole de 2010. Cette valeur diffère des 176 établissements répertoriés par la Chambre d'Agriculture de la Gironde à la même période, ceci s'expliquant par des seuils de prise en compte différents (surfaces cultivées, finalité commerciale ou pas, etc.) entre les deux organismes. Les 19 exploitations de différence sont en fait de très petites exploitations en termes de surface mises en valeur, souvent travaillées par des agriculteurs préretraités ou retraités et sans objectif de commercialisation. La distribution des sièges d'exploitations se calque sur celle des Surfaces Agricoles Utilisées envisagée plus avant. On retrouve l'arc agricole métropolitain allant de la Presqu'île d'Ambès à Pessac au sud, en passant par la vallée des Jalles et les bords de Garonne en rive gauche puis Saint Médard en Jalles et Mérignac. Les communes de la rive droite, de Bassens à Bouliac en passant par Carbon Blanc et les trois communes de Floirac, Lormont et Cenon possèdent un nombre limité d'exploitations agricoles, ce qui est cohérent avec la faiblesse des SAU déjà notée.

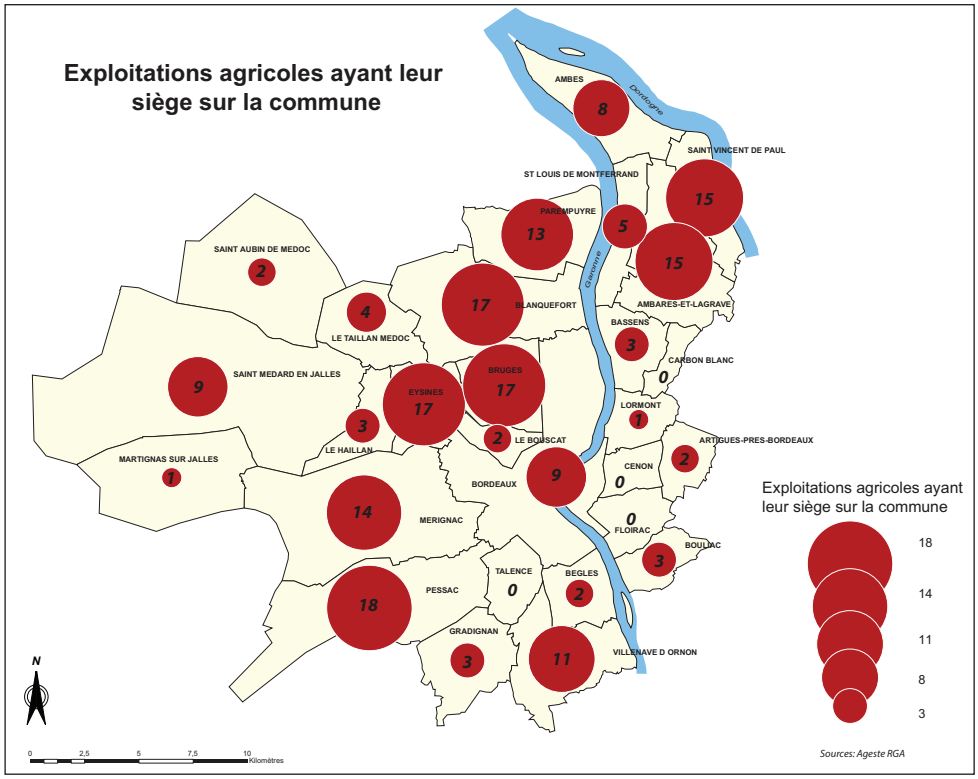

La même situation serait logique à Villenave d'Ornon mais ici la viticulture, sur une SAU certes réduite, permet le maintien d'un nombre d'exploitations (11) important au regard des surfaces mises en valeur. Ce phénomène est amplifié dans la ville centre : Bordeaux abrite 9 sièges d'exploitation qui exploitent des terres hors du périmètre communal.

	Exploitations agricoles *ayant leur siège sur la commune*		
Commune	**2010**	**2000**	**1988**
Ambarès-et-Lagrave	15	42	104
Ambès	8	18	36
Artigues-près-Bordeaux	2	6	10
Bassens	3	8	20
Bègles	2	5	8
Blanquefort	17	25	28
Bordeaux	9	0	16
Bouliac	3	8	11
Le Bouscat	2	5	9
Bruges	17	38	73
Carbon-Blanc	0	5	9
Cenon	0	3	0
Eysines	17	28	54
Floirac	1	4	5
Gradignan	3	7	12
Le Haillan	3	5	11
Lormont	1	1	2
Martignas-sur-Jalle	1	3	6
Mérignac	14	14	27
Parempuyre	13	22	20
Pessac	18	21	30
Saint-Aubin-de-Médoc	2	7	11
Saint-Louis-de-Montferrand	5	8	17
Saint-Médard-en-Jalles	9	16	44
Saint-Vincent-de-Paul	15	24	43
Le Taillan-Médoc	4	10	18
Talence	0	1	3
Villenave-d'Ornon	11	23	45
Total	**195**	**357**	**672**

Augmentation de la SAU et baisse du nombre d'exploitation à l'échelle de la métropole

Si l'on considère l'évolution conjointe de la SAU et du nombre d'exploitations, on retrouve une dynamique partagée nationalement, à savoir une baisse constante et régulière du nombre d'exploitations depuis le milieu des années 80 et un double mouvement de baisse jusqu'au début des années 2000 puis une augmentation conséquente des surfaces agricoles. L'hypothèse classique consiste à envisager une augmentation des surfaces mises en valeur par un nombre plus restreint d'exploitations. On peut s'interroger sur la pertinence de ce modèle explicatif dans le cadre d'une agriculture urbaine, aux spécialisations variées mais où dominent la viticulture, le maraîchage et la polyculture, s'exerçant sur des surfaces réduites et morcelées.

Un nombre d'exploitations en baisse depuis trente ans…

Le tableau du nombre des exploitations en 1988, 2000 et 2010 atteste de la baisse continue et conséquente du nombre d'exploitations sur notre territoire depuis 30 ans. Tout comme les surfaces agricoles, les exploitations actuelles peuvent être considérées comme résiduelles dans une première approche.

Evolution conjointe du nombre d'exploitations et de la SAU entre 1988 et 2010

Année	Nombre d'exploitations	S.A.U. (en ha)
1988	672	7139
2000	357	6291
2010	195	6585

… mais des situations locales contrastées, de la stabilisation à la disparition

Dans le détail, l'évolution du nombre d'exploitations en 1988, 2000 et 2010 révèle que la tendance à la diminution n'est pas continue dans le temps et pas toujours homogène dans l'espace. Dans le temps, il apparaît clairement que la plus forte diminution a lieu entre 1988 et 2000. Toutes les communes en attestent et parfois c'est plus de 50 % des exploitations qui ont disparu dans cette première phase (Ambarès et Lagrave, Ambès, Bassens, Carbon Blanc, Eysines, Saint Médard en Jalles ou Villenave d'Ornon).

Si la dynamique de diminution se poursuit fortement pour la majorité des communes entre 2000 et 2010, les situations locales sont beaucoup plus contrastées, allant d'une baisse mesuré (Blanquefort, Parempuyre, Pessac ou Eysines) à une disparition totale (Carbon Blanc, Talence). D'autres enfin comme Bordeaux (qui n'avait plus la moindre exploitation en 2000) ou Mérignac retrouvent un solde positif.

Malgré ces quelques situations locales prometteuses, le bilan est négatif sur les trente dernière années. Si à l'échelle de la Métropole, 52 % des exploitations agricoles

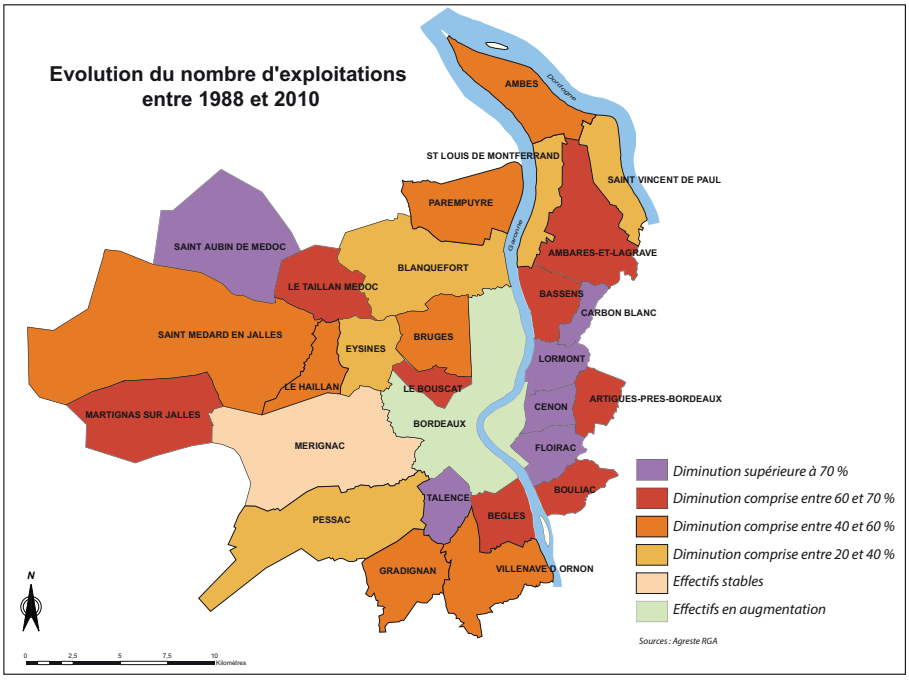

ont disparu, les communes les plus touchées (60 à 70 % des exploitations en moins) se concentrent sur la rive droite (Carbon Blanc, Cenon, Lormont et Floirac). Il est à noter que la faiblesse des effectifs de départ amplifie le phénomène de baisse ici, ce qui n'est pas le cas pour les autres communes de la rive droite où la chute est également forte.
Sur l'arc agricole métropolitain, de Pessac à la Vallée des Jalles et jusqu'à la pointe de la Presqu'île, la diminution est forte également mais les spécialisations agricoles des terroirs ont amorti le phénomène (viticulture, maraîchage et polyculture).

Une spécialisation forte des exploitations agricoles de la métropole

La diversité d'occupation du sol implique un panel d'orientations technico-économiques (OTE) des exploitations variées. **Une des caractéristiques majeures des exploitations du territoire métropolitain est leur spécialisation**. La très grande majorité des exploitations possède une orientation unique (Viticulture, Maraichage, Elevage, Grandes Cultures, etc.) et seules quelques grandes exploitations combinent plusieurs OTE. Ceci implique une très grande sensibilité des structures au moindre aléa tant climatique qu'économique. Les exploitations, et particulièrement les petites, pour maintenir un contexte économiquement viable, dans un contexte de pression urbaine, vont donc chercher à utiliser la présence de la ville, notamment en termes de débouchés.

Les types de spécialisation des exploitations agricoles de la Métropole

Sur les 176 unités référencées par la Chambre d'Agriculture de la Gironde, un tiers correspond à des unités viticoles (58). Ces exploitations sont globalement de grande taille puisqu'elles ont une surface moyenne de 16,80 ha. Cette surface est importante en viticulture et cache des réalités très différenciées.

Orientation	Nombre d'exploitations	%
Viticulture	58	33
Maraîchage	47	26,7
Elevage	33	18,76
Grandes cultures	27	15,34
Horticulture	6	3,4
Arboriculture	2	1,1
Apiculture	3	1,70
Total	**176**	**100**

Nombre d'exploitants par OTE
Source : Chambre d'agriculture 33 - 2012

Les exploitations de maraîchage (47) représentent un peu plus du quart des entreprises agricoles présentes sur le territoire, mettant en valeur 5,80 ha en moyenne. Nombre de ces unités n'exploitent pas, tous les ans, la totalité de leurs surfaces et pratiquent des rotations de cultures, laissant ainsi certaines parties en jachère, notamment dans les exploitations bio.
Les 33 éleveurs représentent moins de 20 % des exploitations. Ces élevages sont variés et il existe nombre de détenteurs d'animaux non comptabilisés car ne constituant pas des exploitations agricoles professionnelles. La surface moyenne de ces exploitations d'élevage sur la métropole est de 57,5 ha, chiffre faible par rapport aux moyennes nationales (96 ha). Cela confirme que ces exploitations sont en déficit de prairies et doivent chercher les surfaces nécessaires sur d'autres territoires. 27 exploitations de grandes cultures possèdent une surface moyenne de 74 ha, cachant cependant une diversité importante en termes de surface exploitée. C'est dans cette catégorie que l'on retrouve les unités les plus grandes du territoire (435 ha pour la plus importante).
Viennent ensuite des catégories que l'on pourrait qualifier de fragiles et en voie de disparition compte tenu des difficultés économiques auxquelles elles sont confrontées. Il s'agit des unités d'horticulture dont une part est spécialisée en floriculture et des exploitations d'arboriculture qui elles, ont quasiment disparu du paysage agricole après avoir connu une période d'embellie. Une seule demeure à Saint Vincent de Paul avec un verger s'étendant sur 27 ha.
Enfin, 3 apiculteurs professionnels présentent la particularité de ne pas avoir de foncier, puisque déposant leurs ruches en des endroits stratégiques au gré des saisons, afin de pouvoir récolter des miels diversifiés en fonction des pollens présents. Certains ont des conventions avec les communes et Bordeaux métropole pour utiliser leur foncier.

Orientations technico-économiques des exploitations et spécialisation des communes

Quelques profils communaux apparaissent selon les OTE des exploitations. La domination de la viticulture en nombre d'exploitations est forte : cette orientation est présente dans la majorité des communes. Certaines communes peuvent même être qualifiées de viticole tant les exploitations idoines sont majoritaires. C'est le cas de Saint Vincent de Paul, Ambarès et Lagrave, Bassens, Bouliac, Bordeaux, Villenave d'Ornon, Gradignan et Pessac. Sur la Presqu'île, quand les exploitations viticoles ne sont pas dominantes, elles rivalisent avec celles spécialisées dans les grandes cultures.

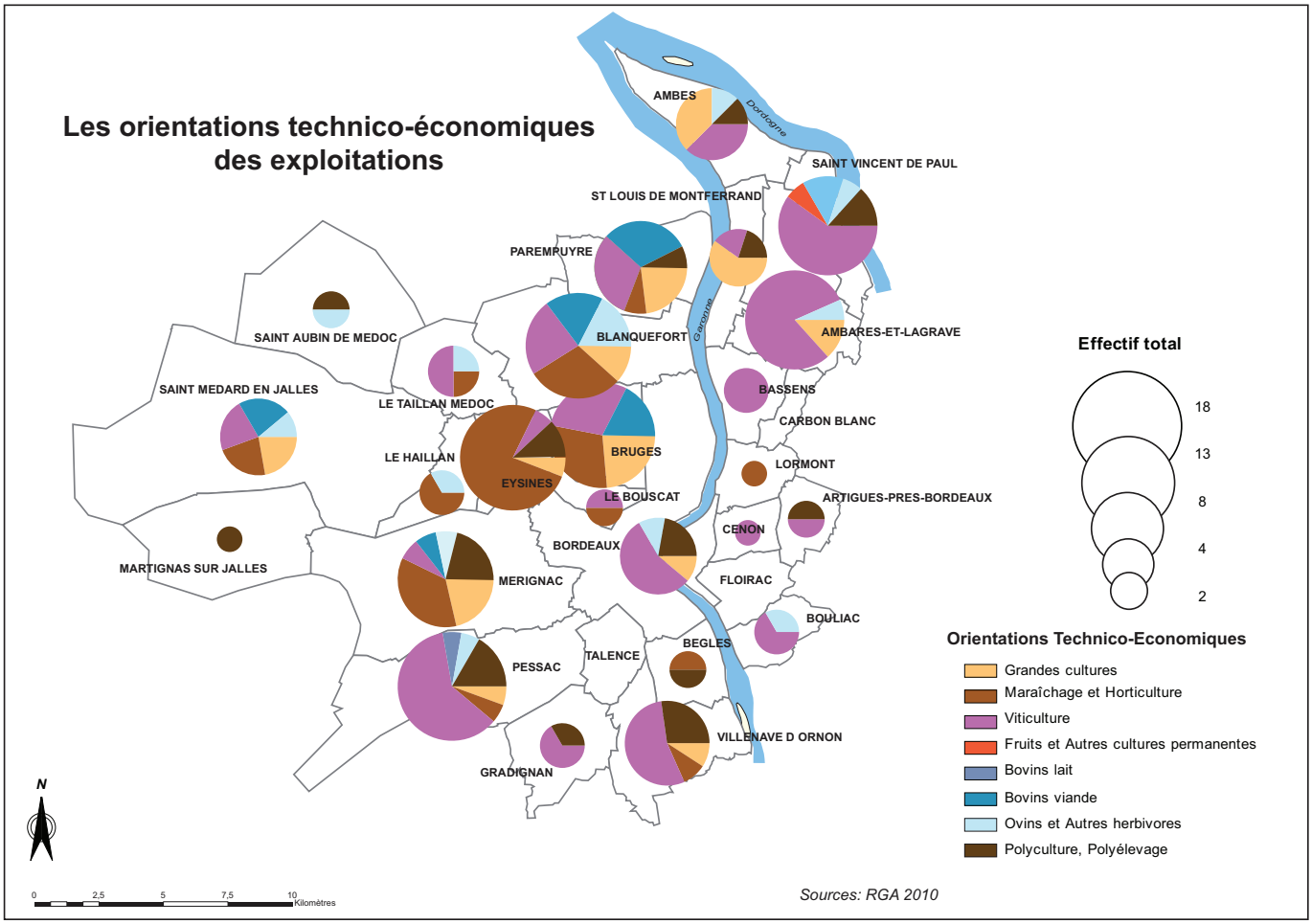

En rive gauche, les communes de la partie amont de la vallée des Jalles associent viticulture polyculture et / ou élevage ovin au maraîchage dominant (Le Taillan Médoc, Le Haillan et Eysines). La partie aval de la vallée jusqu'aux bords de Garonne se caractérise par l'association de quatre OTE majeures : viticulture, grande culture, élevage bovin et maraîchage (Bruges, Blanquefort et Parempuyre). Enfin les communes de Mérignac ou Saint Médard en Jalles ont un profil plus varié et moins spécifique, leurs exploitations étant orientées sur le maraîchage, la viticulture, la polyculture et les élevages bovins et ovins.

La structure des exploitations agricoles reflète la diversité des productions. Elle atteste également de la fragilité d'un grand nombre de structures de petites tailles, enchâssées dans le tissu urbain. Il y a globalement une certaine corrélation entre la spécialisation de l'exploitation et sa taille.

Le développement de l'agriculture biologique

Sur le territoire métropolitain en 2016,12 exploitants sont engagés dans cette démarche, dont 3 en conversion (période de transition entre les deux systèmes de cultures), soit 6,81 % des agriculteurs, avec une grande diversité de productions alliant viande bovine, viticulture, maraîchage et cultures industrielles de légumes. En termes de surfaces, ce ne sont que 209,29 ha qui sont labellisés bio, soit 3,58 % de la SAU, légèrement au-dessus de la moyenne nationale (3,10%).

L'agriculture biologique progresse au niveau du maraichage du fait de jeunes agriculteurs (sur les 4 jeunes installés en 2010 et 2011, tous ont opté pour une production bio), à la fois pour des raisons éthiques mais également en raison des plus-values économiques générées par cette filière qui correspond à une demande sociétale croissante. La prise de conscience d'une approche environnementale est réelle, soit à l'occasion d'un aléa climatique ou technique. La volonté des agriculteurs de sortir ou de ne pas rentrer dans un mode de production où ils sont prisonniers du négoce, des fournisseurs et du système bancaire joue également en faveur du développement de modes de production et de commercialisation alternatifs.

Les ménages de l'agglomération de Bordeaux représentent plus de 50% du potentiel total de consommation du département en production bio et la majorité des exploitations bio de la Métropole commercialisent directement au sein du territoire métropolitain, en vente directe.

Une majorité d'exploitations individuelles sur de faibles surfaces

Une majorité d'exploitations individuelles…

	Tous statuts	Exploitations individuelles	GAEC	EARL avec chef d'exploitation seul	EARL avec plusieurs coexploitants	Autres
Ambarès-et-Lagrave	15	11				4
Ambès	8	6	1			1
Artigues-près-Bordeaux	2	1				1
Bassens	3	1			2	
Bègles	2	1				1
Blanquefort	17	9				8
Bordeaux	9	2		2		5
Bouliac	3	2				1
Le Bouscat	2	1				1
Bruges	17	14	1		1	1
Carbon-Blanc						
Cenon						
Eysines	17	15	1			1
Floirac	1					1
Gradignan	3	1				2
Le Haillan	3	2				1
Lormont	1					1
Martignas-sur-Jalle	1	1				
Mérignac	14	8		4		2
Parempuyre	13	8				5
Pessac	18	7	1	1		9
Saint-Aubin-de-Médoc	2	2				
Saint-Louis-de-Montferrand	5	1		2		2
Saint-Médard-en-Jalles	9	6				3
Saint-Vincent-de-Paul	15	6	1	2	1	5
Le Taillan-Médoc	4	3				1
Talence						
Villenave-d'Ornon	11	4				7

Le tableau suivant, élaboré à partir du RGA 2010, référence les différents statuts juridiques des exploitations sur le territoire métropolitain. La grande majorité des exploitations sont individuelles (113 soit 57 %). Les autres formes juridiques sont très diverses comme en atteste la forte part des statuts « autres » (32 % au total). Les EARL sont peu représentées avec un seul chef d'exploitation (9 soit 6 %) et celles avec plusieurs co-exploitants le sont encore moins (4 soit 2 %). De même les GAEC sont peu nombreux (5 au total).

Cette prédominance de la forme individuelle est à rapprocher de celle des petites surfaces exploitées, typiques des orientations économiques telles que la viticulture et surtout le maraîchage, la polyculture et l'élevage de petits troupeaux. C'est aussi une particularité classique des agricultures urbaines.

La carte illustre cette domination de la forme individuelle et ce tout autant dans les communes viticoles que dans les communes de la vallée de la Jalle de Blanquefort. La part des autres statuts augmente clairement soit dans les communes viticoles aux domaines prestigieux, soit dans les communes orientées vers les grandes cultures de la Presqu'île ou encore dans les communes aux orientations plus diversifiées comme Mérignac et Saint Médard en Jalles. Sur le territoire de la métropole bordelaise, malgré la domination numérique des formes individuelles d'exploitation, les formes sociétaires d'exploitation (souvent individuelles aussi) représentent plus du tiers des structures d'exploitation et près de 70 % des terres mises en valeur. On retrouve là l'effet combiné des très petites surfaces exploitées individuellement et au contraire les grandes superficies exploitées par les sociétés d'exploitation.

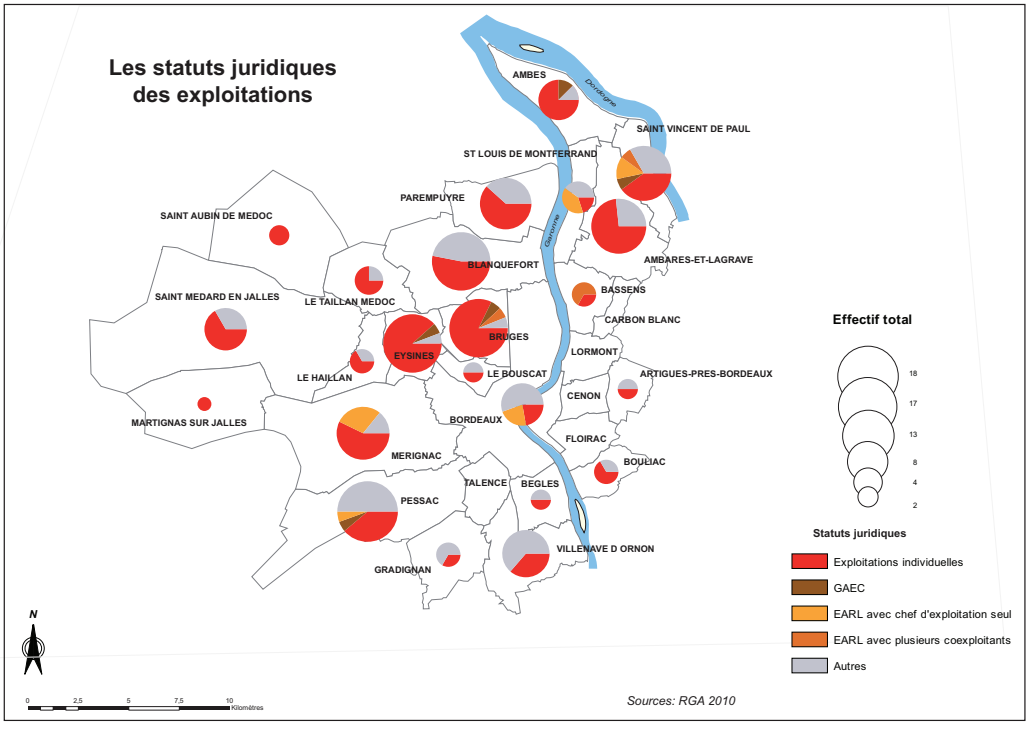

Répartition des exploitations par superficie

Classe de surface	Nombre d'exploitations	%	Surfaces concernées en ha	%
< 5 ha	51	28,5	118,74	2,03
De 5 à 20 ha	62	36,05	670,88	11,47
De 21 à 50 ha	19	11,05	658,01	11,25
De 51 à 100 ha	24	13,95	1711,21	29,27
> 100 ha	16	9,3	2687,91	45,97
Total	**172**	**100**	**5846,75**	**100**

Source : Chambre d'agriculture 33 - 2012

…occupant de petites surfaces

Une seconde approche de la structure des exploitations peut être conduite par les surfaces moyennes exploitées par exploitation. Près du tiers des unités agricoles (28.5 %) met en valeur à peine 2 % des surfaces alors qu'à l'opposé une poignée d'exploitations (9,30%) met en valeur presque la moitié des surfaces (46 %). Le premier cas correspond à de toutes petites unités caractéristiques de certaines

activités agricoles peu consommatrices d'espace liées, d'une part à la présence de la ville pour la concentration d'unités maraîchères et horticoles, mais aussi à la présence de la viticulture dans la ville.

Ces exploitations sont économiquement viables malgré leur petite taille. Mais leur faible étendue les rend, suivant leur localisation, extrêmement fragiles d'un point de vue foncier et peuvent faire l'objet d'une convoitise spéculative de la part des propriétaires ou des promoteurs immobiliers. Elles sont également sensibles à tout projet public qui pourrait avoir un impact sur leur surface. A l'opposé, les exploitations les plus vastes correspondent essentiellement à des unités de grandes cultures ou à des unités d'élevage. Leur position, souvent éloignée du tissu urbain et en secteur inondable, les rend peu sensibles à la pression urbaine.

Au-delà de ces extrêmes, la catégorie la mieux représentée est celle des exploitations entre 5 et 20 ha (36 % des exploitations sur 11,5 % des surfaces). Il s'agit là d'exploitations essentiellement viticoles, de grosses exploitations maraîchères ou de légumes de pleins champs. Quelques exploitations d'élevage en particulier pour les ovins et les équidés entrent également dans ce groupe. Pour la catégorie de 21 à 50 ha, peu représentée comparativement aux tranches inférieures (11,5 % des exploitations), les surfaces mises en valeur sont également faibles (11,25 % des surfaces). Cette tranche ne présente pas de caractéristique particulière. Sauf à reprendre les mêmes caractéristiques que précédemment à l'exception des unités de production de légumes qui n'existent plus à cette échelle là sur le territoire.

Enfin la catégorie comprise entre 50 et 100 ha est celle des grosses exploitations, tant en effectifs qu'en surfaces (14 % des exploitations sur 29 % des surfaces). Les exploitations viticoles les plus prestigieuses de l'agglomération, souvent de taille importante, appartiennent à cette catégorie. Mais on va également y retrouver les exploitations de céréales ou d'élevage les plus modestes de la Presqu'île d'Ambès.

Des exploitations à l'étroit dans le périmètre métropolitain

Si la répartition des exploitations agricoles au niveau de l'agglomération présente peu d'originalité spatiale, se calquant sur l'occupation des sols, l'originalité repose sur un autre fait. Selon les données de la Chambre d'Agriculture de la Gironde, en 2012, les exploitations de la métropole mettent en valeur près de 10 000 ha répartis hors métropole sur le département de la Gironde. La part exploitée in situ sur le territoire métropolitain ne représente qu'environ 58 % des surfaces mises en valeur par les exploitations de la métropole. Ainsi les élevages qui souffrent d'un manque de disponibilité de prairie sur le territoire (estimé à 2 300 ha) mettent en valeur des surfaces importantes dans le Médoc ou le Blayais. A l'inverse les exploitations de grandes cultures du département viennent chercher des surfaces en gel environnemental, en particulier sur le bec d'Ambès.

Les exploitants agricoles de la Métropole : mobilité, âge et succession

De la même manière que nous avons des communes sans aucune surface exploitée, nous en avons sans exploitants agricoles. Il existe également des agriculteurs sans terre du fait de l'orientation même de leur exploitation (miélapiculteur en particulier). L'agglomération bordelaise présente également l'originalité de posséder des sièges d'exploitation totalement insérés dans le tissu urbain, simplement entourés de quelques hectares en exploitation. Ce fait est valable quel que soit l'orientation technico-économique.

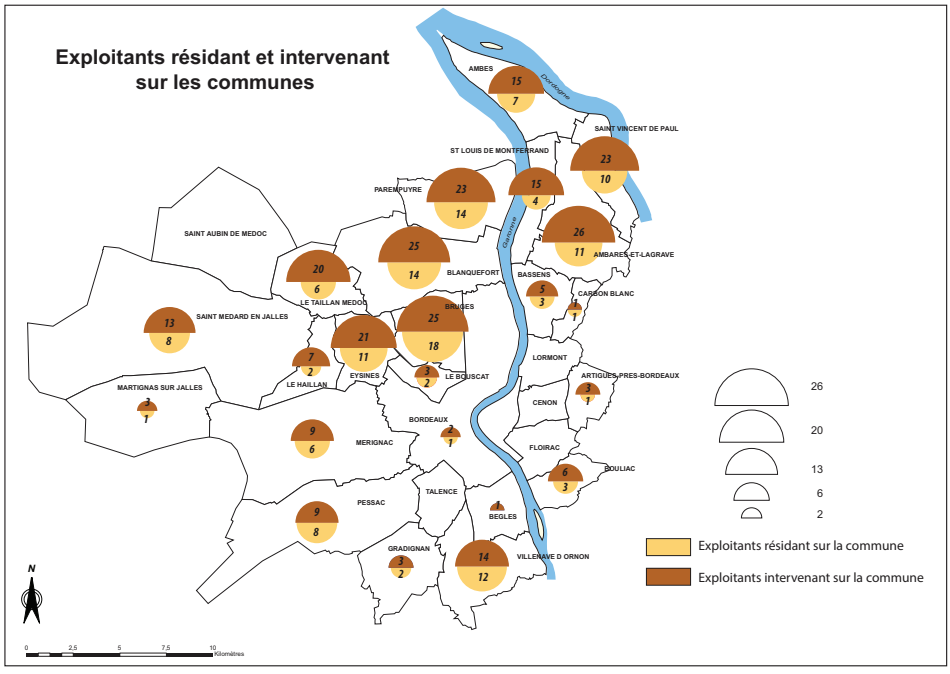

Nombre d'agriculteurs, à la différence d'une localisation en milieu rural, ne résident pas sur leur exploitation. D'autres possèdent plusieurs îlots fonciers en exploitation, dispersés soit sur l'agglomération (parfois sur les deux rives) ou en dehors de la Métropole. Ceci les a conduits, compte tenu du contexte urbain, à adapter leur structure en édifiant

Commune	Exploitants résidant sur la commune	Exploitants intervenant sur la commune
Ambarès et Lagrave	11	26
Ambès	7	15
Artigues près Bordeaux	1	3
Bassens	3	5
Bègles	0	1
Blanquefort	14	25
Bordeaux	1	2
Le Bouscat	2	3
Bouliac	3	6
Bruges	18	25
Carbon Blanc	1	1
Cenon	0	0
Eysines	11	21
Floirac	0	0
Gradignan	2	3
Le Haillan	2	7
Lormont	0	0
Martignas sur Jalles	1	3
Mérignac	6	9
Parempuyre	14	23
Pessac	8	9
Saint Aubin de Médoc	0	0
Saint Louis de Montferrand	4	15
Saint Médard en Jalles	8	13
Saint Vincent de Paul	10	23
Le Taillan	6	20
Talence	0	0
Villenave d'Ornon	12	14

Source : Chambre d'agriculture 33- 2012

des bâtiments sur chacune de ces unités foncières et à multiplier leur matériel agricole. Enfin la situation de la ville de Bordeaux est particulière du fait de l'existence de sièges administratifs d'exploitation de grandes cultures ou d'entreprises viticoles dont le foncier est totalement en dehors de l'agglomération.

Des exploitants mobiles à l'échelle métropolitaine

Le tableau confirme que la commune de Bruges possède le plus grand nombre d'exploitants agricoles (18) résidant sur la commune. Vient ensuite un groupe de communes ayant plus de 10 exploitants (Ambarès, Blanquefort, Eysines, Parempuyre, Saint Vincent de Paul et Villenave d'Ornon). Les autres possèdent entre 2 et 7 exploitants résidants sur la commune.

Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec le nombre d'agriculteurs qui exploitent effectivement sur les communes. Les différences prouvent combien ces derniers sont mobiles au sein du territoire. La carte des exploitants résidant illustre cette dynamique caractéristique de l'agriculture urbaine. Ainsi, 7 communes se retrouvent avec plus de 20 exploitations intervenant sur leur territoire (Ambarès, Blanquefort, Bruges, Eysines, Parempuyre, Saint Vincent de Paul et le Taillan). Toutes ont un nombre d'exploitations qui intervient sur le territoire supérieur au nombre de sièges présents. Bègles présente la particularité de ne plus avoir de siège d'exploitation mais d'avoir une partie exploitée par un agriculteur. Les situations sont très contrastées suivant les communes. De nombreux exploitants possèdent des terres sur 2, 3, voire 4 communes différentes.

Des agriculteurs relativement âgés à la tête d'exploitations individuelles

Afin d'avoir une vision d'avenir de l'agriculture métropolitaine et de ses acteurs, il est indispensable de pouvoir connaître la structure par âge de la population des chefs d'exploitation. Toutefois, les dirigeants des exploitations agricoles peuvent faire le choix d'être sous forme individuelle ou d'exploiter à travers diverses formes sociétaires adaptées à l'agriculture (GAEC, SCEA, EARL pour les plus répandues). Ces sociétés peuvent être à associé unique ou comprendre plusieurs membres. Elles peuvent également être affiliées à des sociétés à caractère familial (dans ce cas, la forme sociétaire est un moyen pour assurer la continuité de l'exploitation, voire la transmission du patrimoine) ou plus, à caractère institutionnel (les associés étant dans ce cas des investisseurs trouvant dans l'agriculture une source de profit). Il est donc difficile pour les formes sociétaires de connaître l'âge des exploitants et celui-ci, du fait de la structure sociétaire elle-même, ne constitue pas une incertitude en matière de portage foncier. Ce qui n'est pas le cas dans les exploitations individuelles où l'arrêt de l'activité de l'agriculteur signifie souvent fin de l'exploitation économique et cession ou mutation potentielles du foncier anciennement exploité.

Répartition des exploitations individuelles par tranche d'âge

Classe d'âge	Nombre d'exploitations	%	Surfaces en hectares	%
Moins de 40 ans	10	5,9	68,93	1,20
De 40 à 49 ans	12	7	228,97	4,1
De 50 à 59 ans	28	16,5	971,75	17,05
+ 60 ans	36	21,2	493,49	8,65
Groupement et société	84	49,4	3933,59	69
Total	**170**	**100**	**5696,73**	**100**

Source : Chambre d'agriculture 33- 2012

Les exploitants individuels se répartissent en 4 classes d'âge. Tout d'abord, les exploitants ayant moins de 40 ans ; ces derniers constituent le noyau des jeunes agriculteurs susceptibles de bénéficier des aides de l'Etat dans le cadre de leur installation. Ils constituent aussi une part de l'avenir de l'agriculture du territoire. Ils sont peu nombreux (10 en 2012) et mettent en valeur environ 1 % du territoire. Ce chiffre peu important traduit deux tendances : les jeunes s'installent de plus en plus à travers une forme

sociétaire et le nombre d'installations des jeunes tend, tout de même, à diminuer. Depuis ce constat datant de 2012, les choses ont un peu évoluées grâce à la formation maraîchère du CFPPA de Blanquefort et l'existence de couveuses agricoles qui ont permis à de jeunes exploitants (4 au total), souvent en reconversion, de s'installer sur le territoire métropolitain. Les exploitants ayant entre 40 et 49 ans sont eux aussi peu nombreux (12) et mettent en valeur 4 % des surfaces.

Les exploitants des tranches suivantes vont être concernés par la problématique de leur succession. Ceux ayant entre 50 et 59 ans représentent 16,5 % des exploitants et mettent en valeur un peu moins de 1000 ha. Les exploitants les plus âgés sont les plus nombreux pour une surface inférieure à 500 ha. Cette forte représentation est le résultat du maintien d'une agriculture complémentaire de la plupart des exploitants âgés à la retraite qui dégagent sur une petite surface (appelée parcelle de subsistance) un faible revenu complémentaire.

Difficultés de succession et pérennité des exploitations

Le maintien de l'agriculture sur l'agglomération bordelaise repose en grande partie sur la pérennité des exploitations dans le temps. Les successions sont, la plupart du temps, familiales et impliquent les enfants, voire les petits enfants ou encore les neveux. Il existe quelques cas de successions hors cadre familial, mais elles sont rares.

En 2012, 93 exploitants sont potentiellement confrontés à cette situation, soit plus de la moitié des chefs d'exploitation selon la Chambre d'Agriculture 33. Les surfaces mises en valeur par ces exploitants de plus de 50 ans sont importantes puisqu'elles représentent 80 % du total exploité. Ainsi l'agglomération bordelaise se trouve actuellement dans une période charnière qui va conditionner les 30 années à venir en matière de mutation foncière agricole.

57 des 93 agriculteurs de plus de 50 ans ont des problèmes de succession soit un tiers du total des exploitants intervenant sur le territoire métropolitain. C'est également plus de 61 % de ceux qui ont plus de 50 ans. Parmi eux, 32 n'ont pas de succession assurée, soit moins de 20 % des effectifs totaux. Ils mettent en valeur des surfaces réduites (moins de 10 % des terres) qui correspondent à des parcelles de subsistance. 22 exploitants sont dans une situation indéterminée en matière de succession. La plupart d'entre eux sont très proches des 50 ans et ils n'ont pas encore une idée très précise de leur avenir. Il conviendra d'avoir une vigilance certaine vis à vis d'eux puisqu'ils exploitent 618 ha (soit 11 % des terres exploitées). En termes de localisation, les terres potentiellement libérables sont globalement situées dans le cadran Nord Est de l'agglomération et majoritairement dans les zones inondables du Bec d'Ambes et de Blanquefort ou Parempuyre ou dans la zone maraîchère des Jalles.

Le problème des successions intéresse doublement la puissance publique selon des modalités différentes. Dans le premier cas de surfaces agricoles enchâssées dans le tissu urbain, la mutabilité potentielle des parcelles clos le débat : la plus-value foncière est telle, au bénéfice du retraité ou de ses héritiers non agriculteurs, que la poursuite d'une activité agricole n'est pas à l'ordre du jour. Dans un second cas la question se pose pour des terres à vocation définitivement agricole, protégées de la pression foncière par les documents de planification réglementaire. Plusieurs options sont possibles ici selon que l'agriculteur ait ou non un repreneur. Soit il stocke ses terres en attendant une hypothétique mutation foncière pourtant très compromise sinon impossible. Dans le cas où les terres ont déjà été transmises à des héritiers non agriculteurs, ce phénomène est encore plus fort. Soit les terres sont en attente d'une montée des prix du foncier agricole. A ce titre il convient de noter l'emballement des prix du foncier agricole dans l'aire métropolitaine : de 8000 € en moyenne l'hectare sur la zone maraîchère en 2010, le prix de référence a bondi à 12 000 € soit une augmentation de 50 % en 7 ans. Cette dynamique ne conduit pas à débloquer du foncier exploitable et ne facilite pas les successions. Dans tous les cas, la situation est paradoxale : nombre de terres sont inexploitées, sinon même en friche, et parallèlement l'accès au foncier pour des nouveaux agriculteurs est très difficile. Les locations ou fermage seraient une solution pour permettre le développement des exploitations agricoles et assurer l'entretien de parcelles souvent insérées dans des milieux sensibles.

Des installations peu nombreuses

En parallèle, depuis 1998, 18 installations de jeunes agriculteurs ont bénéficié de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) soit en structure sociétaire, soit à titre individuel (Source : Service Installation CA 33). Parmi eux, une partie assure la reprise de l'exploitation familiale, d'autres ont d'ores et déjà cessé leur activité. Il est couramment admis qu'une installation sur deux se fait en dehors de ce cadre aidé. Ainsi, il apparaît que 2 à 3 exploitants s'installent par an sur le territoire métropolitain. Si ce rythme ne fait que se maintenir, on ne pourra constater qu'une lente érosion du nombre d'exploitants.

EN BREF...

PORTRAIT SYNTHETIQUE DES TERROIRS METROPOLITAINS

La **SAU** représente 11.56 % de la superficie métropolitaine (**6585 ha** sur un total de 57 623 ha), répartie selon deux logiques, qui s'appliquent également au niveau de la distribution des exploitations sur le territoire :

- un mitage viticole cerné par la ville dans les communes du sud de la métropole et en limite de l'agglomération vers l'est
- deux grands secteurs agricoles de la métropole : Presqu'île d'Ambès et Parc des Jalles / Vallée maraichère de la Jalle de Blanquefort

Après un déclin entre 1988 et 2000, la SAU connait une légère augmentation depuis 2000 (+ 4,7% entre 2000 et 2010). Sa destination sur le territoire reste stable sur les 10 dernières années : 42 % de Surfaces Toujours en Herbe, 41 % de Terres Labourables et 17 % de Cultures Permanentes.
La stabilité des types de SAU se combine avec celle des affectations des sols dans les documents règlementaires (SCOT et PLU) : en une décennie, plus de 96 % des espaces NAFU ont conservé leur destination et moins de 4 % des sols ont connu un changement d'affectation : **1337 ha de NAF ont été « consommés » par l'urbain dont 596 ha à vocation agricole**.

L'occupation agricole des sols se répartit principalement entre:

- des **terres labourables ou arables** représentant plus de **34 % des surfaces,**
- **des prairies** occupant plus de **32 % de l'espace agricole**
- **des vignes représentant plus de 15 % de l'espace agricole métropolitain et plusieurs AOC**
- **du maraîchage** occupant **moins de 5 % des surfaces exploitées**, et sur des espaces spécialisés
- **des jachères non cultivées**, gelées au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) ou des politiques environnementales agricoles, **relativement importantes (près de 7 % de la SAU de la Métropole)**
- des **surfaces en friches** estimées à 1755 ha

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AGRICULTURE METROPOLITAINE

- un nombre d'exploitations en baisse depuis 30 ans: 672 exploitations en 1988, 176 exploitations en 2017
- une majorité d'exploitations individuelles (57 %) sur de petites surfaces, (36 % des exploitations entre 5 et 20 ha)
- une spécialisation forte de l'agriculture métropolitaine : la très grande majorité des exploitations possède une orientation unique,
- des exploitants n'habitant pas sur l'exploitation, mobiles sur le territoire métropolitain
- des terres exploitées réparties sur plusieurs communes
- des difficultés de succession et de pérennié des exploitations, en raison notamment d'une pyramide des âges des exploitants où les plus de 50 ans sont largement majoritaires . Les surfaces mises en valeur par ces exploitants de plus de 50 ans sont importantes puisqu'elles représentent 80 % du total exploité.
- des installations de nouveaux agriculteurs peu nombreuses (2 à 3 par an)
- un développement modéré de l'agriculture biologique (3,58 % de la SAU), mais un fort potentiel de débouchés locaux

ENJEUX IDENTIFIES POUR UNE STRATEGIE METROPOLITAINE

- *Agir sur le foncier*
- *Soutenir l'installation de nouveaux exploitants et favoriser l'innovation*
- *Privilégier ou diversifier certaines productions*
- *Agir sur la transmission*
- *Agir sur la rentabilité économique*
- *Agir sur les structures collectives, organiser et animer des réseaux d'acteurs*
- *Soutenir le développement d'équipements collectifs*

Le contexte métropolitain : contraintes et potentialités pour le maintien et le développement de l'agriculture urbaine

Les freins au développement de l'agriculture : les facteurs physiques

La pollution des sols

Les sols urbains sont caractérisés par une très forte hétérogénéité et une très grande fréquence de modifications d'usages au cours de leur histoire, qui peut être source de contaminations voire de pollutions. Ce sont les légumes racines et les légumes feuilles qui seraient le plus susceptibles d'accumuler des polluants. Les légumes fruits seraient moins contaminés, la plante protégeant ses organes reproducteurs. La complexité de l'évaluation du risque de contamination ou pollution est grande car elle dépend de la nature des contaminants, de celle des plantes, de leurs phases de croissances, etc.

Les sols étant ici comme ailleurs des enregistreurs des usages passés, les contaminations potentielles diverses (polluants urbains ou industriels, métaux lourds, traitements phytosanitaires) sont à prendre en compte et peuvent constituer des facteurs limitants.

Si en théorie, il ne serait pas exclu de faire pousser sur des sites pollués des légumes et fruits sélectionnés, avec ou sans traitement des sols (charbon actif notamment) ou processus de remédiation par des plantes absorbantes et d'en contrôler la consommation (nature et niveau des polluants compatibles), la principale voie d'exposition à des polluants ne serait pas nécessairement la consommation des légumes produits sur des sites pollués, mais la manipulation des terres, l'ingestion et/ou la respiration de particules polluantes. Sur les sols fortement pollués, l'usage agricole et horticole est donc déconseillé, à moins de recourir à des cultures hors-sol.

Sur les questions de pollution du sol et les modalités complexes de contamination, des recherches sont menées par l'INRA et l'ENSEGID Bordeaux 3 pour le compte de Bordeaux Métropole, en lien avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle Aquitaine en vue de préciser les risques pour l'agriculture et définir des modalités pratiques de traitement des contaminations sur site.

La disponibilité en eau d'irrigation et la qualité des eaux

Le réseau hydrographique souterrain et superficiel combiné aux caractéristiques pédologiques dessinent les capacités agricoles potentielles des différents secteurs géographiques métropolitains :

- ⇨ La vallée maraîchère de la Jalle de Blanquefort : la qualité des sols et le système de fossés d'irrigation/drainage a historiquement permis une activité maraîchère intense
- ⇨ La zone humide des bords de Garonne : le système de pompage dans les jalles rend l'eau de surface disponible et génère un potentiel agricole significatif de ces espaces.
- ⇨ Le plateau landais des communes du cadran ouest : les champs du plateau sableux peuvent supporter une rotation diversifiée de grandes cultures irriguées et légumières. Par leur forte disponibilité en eau et leurs caractéristiques pédologiques, ces terroirs offrent un potentiel intéressant pour l'agriculture. Ils sont aujourd'hui essentiellement forestiers.
- ⇨ La presqu'île d'Ambès : cette zone de marais plus ou moins tourbeuse permet une mise en culture continue dans l'année des parcelles agricoles et la pratique de l'élevage extensif.
- ⇨ La pointe du plateau de l'entre deux mers au sud est : la présence importante des eaux superficielles rend ces terroirs intéressants pour la viticulture.
- ⇨ Les Graves/landes du sud de la métropole : ces terrasses alluviales sont établies sur des aquifères de nappes profondes affleurantes, aujourd'hui réservées à la seule production d'eau potable, si bien que cette ancienne ceinture maraichère et florale du sud de l'agglomération a perdu cette vocation au bénéfice de la viticulture et de l'urbanisation. .

La métropole bordelaise dispose au final d'une masse d'eau de surface assez significative mais difficilement exploitable du fait d'étiages importants, et de l'anthropisation des surfaces. Le territoire métropolitain est situé en secteur oligohalin, de faible salinité (entre 0.5 et 5 ‰). Les légumineuses, la vigne et l'arboriculture étant particulièrement sensibles à la salinité, le risque d'inondation de terres agricoles lors d'évènements à dominante maritime peut poser problème lors de taux de salinité supérieurs à 2‰.

La gestion des cours d'eau et notamment des Jalles et des systèmes de fossés attenants constitue, donc à la fois un enjeu majeur pour la pérennité de l'agriculture et son développement et aussi un souci quotidien pour les agriculteurs, ayant conduit historiquement au développement de pratiques collectives de gestion et d'entretien des fossés et jalles (syndicat de marais ou association autorisée par bassin-versant). La gestion actuelle conjointe par les syndicats et la métropole doit progresser encore en termes de réactivité face aux besoins des exploitants. Le risque d'enfrichement

des parcelles par l'absence des propriétaires conduit également à des défauts d'entretien des jalles, générateurs de nombreux conflits d'usage avec les exploitants.

Au sein du tissu urbain, l'eau d'irrigation peut provenir de trois sources différentes :

• Le réseau d'eau potable : solution la plus courante, il représente cependant un coût important et les traitements effectués sur cette eau peuvent être inadaptés et freiner la croissance de cultures maraîchères. Cette solution pose avant tout le problème de la résilience du circuit ainsi créé, même si l'agriculture urbaine a pour but de réduire au maximum l'utilisation d'eau, grâce au réemploi et à l'irrigation raisonnée.

• La récupération d'eau pluviale : elle est possible sous réserve de disposer des systèmes de stockage adéquats, éventuellement équipés de filtres de carbone, en fonction des surfaces de ruissellement (problème du zinc sur les toitures par exemple).

• Le raccordement au réseau d'eau brute (eau de qualité industrielle) : utilisée pour l'entretien des espaces verts municipaux et des utilisations industrielles spécifiques, cette eau non potable est principalement utilisée par les professionnels et les collectivités. Ce réseau de distribution d'eau brute n'est pas aujourd'hui disponible sur l'ensemble du territoire et concerne principalement les grandes zones d'activités.

L'observatoire de la qualité des eaux des jalles permet depuis 2010 un suivi qualitatif des eaux dont la qualité apparait moyenne et variable selon les points d'observation, avec une dégradation en période d'étiage et vers l'aval de la STEP de Cantinolles. Sont testés en particulier l'azote (nitrate, ammonium …), le phosphore, les entérocoques et E. Coli, les hydrocarbures (proximité de l'aéroport, collecteur nord rocade des eaux pluviales) et les métaux lourds.

La pollution de l'air

Elle constitue un facteur limitant secondaire. A proximité de grandes voies de circulation, les concentrations en traces métalliques peuvent augmenter de manière significative. Un éloignement minimal et la mise en place d'obstacles (éléments construits ou barrières de végétation) permettent de réduire significativement la contamination des produits comestibles. Dans le cas d'installations sur toits, les particules fines émises par les gaz d'échappement ne montent généralement pas à la hauteur des toits-terrasses.

Les freins au développement de l'agriculture : les facteurs règlementaires

Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) très contraignant

La plus importante limitation à l'activité agricole reste la présence de la zone inondable administrativement définie et gérée par les servcies de l'Etat. Ce n'est pas le risque en lui-même qui est un facteur limitant car un agriculteur sait et apprend à vivre avec mais ses répercussions réglementaires : périmètre du PPRI tracé à grosses mailles, contraintes administratives drastiques pour l'édification de constructions agricoles qui ne peuvent dépasser 800 m² par siège d'exploitation sans qu'il soit possible de prévoir un logement de fonction sur place, prescriptions importantes pour l'implantation et la perméabilité de serres ou tunnels, etc.

Ces obligations limitent fortement les installations sur les espaces les plus à même de les recevoir, et conduisent également à de sérieuses contraintes pour le développement des exploitations en place, en particulier les maraîchers pour la construction de serres.

Une contradiction réelle existe entre la volonté de maintenir des espaces agricoles productifs de qualité et les concevoir en même temps comme des zones d'épandage de crues pour protéger le tissu urbain dense toujours plus imperméabilisé.

Surfaces en zones inondables par type de culture

Types de cultures	Surfaces en hectares	Part en %
Grandes cultures	1790	44
Elevage (prairies)	1462	36
Cultures permanentes	212	5
Maraichage et horticulture	143	4
Autres (dont jachères, gel)	470	12
Total	**4078**	**100**

Sources : Solagro-ISL ingénierie- Rapport d'étude sur vulnérabilité des exploitations agricoles en zone inondable – 2017

L'impact du risque inondation tel que défini par le PPRI sur les secteurs agricoles

Sur une SAU de 6585 ha en 2010, 4078 ha sont concernés par le risque inondation. La contrainte est extrême puisqu'elle concerne donc près de 62 % des terres agricoles de la métropole. Sur ces 4078 ha de surfaces agricoles en zone inondable, les grandes cultures représentent 44 % des surfaces, les prairies 36 %, les cultures permanentes

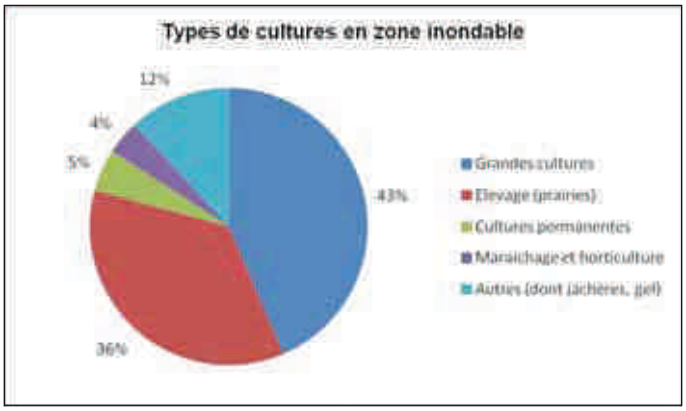

(arboriculture et viticulture) 5 % et le maraîchage seulement 4 %. 100 exploitations et 3664 hectares agricoles sont concernés par un aléa fort à très fort (soit 56% des exploitations du territoire de Bordeaux Métropole), et 41 % de ces exploitations ont trois quart de leur SAU impactée.

La carte Risque inondation - SAU impactées par un aléa fort à très fort permet de mesurer l'extension géographique du risque et la contrainte extrême qu'il fait peser sur les exploitations.

Sur la Presqu'île d'Ambès : 95 % des surfaces agricoles classées en zone vulnérable sont concernées par un aléa fort à très fort. Les exploitations agricoles sont nombreuses (43 sont situées en zone inondable) et près de la moitié ont une orientation économique viticole. 753 hectares sont concernés par l'impossibilité de construire de nouveaux bâtiments, pénalisant la pérennité de l'activité et la de transmission à court terme pour près de 150 hectares.

Sur les marais de la vallée des Jalles : 87 % des surfaces agricoles classées en zone vulnérable sont concernées par

Surfaces par type de cultures en zone d'aléa fort à très fort

Cultures	Surfaces en hectares
Céréales	1644
Prairies	1270
Jachère, gel	372
Vignobles	160
Maraichage	75
Forêts et milieux semi naturels	55
Oléo protéagineux	45
Vergers	19
Autres	24
Total	**3664**

Sources : Solagro-ISL ingénierie- Rapport d'étude sur vulnérabilité des exploitations agricoles en zone inondable – 2017

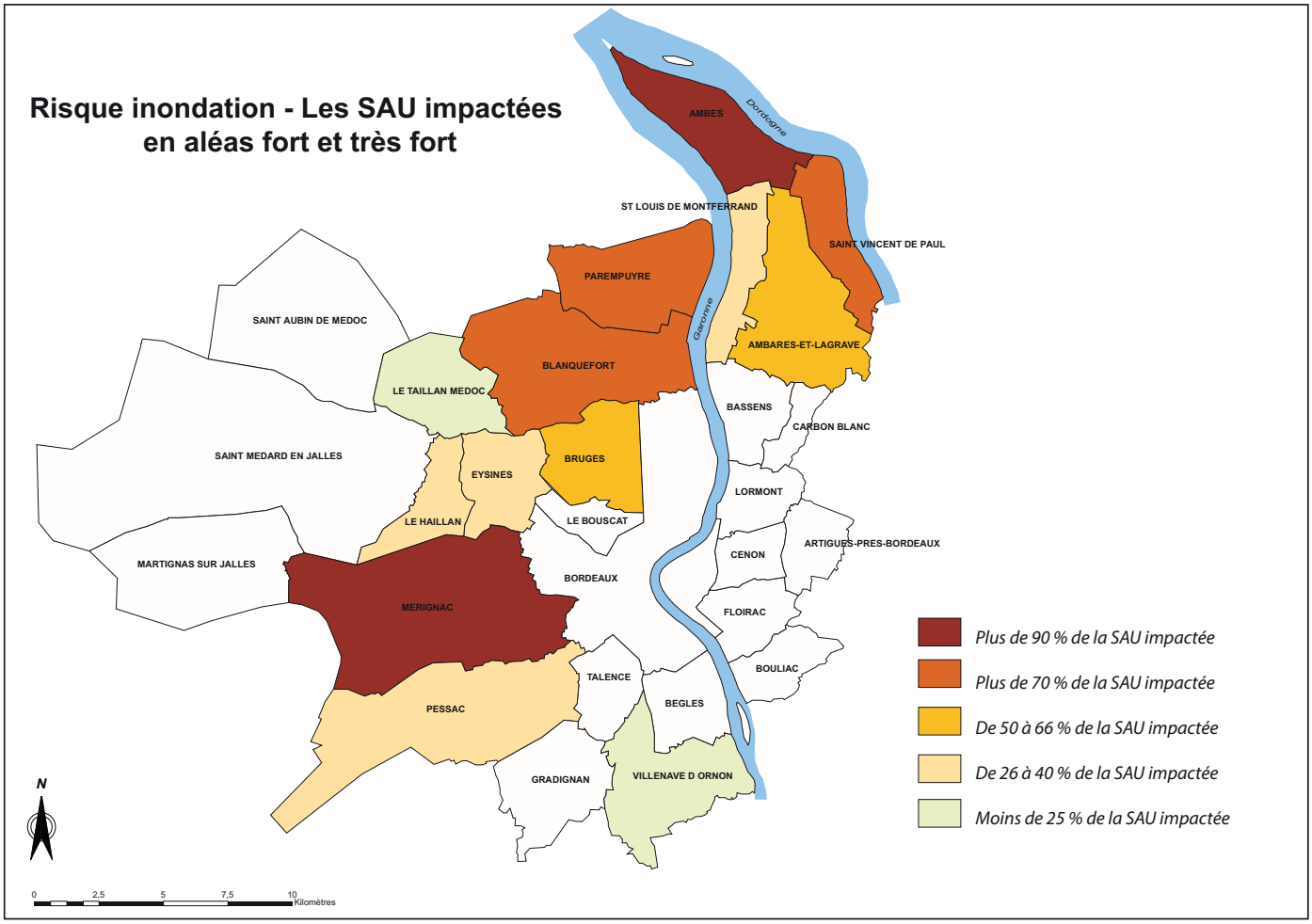

un aléa fort à très fort, soit 650 hectares concernés par l'impossibilité de construire de nouveaux bâtiments, et plus de 50 % de la SAU est menacée d'abandon et d'enfrichement. Au niveau des plaines inondables de la Garonne : seuls 113 hectares en zone agricole sont concernés par la zone inondable. Cependant, 92 % de ces surfaces en zone inondable sont concernées par un aléa fort à très fort. Dans la vallée des Jalles : 55 % des surfaces agricoles situées en zone inondable sont inclues dans le zonage d'aléa fort à très fort.

La presqu'île d'Ambès et la vallée des Jalles, en raison de leurs surfaces classées en zone d'aléa fort à très fort, mais également du nombre élevé d'exploitations, constituent deux secteurs à enjeux très forts. Sur la vallée des Jalles, l'enjeu principal est également orienté sur le maintien de l'activité maraîchère, avec 24 exploitations directement concernées par cet aléa majeur. Les incidences financières de cette vulnérabilité des exploitations agricoles ont un impact direct sur la pérennité de ces activités économiques. Ainsi le surcoût d'un batiment d'exploitation adapté peut augmenter de plus de 50 % par rapport à un batiment «normal».

Estimation des dommages aux cultures et aux bâtiments sur la métropole pour la crue de référence du PPRI (*en € valeur 2013 pour les cultures et en € 2009 pour les bâtiments****), hors matériel, stock et cheptel.***

Type de cultures	Vallée des jalles	Marais du parc des jalles	Presqu'île d'Ambès	Plaines inondables de la Garonne	Total
Grandes cultures (céréales, maïs, oléo-protéagineux)	0	456 000	601 000	5 000	**1 062 000**
Cultures permanentes (arboriculture, vigne)	0	53 000	1 493 000	97 000	**1 643 000**
Maraîchage et horticulture	547 000	103 000	0	57 000	**707 000**
Elevage (prairies-paille-hors animaux)	25 000	340 000	334 000	42 000	**741 000**
cultures diverses	0	22 000	2000	0	**24 000**
Bâtiments agricoles	108 000	120 000	51 000	6000	**285 000**
Total	**680 000**	**1 094 000**	**2 481 000**	**207 000**	**4 462 000**

Sources : Solagro-ISL ingénierie- Rapport d'étude sur vulnérabilité des exploitations agricoles en zone inondable – 2017

Les contraintes sanitaires

Toute production agricole doit s'inscrire dans le respect de règles sanitaires : le règlement (CE) n°178/2002 définit en particulier les obligations en matière de responsabilité, traçabilité et procédures de retrait-rappel des produits en cas de non-conformité. Le règlement (CE) n°852/2004 fixe les règles générales en matière d'hygiène des denrées alimentaires, y compris végétales, etc. À noter que pour la vente de fruits et légumes, un lavage (et donc un raccord) à l'eau potable est nécessaire. Dans le cas de l'élevage, les contraintes définies dans le règlement sanitaire départemental limiteront les installations à proximité immédiate de la ville. L'élevage familial (c'est-à-dire la production exclusivement destinée à la consommation ou à l'agrément de la famille) de moins de 10 animaux n'est pas soumis à des règles d'éloignement. Les élevages de volailles et de lapins comptant de 10 à 500 animaux doivent être implantés à 25 m minimum de toute habitation, zone de loisirs ou établissement recevant du public. Les élevages autres doivent être implantés à plus de 50 m. Pour l'ensemble des élevages de plus de 500 animaux, le bâtiment doit se situer à plus de 100 m de toute habitation occupée par un tiers.

Les freins au développement de l'agriculture : les facteurs humains et financiers

Les ressources humaines

Les agriculteurs périurbains ont besoin d'une importante main d'oeuvre saisonnière, particulièrement sur les exploitations maraichères. Les emplois offerts sont certes nombreux mais peu qualifiés et mal rémunérés, ce qui limite leur attractivité, cela s'ajoutant aux difficultés de logement propres au contexte urbain.

Entre agriculture et savoir-faire spécifique, l'agriculture urbaine demande elle une main-d'œuvre qualifiée, voire des compétences techniques très particulières (culture biologique, permaculture, aquaponie, hydroponie, taille et greffage, lutte biologique…) adaptées au contexte urbain. A la différence de l'agriculteur périurbain souvent lié à son terroir par une histoire familiale et une transmission des savoir-faires, l'agriculteur urbain est souvent un entrepreneur hors contexte familial et qui doit acquérir rapidement une haute technicité agraire..

La compétition foncière

La particularité de l'agriculture urbaine (petites surfaces et petites exploitations) accentue la compétition foncière au point que le différentiel financier entre la vente d'un terrain agricole (1 à 4 € /m^2) et un terrain urbanisable ou à urbaniser (350 €/m^2 minimum) est énorme. Or le foncier pour un agriculteur est aussi une forme d'épargne pour sa retraite, souvent faible, d'où des situations d'attentisme et une volonté spéculative dans l'espoir de vendre le foncier agricole en terrain à bâtir. Ceci se traduit d'ores et déjà par un enfrichement de nombreuses parcelles, préféré à leur mise en exploitation par autrui. La compétition des usages est également une réalité, notamment les locations de terres à des centres équestres, plus rémunératrice qu'un bail agricole. L'agriculture urbaine ressent fortement cette situation de compétition entre agriculture et urbanisation, qui entraine des situations de blocage foncier importantes, en particulier dans des secteurs d'activités économiques fortement consommatrices d'espace. Cette situation mène à une disparition de nombreuses petites surfaces agricoles et condamnent les exploitants à une délocalisation en dehors du territoire métropolitain. Ainsi, des secteurs présentant encore un dynamisme agricole, mériteraient que soient mis en oeuvre des outils visant à la pérennité des parcelles exploitées.

Le coût de l'installation

L'accès au foncier est un frein majeur à l'installation de nouveaux exploitants sur les espaces agricoles périurbains. Si ici les exploitants peuvent bénéficier des dispositifs classiques d'accompagnement à l'installation (Jeune Agriculteur, CA33), cela est plus difficile pour les projets d'agriculture urbaine intra-muros : peu de sources de financement existent pour des structures ne disposant pas de capital au lancement d'un projet. Les acteurs qui souhaitent s'installer en tant qu'agriculteurs ne peuvent souvent pas bénéficier d'une prime à l'installation, car les exploitations sont trop petites (moins d'1,5 ha). À moins de s'installer sur des sites ayant d'autres usages (toit ou espace vert), le foncier est rare et coûteux. S'ajoutent à la question de l'accessibilité des terres, les investissements nécessaires à l'installation : l'acheminement en eau, l'apport de terre végétale, l'installation d'infrastructures pour accueillir du public ou transformer les produits, les équipements de production, etc. La plupart des porteurs de projet agricole a la particularité de ne pas avoir de mise économique de départ, ce qui suppose de négocier un solide appui bancaire et de prospecter les différentes aides économiques spécifiques susceptibles de conforter le plan de financement et d'investissement de la future exploitation. Le recours au fermage plus qu'à l'acquisition foncière est de ce fait un cas courant. Mais c'est aussi, faute de foncier gageable, un frein à l'investissement bancaire.

Logement déconnecté du lieu d'exploitation, incivilités, vols

Le fait d'être installé en ville implique évidemment un coût de logement pour l'agriculteur, bien plus important qu'en contexte périurbain et rural. Cependant, il sera plus facile de trouver des employés en ville, où les candidats formés sont potentiellement plus nombreux et moins soumis à la nécessité d'avoir une voiture pour se déplacer. En revanche, se loger à proximité n'est pas toujours possible, ce qui engendre des problèmes de surveillance (notamment dans le cas d'élevages) et de prévention des actes de vandalisme ou de vol.

Dans les points négatifs souvent évoqués par les exploitants, les vols et des incivilités semblent plus développés dans le territoire métropolitain, notamment parce qu'ils sont aussi liés à une spécificité de l'agriculture urbaine qui est que l'exploitant ne réside pas sur son exploitation. Sur la vallée des Jalles, il est fait état par les agriculteurs de trois types de vols : ceux organisés par des professionnels, ou encore des récoltes sauvages organisées localement les nuits précédant les marchés locaux ; ceux très réguliers, de matériels et de gasoil et enfin ceux qui consistent en petits prélèvements à usage domestique par les riverains plus ou moins éloignés et quasi-quotidiens. Les déplacements de engins sur les voies urbaines ou la présence du fleuve peuvent également être vécus comme des contraintes pour des agriculteurs exploitant des terres sur différentes communes.

Les potentialités de développement de l'agriculture : des espaces agricoles à protéger et d'autres à conquérir

Des zones agricoles protégées par le PLU

L'un des enjeux du PLU 3.1 approuvé en décembre 2016 est de s'inscrire en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale et dans la continuité des documents de planification précédents, en limitant l'étalement urbain, par une préservation de l'équilibre 50/50 existant entre espaces naturels et urbanisés et en protégeant les terres agricoles. Le développement de l'urbanisation est concentré dans l'enveloppe urbaine existante, à l'exception d'ajustements

ponctuels, qui représentent moins de 2 % des 58 000 hectares du territoire métropolitain. En dehors des règles de protection spécifiques liées par exemple au PPRI, les principaux axes d'intervention du PLU en matière de protection et de valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers sont les suivants :

- Maintien de l'agriculture urbaine, par des zonages adaptés, notamment dans les secteurs où elle est en contact avec les espaces urbanisés.
- « Retour » en zone agricole de certains secteurs prévus à l'urbanisation en frange urbaine, lorsque ceux-ci n'ont pas fait l'objet d'aménagement.
- Recours à des activités diversifiées en lien notamment avec l'agro-tourisme, le maraîchage, la vente directe… pour permettre la pérennité des exploitations
- Engagement d'une politique foncière spécifique sur les espaces concernés.
- Mise en œuvre et extension potentielle du PPEANP (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) par une réglementation adaptée.
- Prise en compte des besoins en équipements des exploitations agricoles: alimentation en eau, en énergie, prise en compte des périmètres de protection des bâtiments d'élevage et des épandages.
- Préservation de certains boisements au titre d'Espaces Boisés Classés (EBC)

Si le PLU s'est montré efficace pour stopper sur les grands secteurs agricoles le grignotage urbain, il peut occulter l'existence de potentiels agricoles sur des terres non artificialisées aujourd'hui en U ou AU et anciennement agricoles (1922 ha pour mémoire).

Valoriser les espaces disponibles dans le tissu urbain

Un autre enjeu consiste à exploiter et valoriser la « sous-densité » bâtie. Elle peut aussi représenter un facteur favorable de développement de l'agriculture, notamment dans le cas des tissus résidentiels périurbains (densité moyenne de 10/15 logements à l'hectare sur de nombreux quartiers). Ces secteurs offrent un bon potentiel en termes de production/utilisation de déchets verts et de compost, participant à la création d'un paysage comestible en exploitant les surfaces potentiellement cultivables en pleine terre.

A une échelle encore plus grande, la valorisation des toits-terrasses par l'agriculture urbaine et des espaces verts collectifs peut constituer un support de culture qui bénéficie de nombreux avantages : espaces sous-exploités, facilement aménageables, bénéficiant de la présence de réseaux d'eau, d'électricité…

Ces espaces ne rentrent pas en concurrence avec l'habitat (complémentarités d'usages) et permettent, moyennant des investissements parfois modestes, d'être compatibles avec certains projets (poulaillers collectifs, jardins de pieds d'immeubles, toits accueillants des cultures en pots ou en aéroponie). Pour le cas des résidences en collectif, la présence des gestionnaires (syndics, bailleurs sociaux) est un atout sur lesquels s'appuyer. Les espaces tertiaires et les autres zones d'activités économiques peuvent également devenir des sites de développement de l'agriculture urbaine.

Les potentialités de développement de l'agriculture : des organismes professionnels actifs pour une agriculture de qualité

Des partenaires institutionnels actifs pour l'aide au maintien d'une agriculture urbaine de qualité

Un autre atout du territoire métropolitain réside dans sa richesse en termes d'acteurs institutionnels intervenant dans le soutien et le développement de l'agriculture. Bordeaux Métropole œuvre en la matière en synergie avec la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Gironde et par convention avec la Chambre d'Agriculture de la Gironde et la SAFER Aquitaine. Un partenariat est également engagé avec le lycée agricole de Blanquefort (CFPPA) en matière de formation de jeunes maraichers. Enfin des partenariats multiples sur des thématiques variées existent avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche (Biogéco, Bordeaux Sciences Agro, ENSEGID, INRA, etc.)

Un tissu d'organisations professionnelles et associatives efficaces

Un réseau efficace de structure associatives est actif en matière de développement agricole que ce soit la FRCIVAM (Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural ; couveuse agricole SAS Graines de Pessac), Porte greffe (couveuse sur l'espace test de Tanaïs à Blanquefort), Terre de Liens (réseau associatif national adossé à une coopérative foncière permettant l'accession au foncier des agriculteurs bio), l'AGAP (Association

Girondine pour l'Agriculture Paysanne, structure d'accompagnement à l'installation), ATFL 33 (Association Technique Fruits et Légumes de la Gironde, association professionnelle de conseil technique et soutien à l'agriculture paysanne), Agrobio et la FRAB (Fédération Regionale de l'Agriculture Biologique) ou encore Arbres et Paysages (conseil et appui technique pour la plantation de haies champêtres) et d'autres.

Des projets d'installation en cours

Il existe un certain nombre de projets d'installation connus sur le territoire de l'agglomération, qui ne peuvent être considérés comme exhaustifs puisque le recensement réalisé ne concerne que les personnes empruntant l'un des circuits d'installation officiels. Ainsi le guichet unique d'accueil des porteurs de projet de la Chambre d'Agriculture de la Gironde (PAITC) recense annuellement une dizaine de personnes qui ont une intention de projet agricole. Le service installation de la Chambre d'Agriculture suit environ 4 personnes en vue d'une création d'exploitation et deux qui sont proches de leur création d'entreprise sur le territoire métropolitain. La couveuse agricole de la FRCIVAM comme l'association Porte Greffe forment des porteurs de projet. Leurs projets sont variés et concernent des productions animales (caprin, volaille viande et oeuf, bovin viande,...) ou végétales (maraîchage, safran, céréales,...). Ils s'accompagnent pour certains de démarches en vue de productions bio ou de projets de vente directe, ou encore de projets d'accueil pédagogique ou de valorisation à travers des ateliers de transformation.

Toutes ces personnes ne sont pas des jeunes en recherche de premier emploi, et on note un attrait certain de l'activité agricole dans le cadre de reconversion professionnelle. D'autres agriculteurs déjà installés sont à la recherche de surfaces agricoles sur l'agglomération de manière à se rapprocher d'un vaste marché potentiel de consommation. Ces perspectives montrent qu'il existe, sur le territoire, une dynamique agricole qu'il convient de prendre en compte et d'accompagner. Une des difficultés que rencontrent les candidats à l'installation est de trouver des terres disponibles. En corollaire, la construction des installations nécessaires à l'activité agricole se heurte souvent à la problématique de l'équipement par les réseaux, notamment en zone inondable. Cette réalité conduit de nombreux candidats à abandonner leur projet ou à chercher du foncier disponible sur des territoires moins contraints.

Une formation et un accompagnement en phase de développement

Enfin, le métier d'agriculteur et particulièrement en ville, repose sur une culture technique et des savoirs faires élaborés qu'il convient de transmettre aux nouveaux porteurs de projet. De ce point de vue la formation en maraichage dispensée par le CFPPA de Blanquefort est un point de départ qui peut se bonifier avec un accompagnement professionnel lorsque le futur agriculteur passe par le filtre des deux couveuses agricoles présentes sur le territoire. Ce type de structure et d'accompagnement, permettant à la fois de développer ses capacités techniques de production et de gestion constitue un élément essentiel du développement de l'agriculture urbaine sur les espaces agricoles traditionnels. La couveuse agricole SAS GRAINES a été mise en place avec le FRCIVAM et propose des lieux tests, un hébergement et une assistance juridique, technique et économique pour de futurs entrepreneurs à l'essai : les « couvés ». Porte Greffe propose le même type de dispositif d'accompagnement sur l'espace test de Tanaïs à Blanquefort. L'apprentissage du métier d'agriculteur et la confrontation à la réalité valideront les projets en germe, au sein des couvés.

L'appui technique des différents partenaires (Agrobio, ATFL33, CA33 notamment) est une réelle opportunité pour conforter les capacités de production des exploitants mais également pour diffuser des pratiques agricoles soucieuses des potentialités et de la qualité de l'environnement.

Les potentialités de développement de l'agriculture : Un lien à conforter entre le monde agricole et le monde urbain - les initiatives locales de jardinage

Au-delà de l'agriculture professionnelle, il existe aussi de nombreuses initiatives locales de développement du jardinage urbain. Sur le territoire métropolitain, un certain nombre d'acteurs mettent en place différentes initiatives qui contribuent à l'appropriation citoyenne de la question agricole et de l'alimentation saine et de proximité.

Le tissu associatif est traditionnellement présent sur l'agglomération et s'est emparé de la thématique : Jardins d'aujourd'hui et Terres d'Adèles sont des associations solidement ancrées dans le territoire métropolitain. De nouvelles initiatives émergentes comme Friche & Cheap participent aussi activement au développement de la végétalisation de l'espace public, de la participation habitante et de l'agriculture urbaine dans sa dimension sociale et citoyenne.

Darwin expérimente le développement d'une agriculture très urbaine (zone d'agriculture urbaine expérimentale), jardins pédagogiques avec l'association BIAPI, ruchers pédagogiques avec l'association Biz biz éco, projet de ferme vertical grâce au système Courtirey.

Les bailleurs sociaux développent de plus en plus les projets de jardinage urbain dans l'aménagement ou la réhabilitation des espaces collectifs de résidences et quartiers en gestion propre. On peut citer à titre d'exemple Aquitanis avec les résidences Oréa au Bouscat ou Pascal Laffargue à Bacalan et un projet de création d'une ferme urbaine professionnelle sur la dalle des Aubiers. Domofrance s'investit également dans ce domaine : projet de ferme maraîchère et jardins familiaux en zone inondable, quartier de Terres-Sud à Bègles. Le bailleur parapublic Logévie intègre également des jardins partagés dans la réhabilitation ou la programmation de certaines opérations (Mérignac-Soleil, écoquartier des Érables à Ambarès-et- Lagrave…). Les promoteurs immobiliers et les architectes participent eux aussi à ce mouvement.

Les potentialités de développement de l'agriculture : des marchés urbains différenciés et l'expansion de la vente directe

La production locale et les nouvelles attentes citadines

Jusqu'au XXe siècle, les citadins avaient besoin de terres agricoles proches de la ville pour l'approvisionnement en denrées périssables. Le facteur de proximité était donc déterminant quant à l'organisation du système productif. Ainsi, des ceintures agricoles entouraient la plupart des faubourgs, la 1re couronne bordelaise n'échappant pas à cette règle. Principalement constitués de cultures maraîchères et de vergers, ces espaces privilégiaient des produits frais ayant besoin d'un acheminement rapide en ville (œufs, légumes, fruits et viandes). Les céréales, nécessitant plus d'espace et considérées comme non périssables étaient de fait cultivées dans des zones plus éloignées.

Grâce à la modernisation des transports, l'évolution des filières du froid et l'apparition de l'agriculture moderne, le critère de proximité est progressivement devenu secondaire. La rentabilité des exploitations traditionnelles et de petite taille a progressivement baissé. Ces exploitations ont été remplacées, soit par les espaces monofonctionnels de la ville, soit par de grandes exploitations ayant peu de liens avec le territoire dans lequel elles s'inscrivent.

Aujourd'hui, on assiste à une demande croissante en produits cultivés localement. Ce phénomène correspond à des préoccupations écologiques de plus en plus fortes : limiter l'impact écologique du transport de denrées alimentaires (réduction des émissions de CO_2 notamment, promouvoir une alimentation plus saine et bénéficiant d'une meilleure traçabilité. Les crises sanitaires, à l'image de celle de la vache folle, dans les années 1990, ont suscité une grande méfiance de la part du consommateur et alerté les opinions publiques sur la qualité de ce qui est consommé.

La relation de confiance entre consommateurs et producteurs devient déterminante dans notre société. Elle repose sur trois piliers :

- La connaissance du lieu de production et des intervenants de la chaîne de distribution.
- Les appellations d'origine, indications géographiques et labels qui garantissent le respect d'un cahier des charges. L'idée de tradition, de terroir et de savoir-faire y est souvent associée. Les institutions deviennent garantes de la qualité alimentaire.
- La personnification des marques ou la mise en avant des agriculteurs et éleveurs, dont l'image est intimement associée au produit.

Cette évolution sociale des modes de consommation est une opportunité pour l'agriculture métropolitaine que les producteurs ont accompagné, se structurant pour y répondre et / ou la susciter.

La présence sur le territoire d'un Marché d'Intérêt National

Le Marché d'Intérêt National (MIN) de Bordeaux Brienne est un site dédié à la distribution des produits alimentaires frais et non alimentaires. Réservé aux professionnels, le MIN est au service de la production locale et du commerce indépendant et de proximité.

Les Marchés d'Intérêt National ont été créés en France par décision réglementaire de l'État au cours des années 50. Les marchés de gros sont des plate-formes agro-alimentaires importantes qui regroupent en un seul lieu tous les acteurs de la distribution alimentaire de produits frais au stade de gros.

La mission des marchés de gros est de répondre aux besoins de tous les circuits de commercialisation, d'assurer la pluralité des circuits de distribution alimentaires des produits frais, de participer au maintien des secteurs traditionnels, de rapprocher la production de la distribution et de contribuer activement au développement régional.

Le Marché d'Intérêt National de Bordeaux Brienne a été créé en 1963. Jusqu'alors le marché des Capucins assurait à la fois une activité de gros et de détails depuis le milieu du XIX siècle. Il permet de regrouper en un lieu unique des opérateurs multiples afin de favoriser la concurrence, de participer à l'adaptation des cours, de rendre transparentes

les transactions et de rechercher des synergies grâce à des services communs en mettant à la disposition des clients un sourcing d'une qualité exceptionnelle et un savoir-faire unique. Au service de la production locale et du commerce indépendant et de proximité, le Marché de Brienne regroupe les activités d'opérateurs grossistes, producteurs, prestataires de services et acheteurs des secteurs alimentaires et horticoles. Le MIN de Bordeaux Brienne appartient à la Fédération des Marchés de Gros de France, association professionnelle qui regroupe l'ensemble des MIN et certains marchés de gros de France.

Le marché du MIN Bordeaux Brienne constitue un maillon indispensable entre la production, le commerce de détail et toutes les formes de la restauration. Il participe au maintien de toutes les formes de commerces de proximité et assure la pluralité de la distribution des produits alimentaires frais. Le MIN de Bordeaux Brienne permet le regroupement de grossistes et producteurs sur un même lieu. Le rôle des grossistes regroupés sur le marché est essentiel dans le maintien du commerce indépendant par une offre de prix et de choix adaptés mais aussi par la capacité de pouvoir répondre également aux besoins de la restauration commerciale ou collective. Cela garantit un service de proximité au service de la consommation locale et la diversité de l'offre de produits alimentaires. Le MIN est un élément essentiel dans le maintien du commerce indépendant. Les commerces indépendants profitent ainsi d'une offre de prix très intéressante et un choix adapté pour pouvoir satisfaire la restauration commerciale ou collective.

Le MIN est un outil d'organisation de l'espace urbain et d'aménagement du territoire par l'approvisionnement des commerces de proximité. Il s'agit également d'un élément clé de la logistique urbaine pour le développement de la logistique du dernier kilomètre. Sans oublier son rôle en tant qu'acteur du développement durable en concentrant les sources d'approvisionnement et réduisant ainsi leurs impacts environnemental.

Le développement de structures coopératives de producteurs pour la commercialisation

Loc'Halle Bio est une structure coopérative qui réunit des producteurs de fruits et légumes bio, tous situés à moins de 150km de Bordeaux. Plateforme installée sur le MIN de Bordeaux-Brienne et issue de l'économie sociale et solidaire, son objectif est de proposer aux commerçants et restaurateurs de l'agglomération bordelaise une offre maraîchère de qualité, exclusivement bio. Elle écoule plus du tiers de sa production dans les Biocoop de la région. Elle fédère 23 producteurs adhérents et plus de 50 producteurs contributeurs ponctuellement. Elle diversifie également ses activités vers le soutien à l'installation, le conseil technique et la diffusion d'un modèle de production éco-responsable.

D'autres maraîchers préfèrent une valorisation à travers la SICA maraîchère, organisation qu'ils ont mise en place et qui approvisionne tant des centrales d'achat que de nombreux consommateurs à travers des paniers livrés à la demande. Elle a par ailleurs servi de support à la création d'un groupement d'employeurs (GIEQ) sur la zone, pour répondre aux besoins de main d'oeuvre.

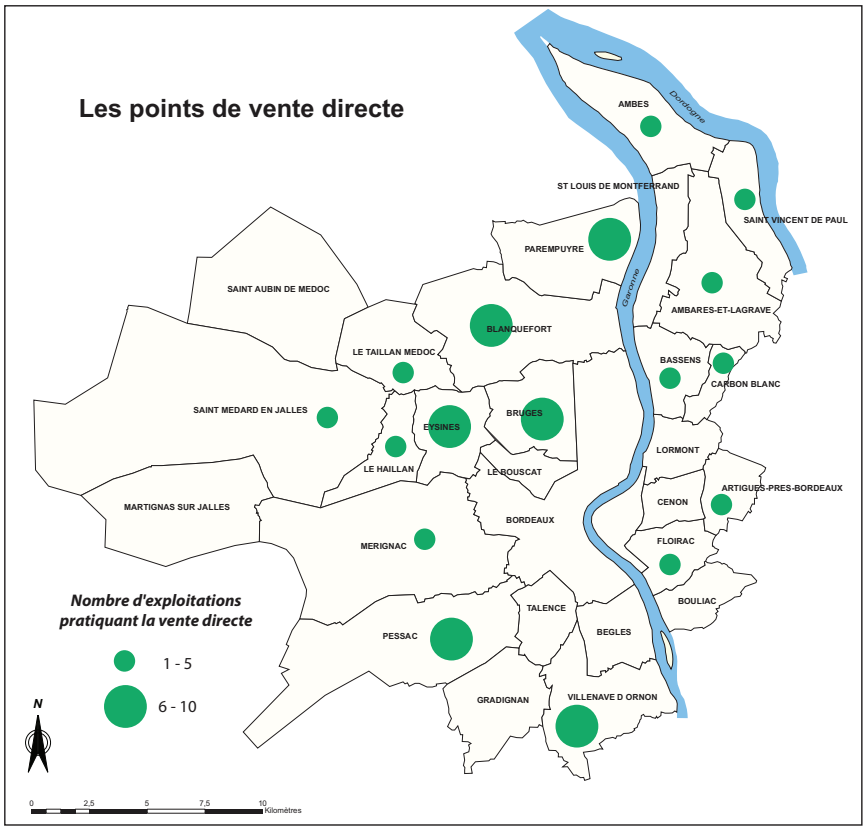

L'intensification de la vente directe et des circuits courts

La proximité devient le dénominateur commun de l'organisation des circuits courts, des ventes directes ou des marchés de producteurs. Elle y apparaît comme un gage de durabilité réel (relocalisation socio-économique de l'activité, baisse des coûts et des impacts liés aux transports et à la multiplication d'intermédiaires) ou parfois supposé (la proximité ne garantit pas à elle seule un bilan écologique satisfaisant), tout en posant les bases d'une filière économique à part entière.

Du fait de la proximité immédiate du consommateur, la ville peut devenir un levier pour faire évoluer certaines pratiques agricoles. Des agriculteurs installés en périphérie en tirent également bénéfice, dès lors que les cultures choisies sont complémentaires et qu'elles renforcent l'intérêt des circuits courts (fraîcheur et choix plus étendus). Ainsi, sur le territoire de Bordeaux Métropole, les agriculteurs

périurbains recourent aux circuits courts pour l'écoulement d'une partie de leurs productions. Ils proposent de plus en plus d'activités complémentaires à la vente de leurs produits pour satisfaire les demandes des citadins et diversifier ainsi leurs revenus. Cette nouvelle relation entre ville et agriculture attire également de nouveaux projets qui cherchent à valoriser différemment la manne que constitue la ville.

Les modes de vente directe se sont intensifiés sur le territoire de la métropole depuis ces dernières années. De nombreux producteurs vendent directement sur le lieu d'exploitation (vente sur site ou vente à la ferme). Des circuits particuliers de vente se développent comme le « drive fermier » mis en place par la chambre d'agriculture avec le réseau de producteurs Bienvenue à la ferme (sites d'Eysines, Gradignan, Lormont, Bordeaux). Les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) se sont également beaucoup développées, soutenues par Bordeaux Métropole et accompagnées par le CIVAM PPML (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural : Produire Partager Manger Local). Plus d'une trentaine existent à ce jour. Les AMAP proposent aux habitants de signer directement un contrat avec des agriculteurs afin de recevoir chaque semaine un panier composé de productions de saison (légumes, fruits, pain, miel, fromage, viande, etc.) et garantissant un revenu économique fixe au producteur. La « ruche qui dit oui » est une union de consommateurs sur la Métropole qui permet d'acheter directement aux producteurs de la région.

De nombreuses autres modalités de vente directe et locale existent sur la Métropole : Paysans et Consommateurs associés (paniers et produits bio distribués au cinéma l'Utopia à Bordeaux), la Compagnie Fermière, le Palais Fermier, et la Coop Paysanne (magasins collectifs de producteurs locaux installés à Gradignan , Talence, Lormont et Cenon), le Panier fraicheur maraicher à Eysines(coopérative agricole), Supercoop, association proposant en ligne des produits bio de producteurs locaux, les P'tits Cageots, distribuant des paniers bio commandés en ligne sur toute la métropole.

Par ailleurs, des marchés fermiers sont organisés régulièrement chez des producteurs locaux, accueillant sur leur site d'autres producteurs pour élargir la gamme de produits proposés aux urbains. Enfin, les marchés de Producteurs de Pays proposent entre mai et septembre des produits locaux de saison et des dégustations.

La diversité des modes de vente en direct sur la métropole démontre d'une réelle capacité de marché et d'un souhait des habitants de la Métropole de disposer de produits locaux, qualitatifs et souvent bio, et dans une relation directe avec le producteur. Bordeaux Métropole a réalisé une carte non exhaustive de ces modalités de commercialisation en circuits courts, régulièrement mise à jour : la carte « manger local ».

Au-delà de la production légumière, l'organisation des circuits de distribution reste classique, appuyée sur le négoce pour l'essentiel ou des grands groupes alimentaires, suivant des contrats spécifiques de production.

MANGER LOCAL

BORDEAUX MÉTROPOLE

L'agriculture et la filière agro-alimentaire sont une force et une chance pour notre pays.
Sur le plan économique d'abord, puisqu'elles représentent des milliers d'entreprises, près de 500 000 emplois et notre 2e excédent commercial.
Sur le plan de l'aménagement du territoire ensuite, comme en témoigne notre métropole dont les espaces naturels constituent encore la moitié des 58 000 hectares de sa superficie.
Et puis, l'agriculture, c'est notre patrimoine, nos paysages, nos racines. De grands vins ont fait la réputation de notre territoire, des produits d'exception celle de nos terroirs.
À l'heure où nos producteurs souffrent de l'écrasement des prix que leur imposent les centrales d'achat, il importe que nous agissions en consommateurs responsables et encourageons l'économie locale et traditionnelle en nous inscrivant dans une logique de développement durable. Nos choix de consommateurs, en effet, nous engagent tout entiers: ils nous définissent en tant que citoyens et façonnent, jour après jour, la société dans laquelle nous vivons.
Une solution : le développement de la vente directe et des circuits courts. Un triple avantage : des produits de qualité à moindre coût et une alimentation équilibrée pour le consommateur, la reconnaissance du travail des agriculteurs qui bénéficient de prix d'achat décents, le renforcement des liens entre villes et campagnes.
C'est pourquoi Bordeaux Métropole, en soutenant l'activité agricole locale aux côtés d'acteurs institutionnels et associatifs, sans oublier des agriculteurs eux-mêmes, s'efforce d'instaurer quotidiennement les conditions nécessaires à l'exercice de ce choix, de rendre possible l'alternative d'une consommation plus responsable.
Drives fermiers, marchés de producteurs, Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne… Des solutions existent pour consommer mieux ou du moins différemment, tout près de chez vous. Des solutions que cette carte vous permettra, je l'espère, de découvrir et d'adopter.

Alain JUPPÉ
Président de Bordeaux Métropole,
Maire de Bordeaux,
ancien Premier ministre

Le circuit court est la commercialisation de produits agricoles, soit en vente directe du producteur au consommateur, soit en vente indirecte avec au maximum un seul intermédiaire.

Ce système de distribution garantit une offre variée et de qualité, pour tous et à faible coût.
Transport réduit, saisonnalité respectée, emballages limités : ces produits sont conformes aux exigences du développement durable.
Les exploitations, de petites tailles, sont d'ailleurs généralement insérées dans des logiques peu intensives, permettant de diminuer (voire de supprimer) l'usage d'engrais et autres produits non naturels.
En limitant les intermédiaires, la commercialisation en circuit court favorise de plus le développement local et le lien social dans le respect de tous les acteurs.

Les modes de vente directe

> la vente sur site ou vente à la ferme se déroule directement chez les producteurs.

> plus de trente Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) présentes sur la Métropole proposent de signer un contrat directement avec des agriculteurs et de bénéficier chaque semaine de paniers composés de nombreux produits (légumes, pain, miel, viande…)
Retrouvez toutes les adresses et jours de distribution sur : www.amap-aquitaine.org

> les marchés fermiers sont organisés ponctuellement chez un producteur local qui accueille sur son site d'autres producteurs afin de proposer une large gamme de produits :
- Chez Pierre Gratadour au Haillan
- Couveuse agricole SAS graine de Blanquefort
- GAEC Moulon à Ambès

> les Marchés de Producteurs de Pays proposent produits locaux de saison, dégustations ou restauration « maison ». À retrouver en mai et septembre à Bouliac et en juin à Eysines.
www.marches-producteurs.com

> La Ruche qui dit Oui !, union de consommateurs pour acheter directement aux producteurs de votre région :
www.laruchequiditoui.fr

> le Drive Fermier, porté par la Chambre d'agriculture de Gironde, permet de commander en ligne des paniers à récupérer à Bordeaux, Eysines, Gradignan et Lormont :
www.drive-fermier.fr/33

> d'autres modalités de vente directe et locale existent sur la Métropole :
- Paysans et Consommateurs Associés, paniers et produits bio distribués chaque mercredi au cinéma Utopia à Bordeaux :
pca.nuruit.com/pca-mode-d-emploi
- La Compagnie Fermière, magasin collectif de producteurs locaux, basé à Gradignan :
www.lacompagniefermiere.fr
- Le Panier fraîcheur maraîcher à Eysines, coopérative agricole : lepanierfraicheurmaraicher.fr
- Coop Paysanne, magasin collectif de producteurs locaux associés, ouvert du mardi au samedi, proposant produits bio aquitains ou label économie sociale et solidaire, basé à Lormont et à Cenon : www.cooppaysanne.fr
- Supercoop, association proposant en ligne des produits bio de producteurs locaux, livraison le jeudi soir, tous les 15 jours à Bègles : www.supercoop.fr
- Les P'tits cageots, distribution de paniers bio sur la Métropole: www.lesptitscageots.fr
- Tous les marchés communaux ; guide à télécharger sur : www.marchesdegironde.com

Pourquoi consommer des produits de saison ?

Une production respectueuse de l'environnement ne peut négliger l'importance de la saisonnalité.
En effet, les aliments produits localement mais « hors saison » peuvent s'avérer plus néfastes et rejeter plus de gaz à effet de serre que des produits importés de pays où ils sont cultivés en plein air, même en incluant le transport.

L'agriculture sur Bordeaux Métropole

> 6 000 hectares de surfaces agricoles
> 176 exploitations agricoles recensées*
> + de 1 000 emplois générés **
> Une diversité de savoir-faire : viticulteurs, maraîchers, éleveurs et producteurs de céréales, quelques apiculteurs, arboriculteurs et horticulteurs… mais aussi de modes de production : conventionnelle, raisonnée, biologique.

* source Chambre d'Agriculture de la Gironde, 2012
** estimation réalisée à partir des données Agreste et comprenant les emplois permanents et saisonniers

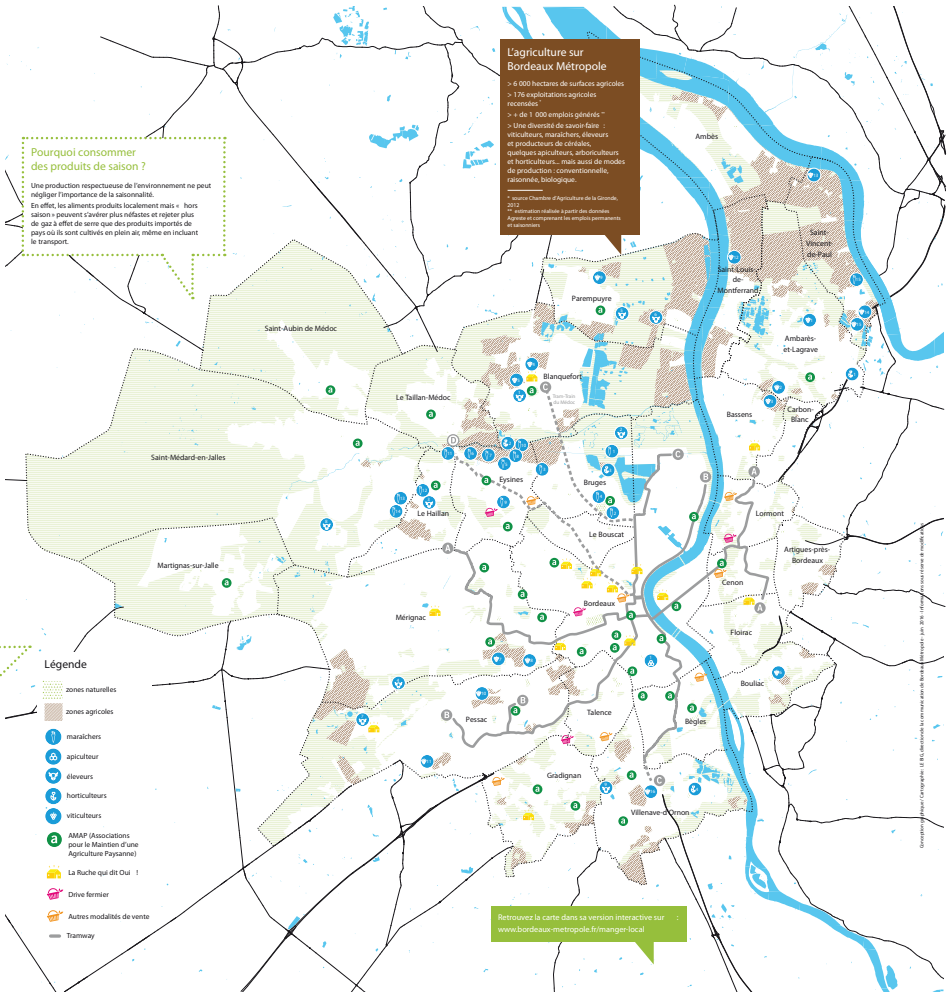

EN BREF...

DES FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU SEIN DE LA METROPOLE

Des contraintes d'ordre physique

- la pollution des sols: contaminations aux métaux lourds et/ou aux anciens produits phytosanitaires
- la fragilité de la disponibilité en eau d'irrigation et la qualité très variable des eaux de la jalle
- la pollution de l'air à proximité des grandes voies de circulation

Des contraintes d'ordre réglementaire

- un PPRI très impactant sur les espaces agricoles: 4078 ha sur 6585 ha concernés par le risque inondation dont 3664 ha en aléa fort à très fort, soit 100 exploitations sur 176, plus de 70 % des surfaces agricoles concernées sur la vallée des Jalles ou la Presqu'île
- un PPRI très contraignant sur la constructibilité: absence de logement de fonction, prescriptions sur les tunnels et serres, constructibilité très limitée, etc.
- des contraintes sanitaires fortes en matière de traçabilité, hygiène des denrées, protection des installations...

Des facteurs humains limitants

- des ressources humaines très différenciées en fonction du type d'agriculture (périurbaine / urbaine)
- une compéttition foncière et des coûts d'installation importants
- déconnection du logement par rapport à l'exploitation et augmentation des incivilités et vols en zone urbaine

DES POTENTIALITES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE METROPOLITAINE

- **un PLU efficace pour la protection des espaces agricoles : 9172 ha d'espaces Agricoles (15.9 %)**
- **des organismes professionnels actifs:** partenaires institutionnels, organisations professionnelles et associatives nombreuses
- **des marchés urbains différenciés pour la distribution** : MIN, grands marchés urbains
- **le développement de coopératives** de producteurs pour la commercialisation en semi gros et vente directe
- l'intensification de la **vente directe et des circuits courts** : à la ferme, AMAP, drive fermiers, magasins collectifs
- **une formation en phase de structuration et de développement:** formations maraichage, couveuses agricoles, appui technique
- **l'essor d'intiatives locales pour une appropriation citoyenne :** locaux de vente directe, jardins partagés, fermes pédagogiques, expérimentations urbaines

ENJEUX IDENTIFIES POUR UNE STRATEGIE METROPOLITAINE

- *Inciter et soutenir le développement de pratiques agro-environnementales*
- *Valoriser les services rendus par l'agriculture*
- *Agir sur les règlements*
- *Agir contre toute forme de pollution*
- *Valoriser les productions locales et agir en faveur de l'économie circulaire*
- *Renforcer le rôle du MIN*
- *Agir pour une plus grande diversité des modes de commercialisation et soutenir la vente directe*
- *Soutenir les démarches de transformation locales*
- *Agir pour lutter contre la précarité alimentaire: sensibiliser au « bien manger et manger local »*

Enjeux et orientations de la politique agricole métropolitaine

La définition d'orientations stratégiques en matière de politique agricole doit s'appuyer sur l'identification des enjeux de développement de l'agriculture sur le territoire métropolitain. Nombre de ces enjeux ont été évoqués dans les différentes phases de diagnostic précédentes. Il s'agit maintenant de s'interroger sur ce que l'on attend du développement de l'agriculture métropolitaine en matière de développement local et territorial.

Pour ce faire et opérer à cette occasion la synthèse des enjeux envisagés, on peut s'intérroger sur les fonctions que peut remplir le développement des activités agricoles au bénéfice du territoire et des habitants. Cinq enjeux fondamentaux et combinables sont potentiellement identifiables: une enjeu nourricier, économique, environnemental, expérimental et social.

Les orientations stratégiques proposées par une politique agricole métropolitaine devront répondre à ces enjeux et proposer des axes d'intervention préférentiels déclinés en modalités opérationnelles au service des acteurs du monde agricole et des habitants du territoire métropolitain.

Les enjeux d'une politique agricole métropolitaine

La pertinence de l'agriculture urbaine repose sur l'optimisation des modes de distribution et la valorisation des ressources propres au milieu urbain, mais également en prenant en considération à sa juste valeur, l'ensemble des services qu'elle rend à la ville. L'agriculture périurbaine et urbaine rend des services directs ou indirects multiples et possède de fait un caractère multifonctionnel, au-delà de sa fonction nourricière première. Les fonctions reconnues aux agricultures périurbaine et urbaine au sein du territoire métropolitain constituent les enjeux auxquels doivent répondre les orientations d'un politique agricole globale.

Un enjeu nourricier et la contribution de l'agriculture à l'autonomie alimentaire

La Ville de Bordeaux et la Métropole mènent actuellement des réflexions sur la gouvernance alimentaire du territoire. Dans le cadre d'un projet piloté par la DREAL, Bordeaux appuyé par l'IUFN (International Urban Food Network), a été identifié comme territoire pilote sur les questions de gouvernance alimentaire intégrées à son Agenda 21. Dans ce cadre, un diagnostic du système alimentaire de Bordeaux Métropole a été réalisé par le CEREMA en 2014, dont les éléments marquants sont les suivants :

- Un territoire dont les revenus familiaux sont fortement disparates : 18 % des ménages de la métropole sont en dessous du seuil de pauvreté.
- Les espaces viticoles couvrent 50 % de la SAU du département, ce qui laisse peu de place à d'autres filières, notamment l'élevage ou les exploitations fruitières.
- Les grandes cultures (maïs grain, blé tendre, tournesol, colza principalement) couvrent 25 % de la surface agricole girondine, mais ces produits sont pour la plupart exportés hors département.
- L'approvisionnement alimentaire de la métropole repose sur d'importantes importations venant d'autres départements limitrophes : Charente-Maritime, Dordogne, Lot-et-Garonne.
- La Gironde est classée 1er département français pour le nombre d'exploitations en circuits courts.
- Une perte de 1 800 ha de foncier agricole est enregistrée tous les ans en Gironde. Les facteurs explicatifs : marchés européens et internationaux concurrentiels, urbanisation croissante, artificialisation des sols, extension forestière, fort phénomène de rétention foncière sur le territoire de la métropole, limitant les possibilités de baux ruraux de terres agricoles. Nous avons vu que sur le territoire de la Métropole, le bilan est inverse avec une augmentation des surfaces agricoles utilisées.
- Une bonne dynamique d'installation sur le département, mais enjeu fort à l'échelle de Bordeaux Métropole, car 42 % de ses exploitations sont en difficulté de transmission.
- Les ménages de la métropole représentant plus de 50 % du potentiel de consommation locale du département.
- 70 % des dépenses alimentaires des ménages sont réalisées en grande distribution.

Au-delà de ce constat, il convient d'estimer la capacité nourricière du territoire métropolitain, aujourd'hui et demain. Pour ce faire, le bureau d'études VertigoLab a mené une modélisation en 2017-2018, à la demande de la Direction de la Nature, pour évaluer l'autonomie alimentaire du territoire métropolitain actuelle et potentielle. Les données présentées dans les deux tableaux suivants sont le produit de cette modélisation et permettent, non de décrire une réalité (comme tout modèle) mais de fixer des ordres de grandeur et des tendances. Deux scénarii ont été retenus: le premier prend en compte l'état actuel de l'agriculture, la quantité et la valeur de ses productions ainsi qu'une évaluation de la demande actuelle (Scénario 1): il permet de savoir d'où l'on part. Le second reprend les mêmes valeurs de références mais pose le postulat que l'on maximise les surfaces mises en valeur et que l'on consomme la totalité de la production agricole au sein du territoire, sans exportation par le négoce ou les centrales d'achat (Scénario 2): il pose un horizon certes fictif mais à même d'envisager la valeur potentielle de l'autonomie alimentaire dans des conditions idéales.

Scénario 1: Taux actuel d'autonomie alimentaire de Bordeaux Métropole

	Demande en produits agricoles bruts (en M€)	Production agricole locale destinée à Bordeaux Métropole (en M€)	Autonomie alimentaire	Nombre de jours d'autonomie alimentaire
Légumes, céréales	217,2	8,3	3,80%	14
Fruits (dont raisin)	180,9	6,2	3,40%	12
Elevage	391,3	1,1	0,30%	1
Poisson	74,9	0	0%	0
Total / Moyenne	864,2	16,6	1,80%	7

Scénario 2: Taux potentiel d'autonomie alimentaire de Bordeaux Métropole

	Demande en produits agricoles bruts (en M€)	Production agricole locale destinée à Bordeaux Métropole (en M€)	Autonomie alimentaire	Nombre de jours d'autonomie alimentaire
Légumes, céréales	217,2	19,4	8,90%	33
Fruits (dont raisin)	180,9	12,5	6,90%	26
Elevage	391,3	3,4	0,90%	3
Poisson	74,9	0	0%	1
Total / Moyenne	864,2	35,3	4,10%	16

Les résultats des deux tableaux joints donnent un ordre de grandeur éclairant : si le nombre de jours actuel d'autonomie alimentaire est de 7, il n'atteindrait que 16 en maximisant les capacités nourricières du territoire. En l'état, 56 % de la valeur de la production agricole et 27 % de la valeur des produits transformés sont exportés hors du territoire métropolitain. Et 96 % des produits agricoles bruts et 70 % des produits agricoles transformés consommés dans le territoire sont importés.

Cette modélisation permet de confirmer la nécessité de raisonner pour la question alimentaire à l'échelle de territoires plus vastes que sont le Département de la Gironde et plus surement celui de la Région Nouvelle Aquitaine.

Ceci semble évident tant aucune agglomération dans l'histoire n'a pu vivre et se nourrir sans les campagnes alentour. Cette évidence impose de réfléchir à l'hypothèse de formaliser des partenariats privilégiés avec des territoires ruraux voisins, sans pour autant négliger la nécessité de maximiser la mise en valeur agricole du territoire métropolitain.

Enjeu économique: les retombées socio-économiques de l'agriculture sur le territoire

L'agriculture génère des retombées socio-économiques sur l'économie de Bordeaux Métropole, mais aussi de la Gironde et de la Région Nouvelle Aquitaine. L'analyse de ces retombées sur l'économie de Bordeaux Métropole et sur l'économie locale du territoire girondin a été réalisée dans le cadre d'une étude pilotée par la Direction de la nature, réalisée par VertigoLab, sur la base du **modèle ImpacTer**, modèle entrées-sorties d'évaluation des retombées socio-économiques de l'activité agricole. Les objectifs de l'étude étaient de ***connaitre le poids du secteur agricole dans l'économie de Bordeaux Métropole*** (estimation de la valeur ajoutée et du nombre d'emplois générés par les activités de l'agriculture) et d'***évaluer les effets d'entrainement*** que l'agriculture de la métropole a sur l'économie des trois territoires.

Les impacts directs sont entendus comme ceux générés directement par la réalisation de l'activité agricole sur le territoire. Les impacts indirects sont générés par la chaîne des fournisseurs en amont de la production, et enfin les impacts induits sont ceux produits par la consommation des salariés de la chaine de l'agriculture (production et fournisseurs amont). L'analyse des retombées socio-économiques prend donc en compte l'ensemble de ces impacts directs, indirects et induits afin de mesurer la richesse produite par l'activité agricole métropolitaine.

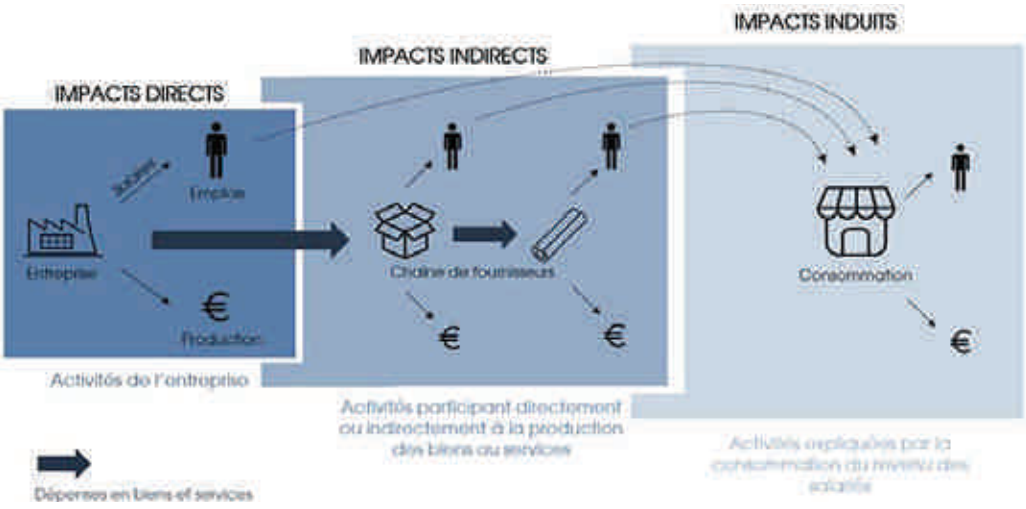

Pour la bonne compréhension des données qui suivent, quelques préalables sont nécessaires. Le modèle **ImpacTer** permet d'évaluer la production brute agricole en valeur (M €), c'est à dire le produit des récoltes avant transformation le cas échéant. Il n'intègre pas la valeur économique de la transformation de la production, la plus-value opérée à ce stade ou les impacts en termes d'emploi. Il permet en revanche une comparaison fiable entre la valeur des différentes productions brutes et fixe ainsi des ordres de grandeurs indépendamment des fortes plus-values dégagées par certaines productions comme la vini-viticulture. Dans cet exemple précis, le modèle intègre le produit de la vigne (le raisin) avant sa transformation et sa valorisation en vin. La comparaison est alors possible avec les autres productions dont la transformation est moins source de plue-value et rarement locale. L'intégration des données économiques de toute la chaine de transformation viticole (récolte, vinification, négoce, etc.) et de tous les fournisseurs et acteurs de la valorisation viticole aurait faussé la comparaison avec les autres productions végétales ou animales. Il convient donc de garder à l'esprit que le terme viticulture employé en suivant ne recouvre que la culture et la récolte de raisin avant transformation, même si cette culture n'a comme débouché que la viniculture.

Un secteur économique producteur de richesse

La **valeur de la production** de l'agriculture sur Bordeaux Métropole en 2013 est estimée à **36,8 M€**, pour une **valeur ajoutée de 15,7 M€**, ce qui représente un ratio de 43 %, supérieur à celui du niveau national (27 %). La production agricole métropolitaine est estimée ainsi à environ 5600 € par hectare. Par ailleurs l'agriculture périurbaine de la Métropole est axée sur la culture végétale (94 % de la valeur ajoutée et 98 % des emplois salariés). **Les cultures végétales représentent 90 % de la production, soit 33,2 M€, 560 salariés, et 86 % de la valeur ajoutée (14,8 M€)**. Le maraichage contribue à ce total à hauteur de 14,2 M€ et la viticulture à 11,4 M€. Ces deux cultures contribuent à 83 % de la valeur ajoutée agricole et à l'emploi de 488 salariés pour les récoltes. Hors valorisation commerciale, le produit brut viticole représenterait, selon une extrapolation de la Chambre d'Agriculture de la Gironde, 30 M€.

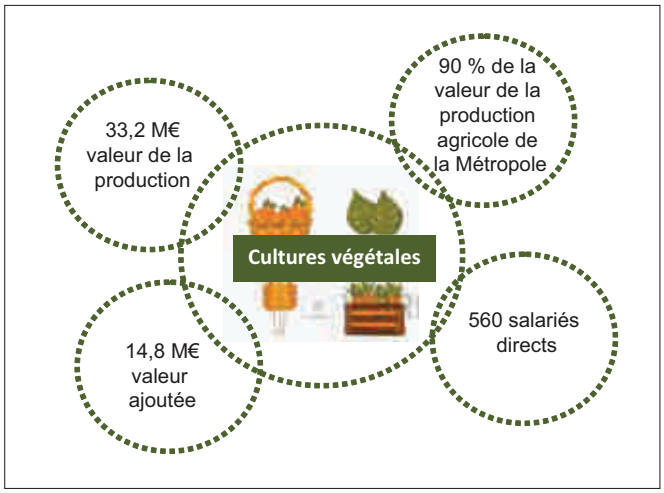

Les impacts indirects sont importants et s'élèvent à 14,7 M€ ce qui confirme que les agriculteurs privilégient les approvisionnements locaux et l'économie de proximité. **Si l'on comptabilise les impacts induits (2,5 M€), au total l'agriculture produit une richesse estimée à 54 M€ (ou 72/6 M€ en tenant compte du produit brut viticole) sur le territoire métropolitain, avec une valeur ajoutée de 23,8M€.** Si on compare les retombées directes de l'agriculture avec l'ensemble des activités réalisées au sein du territoire métropolitain, on constate une contribution directe assez faible de l'agriculture dans cette économie locale (0,8 % de la valeur ajoutée de toutes les activités sur le territoire métropolitain), mais compensée largement par les retombées indirectes et induites générées par cette activité sur le territoire métropolitain.

Un secteur pourvoyeur d'emplois

L'agriculture constitue un employeur de main d'œuvre non négligeable sur le territoire puisqu'elle génère **1187 emplois directs** dont 826 à titre permanent. Ces derniers sont composés d'une main d'œuvre salariale permanente pour 568 personnes, de 258 chefs d'exploitation et de leurs associés dans le cadre des sociétés d'exploitation. Les emplois temporaires sont évalués à 361.

Si l'on comptabilise emplois directs et indirects, permanents et saisonniers, **l'INSEE dénombre 1510 emplois** liés au domaine agricole sur le territoire métropolitain. Sur les 176 exploitations du territoire métropolitain, 69 ont recours à de la main d'œuvre permanente et 41 emploient des personnes à temps partiel. Seules, 4 unités ont recours à des groupements d'employeurs.

Emploi agricole : effectifs et part de l'emploi total

année	nombre d'emplois agricoles	% de l'emploi total
2010	1 870	0,5
2011	1 853	0,5
2012	1 740	0,4
2013	1 665	0,4
2014	1 510	0,4

Source : INSEE – RP, exploitation complémentaire

Les exploitations les plus fortement consommatrices de main d'œuvre sont les exploitations viticoles, en particulier les plus prestigieuses, qui subsistent au sein du tissu urbain de l'agglomération. Viennent ensuite les plus grosses exploitations maraîchères et d'élevage qui emploient rarement.

Par rapport aux moyennes nationales, le secteur agricole métropolitain est largement plus intensif en termes de main d'œuvre. **En matière d'emploi, le secteur agricole a un poids important** : 568 salariés permanents en 2013 travaillent dans le secteur agricole. 73 emplois supplémentaires directs dans l'ensemble de l'économie de Bordeaux Métropole sont également dépendants des activités agricoles, soit un total de **641 emplois salariés directs**.

L'agriculture appartient au 20 % des secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois sur le territoire métropolitain : **1 M€ produit génère 15 emplois (directs et indirects)**. Pour mémoire le secteur aéronautique en produit 3 pour le même montant de richesse produite. C'est un chiffre particulièrement élevé puisque le **coefficient d'emplois dans l'agriculture au niveau national n'est que de 3 salariés**. L'activité agricole sur le territoire métropolitain est donc intensive en main d'œuvre.

Des effets d'entrainement économiques importants

Les effets d'entrainement de l'agriculture sont élevés par rapport à d'autres activités : **1 € produit génère une plus-value de 47 centimes d'€**, ce ratio étant très largement supérieur aux moyennes nationales agricoles. **L'agriculture appartient aux 20 % des secteurs les plus créateurs du PIB local**, aux 40 % des secteurs de Bordeaux Métropole qui ont les effets multiplicateurs de valeur ajoutée les plus élevés, et aux 10 % des secteurs de Bordeaux Métropole qui ont les effets multiplicateurs d'emplois les plus élevés. 60 % de la richesse créée par l'agriculture est captée par l'économie de Bordeaux Métropole. L'activité agricole génère donc un effet d'entraînement important et bénéficie donc très favorablement à l'économie locale métropolitaine.

L'agriculture de Bordeaux Métropole génère également des retombées socio-économiques et des effets d'entraînement aux échelles géographiques du département de la Gironde et de la région nouvelle Aquitaine. Ainsi, **l'agriculture de Bordeaux Métropole soutient une production de 3,1 M€ en Gironde, et une production de 5,6M€ en Nouvelle Aquitaine.**Les effets multiplicateurs de l'agriculture de bordeaux Métropole deviennent plus importants quand on étudie son impact sur un territoire d'une plus grande taille économique. Ainsi, on constate que **1€ de production agricole sur le territoire métropolitain génère une production de 1,55€ en moyenne pour le territoire de la Gironde, et de 1,70 € de production en Nouvelle Aquitaine**. Ainsi au total 1 € de production agricole dans Bordeaux Métropole génère 0,68 € de valeur ajoutée sur la Gironde et 0,76 € de valeur ajoutée en Nouvelle Aquitaine.

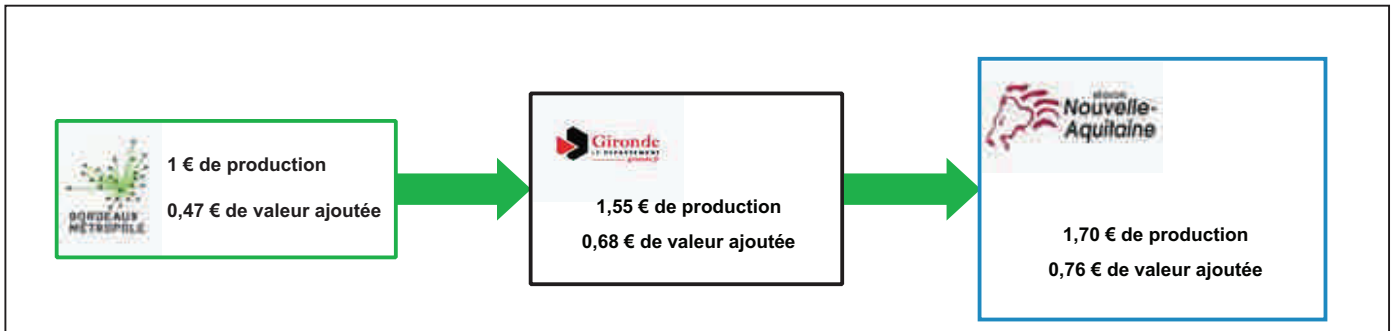

Les effets d'entrainement du secteur agricole aux différentes échelles

Source: VertigoLab, 2018

L'enjeu environnemental: des agriculteurs gestionnaires des milieux et des paysages

Au-delà de son impact en matière d'économie et d'emplois, l'agriculteur métropolitain, peut être considéré comme un gestionnaire des milieux s'il s'inscrit dans la ***mise en œuvre de pratiques soucieuses de l'environnement*** comme par exemple l'agroforesterie ou l'agriculture biologique. Il s'incrit alors comme un acteur participant pleinement à l'adaptation au changement climatique. Les agriculteurs sont aussi les garants de la qualité sanitaire des produits cultivés, commercialisés et consommés. De façon générale, les agriculteurs périurbains, souvent présents sur site depuis longtemps, dans le cadre d'une histoire familiale, sont dépositaires d'une très bonne connaissance des milieux biophysiques, de leurs dynamiques et de leur histoire. Par ailleurs, les contraintes de production en milieu urbanisé les incitent naturellement, en plus de la demande sociale, à s'orienter vers des pratiques écologiques. Le développement de modes de production raisonnée et biologique, avec ou sans certification, atteste de la convergence de ces deux tendances à laquelle s'associe bien souvent un choix ethique des producteurs. Les bénéfices écosystémiques de telles pratiques sont évidents : préservation des sols d'un point de vue chimique et/ou mécanique, qualité des eaux rejettées, limitation des processus de ruissellement des eaux de surface et d'érosion des sols, développement de la biodiversité ordinaire en limitant le recours aux pesticides. Cette biodiversité englobe également la diversité des espèces cultivées (diversité génétique, variétés anciennes ou cultures minoritaires).

Certains agriculteurs vont plus loin en devenant des ***gestionnaires délégataires des politiques publiques européennes et nationales*** : c'est le cas des exploitants ayant contracté au sein du dispositif Natura 2000 (contrat Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - MAEC de 5 ans) finançant les pratiques écologiques systématiques. Sur le territoire métropolitain, 2 agriculteurs sont engagés sur la vallée des Jalles et 7 sur la presqu'ile d'Ambès. Au total 13,7 ha de prairie de fauche, 1,1 km de haies et 31,3 km de fossés ont des cahiers des charges relatifs à leurs entretiens extensifs (dates d'intervention, fréquence, outils à utiliser, etc.). S'y ajoutent 13,96 ha de céréales convertis en prairies permanentes via des MAEC. Pour l'ensemble des 9 agriculteurs engagés le financement s'élève à environ 66.700€/an d'aides pendant 5 ans.

Dans la même logique de co-gestion, les agriculteurs périurbains participent au sein des syndicats de marais à l'***entretien et la gestion des jalles et fossés*** des deux zones agricoles majeures que sont la vallée des Jalles et les marais de la Presqu'île, aux côtes des services métropolitains. Ainsi sur la Presqu'île d'Ambès, ils contribuent en partenariat avec le SPIPA à l'élaboration du plan de gestion hydraulique, à la définition des travaux de réfection et d'entretien et à leur réalisation sur le terrain. La même logique de co-gestion existe sur la vallée de la Jalle avec les Associations Syndicales Autorisées de Bruges et Eysines.

La gestion des zones humides et des grands espaces verts constitue un enjeu fort de la trame verte et bleue de Bordeaux Métropole et pourrait rendre pertinente le développement de l'***écopastoralisme***. A titre d'exemple, sur la Presqu'île d'Ambès, un éleveur bovin assure la gestion de plus de 250 ha de prairies en gestion biologique. Au-delà du développement de la biodiversité sur ses pâturages dans les marais, c'est le cout de gestion de ces espaces sensibles qui est grandement diminué pour la collectivité.Le pâturage modifie les caractéristiques du site et favorise la biodiversité (déjections entraînant une augmentation de l'activité bactériologique du sol, réduction de la prolifération des plantes invasives, ouverture du biotope, maintien d'une flore plus diversifiée, gestion restauratoire et différenciée, sauvegarde d'espèces anciennes et rustiques, valorisation de races locales, etc.). Cependant, même si la fonction première de ces troupeaux peut être vue comme une « tonte écologique», il s'agit plus de mettre en place une véritable gestion agricole des pâturages et des troupeaux : adopter un plan de gestion extensive qui permet à l'herbe de se renouveler selon les saisons, investir dans des systèmes de clôtures fixes (grands espaces de nature) et mobiles (petites surfaces, espaces verts résidentiels), nécessité vitale d'une bergerie et de bâtiments d'exploitation pour le stockages des approvisionnements, etc. En revanche, la métropole présente une filière « viande » locale fragilisée (avec notamment l'absence d'un abattoir local), ce qui rendra peut-être difficile la valorisation de la viande en parallèle des services assurés par l'écopastoralisme.

Dans le tissu urbain, sur les espaces verts résiduels, l'écopastoralisme pourrait également se développer. Les contraintes d'exploitation augmentent (déplacement régulier du troupeau, clôtures mobiles à déplacer, etc.), avec les mêmes impératifs logistiques, et la rentabilité économique d'un tel élevage ne peut être assurée que si l'on intègre au bilan d'exploitation la prise en charge des bénéfices écosystémiques par la collectivité. Par ailleurs, même si le leitmotiv est l'entretien des espaces verts en ville, une tonte assurée par un troupeau donnera un résultat visuel très différent d'un entretien mécanique classique (herbe plus haute et moins régulière, sensibilisation du grand public, à l'image des plans de communication s'agissant de la gestion différenciée).

La présence d'espaces de nature cultivés contribue également, de manière sensible, à la ***réduction des températures en ville*** (lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbains), par l'évapotranspiration des végétaux. Les surfaces plantées en pleine terre augmentent les ***capacités d'infiltration d'eau de pluie et de régulation des débits*** pour les sols artificiels (rétention lors des pics pluviométriques). Ce sont autant de bénéfices pour la gestion des orages et des risques qui en découlent. Enfin, la végétalisation de la ville contribue à réduire le taux de pollution atmosphérique, dans des proportions non négligeables, à l'image des arbres en ville.

Sur le plan de la ***valorisation des déchets biologiques*** (restes alimentaires, déchets verts, etc.), l'agriculture urbaine, par ses besoins inhérents, constitue un débouché direct pour le compost produit dans les unités de traitement des collectivités ; à l'image du centre de fabrication et de vente de compost de la Grande Jaugue à St-Médard-en-Jalles ou des « Détritivores ».

Sur le ***volet énergétique***, diverses réflexions sont en cours entre les exploitants agricoles et de services métropolitains, avec notamment l'étude d'un possible réseau de chaleur sur la vallée des Jalles en aval de la STEP de Cantinolles à Eysines (chauffage de serres à partir des canalisations d'eaux usées) ou encore une étude des possibilités de valorisation des déchets agricoles (méthanisation) par la Direction de l'Energie de Bordeaux Métropole.

Un enjeu d'expérimentation et d'innovation

Cette fonction est fondamentale à prendre en compte, tout autant dans le futur des espaces agricoles périurbains qu'urbains. Le caractère contraint de l'activité agricole dans le territoire métropolitain, la nécessité de pérennité et de viabilité économique des exploitations, l'enjeu environnemental impérieux tout autant que celui de la sécurité alimentaire, la proximité des centres de recherche et de décision, le profils et le parcours des «nouveaux agriculteurs urbains» contribuent au développement de modèles agricoles expérimentaux susceptibles d'être reproduits et généralisés sur la Métropole et au-delà de son périmètre.
Cette approche expérimentale peut porter sur les différentes dimensions de l'activité agricole : techniques de production et de gestion de l'environnement, modèles économiques multifonctionnels ou pas, techniques, schémas et logistique de commercialisation, caractère innovant des installations, etc.
Les agricultures périurbaines actuelles comportent déjà cette dimension expérimentale et innovante, que ce soit dans les pratiques et façons agricoles (rotations, assolements, culture en biodynamie ou permaculture, agroforesterie, etc.), dans la gestion de l'eau d'irrigation la plus fine possible et de la température / ensoleillement, (sous serre avec système informatique et automatisé intégré), dans le développement de l'entreprenariat agro-alimentaire, la structuration des filièresou dans la réhabilitation écologique de bâtiments afin de maitriser les consommations d'énergie et l'empreinte écologique.
Les espaces agricoles enchâssés dans le tissu urbain dense ont encore plus cette fonction de vitrine expérimentale dans une logique de viabilité économique, de préservation environnementale et de revalorisation des délaissés fonciers en milieu urbain dense, qui mérite d'être soutenue par la puissance publique et diffusée.

Un enjeu social et éducatif

Parallèlement aux agricultures professionnelles, la pratique du jardinage remplit une fonction de lien social et de sensibilisation à l'environnement et aux bienfaits d'une alimentation de qualité. La proximité de la nature et le partage du jardinage permettent de stimuler bon nombre d'activités, comme les modes de déplacements alternatifs, les économies d'énergie, la solidarité entre personnes de milieux et d'âges différents, l'ouverture culturelle vers les autres... Le potager est destiné à favoriser la convivialité en rassemblant des volontaires autour de valeurs telles que le respect, l'apprentissage et le plaisir d'être ensemble. Le jardinage peut attirer bien au-delà des catégories socioprofessionnelles averties et sensibilisées à la question écologique ou des populations en difficulté financière.
L'agriculture urbaine sous la forme des jardins (familiaux, partagés ou collectifs) trouve sa place dans un projet global de sensibilisation des citadins aux enjeux de développement durable. En raison de son potentiel socio-éducatif et des enjeux sociétaux, les jeunes populations (scolaires, étudiants…) sont des cibles à privilégier (potagers d'écoles, ateliers cuisine, supports pédagogiques, etc.). Le jardinage peut représenter un réel complément de revenus et améliorer grandement la qualité des aliments consommés par une famille. Favoriser les synergies entre jardins et logements accessibles pourrait ainsi constituer une politique publique efficace en faveur des familles en difficulté. La pratique du

jardin sous différentes formes est un outil de développement social des quartiers, favorisant la mixité des populations et encourageant les échanges culturels, la coopération et l'intégration. Les bailleurs sociaux ont bien saisi cet enjeu et investissent sur des premières expériences prometteuses.

Dans le contexte métropolitain, les jardins partagés, familiaux ou ouvriers sont déjà largement établis, y compris dans les communes périphériques où l'agriculture est présente (communes de la vallée maraichère notamment). On en compte aujourd'hui 25 répartis dans la ville centre, avec cependant quelques quartiers moins bien équipés (Caudéran, la Benauge, Bordeaux nord). De nouveaux modes de végétalisation pourraient permettre de répondre à ce déficit : investissement des espaces verts collectifs de résidence, végétalisation hors sol d'espaces minéraux, plantation potagère des espaces verts des entreprises, etc.

L'installation de jardins ou de surfaces productives sur un toit peut se faire sous différentes formes est aussi une possibilité soit sur sol reconstitué, soit dans des contenants, soit en culture hydroponique ou aéroponique. Différents freins techniques limitent la végétalisation des toitures (portance du toit, logistique d'accès, étanchéité, hauteur du batiment selon le PLU, etc.). Sur le territoire métropolitain, il n'existe quasiment pas d'agriculture sur toiture, si ce n'est le jardin mis en place sur le toit du centre social et culturel du Réseau Paul Bert, associant potager, poulailler et ruches. Quelques projets d'agriculture sur dalle sont cependant en train d'émerger, notamment dans le quartier des Aubiers.

Vers un modèle agricole métropolitain

Agricultures périurbaines et urbaines : les fondements d'un modèle agricole métropolitain

Les deux types d'agriculture sont présents sur le territoire de Bordeaux Métropole et se distribue de façon différenciée dans l'espace : ils se déploient préférentiellement sur des espaces spécifiques: les agricultures périurbaines se développent sur l'arc Ouest / Nord-Est depuis Pessac jusqu'à la Presqu'île d'Ambès en passant par la vallée des Jalles; les agricultures urbaines s'insèrent préférentiellement dans le tissu urbain dense du coeur de la Métropole. On peut distinguer schématiquement ***quatre grands types d'espaces agricoles*** :

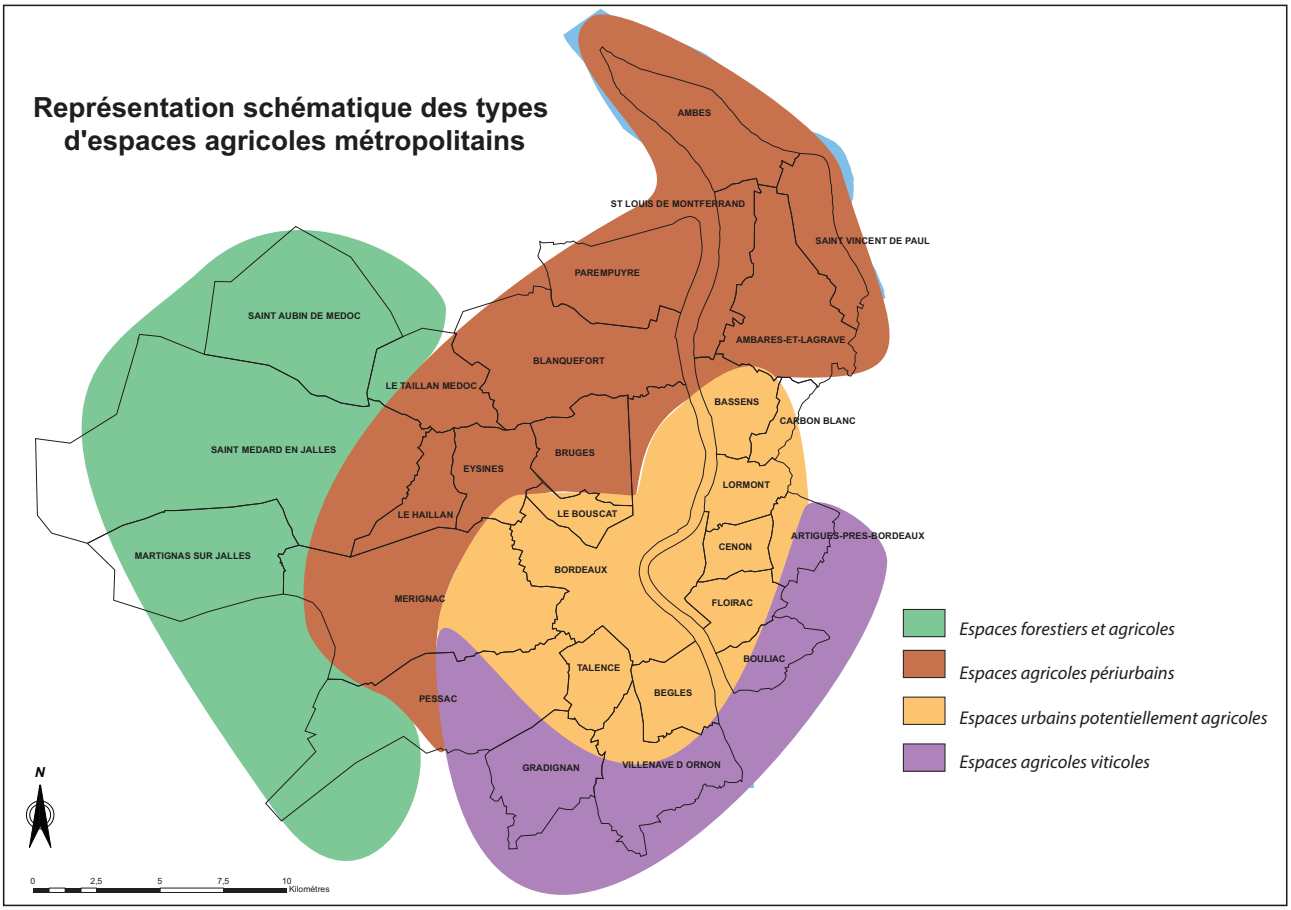

- Les espaces agricoles périurbains de la vallée des Jalles et de la Presqu'île d'Ambès. Ces espaces agricoles historiques constituent l'épine dorsale en terme agricole du territoire.
- Les espaces forestiers et agricoles de la frange ouest qu'il conviendrait de valoriser selon la double logique de production et de bénéfices écosystémiques.
- L'écharpe viticole du sud/sud-est du territoire avec notamment de petites exploitations viticoles voisinant les grands crus.
- Les espaces agricoles dans le tissu urbain dense avec leurs contraintes et leurs spécificités en termes de mise en valeur productive.

Pour autant, au-delà de leurs différences techniques et de modèles économiques, ces deux systèmes de production partagent des points de convergences. Dans les deux cas, ils sont le fait d'exploitants citadins, qu'ils soient ancrés familialement et depuis longtemps dans des terroirs périurbains ou qu'ils soient des entrepreneurs « experts » agricoles purement urbains, sans attaches organiques au territoire. Les deux systèmes contribuent, à des échelles et avec une efficacité différentes, à la capacité nourricière du territoire. En ce sens il convient d'organiser leur complémentarité et non leur concurrence au sein de Bordeaux Métropole.

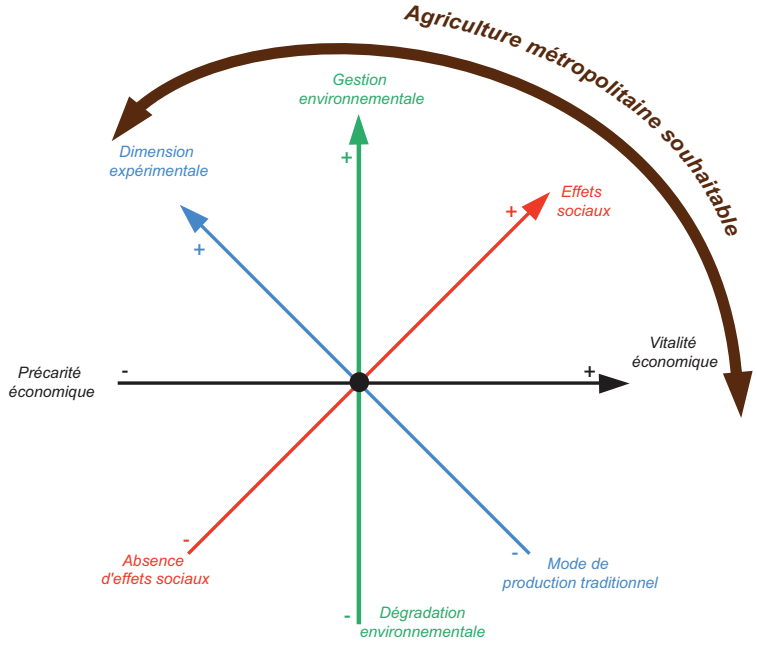

L'articulation entre ces deux systèmes de production agricole et le soutien de la collectivité peut s'envisager selon les fonctions qu'assure l'agriculture dans notre territoire. Si l'on représente schématiquement les fonctions économiques, environnementales, sociales et expérimentales, on identifie clairement le ***modèle agricole métropolitain*** souhaitable. Celui-ci repose sur ***deux piliers fondamentaux : la viabilité économique et la gestion de l'environnement***. Ces deux caractères peuvent sembler à priori antinomiques pour les tenants du modèle agricole productiviste comme pour les défenseurs autoproclamés de la cause environnementale.

Pourtant dans le contexte d'une agriculture périurbaine tel que nous l'avons vu, l'articulation concrète de ces deux axes est mise en œuvre par de nombreux exploitants développant une approche globale de leurs pratiques agricoles. En effet, maximiser les potentialités de l'environnement support de l'exploitation agricole revient à développer une relation partenariale entre l'exploitant et son terroir. Relation dans laquelle l'un prend soin de l'autre qui en retour se révèle plus productif… et moins gourmand en termes d'intrants, d'investissements en matériel, voire en termes de temps de travail. En sus les productions répondent alors à une qualité alimentaire, sanitaire et gustative de premier ordre.
Des exemples concrets existent sur la Métropole et pour des types de mises en valeur différentes (maraichage, viticulture, arboriculture ou élevage). A chaque fois, vitalité économique et gestion fine de la ressource environnementale s'auto-alimentent dans une forme de cercle vertueux bénéficiant à la fois au producteur et à l'environnement. Si ces exemples ne sont certes pas majoritaires, ils constituent une source d'inspiration qui fixe un cap vers une agriculture souhaitable et plus encore soutenable au sens de durable.

C'est en faveur de cette ***approche globale d'une agriculture à la fois performante en termes de production, de plus-value pour les exploitants, créatrice d'emplois et en même temps soucieuse de la préservation d'un environnement ressource à la fois pour les exploitants mais plus largement pour tous les habitants du territoire***, que la collectivité peut s'engager.

Dès lors, la politique agricole métropolitaine a vocation à soutenir les exploitants déjà engagés dans cette approche mais également accompagner tous ceux qui souhaiteraient s'y engager. Cette orientation forte s'inscrit dans le contexte des enjeux environnementaux mondiaux, mais également dans le changement des attentes et comportements des habitants du territoire. Elle s'appuie sur les forces de notre territoire, et notamment de de la qualité et des potentialités de son environnement mais aussi et surtout sur une armature agricole ancienne.

Propositions d'orientations pour une politique agricole métropolitaine

Deux grands types d'agriculture professionnelle sont définis à travers les territoires de projet agricole métropolitains:

- une agriculture péri urbaine, résiduelle, historiquement implantée, à conforter
- une agriculture urbaine, en milieu urbain dense, à expérimenter

Quels enjeux pour chaque type d'espace agricole sur la métropole ?

- un enjeu de préservation des terres agricoles sur la métropole : prioritairement protection au travers des outils de planification de territoires dédiés à la vocation agricole, valorisation d'un potentiel agricole inexploité, préservation en faveur de la production alimentaire plus que des projets de loisirs, ...
- un enjeu de limitation de l'impact des contraintes réglementaires sur les capacités et les outils de production: facilitation de la constructibilité et de l'accès au foncier, amélioration du fonctionnement hydraulique, soutien au développement d'équipements collectifs, amélioration de la réactivité dans la gestion de proximité...
- un enjeu d'amélioration de la professionnalisation des filières agricoles de production : par une amélioration de la fonctionnalité et de la qualité des espaces de travail des exploitantspar un développement de la formation, du conseil, des services d'accompagnement , individuellement, à l'exploitation, en fonction des beoins propres et de façon spécifique
- un enjeu d'amélioration de la pérennité des exploitations et/ou d'aide à leur installation : en facilitant l'investissement ou l'installation sur des terres agricoles à aménager, en facilitant la transmission des exploitations, en facilitant et sécurisant l'accès au foncier agricole, en facilitant l'innovation et l'expérimentation pour le développement de l'agro-écologie, l'innovation technique en milieu urbain dense, l'expérimentation pour la recherche de solutions face aux pollutions ou autre projet d'innovation.
- un enjeu d'organisation d'une économie circulaire autour des productions agricoles métropolitaines : en aidant sur le territoire métropolitain la commercialisation en vente directe, les circuits courts, l'activation de réseaux de consommateurs, en développant l'outil de commercialisation du MIN
- un enjeu d'une prise de conscience et d'une sensibilisation aux services rendus par l'agriculture au territoire, à ses bénéfices et services collectifs: emplois directs et indirects, entretien et gestion des espaces naturels, maintien de la biodiversité, sensibilisation....
- un enjeu d'une prise de conscience et d'une sensibilisation aux bénéfices d'une alimentation saine et de qualité, «sûre», issue d'une production locale: vers des «consomm'acteurs» avertis et exigeants sur la qualité et la provenance des produits agricoles.

Quels enjeux spécifiques liés aux territoires de projet agricole sur la métropole?

- en secteur de «fôret et agriculture» : enjeu de soutien aux activités d'élevage très extensif (éco pâturage), aux expérimentations d'agroforesterie, dans une optique de sécurisation vis à vis du risque incendie et d'entretien de grands espaces.
- en secteur d'agriculture périurbaine : enjeu du maintien d'une compatibilité entre activité agricole et fonctionnement hydrualique et écologique, par le soutien aux activités d'élevage en marais, de maraichage, ou encore de petits élevages.
- en secteur «diffus» et viticole au sud de la métropole : enjeu de préservation de l'activité agri-viticole existante face à la pression urbaine, de soutien au développement de l'agro tourisme, et de développement ponctuel d'activités d'élevage, avec le bénéfice de l'entretien d'espaces naturels pour la collectivité.
- en secteur d'agriculture urbaine : enjeu d'innovation et d'expérimentation, notamment sur des productions hors sol (serres urbaines) ou sur des bâtiments existants ou neufs (toitures, terrasses, espaces collectifs, etc), dans l'optique d'utiliser les délaissés fonciers dans le tissu urbain.

Des orientations stratégiques concertées

L'ensemble de ces enjeux peut se combiner selon deux orientations stratégiques de la politique agricole métropolitaine:

- ***Orientation stratégique n°1: Soutenir une production agricole diversifiée, multifonctionnelle et respectueuse de l'environnement***
- ***Orientation stratégique n°2: Structurer une offre alimentaire saine, de qualité, de proximité et pour tous***

Les deux orientations proposées ont tout d'abord été déclinées en axes opérationnels potentiels détaillés ci-dessous (***Orientation stratégique n°1***, page xx et ***n°2*** page XX). Ces axes d'intervention potentiels de Bordeaux Métropole ont constitué le support d'une large concertation menée dans les services métropolitains, auprès des partenaires institutionnels du monde agricole et surtout des exploitants métropolitains et des structures professionnelles et associatives agricoles.
Les modalités de cette dynamique de co-construction sont détaillées dans le tableau ci-dessous. Une attention particulière a été portée à l'analyse du territoire et de leur métier par les agriculteurs. Un groupe d'exploitants contributeurs, repésentatifs et volontaires a participé activement à la rédaction de ce document et à la formulation des orientations renetues au terme de la concertation.
L'ensemble des partenaires a été destinataire d'une première version de ce document contenant le diagnostic de l'agriculture sur le territoire métropolitain et les propositions d'intervention détaillées, accompagnée d'un carnet de concertation permettant de formuler leurs propositions. Chaque acteur a ensuite été rencontré afin de collecter cette matière qui a permis de compléter le diagnostic et d'enrichir les propositions d'intervention ou au contraire d'écarter des axes peu pertinents.
A l'issue de cette phase de concertation, l'intégration des apports a permis la formulation des ***axes opérationnels de la politique agricole de Bordeaux Métropole***.

Rétroplanning Elaboration concertée de la politique agricole métropolitaine

	Calendrier	***Actions***		***Public concerté***
janv-18		Etude a'urba auprès des communes		Communes
		Début rédaction du diagnostic en interne	Collecte des données (MSA, DRAF, CA33, A'URBA, etc.)	
févr-18	1 février 2018	Atelier de concertatation n°1 du Conseil Consultatif de la Gouvernance Alimentaire Durable	Présentation des caractéristiques agricoles du territoire	Techniciens BM, communes, associations jardinage urbain, partenaires institutionnels et scientifiques, citoyens
avr-18	19 avril 2018	Atelier de concertatation n°2 du Conseil Consultatif de la Gouvernance Alimentaire Durable	Présentation des contraintes, potentialités du territoire et des orientations stratégiques	Techniciens BM, communes, associations jardinage urbain, partenaires institutionnels et scientifiques, citoyens
	26 avril 2018	Atelier du réseau métier Nature - Urbanisme de Bordeaux Métropole	Présentation du diagnostic	Techniciens BM, communes, promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, partenaires institutionnels et scientifiques
mai-18	Semaine du 21 mai	Organisation de 2 réunion de concertation sur site (Vallée maraichère 24 mai / Presqu'île 29 mai) avec les agriculteurs partenaires - Distribution du diagnostic concertable aux agriculteurs contributeurs		Agriculteurs partenaires contribureurs
		Envoi du diagnostic aux partenaires / Concertation interne sous forme de réunion avec Dir Eco / Dir DD / Dir Eau / DEV		CA 33, SAFER, MSA, DRAF, CG33, Région NA, INRA, Agrobio, Porte-Greffe, BSA / Services BM
		Envoi du diagnostic aux 28 communes pour préparation COPIL du 30 mai		Maire, DGS
	30-mai	COPIL politique agricole		élus 28 communes
juin-18	Semaine du 04 juin	Retour du diagnostic concertable aux partenaires agricoles	Intégration des apports des partenaires	Réflexions pour élaboration d'un RI agriculture - Définition des outils de la politique agricole : Travail en partenariat services Eco et Juridique + Positionnement par rapport dispositifs existants Etat / Région / Département
		Retour du diagnostic concertable aux partenaires institutionnels		
	Semaine du 11 juin	Rédaction finale du diagnostic intégrant tous les apports		
		Rédaction projet de délib Politique agricole		
nov-18		Présentation délibération Politique Agricole en Conseil de Métropole + évènementiel		
		Présentation délibération RI de Politique Agricole en Consei l de Métropole		

Orientation stratégique n° 1 :

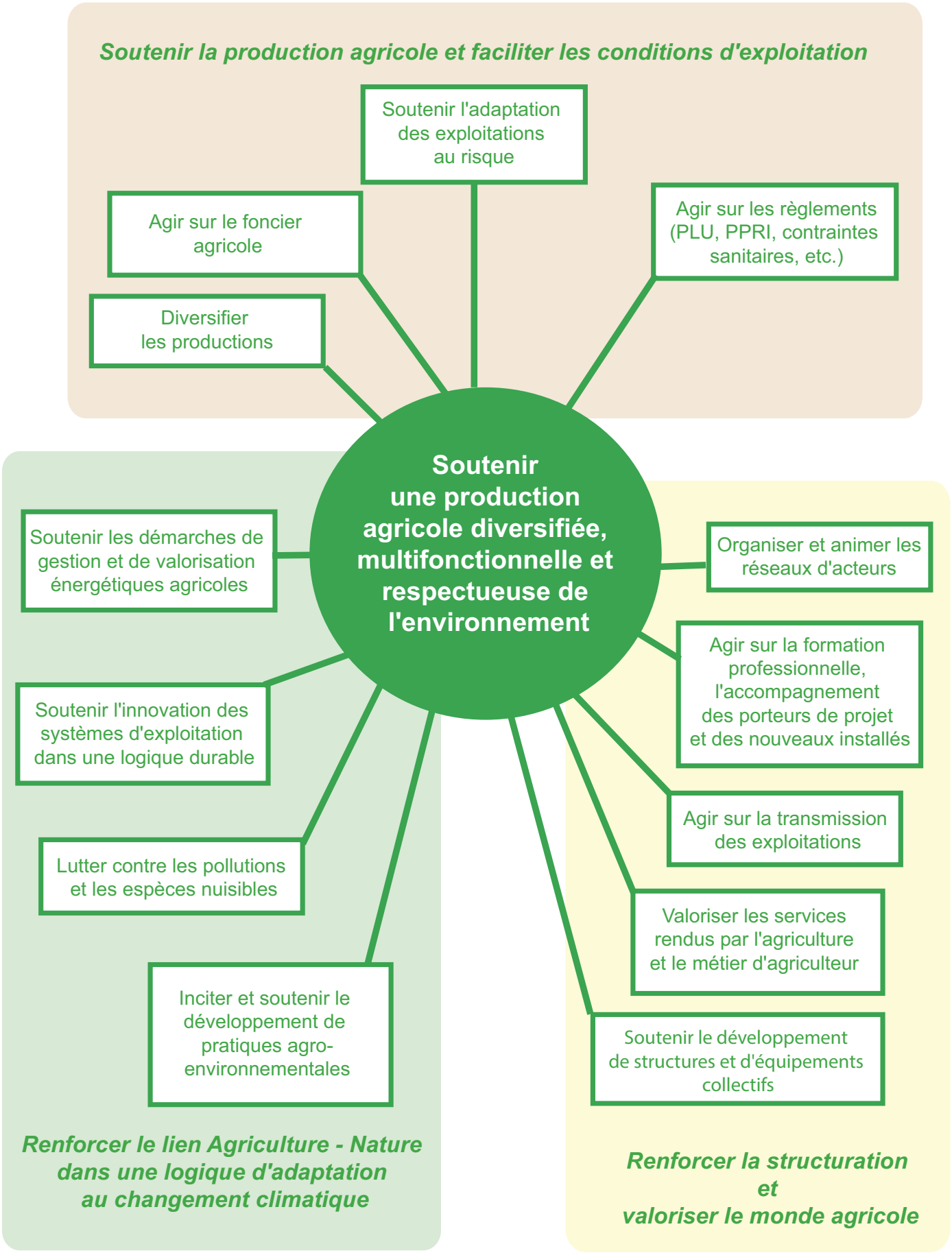

Orientation stratégique n°2:

Consolider et diversifier les modes de commercialisation

- Agir pour une plus grande diversité des modes de commercialisation
- Renforcer le rôle du MIN
- Soutenir les démarches de transformation locales

Structurer une offre agricole et alimentaire de qualité, de proximité et pour tous

- Agir en faveur des fermes pédagogiques
- Valoriser les productions locales
- Agir en faveur d'une plus grande sensibilisation au "bien manger et manger local"

Valoriser la production locale et sensibiliser à une alimentation de qualité

Les axes opérationnels de la politique agricole métropolitaine

C'est en faveur d'une approche globale d'une agriculture à la fois performante en termes de production, de plus-value pour les exploitants, créatrice d'emplois et en même temps soucieuse de la préservation d'un environnement ressource à la fois pour les exploitants mais plus largement pour tous les habitants du territoire, que la collectivité peut s'engager.
Dès lors, la politique agricole métropolitaine a vocation à soutenir les exploitants déjà engagés dans cette approche mais également accompagner tous ceux qui souhaiteraient s'y engager. Cette orientation forte s'inscrit dans le contexte des enjeux environnementaux mondiaux, mais également dans le changement des attentes et comportements des habitants du territoire. Elle peut se décliner en six orientations stratégiques majeures définies lors des différentes phases de concertation avec l'ensemble des partenaires.

A - Soutenir la production agricole et faciliter les conditions d'exploitation

Cette orientation répond à un objectif de développement de la production agricole en tenant compte des spécificités du territoire métropolitain, notamment l'exposition des exploitations au risque inondation et la difficulté à mobiliser du foncier susceptible d'être mis en valeur par les activités agricoles. Contribuer à diversifier les productions au sein du territoire comme au sein des exploitations aujourd'hui spécialisées, c'est accroitre la viabilité et la pérennité des exploitations mais également conforter la sécurité alimentaire des habitants de la Métropole. Cette diversification des productions est également une forme d'adaptation aux soubresauts climatiques pour les exploitants. Faciliter les conditions d'exploitations consiste à donner aux exploitations les moyens de cette diversification en les accompagnant dans l'adaptation au risque inondation, dans la mobilisation de foncier agricole et dans l'adaptation de la règlementation.

1. Diversifier les productions

- A l'échelle du territoire de la Métropole : soutenir des filières peu ou pas aidées par la PAC ; adapter les productions aux potentialités agronomiques des sols pour maximiser ces productions et soutenir la rentabilité des exploitations
- A l'échelle des exploitations agricoles : aide financière sur l'adaptation des bâtiments à la diversification des productions ; aide financière sur le matériel neuf ou d'occasion pour inciter à la diversification

2. Soutenir l'adaptation des exploitations au risque inondation

- Mettre en œuvre un dispositif de soutien à l'adaptation structurelle au risque inondation de nouveaux bâtiments, du matériel et à l'aménagement de l'outil de production (bâtiments existants) sous conditions
- Instaurer un soutien et une prise en charge sous conditions des études et préalables réglementaires à l'adaptation au risque inondation
- Réaliser une plaquette d'information/sensibilisation sur la démarche métropolitaine en matière d'adaptation au risque inondation
- Etudier les potentialités de mise en œuvre de mécanismes de solidarité avec les agriculteurs en cas d'aléas climatiques exceptionnels, en complément des dispositifs existants

3. Agir sur le foncier agricole

- Réserver une enveloppe budgétaire métropolitaine pour l'acquisition de foncier (avec ou sans bâtiment) agricole et naturel préalable à une mise en exploitation
- Coordonner et animer le groupe foncier métropolitain (SAFER, CA 33, CG33)
- Renforcer la veille foncière : formation des agents communaux à Vigi-Foncier, mise en place d'un tableau de bord du foncier agricole
- Définir des modes opératoires efficaces de mobilisation et de mise à disposition du foncier métropolitain et remobiliser des espaces agricoles et naturels métropolitains gérés par d'autres directions métropolitaines

- Construire un process de viabilité agricole des terrains mis à disposition ou cédés (accès, réseaux, dépollutions, assainissement et accès à l'eau potable, etc.)
- Identifier et valoriser le potentiel agricole inexploité (friches, terres anciennement agricoles non urbanisées, etc.)
- Développer avec les communes une politique volontariste de valorisation et d'entretien des friches agricoles
- Développer une politique de portage foncier (mobilisation de foncier pour nouvelles installations, contribution au développement et au remembrement des exploitations), avec l'EPF et la SAFER voire le Conseil Départemental
- Développer un processus d'identification systématique du potentiel agronomique des terrains en zonage A du PLU
- Etudier la possibilité de création d'une bourse d'échanges des terres agricoles, afin de faciliter la restructuration ou le développement d'exploitations agricoles
- Défiscaliser la taxe foncière pour les exploitations en agriculture biologique comme déjà en périmètre Natura 2000

4. *Agir sur la planification urbaine et les règlements (PLU, PPRI, etc.)*

- Maintenir des zonages agricoles et naturels du PLU (au moins 50 % du territoire)
- Assouplir le règlement des zones U et Us pour permettre les activités agricoles urbaines (temporaires et /ou pérennes) et autoriser/faciliter des activités agricoles en zones économiques/industrielles /artisanales
- Négocier des évolutions du PPRL avec les services de l'Etat
- Accompagner les demandes de permis de construire en partenariat avec les services communaux et la Chambre d'agriculture
- Proposer aux communes des outils réglementaires de protection des terres agricoles (PEANP, ZAP, etc)

B - Renforcer le lien Agriculture / Nature dans une logique d'adaptation au changement climatique

L'objectif de cette orientation est d'accompagner la mutation du système de production agricole métropolitain dans son adaptation nécessaire au changement climatique. Le soutien au développement des pratiques agro environnementales est un moyen d'inciter à cette mutation en redécouvrant des modes de gestion et d'exploitation respectueux des milieux, tout en garantissant la qualité des productions. La mise en œuvre d'une agriculture « naturelle », fondée sur un rapport partenarial entre l'agriculteur et les milieux biophysiques (*et non un rapport d'exploitation sinon de prédation*), est certes une forme d'adaptation mais surtout le meilleur moyen de maximiser naturellement les potentialités des milieux mis en valeur et donc d'accroitre les capacités de production de façon durable et saine. Le soutien à cette mutation doit s'envisager selon toutes les dimensions : techniques agraires et façons culturales, modèle économique de production comme de commercialisation, lutte contre les pollutions et les nuisibles, etc. Cette approche de l'empreinte écologique de l'agriculture durable ne peut s'envisager sans prise en compte son empreinte énergétique, en termes de consommation mais aussi dans sa contribution potentielle à la production d'énergie.

1. *Inciter et soutenir le développement de pratiques agro environnementales*

- Mettre en valeur des outils existants tels que les MAEC, Natura 2000, etc.
- Promouvoir les actions de nos partenaires (Cistude Nature, Arbre et Paysage)
- Mettre en œuvre de programmes partenariaux pluri-annuels en matière d'expertise et de conseil agro environnemental
- Développer le conseil technique de transition vers une intégration de la nature dans le process de production
- Soutenir financièrement la conversion ou le maintien en bio, les plantations de haies ou les démarches de suivi écologiques des exploitations et soutenir les investissements nécessaires à la mise en œuvre des pratiques « naturelles » sur les exploitations (adaptation technique)
- Développer l'expérimentation et le conseil en matière de production agricole s'appuyant sur les ressources environnementales
- Inciter à la réalisation systématique de diagnostics de biodiversité sur les exploitations

- Soutenir la création de lieux et de projets démonstrateurs des pratiques agro environnementales (lieux ressources et de formation continue)
- Développer des partenariats avec les agriculteurs pour la réalisation de travaux d'entretien et de prestation de service dans le cadre de la gestion des espaces naturels

2. *Lutter contre les pollutions et espèces nuisibles*

- Développer un process type d'évaluation des contaminations et de la qualité des sols selon les productions pour tous les fonciers agricoles
- Diffuser les connaissances et les modalités techniques de gestion des contaminations et proposer un accompagnement technique pour la mise en œuvre des méthodes de gestion des contaminations
- Participer à la prise en charge des diagnostics sols / eau sur les exploitations
- Soutenir des programmes de recherche-action avec les centres de recherches pour développer la connaissance des pollutions et les méthodes de remédiation / traitement
- Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux à usage agricole
- Renforcer les partenariats avec les services de l'Etat sur les questions réglementaires et sanitaires
- Développer avec la Fédération de chasse un programme de gestion du grand gibier (sangliers, chevreuils)
- Renforcer le partenariat avec ADPAG pour le piégeage des nuisibles et définir des lieux de stockage sur le territoire métropolitain

3. *Soutenir l'innovation des systèmes d'exploitation dans une logique durable d'adaptation au changement climatique*

- Soutenir des programmes de recherche-action en faveur de l'innovation agricole avec les centres de recherche
- Soutenir la création de lieux et projets démonstrateurs, lieux ressources et de formation aux pratiques innovantes
- Soutenir les formes innovantes d'agriculture urbaine spécialisée et à haute productivité (micro ferme, aquaponie, etc.) en associant le monde agricole périurbain
- Soutenir les formes innovantes d'agriculture extensive périurbaine (type agroforesterie, cultures associées, polyculture, permaculture) permettant un développement de la biodiversité
- Soutenir les initiatives innovantes d'adaptation au changement climatique des moyens de production sur l'exploitation (irrigation / matériel / traction animale / etc.)
- Soutenir l'innovation en matière de modèle économique et logistique des exploitations

4. *Soutenir les démarches de gestion et de valorisation énergétiques agricoles*

- Soutenir un programme métropolitain de développement de la filière biomasse/énergie (bois, méthanisation, etc.)
- Promouvoir un usage modéré de la ressource en eau et soutenir les investissements nécessaires sur les exploitations
- Soutenir la réalisation de diagnostics énergie sur les exploitations (consommation d'énergie et émission des GES)
- Participer, en complément des dispositifs existants, au soutien à l'investissement nécessaire à la transition énergétique des exploitations
- Promouvoir le bio compostage en matière de gestion des déchets
- Structure la collecte des déchets agricoles dans le cadre d'une stratégie métropolitaine
- Inciter à la lutte contre le gaspillage et en faveur du recyclage sur les exploitations

C - Renforcer les structures du système de production agricole métropolitain

L'objectif de cette orientation est un complément indispensable des deux précédentes pour accompagner la mutation du système de production agricole métropolitain et renforcer son efficacité. Il s'agit ici de conforter et développer les filières de formation professionnelle, initiale et continue, afin d'accompagner les nouveaux installés (*accompagnement technique post-formation, parrainage sécurisant les transmissions d'exploitations*) mais également de donner les moyens techniques de faire évoluer leur système de production pour les exploitants en place. Cet accompagnement

repose sur un renforcement à l'échelle métropolitaine des structures professionnelles d'échanges ouvertes à tous les exploitants et le soutien à la création de structures collectives professionnelles dans les domaines du conseil technique, de la mutualisation des moyens de production (*matériels*) ou de commercialisation (*structures coopératives*). Bordeaux Métropole accompagnera en outre cette dynamique par un soutien à la création d'équipements collectifs de transformation (*conserverie, abattoirs par exemple*) ou de commercialisation (*point de vente collectifs*).

1. ***Organiser et animer des réseaux d'acteurs***
   - Inciter à la création d'un Club des Entreprises Agricoles Métropolitain (CEAM)
   - Associer des agriculteurs (par le biais du CEAM) au suivi de la politique agricole et des projets métropolitains
   - Promouvoir des espaces de dialogue et de partage et des interfaces agriculteurs / urbains / collectivités / associations et institutions
   - Développer des contrats de réciprocité avec les Pays (notamment le PNR Landes de Gascogne et le PNR du Médoc) et des territoires hors Métropole
   - Coordonner les actions des différents partenaires sur le territoire métropolitain (CA 33, SAFER, CEAM)

2. ***Agir sur la formation professionnelle, l'accompagnement des porteurs de projet et des nouveaux installés***
   - Collaborer avec la Région nouvelle Aquitaine pour soutenir les filières de formation institutionnelles
   - Structurer et soutenir la formation des ouvriers agricoles : centre de ressources et parrainage du CEAM
   - Développer un réseau coordonné des partenaires de formations
   - Structurer un guichet unique d'accueil et d'orientation, particulièrement pour les Porteurs de Projet Hors Cadre Familial, avec les partenaires (communes /CA33/SAFER)
   - Développer et soutenir un système de couveuses en site propre ou sur exploitations
   - Structurer des parcours de formation selon les filières (avant installation et après)
   - Communiquer sur les formations, les débouchés et l'attractivité du métier et du territoire
   - Développer un process de parrainage des nouveaux porteurs de projet sur les différents volets du métier (technique, gestion, commercialisation)

3. ***Agir sur la transmission des exploitations***
   - Réaliser un recensement annuel des exploitations mutables en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la MSA
   - Soutenir et inciter à la mise en place de contrats de parrainage entre ancien exploitant-repreneur
   - Développer des mécanismes de sécurisation de la transmission de l'exploitation (location, mise à disposition, etc.)

4. ***Agir sur les structures et équipements collectifs***
   - Favoriser les prêts d'outils et matériels entre exploitants
   - Accompagner les agriculteurs dans les démarches d'organisations collectives et de mutualisation
   - Soutenir le développement de groupement d'employeurs
   - Soutenir la création d'équipements collectifs de transformation (abattoirs, légumeries, conserveries, etc.)
   - Soutenir la création de plateformes de concentration de la production pour commercialisation
   - Favoriser un système partenarial de gestion des eaux sur les territoires des Jalles (technique et règlement)

D - Consolider et diversifier les modes de commercialisation

La diversification des productions envisagée dans la première orientation, avec ses bénéfices économiques, environnementaux et sanitaires, est indissociable de son pendant en matière de commercialisation. La multiplicité des modes de commercialisation est tout à la fois un facteur de viabilité économique pour les exploitants, leur offrant la possibilité d'adapter leur modèle économique d'exploitation et de vente, mais aussi une réponse aux attentes variées des consommateurs métropolitains, disposants de produits de qualité accessibles au gré de leur modèle de consommation spécifique. Dans une logique de territorialisation du système alimentaire métropolitain mais également de renforcement de l'économie agricole locale, malgré une attention particulière au développement des circuits courts, tous les modes

de commercialisation mettant en avant la proximité peuvent faire l'objet d'un soutien. Le rôle du MIN de Brienne est ici central tout comme le soutien aux initiatives de transformation locale de la production agricole.

1. ***Agir en faveur d'une plus grande diversité des modes de commercialisation***
   - Soutenir les démarches de vente directe à la ferme (aides à l'investissement, actions de communication, signalétique)
   - Renforcer la place des exploitants métropolitains sur les marchés ordinaires, fermiers et de producteurs
   - Faciliter les initiatives de commercialisation en circuit court par la mise à disposition de locaux
   - Soutenir et renforcer les structures collectives locales de commercialisation (Loc Halle Bio, SICA Maraîchère)
   - Renforcer le rôle du MIN pour en faire un acteur central de la sécurisation de l'approvisionnement et de la traçabilité « des produits locaux »
   - Editer une plaquette grand public présentant les différents modes de commercialisation (sensibilisation en lien avec la carte « Manger local »)
   - Soutenir et développer les réseaux d'AMAP
   - Soutenir le développement de supermarchés coopératifs en lien avec les producteurs locaux
   - Soutenir le développement de réseaux de producteurs type « drive fermier », super coop, « la ruche qui dit oui », etc.
   - Développer les échanges entre producteurs et centrales des grandes et moyennes surfaces

2. ***Renforcer le rôle du MIN de Brienne, futur pôle d'excellence alimentaire***
   - Conforter le MIN comme marché alimentaire et renforcer son rôle en matière de distribution des produits frais
   - Valoriser les espaces disponibles dans le MIN dans un projet d'ensemble innovant et démonstrateur de l'agriculture locale (showroom, start-up, etc.)
   - Communiquer et valoriser le MIN sur l'axe « production locale, vente locale »
   - Conforter le rôle de plateforme logistique alimentaire locale en accompagnant les expérimentations du MIN en matière de logistique urbaine et de stockage frais

3. ***Soutenir les démarches de transformation locales***
   - Etudier les besoins et les potentialités de transformation auprès des exploitants métropolitains
   - Soutenir les démarches locales déjà engagées (conserverie Elixir) et favoriser leur développement
   - Contribuer à la structuration de filières de transformation variées (légumeries, conserveries, etc.)

E - Valoriser la production locale de qualité

L'objectif est d'accompagner l'évolution conjointe des modes de production et de consommation des produits agricoles. Il s'agit de communiquer sur les qualités des productions agricoles métropolitaines, de faire connaître l'offre des divers produits et les différents modes de commercialisation permettant aux habitants de prendre conscience des potentialités du territoire en la matière. Cette orientation doit se combiner étroitement avec les axes de réflexions et le programme d'actions du CCGAD.

1. ***Valoriser les productions locales***
   - Réaliser des plaquettes et supports de communication et d'information sur les produits locaux
   - Mettre en relation fournisseurs potentiels et organisateurs pour introduire les produits locaux dans les grands évènements culturels métropolitains
   - Organiser des évènements et manifestations valorisant les produits locaux
   - Etudier la possibilité de créer une marque ou un label de territoire « agriculture métropolitaine »

2. ***Agir en faveur du développement des « fermes pédagogiques »***
   - Soutenir financièrement la démarche pédagogique en définissant des contrats pluriannuels de prestation inclus dans l'économie des exploitations
   - Initier des accords de partenariat entre écoles et exploitations agricoles
   - Structurer un réseau métropolitain de fermes pédagogiques thématiques

F - Valoriser l'agriculture par son intégration au projet métropolitain

L'objectif est d'intégrer les activités agricoles au projet métropolitain, au-delà d'une simple juxtaposition spatiale des espaces agricoles et des espaces urbanisés. Compte-tenu des bénéfices écosystémiques d'une agriculture durable (économie, emplois, production locale, biodiversité, cadre de vie et paysager, etc.) valorisant les potentialités naturelles, il s'agit d'intégrer dans une réflexion globale ville et campagnes périurbaines pour conforter un projet métropolitain durable. Pour ce faire il convient de changer le regard, sinon les mentalités des urbains comme des agriculteurs en communicant sur les services rendus par l'agriculture et sur la valorisation du métier d'agriculteur.

1. Valoriser les services rendus par l'agriculture

- Communiquer sur le lien entre agriculture et biodiversité, sur l'évolution de l'agriculture, son acceptabilité et son rôle dans l'aménagement du territoire
- Poursuivre la démarche entreprise avec la Chambre d'Agriculture : visites d'exploitations, élus à la ferme
- Communiquer sur l'importance du maintien d'une agriculture métropolitaine, en s'appuyant sur une étude des services écosystémiques de l'agriculture
- Développer des évènementiels spécifiques sur l'agriculture métropolitaine (conférences débats, expositions, ciné-club agriculture, café agriculture avec le CEAM)

2. Valoriser le métier d'agriculteur

- Poursuivre la dynamique d'AGORA : portraits, films, expositions itinérantes, publications, diffuser un livret « paysans de la métropole » et créer un site pour visionner le film et les expositions
- Concevoir une charte du bon voisinage agriculteurs/habitants
- Soutenir le dialogue entre agriculteurs et habitants avec l'appui du CEAM et améliorer l'acceptabilité des activités agricoles
- Associer le monde agricole aux projets urbains à composante agricole à travers le CEAM

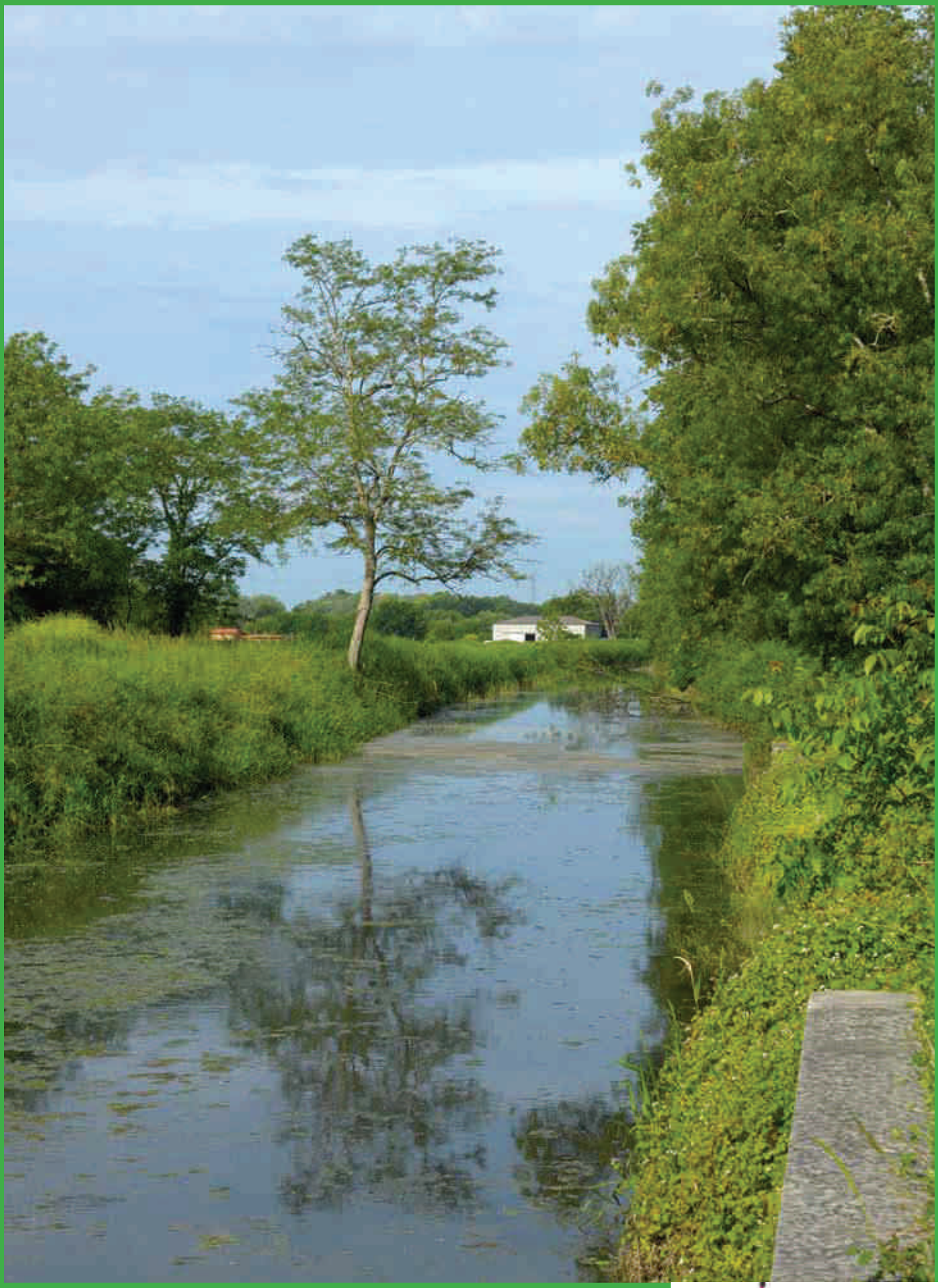

Direction de la Nature, Juillet 2018

BORDEAUX MÉTROPOLE